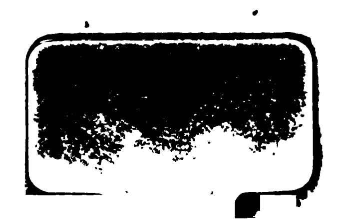



TAYLOR INSTITUTION
DOMI MINA
NUS TIO
ILLU MEA





W Beaufort

LE SIECLE DE LOUIS XIV.

PUBLIÉ

Par M. DE FRANCHEVILLE *conseiller aulique de sa Majesté, & membre de l'académie roiale des sciences & belles lettres de Prusse.*

TOME SECOND.

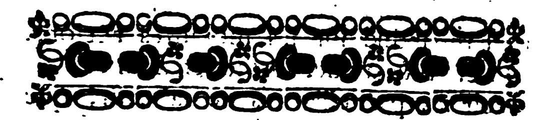
NOUVELLE EDITION corrigée.



A LONDRES,

Chez R. DODSLEY, à la Tête de Tully en Pall-mall.

M.DCC.LII.



LE SIECLE DE LOUIS XIV.

CHAPITRE VINGT-QUATRIE'ME.

Particularités & anecdotes du régne de LOUIS XIV.

Louis XIV mit dans sa cour, comme dans son régne, tant d'éclat & de magnificence, que les moindres détails de sa vie semblent intéresser la postérité, ainsi qu'ils étaient l'objet de la curiosité de toutes les cours de l'Europe & de tous les contemporains.

La ſplendeur de ſon gouvernement s'eſt répanduë ſur ſes moindres actions. On eſt plus avide, ſurtout en France, de ſavoir les particularités de ſa cour, que les révolutions de quelques autres états. Tel eſt l'effet de la grande réputation. On aime mieux apprendre ce qui ſe paſſait dans le cabinet & dans la cour d'Auguſte, que le detail des conquêtes d'Attila ou de Tamerlan.

Voilà pourquoi il n'y a guéres d'hiſtoriens, qui n'aient publié les premiers goûts de Loüis XIV pour la baronne de Beauvois, pour mademoiſelle d'Argencourt, pour la niéce du cardinal Mazarin, qui fut mariée au comte de Soiſſons pére du prince Eugéne, ſurtout pour marie Mancini ſa ſœur, qui épouſa enſuite le connêtable Colonne.

Il ne régnait pas encore, quand ces amuſemens occupaient l'oiſiveté où le cardinal Mazarin, qui gouvernait deſpotiquement, le laiſſait languir. L'attachement ſeul pour marie Mancini fut une affaire importante, parce qu'il l'aima aſſez pour être tenté de l'epouſer, & fut aſſez maître de lui-même pour s'en ſeparer. Cette victoire, qu'il remporta ſur ſa paſſion, commença à faire connaître qu'il était né avec une grande ame. Il en remporta une plus forte & plus difficile,

en

en laissant le cardinal Mazarin maître absolu. La reconnaissance l'empécha de secouer le joug qui commençait à lui peser. C'était une anecdote très connuë à la cour, qu'il avait dit après la mort du cardinal : " je ne sai pas ce que j'aurais ,, fait, s'il avait vécu plus longtems.

Il s'occupa à lire des livres d'agrément dans ce loisir ; & surtout il en lisait avec la connétable, qui avait de l'esprit ainsi que toutes ses sœurs. Il se plaisait aux vers & aux romans, qui, en peignant la galanterie & l'héroïsme, flattaient en secret son caractére. Il lisait les tragédies de Corneille, & se formait le goût, qui n'est que la suite d'un sens droit & le sentiment prompt d'un esprit bienfait. La conversation de sa mére & des dames de sa cour ne contribuérent pas peu à lui faire goûter cette fleur d'esprit, & à le former à cette politesse singuliére, qui commençait dèslors à caractériser la cour. Anne d'Aûtriche y avait apporté une certaine galanterie noble & fiére, qui tenait du génie Espagnol de ces tems-là ; & y avait joint les graces, la douceur & une liberté décente, qui n'étaient qu'en France. Le roi fit plus de progrès dans cette école d'agrémens depuis dix-huit ans jusqu'à vingt, qu'il n'en avait fait dans les sciences, sous

ſes précepteurs, l'abbé de Beaumont & le préſident de Périgni. On ne lui avait preſque rien appris. Il eût été à déſirer, qu'au moins on l'eût inſtruit de l'hiſtoire, & ſurtout de l'hiſtoire moderne ; mais ce qu'on en avait alors était trop mal écrit. Il était triſte, qu'on n'eût encor réuſſi que dans des Romans inutiles ; & que ce qui était néceſſaire fût rebutant. On fit imprimer ſous ſon nom une traduction des commentaires de Céſar, & une de Florus ſous le nom de ſon frére. Mais ces princes n'y eurent d'autre part, que celle d'avoir eû inutilement pour leurs thémes quelques endroits de ces auteurs.

Les deux hommes, qui préſidaient à l'éducation du roi ſous le maréchal de Villeroi ſon gouverneur, étaient tels qu'il les fallait, ſavans & aimables. Périgni était un des plus beaux eſprits de France. C'eſt de lui que ſont ces vers, mis depuis en muſique par Lulli :

Dans vos concerts nouveaux, muſes, faites entendre
A l'empire Français ce qu'il doit eſpérer,
Au monde entier ce qu'il doit admirer,
Aux rois ce qu'ils doivent apprendre.

Cepen-

Cependant leur disciple n'apprit presque rien sous eux. Les guerres civiles en furent la cause ; & le cardinal Mazarin souffrait volontiers, qu'on donnât au roi peu de lumiéres. Lorsqu'il s'attacha à marie Mancini, il apprit aisément l'Italien pour elle ; & dans le tems de son mariage il s'appliqua à l'Espagnol moins heureusement. L'étude qu'il avait trop négligée avec ses précepteurs au sortir de l'enfance, une timidité qui venait de la crainte de se compromettre, & l'ignorance où le tenait le cardinal Mazarin, firent penser à toute la cour, qu'il serait toûjours gouverné comme Louis XIII son pére.

Il n'y eut qu'une occasion, où ceux qui savent juger de loin, prévirent ce qu'il devait être ; ce fut lorsqu'en 1655 après l'extinction des guerres civiles, après sa premiére campagne & son sacre, le parlement voulut encor s'assembler au sujet de quelques édits ; le roi, qui n'avait pas dix-sept ans, partit de Vincennes en habit de chasse, suivi de toute sa cour ; entra au parlement en grosses bottes & le fouet à la main ; & prononça ces propres mots : " on sait les mal-
„ heurs qu'ont produit vos assemblées ;
„ j'ordonne qu'on cesse celles qui sont
„ commencées sur mes édits. Monsieur

„ le premier prêſident, je vous défens
„ de ſouffrir des aſſemblées, & à pas un
„ de vous de les demander.

Sa taille déja majeſtueuſe, la nobleſſe de ſes traits, le ton & l'air de maître dont il parla, impoſérent plus que l'autorité de ſon rang, qu'on avait juſques-là peu reſpectée. Mais ces prémices de ſa grandeur ſemblérent ſe perdre le moment d'après ; & les fruits n'en parurent qu'après la mort du cardinal.

La cour, depuis le retour triomphant de Mazarin, s'occupait de jeu, de ballets, de la comédie qui à peine née en France n'était pas encor un art, & de la tragédie qui était devenuë un art ſublime entre les mains de Pierre Corneille. Un curé de Saint-Germain-l'Auxerois, qui panchait vers les idées rigoureuſes des Janſéniſtes, avait écrit ſouvent à la reine contre ces ſpectacles, dès les premières années de la régence. Il prétendit que l'on était danné pour y aſſiſter ; il fit même ſigner cet anathéme par ſept docteurs de Sorbonne : mais l'abbé de Beaumont, précepteur du roi, ſe munit de plus d'approbations de docteurs, que le rigoureux curé n'avait apporté de condannations. Il calma ainſi les ſcrupules de la reine ; & quand il fut archévêque de Paris, il autoriſa le ſentiment

ment qu'il avait défendu etant abbé.

Il faut obſerver, que depuis que le cardinal de Richelieu avait introduit à la cour les ſpectacles réguliers, qui ont enfin rendu Paris la rivale d'Athénes; non ſeulement il y eut toûjours un banc pour l'académie, qui poſſédait pluſieurs eccléſiaſtiques dans ſons corps, mais qu'il y en eut un particulier pour les évêques.

Le cardinal Mazarin, en 1646 & en 1654, fit repréſenter ſur le théatre du palais roial & du petit Bourbon près du Louvre, des opéra Italiens, éxécutés par des voix qu'il fit venir d'Italie. Ce ſpectacle nouveau était né depuis peu à Florence, contrée alors favoriſée de la fortune comme de la nature, & à laquelle on doit la réproduction de pluſieurs arts anéantis pendant des ſiécles, & la création de quelques uns. C'était en France un reſte de l'ancienne barbarie, de s'oppoſer à l'établiſſement de ces arts.

Les Janſéniſtes, que les cardinaux de Richelieu & de Mazarin voulurent réprimer, s'en vangérent contre les plaiſirs que ces deux miniſtres procuraient à la nation. Les Luthériens & les Calviniſtes en avaient uſé ainſi du tems du pape Léon X. Il ſuffit d'ailleurs d'être novateur, pour être auſtere. Les mêmes eſprits, qui bou-

renverseraient un état pour établir une opinion souvent absurde, anathématisent les plaisirs innocens nécessaires à une grande ville, & des arts qui contribuent à la splendeur d'une nation. L'abolition des spectacles serait une idée plus digne du siécle d'Attila, que du siécle de Louis XIV.

La danse qu'on peut encor compter parmi les arts, parce qu'elle est asservie à des régles & qu'elle donne de la grace au corps, était un des plus grands amusements de la cour. Louis XIII n'avait dansé qu'une fois dans un ballet en 1625; & ce ballet était d'un goût grossier, qui n'annonçait pas ce que les arts furent en France trente ans après. Louis XIV excellait dans les danses graves, qui convenaient à la majesté de sa figure, & qui ne blessaient pas celles de son rang. Les courses de bagues, qu'on faisait quelquefois & où l'on étalait déja une grande magnificence, faisaient paraître avec éclat l'adresse qu'il avait à tous les exercices. Tout respirait les plaisirs & la magnificence qu'on connaissait alors. C'était peu de chose en comparaison de ce qu'on vit, quand le roi régna par lui même; mais c'était dequoi étonner; après les horreurs d'une guerre civile, & après la tristesse de la vie sombre & retirée de Louis

Louis XIII. Ce prince, malade & chagrin, n'avait été ni servi, ni logé, ni meublé en roi. Il n'y avait pas pour cent-mille écus de pierreries appartenantes à la couronne. Le cardinal Mazarin n'en laissa que pour douze-cent-mille; & aujour'd'hui il y en a pour plus de vingt-millions de livres.

Tout prit, au mariage de Louis XIV, un caractére plus grand de magnificence & de goût, qui augmenta toûjours depuis. Quand il fit son entrée avec la reine son éspouse, tout Paris vit avec une admiration respectueuse & tendre, cette jeune reine qui avait de la beauté, portée dans un char superbe d'une invention nouvelle; le roi à cheval à côté d'elle, paré de tout ce que l'art avait pu ajoûter à sa beauté mâle & héroïque, qui arrétait tous les regards.

On prépara au bout des allées de Vincennes, un arc de triomphe dont la base était de pierre; mais le tems qui pressait, ne permit pas qu'on l'achevât d'une matiére durable: il ne fut élevé qu'en plâtre; & il a été depuis totalement démoli. Claude Perrault en avait donné le dessein. La porte Saint-Antoine fut rebâtie pour la même cérémonie; monument d'un goût moins noble, mais orné d'assez beaux morceaux de sculpure. Tous ceux

qui avaient vu, le jour de la bataille de Saint-Antoine, rapportèr à Paris par cette porte alors garnie d'une herſe, les corps morts ou mourans de tant de citoiens, & qui voiaient cette entrée ſi différente, béniſſaient le ciel, & rendaient grace d'un ſi heureux changement.

Le cardinal Mazarin, pour ſolenniſer ce mariage, fit repréſentèr au Louvre l'opéra Italien intitulé *ercole amanté*. Il ne plut pas aux Français. Ils n'y virent avec plaiſir, que le roi & la reine qui y danſérent. Le cardinal voulut ſe ſignaler par un ſpectacle plus au goût de la nation. Le ſecrataire d'état de Lionne ſe chargea de faire compoſer une eſpéce de tragédie allégorique, dans le goût de celle de *l'Europe*, à laquélle le cardinal de Richelieu avait travaillé. Ce fut un bonheur pour le grand Corneille, qu'il ne fut pas choiſi pour remplir ce mauvais canevas. Le ſujet était *Liſis & Heſperie*. Liſis ſignifiait la France, & Heſpérie l'Eſpagne. Quinaut fut chargé d'y travailler. Il venait de ſe faire une grande réputation par la piéce du *Faux Tibérinus*, qui quoique mauvaiſe, avait eû un prodigieux ſuccès. Il n'en fut pas de même de Liſis. On l'éxécuta au Louvre. Il n'y eut de beau que les machines. Le marquis de Sourdiac du nom de Rieux, à qui l'on dut depuis

puis l'établissement de l'opéra en France, fit éxécuter dans ce tems-là même à ses dépens, dans son château de Neubourg, *la toison d'or* de pierre Corneille, avec des machines. Quinaut, jeune & d'une figure agréable, avait pour lui la cour. Corneille avait son nom & la France.

Ce ne fut qu'un enchaînement de fêtes, de plaisirs, de galanterie depuis le mariage du roi. Elles redoublérent à celui de monsieur frére du roi, avec Henriette d'Angleterre sœur de Charles second; & elles n'avaient été interrompuës qu'en 1661, par la mort du cardinal Mazarin.

Quelques mois après la mort de ce ministre, il arriva un événément qui n'a point d'éxemple; & ce qui est non moins étrange, c'est que tous les historiens l'ont ignoré. On envoia dans le plus grand secret au château de l'île Saint-Marguerite dans la mèr de Provence, un prisonnier inconnu, d'une taille au dessus de l'ordinaire, jeune & de la figure la plus belle & la plus noble. Ce prisonnier dans la route portait un masque, dont la mentonniére avait des ressorts d'acier, qui lui laissaient la liberté de mangèr avec le masque sur le visage. On avait ordre de le tuer, s'il se découvrait. Il resta dans l'île, jusqu'à ce qu'un officier de confian-

ce nommé Saint-Mars gouverneur de Pignerol, aiant été fait gouverneur de la Bastille l'an 1690, l'alla prendre à l'île de Sainte-Marguerite, & le conduisit à la Bastille toûjours masqué. Le marquis de Louvois alla le voir dans cette île avant la translation, & lui parla debout & avec une considération qui tenait du respect. Cet inconnu fut mené à la bastille, où il fut logé aussi bien qu'on peut l'être dans ce château. On ne lui refusait rien de ce qu'il demandait. Son plus grand goût était pour le linge d'une finesse extraordinaire, & pour les dentelles. On lui faisait la plus grande chère, & le gouverneur s'asséiait rarement devant lui. Un vieux médecin de la bastille, qui avait souvent traité cet homme singulier dans ses maladies, a dit qu'il n'avait jamais vu son visage, quoiqu'il eût souvent examiné sa langue & le reste de son corps. Il était admirablement bien fait, disait ce médecin; sa peau était un peu brune; il intéressait par le seul son de sa voix, ne se plaignant jamais de son état, & ne laissant point entrevoir ce qu'il pouvait être. Un fameux chirurgien, gendre du médecin dont je parle, est témoin de ce que j'avance; & monsieur de Bernaville, successeur de Saint-Mars, l'a souvent confirmé.

Cet

Cét inconnu mourut en 1734, & fut enterré la nuit à la paroiſſe Saint-Paul. Ce qui redouble l'étonnement, c'eſt que quand on l'envoia aux îles Sainte-Marguerite, il ne diſparut dans l'Europe aucun homme conſidérable. Monſieur de Chamillard fut le dernier miniſtre, qui eut cet étrange ſecret. Le ſecond maréchal de la Feuillade ſon gendre, m'a dit qu'à la mort de ſon beaupére, il le conjura à genoux de lui apprendre ce que c'était que cet homme, qu'on ne connut jamais que ſous le nom de *l'homme au maſque de fèr*. Chamillard lui répondit, que c'était le ſecret de l'état, & qu'il avait fait ſerment de ne le révéler jamais.

Louis XIV cependant partageait ſon tems, entre les plaiſirs qui étaient de ſon âge, & les affaires qui étaient de ſon devoir. Il tenait conſeil tous les jours, & travailait enſuite ſecrettement avec Colbert. Ce travail ſecret fut l'origine de la cataſtrophe du célébre Fouquet, dans laquelle furent enveloppés le ſecretaire d'état Guénégaud, Péliſſon, Gourville, & tant d'autres. La chûte de ce miniſtre, à qui on avait peut-être moins de reproches à faire qu'au cardinal Mazarin, fit voir qu'il n'appartient pas à tout le monde de faire les mêmes fautes. Sa perte était déja réſoluë, quand le Roi accepta la fête ma-

gnifique, que ce miniſtre lui dônna dans ſa maiſon de Vaux. Cè palais & les jardins lui avaient coûté dix-huit millions de livres, qui en valent près de trente-ſix d'aujourdhui. Il avait bâti le palais deux fois, & acheté trois villages entiers, dont le terrain fut enfermé dans ces jardins immenſes, plantés en partie par *Le nôtre*, & regardés alors comme les plus beaux de l'Europe. Les eaux jailliſſantes de Vaux, qui parurent depuis au deſſous du médiocre après celles de Verſailles, de Marly & de Saint-Clou, étaient alors des prodiges. Mais, quelque belle que ſoit cette maiſon, cette dépenſe de dix-huit-millions, dont les comptes éxiſtent encore, prouve qu'il avait éte ſervi avec auſſi peu d'œconomie qu'il ſervait le roi. Il eſt vrai, qu'il s'en falait beaucoup que Saint-Germain & Fontainebleau, les ſeules maiſons de plaiſance habitées par le roi, approchaſſent de la beauté de Vaux. Louis XIV le ſentit & en fut irrité. On voit partout dans cette maiſon les armes & la deviſe de Fouquet. C'eſt un écureuil avec ces paroles: *quò non aſcendam? où ne monterai-je point?* Le roi ſe les fit expliquer. L'ambition de cette deviſe ne ſervit pas à appaiſer le monarque. Les courtiſans remarquérent, que l'écureuil était peint partout pourſuivi par une couleu-

vre,

vre, qui était les armes de Colbert. La fête fut au dessus de celles que le cardinal Mazarin avait données, non seulement pour la magnificence, mais pour le goût. On y représenta pour la premiére fois, *les facheux* de Moliere. Pélisson avait fait le prologue, qu'on admira. Les plaisirs publics cachent ou préparent si souvent à la cour des désastres particuliers, que sans la reine mére, Pélisson & lui auraient été arrétés dans Vaux le jour de la fête. Ce qui augmentait le ressentiment du maître, c'est que mademoiselle de la Valliére, pour qui le roi commençait à sentir une vraie passion, avait été un des objets des goûts passagers du surintendant, qui ne ménageait rien pour les satisfaire. Il avait offert à mademoiselle de la Valliére deux-cent-mille livres; & cette offre avait été reçuë avec indignation, avant qu'elle eût aucun dessein sur le cœur du roi. Le surintendant, s'étant apperçu depuis quel puissant rival il avait, voulut être le confident de celle dont il n'avait pu être le possesseur; & cela même irritait encore.

Le roi, qui dans un premier mouvement d'indignation avait été tenté de faire arréter le surintendant au milieu même de la fête qu'il en recevait, usa ensuite d'une dissimulation peu nécessaire.

On

On eût dit, que le monarque déja tout puissant eût craint le parti que Fouquet s'était fait.

Il était procureur-général du parlement ; & cette charge lui donnait le privilége d'être jugé par les chambres assemblées. Mais après que tant de princes, de maréchaux & de ducs, avaient été jugés par des commissaires, on eût pu traiter comme eux un magistrat, puisqu'on voulait se servir de ces voies extraordinaries, qui, sans être injustes, laissent toûjours un soupçon d'injustice.

Colbert l'engagea par un artifice peu honorable, à vendre sa charge. Il s'en défit pour douze-cent-mille livres, qui reviennent aujourd'hui à plus de deux millions. Le prix excessif des places au parlement, si diminué depuis, prouve quel reste de considération ce corps avait conservé dans son abaissement même. Le duc de Guise, grand-chambellan du roi, n'avait vendu cette charge de la couronne au duc de Bouillon, que huit-cent-mille livres.

Fouquet, pour avoir dissipé les finances de l'état, & pour en avoir usé comme des siennes propres, n'en avait pas moins de grandeur dans l'ame. Ses déprédations n'avaient été que des magnificences & des libéralités. Il fit porter à l'épargne le prix de

sa

sa charge ; & cette belle action ne le sauva pas. On attira avec adresse à Nantes un homme, qu'un éxemt & deux gardes pouvaint arrétèr à Paris. Le roi lui fit des caresses avant sa disgrace. Je ne sai pourquoi la pluspart des princes affectent d'ordinaire de tromper par de fausses bontés, ceux de leurs sujets qu'ils veulent perdre. La dissimulation alors est l'opposé de la grandeur. Elle n'est jamais une vertu, & ne peut devenir un talent estimable, que quand elle est absolument nécessaire. Louis XIV parut sortir de son caractére ; mais on lui avait fait entendre, que Fouquet faisait faire de grandes fortifications a Belle-Ile, & qu'il pouvait avoir trop de liaisons au dehors & au dedans du roiaume. Il parut bien, quand il fut arrété & conduit à la bastille & à Vincennes, que son parti n'était autre chose que l'avidité de quelques courtisans & de quelques femmes, qui recevaient de lui des pensions, & qui l'oubliérent dès qu'il ne fut plus en état d'en donner. Il ne lui resta d'amis que Pélisson, Gourville, mademoiselle Scudéri, ceux qui eurent part à sa disgrace & quelques gens de lettres. On connaît ces vers de Hainault le traducteur de Lucréce, contre Colbert le Persécuteur de Fouquet :

Ministre avare & lâche, esclave malheureux,
Qui gémis sous le poids des affaires publiques,
Victime devouée aux chagrins politiques,
Fantôme révéré sous un titre onéreux.

Voi combien des grandeurs le comble est dangereux;
Contemple de Fouquet les funestes reliques;
Et tandis qu'à sa perte en secret tu t'appliques,
Crains qu'on ne te prépare un destin plus affreux.

Sa chûte quelque jour te peut être commune,
Crains ton poste, ton rang, la cour & la fortune.
Nul ne tombe innocent d'où l'on te voit monté.

Cesse donc d'animer ton prince à son suplice.
Et prêt d'avoir besoin de toute sa bonté,
Ne le fais pas user de toute sa justice.

Mon-

Monsieur Colbert, à qui l'on parla de ce sonnet injurieux, demanda si le roi y était offensé. On lui dit que non : „ je ne " le suis donc pas, " répondit le ministre.

Il est vrai que faire le procès au surintendant, c'était accuser la mémoire du cardinal Mazarin. Les plus grandes déprédations dans les finances, étaient son ouvrage. Il s'était approprié en souverain plusieurs branches des revenus de l'état. Il avait traité en son nom & à son profit des munitions des armées. „ Il imposait, „ (dit Fouquet dans ses défenses) par let- „ tres de cachet, des sommes extraordi- „ naires sur les généralités ; ce qui ne „ s'était jamais fait que par lui & pour „ lui, & ce qui est punissable de mort par „ les ordonnances." C'est ainsi que le cardinal avait amassé des biens immenses, que lui-même ne connaissait plus.

J'ai entendu contèr à feu monsieur de Caumartin intendant des Finances, que dans sa jeunesse quelques années après la mort du cardinal, il avait été au palais Mazarin, où logeaient le duc son héritier & la duchesse Hortense ; qu'il y vit une grande armoire de marquetterie, fort profonde, qui tenait du haut jusqu'en bas tout le fond d'un cabinet. Les clez en avaient été perduës depuis long-tems, &

on

on avait négligé d'ouvrir les tiroirs. Monsieur de Caumartin, étonné de cette négligence, dit à la duchesse de Mazarin qu'on trouverait peut-être des curiosités dans cette armoire. On l'ouvrit : elle était toute remplie de quadruples, de jettons d'or, & de médailles d'or. Madame de Mazarin en jetta au peuple des poignées par les fenêtres, pendant plus de huit jours.

L'abus, que le cardinal Mazarin avait fait de sa puissance despotique, ne justifiait pas le surintendant; mais l'irrégularité des procédures faites contre lui, la longueur de son procès, le tems qui éteint l'envie publique & qui inspire la compassion pour les malheureux, enfin les sollicitations toûjours plus vives en faveur d'un infortuné, que les manoeuvres pour le perdre ne sont pressantes; tout cela lui sauva la vie. Le procès ne fut jugé qu'au bout de trois ans en 1664. de vingt-deux juges qui opinérent, il n'y en eut que neuf qui conclurent à la mort; & les treize autres, parmi lesquels il y en avait à qui Gourville avait fait accepter des présens, opinérent à un bannissement perpétuel. Le roi commua la peine en une plus dure. Il fut enfermé au château de Pignerol. Tous les historiens disent, qu'il y mourut en 1680; mais il est constant,
qu'-

qu'avant sa mort il eut permission de se retirer dans une terre de sa femme. C'est ce que m'assûra, il y a long-tems, la comtesse de Vaux sa belle-fille, & ce que depuis les mémoires de Gourville ont confirmé.

Le sécretaire d'état Guénégaud, qui vendit sa charge à Colbert, n'en fut pas moins poursuivi par la chambre de justice, qui lui ôta la plus grande partie de sa fortune.

Saint-évremond, attaché au surintendant, fut enveloppé dans sa disgrace. Colbert, qui cherchait par tout des preuves contre celui qu'il voulait perdre, fit saisir des papiers confiés à madame du Plessis-Belliévre ; & dans ces papiers on trouva la lettre manuscrite de Saint-évremond sur la paix des Pirénées. On lut au roi cette plaisanterie, qu'on fit passer pour un crime d'état. Colbert, qui dédaignait de se vanger de Hainault homme obscur, persécuta dans Saint-évremond l'ami de Fouquet qu'il haïssait, & le bel esprit qu'il craignait. Le roi eut l'extrême sévérité de punir une raillerie innocente faite, il y avait longtems, contre le cardinal Mazarin qu'il ne regrettait pas, & que toute la cour avait outragé, calomnié & proscrit impunément pendant plusieurs années. De mille écrits faits contre ce ministre, le moins mordant

dant fut le seul puni, & le fut après sa mort.

Saint-évremond, retiré en Angleterre, vécut chez une nation libre & philosophe. Le marquis de Miremont, son ami, me disait autrefois à Londres, qu'il y avait une autre cause de sa disgrace, & que Saint-évremond n'avait jamais voulu s'en expliquer.

Le nouveau ministre des finances, sous le simple titre de contrôleur-général, justifia la sévérité de ses poursuites, en rétablissant l'ordre que ses prédécesseurs avaient troublé, & en travaillant sans relâche à la grandeur de l'état.

La cour devint le centre des plaisirs & le modéle des autres cours. Le roi se piqua de donner des fêtes, qui fissent oublier celle de Vaux. Il semblait, que la nature prît plaisir alors à produire en France les plus grands hommes dans tous les arts, & à rassemblèr à la cour ce qu'il y avait jamais eû de plus beau & de mieux fait en hommes & en femmes.

Le roi l'emportait sur tous ses courtisans, par la richesse de sa taille & par la beauté majestueuse de ses traits. Le son de sa voix, noble & touchant, gagnait les cœurs qu'intimidait sa présence. Il avait une démarche, qui ne pouvait convenir

venir qu'à lui & à ſon rang, & qui eût été ridicule en tout autre. L'embarras, qu'il inſpirait à ceux qui lui parlaient, flattait en ſecret la complaiſance avec laquelle il ſentait ſa ſupériorité. Ce vieil officier, qui ſe troublait, qui béguéiait en lui demandant une grace, & qui ne pouvant achever ſon diſcours, lui dit: " ſire, que votre majeſté daigne croire, que je ne tremble pas ainſi devant vos enemis:" n'eut pas de peine à obtenir ce qu'il demandait.

Le goût de la ſociété n'avait pas encor reçu tout ſa perfection à la cour. La reine mére, anne d'Aûtriche, commençait à aimer la retraite. La reine régnante ſavait à peine le Français, & la bonté faiſait ſon ſeul mérite. La princeſſe d'Angleterre, belle-ſœur du roi, apporta à la cour les agrémens d'une converſation douce & animée; ſoûtenuë bientôt par la lecture des bons ouvrages & par un goût ſûr & délicat. Elle ſe perfectionna dans la connaiſſance de la langue, qu'elle écrivait mal encor au tems de ſon mariage. Elle inſpira une émulation d'eſprit nouvelle, & introduiſit à la cour une politeſſe & des graces, dont à peine le reſte de l'Europe avait l'idée. Madame avait tout l'eſprit de Charles ſecond ſon frére, embelli par les charmes de ſon

ſéxe,

ſéxe, par le don & par le déſir de plaire. La cour de Louis XIV reſpirait une galanterie pleine de decence. Celle qui régnait à la cour de Charles ſecond, était plus hardie ; & trop de groſſiéreté en déſhonorait les plaiſirs.

Il y eut d'abord entre madame & le roi beaucoup de ces coquetteries d'eſprit & de cette intelligence ſecrette, qui ſe remarquérent dans de petites fêtes ſouvent répétées. Le roi lui envoiait des vers ; elle y répondait. Il arriva que le même homme fut à la fois le confident du roi & de madame dans ce commerce ingénieux. C'était le marquis de Dangeau. Le roi le chargeait d'écrire pour lui ; & la princeſſe l'engageoit à répondre au roi. Il les ſervit ainſi tous deux, ſans laiſſer ſcopçonnèr à l'un, qu'il fût emploié par l'autre ; & ce fut une des cauſes de ſa fortune.

Cette intelligence jetta des alarmes dans la famille roiale. Le roi réduiſit l'éclat de ce commerce à un fonds d'eſtime & d'amitié, qui ne s'altéra jamais. Lorſque madame fit depuis travailler Racine & Corneille à la tragédie de *Bérénice*, elle avait en vuë non ſeulement la rupture du roi avec la connêtable Colonne, mais le frein qu'elle-même avait mis à ſon propre penchant, de peur qu'il ne de-

devint dangereux. Louis XIV est assez désigné dans ces deux vers de la *Bérénice* de Racine:

Qu'en quelque obscurité, que le ciel l'eût fait naître,
Le monde en le voiant eût reconnu son maître.

Ces amusemens firent place à la passion plus sérieuse & plus suivie, qu'il eut pour mademoiselle de la Valiére, fille d'honneur de madame. Il goûta avec elle le bonheur rare d'être aimé uniquement pour lui-même. Elle fut deux ans l'objet caché de tous les amusemens galans, & de toutes les fêtes que le roi donnait. Un jeune valet de chambre du roi, nommé Belloc, composa plusieurs récits qu'on mêlait à des danses, tantôt chez la reine, tantôt chez madame, & ces récits exprimaient avec mistére le secret de leurs cœurs, qui cessa bientôt d'être un secret.

Tous les divertissemens publics, que le roi donnait, étaient autant d'hommages à sa maîtresse. On fit en 1662 un carrousel, non pas dans la place roiale (comme le dit l'histoire de la Hode ou la Motte sous le nom de la Martiniére: cette place n'y est pas propre;) mais vis-à-vis

 les

les Tuileries, dans une vaste enceinte, qui en a retenu le nom de la place du carrousel. Il y eut cinq quadrilles. Le roi était à la tête des Romains; son frére, des Persans; le prince de Condé, des Turcs; le duc d'Enguien son fils, des Indiens; le duc de Guise, des Américains. Ce duc de Guise était petit-fils du Balafré. Il s'était rendu célébre dans le monde, par l'audace malheureuse avec laquelle il avait entrepris de se rendre maître de Naples. Sa prison, ses duels, ses amours romanesques, ses profusions, ses aventures, le rendaient singulier en tout. Il semblait être d'un autre siécle. On disait de lui, en le voiant courir avec le grand Condé: *voilà les héros de l'histoire & de la fable.*

La reine mére, la reine régnante, la reine d'Angleterre veuve de Charles I, oubliant alors ses malheurs, étaient sous un dais à ce spectacle. Le comte de Sault, fils du duc de Les diguiéres, remporta le prix, & le reçut des mains de la reine mére. Ces fêtes ranimerent plus que jamais le goût des devises & des emblémes, que les tournois avaient mis autrefois à la mode, & qui avaient subsisté après eux.

Un antiquaire, nommé d'Ouvrier, imagina alors pour Louis XIV, l'embléme d'un soleil

ſoleil dardant ſes rayons ſur un globe avec ces mots, *nec pluribus impar*. L'idée était un peu imitée d'une deviſe Eſpagnole, faite pour Philippe ſecond, & plus convenable à ce roi qui poſſédait la plus belle partie du nouveau monde & tant d'états dans l'ancien, qu'à un jeune roi de France qui ne donnait encor que des eſpérances. Cette deviſe eut un ſuccès prodigieux. Les armoires du roi, les meubles de la couronne, les tapiſſeries, les ſculptures, en furent ornées. Le roi ne la porta jamais dans ſes carrouſels. On a reproché injuſtement à Louis XIV le faſte de cette deviſe, comme s'il l'avait choiſie lui-même ; & elle a été peut-être plus juſtement critiquée pour le fond. Le corps ne repréſente pas ce que la légende ſignifie ; & cette légende n'a pas un ſens aſſez clair & aſſez déterminé. Ce qu'on peut expliquer de pluſieurs maniéres, ne mérite d'être expliqué d'aucune. Les deviſes, ce reſte de l'ancienne chevalerie, peuvent convenir à des fêtes, & ont de l'agrément, quand les alluſions ſont juſtes, nouvelles & piquantes. Il vaut mieux n'en point avoir, que d'en ſouffrir de mauvaiſes & des baſſes, comme celle de Louis douze ; c'était un porc-épic avec ces paroles : *qui s'y frotte, s'y pique*. Les deviſes ſont par rapport aux in-

ſcriptions, ce que ſont des maſcarades en comparaiſon des cérémonies auguſtes.

La fête de Verſailles en 1664 ſurpaſſa celle du carrouſel, par ſa ſingularité, par ſa magnificence, & par les plaiſirs de l'eſprit, qui ſe mélant à la ſplendeur de ces divertiſſemens, y ajoûtaient un goût & des graces dont aucune fête n'avait encor été embellie. Verſailles commençait à être un ſéjour délicieux, ſans approcher de la grandeur dont il fut depuis.

Le cinq Mai, le roi y vint avec une cour composée de ſix-cent perſonnes, qui furent défraiées avec leur ſuite, auſſi bien que tous ceux qui ſervirent aux apprêts de ces enchantemens. Il ne manqua jamais à ces fêtes, que des monumens conſtruits exprès pour les donner, tels qu'en élevérent les Grecs & les Romains. Mais la promptitude, avec laquelle on conſtruiſit des théatres, des amphithéatres, des portiques, ornés avec autant de magnificence que de goût, était une merveille qui ajoûtait à l'illuſion, & qui diverſifiée depuis en mille maniéres, augmentait encor le charme de ces ſpectacles.

Il y eut d'abord une eſpéce de carrouſel. Ceux qui devaient courir, parurent le premier jour comme dans une revuë; ils étaient précédés de hérauts-d'armes,

de

de pages, d'écuiers, qui portaient leurs devises & leurs boucliers; & sur ces boucliers étaient écrits en lettres d'or des vers composés par Périgni & par Benserade. Ce dernier surtout avait un talent singulier pour ces piéces galantes, dans lesquelles il faisait toûjours des allusions délicates & piquantes, aux caractéres des personnes, aux personnages de l'antiquité ou de la fable qu'on représentait, & aux passions qui animaient la cour. Le roi représentait Roger: tous les diamans de la couronne brillaient sur son habit & sur le cheval qu'il montait. Les reines & trois-cent dames, sous des arcs de triomphe, voiaient cette entrée;

Le roi, parmi tous les regards attachés sur lui, ne distinguait que ceux de mademoiselle de la Valiére. La fête était pour elle seule; elle en jouissait, confonduë dans la foule.

La cavalcade était suivie d'un char doré de dix-huit pieds de haut, de quinze de large, de vingt-quatre de long, représentant le char du soleil. Les quatre âges d'or, d'argent, d'airain & de fèr, les signes célestes, les saisons, les heures, suivaient à pied ce char. Tout était caractérisé. Des bergers portaient les piéces de la barriére, qu'on ajustait au son des trompettes, ausquelles succèdaient par inter-

valles les musettes & les violons. Quelques personnages qui suivaient le char d'Apollon, vinrent d'abord récitèr aux reines, des vers convenables au lieu, au tems & aux personnes. Les courses finies, & la nuit venuë, quatre-mille gros flambeaux éclairérent l'espace, où se donnaient les fêtes. Des tables y furent servies par deux-cent personnages, qui représentaient les saisons, les faunes, les sylvains, les dryades, avec des pasteurs, des vendangeurs, des moissonneurs. Pan & Diane avançaient sur une montagne mouvante, & en descendirent pour faire poser sur les tables ce que les campagnes & les forêts produisent de plus délicieux. Derriére les tables en demi cercle, s'éleva tout d'un coup un théatre chargé de concertans. Les arcades, qui entouraient la table & le théatre, étaient ornées de cinq-cent girandoles vertes & argent, qui portaient des bougies; & une balustrade dorée fermait cette vaste enceinte.

Ces fêtes, si supérieures à celles qu'on invente dans les romans, durérent sept jours. Le roi remporta quatre fois le prix des jeux, & laissa disputèr ensuite aux autres chevaliers, les prix qu'il avait gagnés, & qu'il leur abandonnait.

La comédie de la *princesse d'Elide*, quoi-

quoiqu'elle ne soit pas une des meilleures de Moliére, fut un des plus agréables ornemens de ces jeux, par une infinité d'allégories fines sur les mœurs du tems, & par des à-propos qui font l'agrément de ces fêtes, mais qui sont perdus pour la postérité. On était encor très entêté à la cour de l'astrologie judiciaire. Plusieurs princes pensaient par une superstition orgueilleuse, que la nature les distinguait jusqu'à écrire leur destinée dans les astres. Le duc de Savoie Victor Amédée, pére de la duchesse du Bourgogne, eut un astrologue auprès de lui, même après son abdication. Moliere osa attaquer cette illusion dans son ouvrage.

On y voit aussi un fou de cour. Ces misérables étaient encor fort à la mode. C'était un reste de barbarie, qui a duré plus long-tems en Allemagne qu'ailleurs. Le besoin des amusemens, l'impuissance de s'en procurer d'agréables & d'honnêtes dans les tems d'ignorance & de mauvais goût, avaient fait imaginer ce triste plaisir, qui dégrade l'esprit humain. Le fou, qui était alors auprès de Louis XIV, avait appartenu au prince de Condé. Il s'appellait l'Angeli. Le comte de Grammont disait, que de tous les fous qui avaient suivi monsieur le prince, il n'y avait que l'Angeli qui eût fait fortu-

ne. Ce bouffon ne manquait pas d'esprit. C'est lui qui dit, *qu'il n'allait pas au sermon, parce qu'il n'aimait pas le brailler, & qu'il n'entendait pas le raisonner.*

La farce du *mariage forcé* fut aussi jouée à cette fête. Mais ce qu'il y eut de véritablement admirable, ce fut la premiére représentation des trois premiers actes du *Tartuffe.* Le roi voulut voir ce chef-d'œuvre, avant même qu'il fût achevé. Il le protégea depuis contre les faux dévots, qui voulurent intéresser la terre & le ciel pour le supprimer; & il subsistera, comme on l'a déja dit ailleurs, tant qu'il y aura en France du goût & des hypocrites.

La plupart de ces solennités brillantes ne sont souvent que pour les yeux & les oreilles. Ce qui n'est que pompe & magnificence passe en un jour; mais quand des chef-d'œuvres de l'art, comme le Tartuffe, font l'ornement de ces fétes, elles laissent après elles une éternelle mémoire.

On se souvient encor de plusieurs traits de ces allégories de Benserade, qui ornaient les ballets de ce tems-là. Je ne citerai que ces vers pour le roi représentant le soleil.

Je doute qu'on le prenne avec vous sur le ton

De

De Daphné ni de Phaëton.
Lui trop ambitieux, elle trop inhumaine :
Il n'est point là de piége, où vous puissiez donner ;
Le moien de s'imaginer,
Qu'une femme vous fuïe, & qu'un homme vous méne ?

La principale gloire de ces amusemens, qui perfectionnaient en France le goût, la politesse & les talens, venait de ce qu'ils ne dérobaient rien aux travaux assidus du monarque. Sans ces travaux, il n'aurait sû que tenir une cour : il n'aurait pas sû régner ; & si les plaisirs magnifiques de cette cour avaient insulté à la misére du peuple, ils n'eussent été qu'odieux. Mais le même homme qui avait donné ces fêtes, avait donné du pain au peuple dans la disette de 1662 ; il avait fait venir des grains, que les riches achetérent à vil prix, & dont il fit des dons aux pauvres familles à la porte du Louvre : il avait remis au peuple trois-millions de tailles : nulle partie de l'administration intérieure n'était négligée ; son gouvernement était respecté au dehors. Le roi d'Espagne obligé de lui céder la préséance, le pape forcé de lui faire satisfaction, Dunkerque ajoûté à la France par un marché glorieux à l'acquéreur & honteux

pour le vendeur; enfin toutes ſes démarches depuis qu'il tenait les rênes, avaient été ou nobles ou utiles: il était beau après cela de donner des fêtes.

Le légat *à latere*, chigi, neveu du pape Aléxandre VII, venant au milieu de toutes les réjouiſſances de Verſailles faire ſatisfaction au roi de l'attentat des gardes du pape, étala à la cour un ſpectacle nouveau. Ces grandes cérémonies ſont des fêtes pour le public. Les honneurs qu'on lui fit, rendaient la ſatisfaction plus éclatante. Il reçut ſous un dais les reſpects des cours ſupérieures, du corps de ville, du clergé. Il entra dans Paris au bruit du canon, aiant le grand Condé à ſa droite & le fils de ce prince à ſa gauche, & vint dans cet appareil s'humilier, lui, Rome & le pape, devant un roi qui n'avait pas encor tiré l'épée. Il dîna avec le roi après l'audience; & on ne fut occupé que de le traitèr avec magnificence, & de lui procurer des plaiſirs. On traita depuis le doge de Génes avec moins d'honneurs, mais avec ce même empreſſement de plaire, que le roi concilia toûjours avec ſes démarches altiéres.

Tout cela donnait à la cour de Louis XIV, un air de grandeur qui éclipſait toutes les autres cours de l'Europe. Il voulait que cet éclat, attaché à ſa perſonne,

 re-

rejaillît sur tout ce qui l'environnait ; que tous les grands fussent honorés, & qu'aucun ne fût puissant, à commencer par son frére & par monsieur le prince. C'est dans cette vuë, qu'il jugea en faveur des pairs leur ancienne querelle avec les présidens du parlement. Ceux-ci prétendaient devoir opinèr avant les pairs, & s'étaient mis en possession de ce droit. Il régla dans un conseil extraordinaire, que les pairs opineraient aux lits de justice, en présence du roi, avant les présidens, comme s'ils ne devaient cette prérogative qu'à sa présence ; & il laissa subsister l'ancien usage dans les assemblées qui ne sont pas des lits de justice.

Pour distinguer ses principaux courtisans, il avait inventé des casaques bluës, brodées d'or & d'argent. La permission de les portèr était une grande grace pour des hommes que la vanité méne. On les demandait présque comme le collier de l'ordre. On peut remarquer, puisqu'il est ici question de petits détails, qu'on portait alors des casaques par dessus un pourpoint orné de rubans ; & sur cette casaque passait un baudrier auquel pendait l'épée. On avait une espéce de rabat à dentelles, & un chapeau orné de deux rangs de plumes. Cette mode, qui dura jusqu'à l'année 1684, devint

celle de toute l'Europe, exceptè de l'Espagne & de la Pologne. On se piquait déja d'imiter presque partrout la cour de Louis XIV.

Il établit dans sa maison un ordre qui dure encore ; régla les rangs & les fonctions ; créa des charges nouvelles auprès de sa personne, comme celle de grand-maître de sa garderobe. Il rétablit les tables instituées par François premier, & les augmenta. Il y en eut douze pour les officiers commençaux, servies avec autant de propreté & de profusion que celles de beaucoup de souverains : il voulait que les étrangers y fussent tous invités : cette attention dura pendant tout son régne. Il en eut une autre plus recherchée & plus polie encore. Lorsqu'il eut fait bâtir les pavillons de Marli en 1679, toutes les dames trouvaient dans leur appartement une toilette complette ; rien de ce qui appartient à un luxe commode n'était oublié : quiconque était du voiage, pouvait donner des repas dans son apartement : on y était servi avec la même delicatesse que le maître. Ces petites choses n'acquiérent du prix, que quand elle sont soûtenuës par les grandes. Dans tout ce qu'il faisait, on voiait de la splendeur & de la générosité. Il faisait prêsent de deux-cent-mille francs aux

aux filles de ses miniſtres à leur mariage.

Ce qui lui donna dans l'Europe le plus d'éclat, ce fut une libéralité qui n'avait point d'éxemple. L'idée lui en vint d'un diſcours du duc de Saint-Aignan, qui lui conta que la cardinal de Richelieu avait envoié des préſens à quelques ſavans étrangers, qui avaient fait ſon éloge. Le roi n'attendit pas qu'il fût loué ; mais ſûr de mériter de l'être, il recommanda à ſes miniſtres, Lionne & Colbert, de choiſir un nombre de Français & d'étrangers diſtingués dans la littérature, auſquels il donnerait des marques de ſa générosité. Lionne aiant écrit dans les païs étrangers, & s'étant fait inſtruire autant qu'on le peut dans cette matiére ſi délicate, où il s'agit de donner des prèférences aux contemporains, on fit d'abord une liſte de ſoixante perſonnes : les uns eurent des préſens, les autres des penſions, ſelon leur rang, leurs beſoins, & leur mérite. Le bibliothécaire du Vatican, Allati, le comte Graziani ſecretaire d'état du duc de Modéne, le célébre Viviani mathématicien du grand-duc de Florence, Voſſius l'hiſtoriographe des Provinces-unies, l'illuſtre mathématicien Huygens, un réſident Hollandais en Suéde ; enfin juſqu'à des profeſſeurs d'Altorf & de Helmſtadt, villes

presque inconnuës des Français, furent étonnés de recevoir des lettres de monsieur Colbert, par lesquelles il leur mandait, que si le roi n'était pas leur souverain, il les priait d'agréer qu'il fût leur bienfaiteur. Les expressions de ces lettres étaient mesurées sur la dignité des personnes ; & toutes étaient accompagnées, ou de gratifications considérables, ou de pensions.

Parmi les Français, on sut distinguer Racine, Quinaut, Flechier depuis évêque de Nîmes, encor fort jeunes ; ils eurent des présens. Il est vrai que Chapelain & Cotin eurent des pensions ; mais c'etait principalement Chapelain que le ministre Colbert avait consulté. Ces deux hommes, d'ailleurs si décriés pour la poësie, n'étaient pas sans mérite. Chapelain avait une littérature immense ; & ce qui peut surprendre, c'est qu'il avait du goût, & qu'il était un des critiques des plus éclairés. Il y a une distance immense de tout cela au génie. La science & l'esprit conduisent un artiste, mais ne le forment en aucun genre. Personne en France n'eut plus de réputation de son tems, que Ronsard & Chapelain. C'est qu'on était barbare dans le tems de Ronsard, & qu'à peine on sortait de la barbarie dans celui de Chapelain. Costar, le compagnon d'étude

tude de Balſac & de Voiture, appelle Chapelain le premier des poëtes heroïques.

Boileau n'eut point de part à ces libéralités ; il n'avait encor fait que des ſatires ; & l'on ſait que ces ſatires attiquaient les mêmes ſavans que le miniſtre avait conſultés. Le roi le diſtingua quelques années après, ſans conſulter perſonne.

Les préſens, faits dans les païs étrangers, furent ſi conſidérables, que Viviani fit bâtir à Florence une maiſon, des libéralités de Louis XIV. Il mit en lettres d'or ſur le frontiſpice, *ædes à deo datæ* : alluſion au ſurnom de *dieu-donné*, dont la voix publique avait nommé ce prince à ſa naiſſance.

On ſe figure aiſément l'effet qu'eut dans l'Europe cette magnificence extraordinaire ; & ſi on conſidére tout ce que le roi fit bientôt après de mémorable, les eſprits les plus ſévéres & les plus difficiles doivent ſouffrir les éloges immodérés, qu'on lui prodigua. Les Français ne furent pas les ſeuls qui le louérent. On prononça douze panégyriques de Louis XIV en diverſes villes d'Italie ; & le marquis Zampieri les lui envoia reliés avec des filigrames d'or.

Il continua toûjours à repandre ſes bien-

bienfaits ſur les lettres & ſur les arts. Des gratifications particuliéres d'environ quatre-mille louis d'or à Racine, la fortune de Deſpréaux, celle de Quinaut, ſur-tout celle de Lulli & de tous les artiſtes qui lui conſacrérent leurs travaux, en font des preuves. Il donna même mille Louis à Benſerade, pour faire graver les tailles douces de ſes métamorphoſes d'Ovide en rondeaux: libéralité mal appliquée, qui prouve ſeulement la générosité du ſouverain. Il récompenſait dans Benſerade, le petit mérite qu'il avait eû dans ſes ballets.

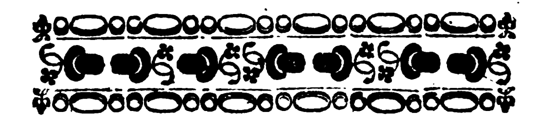
On ne voit pas après celà, ſur quel fondement quelques écrivains ont reproché l'avarice à ce monarque. Un prince, qui a des domaines abſolument ſéparés des revenus de l'état, peut être avare comme un particulier; mais un roi de France, qui n'eſt réellement que le diſpenſateur de l'argent de ſes ſujets, ne peut guères être atteint de ce vice. L'attention & la volonté de récompenſer peuvent lui manquer; mais c'eſt ce qu'on ne peut reprocher à Louis XIV.

Dans le tems même qu'il commençait à encourager les talens par tant de bienfaits, l'uſage que le comte de Buſſi fit des ſiens, fut rigoureuſement puni. On le mit à la Baſtille en 1765. Les amours des Gaules fu-

furent le prétexte de sa prison. La véritable cause était cette chanson, où le roi était trop compromis, & dont on renouvela alors le souvenir, pour perdre Bussi à qui on l'imputait.

Que deodatus est heureux,
De baiser ce bec amoureux,
Qui d'une oreille à l'autre va !

Ses ouvrages n'étaient pas assez bons, pour compenser, le mal qu'ils lui firent. Il parlait purement sa langue ; il avait du mérite, mais plus d'amour-propre encore ; & il ne se servit guères de ce mérite, que pour se faire des ennemis. Louis XIV aurait agi généreusement, s'il lui avait pardonné : il vengea son injure personelle, en paraissant céder au cri public. Cependant le comte de Bussi fut relâché au bout de dix-huit mois ; mais il fut dans la disgrace tout le reste de sa vie, protestant en vain à Louis XIV une tendresse, que ni le roi, ni personne ne croiait sincére.



Chapitre vingt-cinquiéme.

Suite des particularités & anecdotes.

A la gloire, aux plaisirs, à la grandeur, à la galanterie, qui occupaient les premiéres années de ce gouvernement, Louis XIV voulut joindre les douceurs de l'amitie ; mais il eſt difficile à un roi, de faire des choix heureux. De deux hommes auſquels il marqua le plus de confiance, l'un le trahit indignement, l'autre abuſa de ſa faveur. Le premièr était le marquis de Vardes, confident du goût du roi pour madame de la Valiére. On ſait que des intrigues de cour le firent cherchèr à

per-

perdre madame de la Valiére, qui par sa place devait avoir des jalouses, & qui par son caractére ne devait point avoir d'ennemis. On sait qu'il osa, de concert avec le comte de Guiche & la comtesse de Soissons, écrire à la reine régnante une lettre contrefaite, au nom du roi d'Espagne son pere. Cette lettre apprenait à la reine ce qu'elle devait ignorer, & ce qui ne pouvait que troubler la paix de la maison roiále. Il ajoûta à cette perfidie la méchancéte de faire tomber les soupçons sur les plus honnêtes gens de la cour, le duc & la duchesse de Navaille. Ces deux personnes innocentes furent sacrifiées au ressentiment du monarque trompé. L'atrocité de la conduite de Vardes fut trop tard connuë ; & Vardes, tout criminel qu'il était, ne fût guères plus puni que les innocens qu'il avait accusés, & qui furent obligés de se défaire de leurs charges, & de quitter la cour.

L'autre favori était le comte depuis duc de Lausun, tantôt rival du roi dans ses amours passagers, tantôt son confident, & si connu depuis par ce mariage qu'il voulut faire trop publiquement avec mademoiselle, & qu'il fit ensuite secrettement malgré sa parole donnée à son maître.

Le roi, trompé dans ses choix, dit qu'il

qu'il avait cherché des amis, & qu'il n'avait trouvé que des intrigans. Cette connaissance malheureuse des hommes, qu'on acquiert trop tard, lui faisait dire aussi : *toutes les fois que je donne une place vacante, je fais cent mécontens & un ingrat.*

Ni les plaisirs, ni les embellissemens des maisons roiales & de Paris, ni les soins de la police du roiaume, ne discontinuérent pendant la guerre de 1666.

Le roi dansa dans les ballets jusqu'en 1670. Il avait alors trente-deux ans. On joua devant lui à Saint-Germain, la tragédie de *Britannicus* ; il fut frappé de ces vers :

Pour mérite premier, pour vertu singuliére,
Il excelle à trainèr un char dans la carriére.
A disputer des prix indignes de ses mains,
A se donner lui-même en spectacle aux Romains.

des-lors il ne dansa plus en public ; & le poëte réforma le monarque. Son union avec madame de la Valiére subsistait toûjours, malgré les infidélités fréquentes qu'il lui faisait. Ces infidélités lui coutaient peu de soins. Il ne trouvait guères

de

de femmes qui lui résistassent ; & revenait toûjours à celle, qui par la douceur & par la bonté de son caractére, par un amour vrai & même par les chaînes de l'habitude, l'avait subjugué sans art. Mais dès l'an 1669, elles s'apperçut que madame de Montespan prenait de l'ascendant ; elle combattit avec sa douceur ordinaire ; elle supporta le chagrin d'être témoin long-tems du triomphe de sa rivale, & sans presque se plaindre ; elle se crut encor heureuse dans sa douleur, d'être considérée du roi qu'elle aimait toûjours, & de le voir sans en être aimée.

Enfin, en 1675 elle embrassa la ressource, des ames tendres, ausquelles il faut des sentiments profonds qui les subjuguent. elle crut que dieu seul pouvait succéder dans son cœur à son amant. Sa conversion fut aussi célébre que sa tendresse. Elle se fit Carmélite à Paris, & persevéra. Se couvrir d'un Cilice, marcher pieds nuds, jeuner rigoureusement, chanter la nuit au chœur dans une langue inconnuë ; tout cela ne rebuta point la délicatesse d'une femme accoûtumée à tant dé gloire, de mollesse & de plaisirs. Elle véçut dans ces austérités depuis 1675 jusqu'en 1710, sous le nom de sœur Louise de la Miséricorde. Un roi, qui punirait ainsi la personne la plus coupable, serait un ty-

ran ;

ran ; & c'eſt ainſi que tant de femmes ſe ſont punies d'avoir aimé. Il n'y a preſque point d'éxemples de politiques qui aïent pris ce parti rigoureux. Les crimes de la politique ſembleraient cependant éxiger plus d'expiations que les faibleſſes de l'amour ; mais ceux qui gouvernent les ames, n'ont gueres d'empire que ſur les faibles.

On ſait que quand on annonça à ſœur Louïſe de la Miſéricorde la mort du duc de Vermondoiſe qu'elle avait eû du roi, elle dit ; *Je dois pleurer ſa naiſſance encor plus que ſa mort.* Il lui reſta une fille, qui fut de tous les enfans du roi la plus reſſemblante à ſon pére, & qui épouſa le prince Armand de Conti petit-neveu du grand Condé.

Cependant la marquiſe de Monteſpan jouiſſait de ſa faveur, avec autant d'éclat & d'empire que madame de la Valiére avait eû de modeſtie.

Tandis que madame de la Valiére & madame de Monteſpan ſe diſputaient encor la premiére place dans le cœur du roi, toute la cour était occupée d'intrigues d'amour. Louvois même était ſenſible. Parmi pluſieurs maîtreſſes qu'eut ce miniſtre, dont le charactére dur semblait ſi peu fait pour l'amour, il y eut une madame du Frénoi, femme d'un de ſes commis, pour laquelle il eut depuis

le

le crédit de faire érigèr une charge chez la reine : on la fit dame du lit : elle eut les grandes entrées. Le roi, en favorisant ainsi jusqu'aux goûts de ses ministres, voulait justifier les siens.

C'est un grand éxemple du pouvoir des préjugés & de la coûtume, qu'il fût permis à toutes les femmes mariées d'avoir des amans, & qu'il ne le fût pas à la petite-fille de Henri quatre, d'avoir un mari. Mademoiselle, après avoir refusé tant de souverains, après avoir eû l'espérance d'épouser Louis XIV, voulut faire à quarante trois ans la fortune d'un gentilhomme. Elle obtint la permission d'épouser Péguilin du nom de Caumont, comte de Lausun, capitaine d'une des deux compagnies des cent gentilshommes au Bec-de-Corbin qui ne subsistent plus, & pour qui le roi avait créé la charge de colonel-général des dragons. Il y avait cent éxemples de princesses, qui avaient épousé des gentilhommes : les empereurs Romains donnaient leurs filles à des sénateurs : les filles des souverains de l'Asie, plus puissans & plus despotiques qu'un roi de France, n'épousent jamais que des esclaves de leurs péres.

Mademoiselle donnait tous ses biens, estimés vingt-millions, au comte de Lausun ;

ſun ; quatre duchez, la ſouveraineté de Dombes, le comté d'Eu, le palais d'Orléans qu'on nomme le Luxembourg. Elle ne ſe réſervait rien, abandonnée toute entiére à l'idée flatteuſe de faire à ce qu'elle aimait une plus grande fortune, qu'aucun roi n'en a fait à aucun ſujet. Le contrat était dreſſé. Lauſun fut un jour duc de Montpenſier. Il ne manquait plus que la ſignature. Tout était prêt, lorſque le roi, aſſailli par les repréſentations des princes, des miniſtres, des ennemis d'un homme trop heureux, retira ſa parole & défendit cette alliance. Il avait écrit aux cours étrangéres pour annoncer le mariage ; il écrivit la rupture. On le blâma de l'avoir permis ; on le blâma de l'avoir défendu. Il pleura de rendre Mademoiſelle malheureuſe. Mais ce même prince, qui s'était attendri en lui manquant de parole, fit enfermer Lauſun, en Novembre 1670, au château de Pignerol, pour avoir épouſé en ſecret la princeſſe, qu'il lui avait permis quelques mois auparavant d'épouſer en public. Il fut enfermé dix années entiéres. Il y a plus d'un roiaume, où un monarque n'a pas cette puiſſance : ceux qui l'ont, ſont plus chéris quand ils n'en font pas d'uſage. Le citoien, qui n'offenſe point les loix de l'état, doit-il être puni ſi

 ſévé-

ſévérement par celui qui repréſente l'état? n'y a-t-il pas une trés grande différence entre déplaire à ſon ſouverain, & trahir ſon ſouverain? un roi doit-il traitèr un homme plus durement que la loi ne le traiterait?

Ceux qui ont écrit * que madame de Monteſpan, après avoir empéché le mariage, irritée contre le comte de Lauſun qui éclatait en reproches violens, éxigea de Louis XIV cette vangeance; ont fait bien plus de tort à ce monarque. Il y aurait eû à la fois de la tyrannie & de la puſillanimité, à ſacrifièr à la colére d'une femme, un brave homme, un favori, qui privé par lui de la plus grande fortune, n'aurait fait d'autre faute que de s'être trop plaint de madame de Monteſpan. Qu'on pardonne ces réfléctions: les droits de l'humanité les arrachent. Mais en même tems l'équité veut que Louis XIV. n'aiant fait dans tout ſon régne aucune action

* L'origine de cette imputation, qu'on trouve dans tant d'hiſtoriens, vient du *Segraiſiana*. C'eſt un recueil poſthume de quelques converſations de Ségrais, preſque toutes falſifiées. Il eſt plein de contradictions; & l'on ſait qu'aucun de ces *ana* ne mérite de créance.

action de cette nature, on ne l'accuse pas d'une injustice si cruelle. C'est bien assez qu'il ait puni avec tant de sévérité, un mariage clandestin, une liaison innocente, qu'il eût mieux fait d'ignorer. Retirer sa faveur était très juste. La prison était bien cruelle.

Ceux qui ont douté de ce mariage secret, n'ont qu'à lire attentivement les mémoires de mademoiselle. Ces mémoires apprennent ce qu'elle ne dit pas. On voit que cette même princesse, qui s'était plaint si amérement au roi de la rupture de son mariage, n'osa se plaindre de la prison de son mari. Elle avoüe qu'on la croiait mariée; elle ne dit point qu'elle ne l'était pas: & quand il n'y aurait que ces paroles: *je ne peux ni ne dois changer pour lui:* elles seraient décisives.

Lausun & Fouquet furent étonnés de se rencontrer dans la même prison; mais Fouquet surtout, qui dans sa gloire & dans sa puissance avait vu de loin Péguilin dans la foule comme un gentil-homme de province sans fortune, le crut fou, quand celui-ci lui conta qu'il avait été le favori du roi, & qu'il avait eû la permission d'épouser la petite-fille de Henri IV, avec tous les biens & les tîtres de la maison de Montpensier.

Après avoir langui dix ans en prison, il

il en ſortit enfin. Mais ce ne fut qu'après que madame de Monteſpan eut engagé Mademoiſelle à donner la ſouveraineté de dombes & le comté d'Eu, au duc du Maine encor enfant, qui les poſſéda après la mort de cette princeſſe. Elle ne fit cette donation, que dans l'eſpérance que monſieur de Lauſun ſerait reconnu pour ſon époux; elle ſe trompa: le roi lui permit ſeulement de donnèr à ce mari ſecret & infortuné les terres de Saint-Fargeau & de Thiers, avec d'autres revenus conſidérables que Lauſun ne trouva pas ſuffiſans. Elle fut réduite à être ſecrettement ſa femme, & à n'en être pas bien traitée en public. Malheureuſe à la cour, malheureuſe chez elle, ordinaire effet des paſſions; elle mourut en 1693. *

Pour le comte de Lauſun, il paſſa enſuite en Angleterre en 1688. Toûjours deſtiné aux aventures extraordinaires, il conduiſit en France la reine épouſe de

* On a imprimé à la fin de ſes mémoires, une hiſtoire des amours de mademoiſelle & de monſieur de Lauſun. C'eſt l'ouvrage de quelque valet de chambre. On y à joint des vers, dignes de l'hiſtoire & de toutes les inepties qu'on était en poſſeſſion d'imprimèr en Hollande.

Jacques second, & son fils au berceau. Il fut fait duc. Il commanda en Irlande avec peu de succès, & revint avec plus de réputation attachée à ses aventures, que de considération personelle. Nous l'avons vu mourir fort âgé, & oublié comme il arrive à tous ceux qui n'ont eû que de grands événemens sans avoir fait de grands choses.

Cependant madame de Montespan était toute puissante dès le commencement des intrigues dont on vient de parler.

Athénaïs de Mortemar femme du marquis de Montespan, sa sœur aînée la marquise de Thiange, & sa cadette pour qui elle obtint l'abbaïe de Fontévraud, étaient les plus belles femmes de leur tems; & toutes trois joignaient à cet avantage, des agrémens singuliers dans l'esprit. Le duc de Vivonne leur frére, maréchal de France, était aussi un des hommes de la cour, qui avait le plus de goût & de lecture. C'était lui à qui le roi disait un jour : *mais à quoi sert de lire?* le duc de Vivonne répondit, „ La lecture fait à " l'esprit, ce que vos perdrix font à mes „ jouës." C'est qu'il avait de l'embonpoint & de belles couleurs.

Ces quatre personnes plaisaient universellement par un tour singulier de conver-

versation mêlé de plaisanterie, de naïveté & de finesse, qu'on appellait l'esprit des Mortemar. Elles écrivaient toutes avec une legéreté & une grace particuliére. On voit par-là, combien est ridicule ce conte que j'ai entendu encor renouveler, que madame de Montespan était obligée de faire écrire ses lettres au roi par madame Scarron ; & que c'est là ce qui en fit sa rivale, & sa rivale heureuse.

Madame Scarron, depuis madame de Maintenon, avait à la vérité plus de lumiéres acquises par la lecture ; sa conversation était plus douce, plus insinuante. Il y a des lettres d'elle, écrites d'une élégance qui étonne. Mais madame de Montespan n'avait besoin d'emprunter l'esprit de personne ; & elle fut long-tems favorite, avant que madame de Maintenon lui fût présentée.

Le triomphe de madame de Montespan éclata au voiage que le roi fit en Flandre en 1670. La ruine des Hollandais fut préparée dans ce voiage, au milieu des plaisirs. Ce fut une fête continuelle, dans l'appareil le plus pompeux.

Le roi, qui fit tous ses voiages de guerre à cheval, fit celui-ci pour la premiére fois dans un carosse à glaces. Les chaises de poste n'étaient point encor inventées. La reine, *madame* sa belle-sœur, la mar-

quise de Montespan, étaient dans cet équipage superbe, suivi de beaucoup d'autres, & quand madame de Montespan allait seule, elle avait quatre gardes du corps aux portières de son carosse. Le dauphin arriva ensuite avec sa cour, mademoiselle avec la sienne: c'était avant la fatale avanture de son mariage: elle partageait en paix tous ces triomphes, & voiait avec complaisance son amant favori du roi, à la tête de sa compagnie des gardes. On faisait porter dans les villes où l'on couchait, les plus beaux meubles de la Couronne. On trouvait dans chaque ville un bal masqué ou paré, ou des feux d'artifice. Toute la maison de guerre accompagnait le roi, & toute la maison de service précédait ou suivait: Les tables étaient tenuës comme à Saint-Germain. La cour visita dans cette pompe toutes les villes conquises. Les principales dames de Bruxelles, de Gand, venaient voir cette magnificence. Le roi les invitait à sa table; il leur faisait des présens pleins de galanterie. Tous les officiers des troupes en garnison recevaient des gratifications. Il en coûta plusieurs fois quinze-cent Louis d'or par jour en libéralités.

Tous les honneurs, tous les hommages, étaient pour madame de Montespan, excepté ce que le devoir donnait à la reine.

reine. Cependant cette dame n'était pas du ſecret. Le roi ſavait diſtinguer les affaires d'état, des plaiſirs.

Madame, ſeule chargée de l'union des deux rois & de la deſtruction de la Hollande, s'embarqua à Dunkerque ſur la flote du roi d'Angleterre, Charles ſecond ſon frére, avec une partie de la cour de France. Elle menait avec elle Mademoiſelle de Kerowal, depuis ducheſſe de Portſmouth, dont la beauté égalait celle de madame de Monteſpan. Elle fut depuis en Angleterre, ce que madame de Monteſpan était en France, mais avec plus de crédit. Le roi Charles fut gouverné par elle, juſqu'au dernier moment de ſa vie ; & quoique ſouvent infidéle, il fut toûjours maîtriſé. Jamais femme n'a conſervé plus long-tems ſa beauté ; nous lui avons vu à l'âge de près de ſoixante & dix ans, une figure encor noble & agreable, que les années n'avaient point flétrie.

Madame alla voir ſon frére à Cantorbéri, & revint avec la gloire du ſuccés. Elle en jouiſſait, lorſqu'une mort ſubite & douloureuſe l'enleva à l'âge de vingt-ſix ans, le 30 juin 1672. La cour fut dans une douleur & dans une conſternation que le genre de mort augmentait. Cette princeſſe s'était cru empoiſonnée. L'ambaſſadeur d'Angleterre, Montaigu, en état

perſuadé; la cour n'en doutait pas; & toute l'Europe le diſait. Un des anciens domeſtiques de la maiſon de ſon mari, m'a nommé celui, qui (ſelon lui) donna le poiſon. " Cet homme, me diſait-il, qui
,, n'était pas riche, ſe retira immédiate-
,, ment après en Normandie, où il acheta
,, une terre dans laquelle il vécut long-
,, tems avec opulence. Ce poiſon (ajoutait-
,, il) était de la poudre de diamant miſe
,, au lieu de ſucre dans des fraiſes." La cour & la ville penſérent que madame avait été empoiſonnée dans un verre d'eau de chicorée, après lequel elle éprouva d'horribles douleurs, & bientôt les convulſions de la mort. Mais la malignité humaine & l'amour de l'extraordinaire furent les ſeules raiſons de cette perſuaſion générale. Le verre d'eau ne pouvait être empoiſonné, puisque madame de la Faïette & une autre perſonne burent le reſte ſans reſſentir la plus legére incommodité. La poudre de diamant n'eſt pas plus un venin, que la poudre de corail. Il y avait long-tems que madame était malade d'un abſcès qui ſe formait dans le foie. Elle était trés mal-ſaine, & même avait accouché d'un enfant abſolument pourri. Son mari, trop ſoupçonné dans l'Europe, ne fut ni avant ni après cet evenement accuſé d'aucune action qui eût de la noir-

noirceur : & on trouve rarement des criminels qui n'aient fait qu'un grand crime. Le genre humain ferait trop malheureux, s'il était auſſi commun de commettre des choſes atroces, que de les croire.

On prétendit, que le chevalier de Lorraine favori de monſieur, pour ſe vanger d'un éxil & d'une priſon que ſa conduite coupable auprès de madame lui avait attiré, s'était porté à cette horrible vangeance. On ne fait pas attention, que le Chevalier de Lorraine était alors à Rome, & qu'il eſt bien difficile à un chevalier de Malthe de vingt ans, qui eſt à Rome, d'achêter à Paris la mort d'une grande princeſſe.

Il n'eſt que trop vrai, qu'une faibleſſe & une indiſcrétion du vicomte de Turenne avaient été la premiére cauſe de toutes ces rumeurs odieuſes, qu'on ſe plaît encor à rêveiller. Il était à ſoixante ans l'amant de madame de Coatquen & ſa dupe, comme il l'avait été de madame de Longueville. Il révéla à cette dame le ſecret de l'état, qu'on cachait au frére du roi. Madame de Coatquen, qui aimait le chevalier de Lorraine, le dit à ſon amant : celui-ci en avertit monſieur. L'intérieur de la maiſon de ce prince fut en proie à tout ce qu'ont de plus amèr les reproches & les jalouſies. Ces trou-

bles éclatérent avant le voiage de madame. L'amertume redoubla à ſon retour. Les emportemens de monſieur, les querelles de ſes favoris avec les amis de madame, remplirent la maiſon de confuſion & de douleur. Madame, quelque tems avant ſa mort, reprochait avec des plaintes douces & attendriſſantes, à la marquiſe de Coatquen, les malheurs dont elle était cauſe. Cette dame, à genoux auprès de ſon lit & arroſant ſes mains de larmes, ne lui répondit que par ces vers de Venceslas:

J'allais . . . j'étais . . . l'amour a
ſur moi tant d'empire;
Je m'égare, madame, & ne puis que
vous dire . . .

Le chevalier de Lorraine, auteur de ces diſſenſions, fut d'abord envoié par le roi à Pierre-enciſe; le comte de Marſan de la maiſon de Lorraine, & le marquis depuis maréchal de Villeroi, furent exilés. Enfin on regarda comme la ſuite coupable de ces démélés, la mort naturelle de cette malheureuſe princeſſe.

Ce qui confirma le public dans le ſoupçon de poiſon, c'eſt que vers ce tems on commença à connaître ce crime en France: On n'avait point emploié cette

cette vangeance des lâches dans les horreurs de la guerre civile. Ce crime, par une fatalité singuliére, infecta la France dans le tems de la gloire & des plaisirs qui adoucissaient les mœurs, ainsi qu'il se glissa dans l'ancienne Rome aux plus beaux jours de la république.

Deux Italiens, dont l'un se nommait Exili, travaillérent longtems avec un apoticaire Allemand nommé Glasèr, à chercher ce qu'on appelle *la pierre philosophale*. Les deux Italiens y perdirent le peu qu'ils avaient, & voulurent par le crime réparer le tort de leur folie. Ils vendirent secrettement des poisons. La confession, le plus grand frein de la mechanceté humaine, mais dont on abuse en croiant pouvoir faire des crimes qu'on croit pouvoir expier: la confession, dis-je, fit connaître au grand-pénitencier de Paris, que quelques personnes étaient mortes empoisonnées. Il en donna avis au gouvernement. Les deux Italiens soupçonnés furent mis à la Bastille: l'un des deux y mourut. Exili y resta sans être convaincu; & du fond de sa prison, il répandit dans Paris ces funestes secrets, qui coûtérent la vie au lieutenant-civil d'Aubrai & à sa famille, & qui firent enfin ériger la chambre des poison,, qu'on nomma *la chambre ardente*.

L'amour fut la premiére source de ces horribles aventures. Le marquis de Brinvilliers, gendre du lieutenant-civil d'Aubrai, logea chez lui Sainte-Croix. * Capitaine de son régiment, d'une trop belle figure. Sa femme lui en fit craindre les consequences. Le mari s'obstina à faire demeurer ce jeune homme avec sa femme, jeune, belle & sensible. Ce qui devait arriver, arriva: ils s'aimérent. Le lieutenant-civil, pére de la marquise, fut assez sévére & assez imprudent, pour sollicitèr une lettre de cachet, & pour faire envoièr à la Bastille le capitaine, qu'il ne fallait envoier qu'à son régiment. Sainte-Croix fut mis malheureusement dans la chambre où était Exili. Cet Italien lui apprit à se vanger. On en sait les suites qui font frémir. La marquise n'attenta point à la vie de son mari, qui avait eû de l'indulgence pour un amour dont lui-même était la cause; mais la fureur de la vangeance la porta à empoisonner son pére, ses deux fréres & sa sœur. Au milieu de tant de crimes, elle avait

* L'histoire de Louis XIV, sous le nom de la Martiniére, le nomme l'abbé de la croix. Cette histoire, fautive en tout, confond les noms, les dates & les événemens.

avait de la religion: elle allait ſouvent à confeſſe; & même, lorſqu'on l'arrêta dans Liége, on trouva une confeſſion générale écrite de ſa main, qui ſervit non pas de preuve contre elle, mais de préſomption. Il eſt faux, qu'elle eût eſſaïé ſes poiſons dans les hôpitaux, comme le diſait le peuple, & comme il eſt écrit dans les *cauſes célébres*, ouvrage d'un avocat ſans cauſe, & fait pour le peuple. Mais il eſt vrai qu'elle eut,ainſi que Sainte-Croix, des liaiſons ſecrettes avec des perſonnes accuſées depuis des mêmes crimes. Elle fut brûlée en 1679, après avoir eu la tête tranchée. Mais depuis 1670, qu'Exili avait commencé à faire des poiſons juſqu'en 1680, ce crime infecta Paris. On ne peut diſſimuler, que Pennautier le receveur-général du clergé, ami de cette femme, fut accuſé quelque tems après d'avoir mis ſes ſecrets en uſage; & qu'il lui en coûta la moitié de ſon bien pour ſupprimer les preuves..

La Voiſin, la Vigoureux, un prêtre nommé le Sage, & d'autres, trafiquérent des ſecrets d'Exili, ſous prétexte d'amuſer les ames curieuſes & faibles par des prédictions & par des apparitions d'eſprits. On crut le crime plus répandu qu'il n'était en effet. La chambre ardente fut établie à l'arſenal près de la Baſtille en

1680. Les plus grands ſeigneurs y furent cités : entre autres, deux niéces du cardinal Mazarin, la ducheſſe de Bouillon, & la comteſſe de Soiſſons mére du prince Eugéne. Elles ne furent point décrétées de priſe de corps, comme le dit l'hiſtoire de Réboulet. Il ne ſe trompe pas moins en diſant, que la ducheſſe de Bouillon parut devant les juges avec tant d'amis, qu'elle n'avait rien à craindre, quand même elle eût été coupable. Quels amis dans ce tems-là euſſent pu ſouſtraire quelqu'un à la juſtice ? La ducheſſe de Bouillon ne fut accuſée que d'avoir eû des curioſités ridicules. On imputait des choſes plus ſérieuſes à la comteſſe de Soiſſons, qui ſe retira à Bruxelles. Le maréchal de Luxembourg fut mis à la Baſtille, & ſubit un long interrogatoire, après lequel il reſta encor quatorze mois en priſon. On peut juger quelles rumeurs affreuſes toutes ces accuſations excitaient dans Paris. Le ſupplice du feu, dont la Voiſin & ſes complices furent punis, mirent fin aux recherches & aux crimes. Cette abomination ne fut que le partage de quelques particuliers, & ne corrompit point les mœurs douces de la nation ; mais elle laiſſa dans les eſprits un penchant funeſte à ſoupçonner des morts naturelles, d'avoir été violentes.

Ce qu'on avait cru de la destinée malheureuse de madame Henriette d'Angleterre, on le crut ensuite de sa fille Marie-Louise, qu'on Maria en 1679 au roi d'Espagne Charles second. Cette jeune princesse partit à regret pour Madrid. Mademoiselle avait souvent dit à monsieur, frére du roi : *ne menez pas si souvent votre fille à la cour ; elle sera trop malheureuse ailleurs.* Cette jeune princesse voulait épouser monseigneur. *Je vous fais reine d'Espagne*, lui dit le roi. *Que pourrais-je de plus pour ma fille ?* „ Ah ! répondit-elle, „ vous pourriez plus pour votre niéce.„ Elle fut enlevée au monde en 1689, au même âge que sa mére. Il passa pour constant, que le conseil Aûrichien de Charles second voulait se défaire d'elle, parce qu'elle aimait son païs, & qu'elle pouvait empécher le roi son mari de se déclarer pour les alliés contre la France. On lui envoia même de Versailles de ce qu'on croit du contrepoison, précaution très incertaine, puisque ce qui peut guérir une espéce de mal peut envenimer l'autre, & qu'il n'y a point d'antidote général. Le contrepoison prétendu arriva après sa mort. Ceux qui ont lû les mémoires compilés par le marquis de Dangeau, trouverent que le roi dit en soupant : „ la reine d'Espagne est morte „ em-

„ empoisonnée dans une tourte d'an-
„ guille : la comtesse de Pernits, les ca-
„ méristes Zapata & Nina, qui en ont
„ mangé après elle, sont mortes du mê-
„ me poison.

Après avoir lû cette étrange anecdote dans ces mémoires manuscrits, qu'on dit faits avec soin par un courtisan, qui n'avait presque point quitté Louis XIV pendant quarante ans ; je ne laissai pas d'être encor en doute : je m'informai à d'anciens domestiques du roi, s'il était vrai que ce monarque, toûjours retenu dans ses discours, eût jamais prononcé des paroles si imprudentes. Ils m'assûrérent tous, que rien n'était plus faux. Je demandai à des personnes considérables qui arrivaient d'Espagne, s'il était vrai que ces trois personnes fussent mortes avec la reine ; elle me donnérent des attestations, que toutes trois avaient survécu longtems à leur maîtresse. Enfin je sus que ces mémoires du marquis de Dangeau, qu'on regarde comme un monument précieux, n'étaient que *des nouvelles à la main*, écrites tous les jours par un de ses domestiques ; & je puis répondre qu'on s'en apperçoit assez au stile, aux inutilités & aux faussetés dont ce recueil est rempli. Après toutes ces idées funestes où la mort de Henriette d'Angle-

gleterre nous a conduits, il faut revenir aux événements de la cour qui suivirent sa perte.

La princesse Palatine lui succéda un an après, & fut mére du duc d'Orleans, régent du roiaume. Il fallut qu'elle renonçât au Calvinisme pour épouser monsieur ; mais elle conserva toûjours pour son ancienne religion, un respect secret qu'il est difficile de secouer, quand l'enfance l'a imprimé dans le cœur.

L'aventure infortunée d'une fille d'honneur de la reine en 1673, donna lieu à un nouvel établissement. Ce malheur est connu par le sonnet de l'avorton, dont les vers ont été tant cités :

Toi que l'amour fit par un crime,
Et que l'honneur défait par un crime à son tour,
Funeste ouvrage de l'amour,
De l'honneur funeste victime . .&c.

Les dangers, attachés à l'état de fille dans une cour galante & voluptueuse, déterminèrent à substituèr, aux douze filles d'honneur qui embellissaient la cour de la reine, douze dames du palais ; & depuis la maison des reines fut ainsi composée. Cet établissement rendait la cour plus nombreuse & plus magnifique, en y fixant

xant les maris & les parens de ces dames, ce qui augmentait la société & répandait plus d'opulence.

La princesse de Baviére, épouse de monseigneur, ajoûta dans les commencemens, de l'éclat & de la vivacité a cette cour. La marquise de Montespan attirait toûjours l'attention principale : mais enfin elle cessait de plaire ; & les emportemens altiers de sa douleur ne ramenaient pas un cœur qui s'éloignait. Cependant elle tenait toûjours à la cour par une grande charge, ètant surintendante de la maison de la reine ; & au roi, par ses enfans, par l'habitude & par son ascendant.

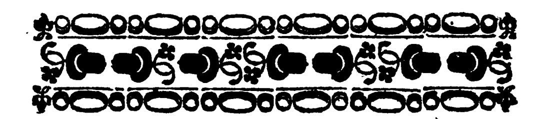
On lui conservait tout l'extérieur de la considération & de l'amitié, qui ne la consolait pas ; & le roi, affligé de lui causer des chagrins violens & entraîné par d'atres goûts, trouvait déja dans la conversation de madame de Maintenon, une douceur qu'il ne goûtait plus auprès de son ancienne maîtresse. Il se sentait à la fois partagé, entre madame de Montespan qu'il ne pouvait quitter, Mademoiselle de Fontange qu'il aimait, & madame de Maintenon de qui l'entretien devenait nécessaire à son ame tourmentée. Ces trois rivales de faveur tenaient toute la cour en suspens. Il paraît assez hono-

norable pour Louis XIV, qu'aucune de ces intrigues n'influât sur les affaires générales, & que l'amour, qui troublait la cour, n'ait jamais mis le moindre trouble dans le gouvernement. Rien ne prouve mieux, ce me semble, que Louis XIV avait une ame aussi grande que sensible.

Je croirais même que ces intrigues de cour, étrangéres à l'état, ne devraient point entrer dans l'histoire, si le nom de Louis XIV ne rendait tout intéressant; & si le voile de ces mistéres n'avait été levé par tant d'historiens, qui pour la pluspart les ont défigurés.



CHA-



CHAPITRE VINGT-SIXIE'ME.

Suite des particularités & anecdotes.

MAdame de Fontange devint grosse en 1680. On la fit duchesse. Elle ne jouit pas longtems de sa fortune : elle mourut un an après, des suites de sa couche ; & le fils qu'elle avait eû du roi, ne survécut pas à sa mére.

La marquise de Montespan, n'aiant plus de rivale déclarée, n'en posséda pas plus un cœur fatigué d'elle & de ses murmures. Quand les hommes ne sont plus dans leur jeunesse, ils ont presque tous besoin

ſoin de la ſociété d'une femme complaiſante. Le poids des affaires rend ſurtout cette conſolation néceſſaire. La nouvelle favorite, madame de Maintenon, qui ſentait le pouvoir ſecret qu'elle acquérait tous les jours, ſe conduiſait avec cet art, qui eſt ſi naturel aux femmes & qui ne déplaît pas aux hommes.

Elle écrivat un jour à madame de Frontenac ſa couſine, en qui elle avait une entiére confiance: „ je le renvoie „ toûjours affligé & jamais déſepéré.„ Dans ce tems, où ſa faveur croiſſait & où madame de Monteſpan touchait à ſa chûte, ces deux rivales ſe voiaient tous les jours, tantôt avec une aigreur ſecrette, tantôt avec une confiance paſſagére, que la nécéſſité de ſe parler & la laſſitude de la contrainte mettaient quelquefois dans leurs entretiens, elles convinrent de faire, chacune de leur côté, des mémoires de tout ce qui ſe paſſait à la cour. L'ouvrage ne fut pas pouſſé fort loin. Madame de Monteſpan ſe plaiſait à lire quelque choſe de ces mémoires à ſes amis, dans les derniéres années de ſa vie. La dévotion, qui ſe mélait à toutes ces intrigues ſecrettes, affermiſſait encor la faveur de madame de Maintenon, & éloignait madame de Monteſpan. Le roi ſe reprochait ſon attachement pour une fem-

femme mariée, & ſentait ſurtout ce ſcrupule, depuis qu'il ne ſentait plus d'amour. Cette ſituation embaraſſante ſubſiſta juſqu'en 1685, année mémorable par la révocation de l'édit de Nantes. On voiait alors des ſcénes bien différentes : d'un côté, le déſeſpoir & la fuite d'une partie de la nation ; de l'autre, de nouvelles fêtes à Verſailles, Trianon & Marli bâtis, la nature forcée dans tous ces lieux de délices, & des jardins où l'art était épuiſé. Le mariage du petit-fils du grand Condé, & de Mademoiſelle de Nantes filles du roi & de madame de Monteſpan, fut le dernier triomphe de cette maîtreſſe, qui commençait à ſe retirer de la cour.

Le roi maria depuis deux enfans qu'il avait eûs d'elle, Mademoiſelle de Blois avec le duc de Chartres que nous avons vu régent du roiaume, & le duc du Maine à Louiſe Bénédicte de Bourbon petite-fille du grand Condé & ſœur de monſieur le duc, princeſſe célébre par ſon eſprit & par le goût des arts. Ceux qui ont ſeulement approché du palais roial & de ſceaux, ſavent combien ſont faux tous les bruits populaires, recueillis dans tant d'hiſtoires concernant ces mariages. Il y a plus de vingt volumes, dans leſquels vous verrez que la maiſon d'Orléans & la maiſon de Condé s'indignérent de

ces

ces propoſitions ; vous lirez que la princeſſe mére du duc de Chartres menaça ſon fils ; vous lirez même qu'elle le frapa. Les anecdotes de la conſtitution rapportent ſérieuſement, que le roi s'étant ſervi de l'abbé du Bois ſous-précepteur du duc de Chartres, pour faire réuſſir la négociation, cet abbé n'en vint à bout qu'avec peine, & qu'il demanda pour récompenſe la chapeau de cardinal. Tout ce qui regarde la cour eſt écrit ainſi dans beaucoup d'hiſtoires.

Avant la célébration du mariage de monſieur le duc avec Mademoiſelle de Nantes, le marquis de Seignelai, à cette occaſion, donna au roi une fête digne de ce monarque, dans les jardins de ſceaux plantés par *Le notre* avec autant de goût que ceux de Verſailles. On y éxécuta l'idylle de *la paix*, compoſée par Racine. Il y eut dans Verſailles un nouveau carrouſel ; & après le mariage, le roi étala une magnificence ſinguliére, dont le cardinal Mazarin avait donné la premiére idée en 1656. On établit dans le Salon de Marli quatre boutiques, remplies de ce que l'induſtrie des ouvriers de Paris avait produit de plus riche & de plus recherché. Ces quatre boutiques étaient autant de décorations ſuperbes, qui repréſentaient les quatre ſaiſons de l'année. Madame de

Mon-

Montespan en tenait une avec monseigneur. Sa rivale en tenait une autre avec le duc du Maine. Les deux nouveaux mariés avaient chacun la leur ; monsieur le duc avec madame de Thiange ; & madame la duchesse, à qui la bienséance ne permettait pas d'en tenir une avec un homme à cause de sa grande jeunesse, était avec la duchesse de Chévreuse. Les dames & les hommes nommés du voiage tiraient au sort les bijoux dont ces boutiques étaient garnies. Ainsi le roi fit des présens à toute la cour, d'une maniére digne de lui. La lotterie du cardinal Mazarin fut moins ingénieuse & moins brillante. Ces lotteries avaient été mises en usage autrefois par les empereurs Romains ; mais aucun d'eux n'en releva la magnificence par tant de galanterie.

Après le mariage de sa fille, madame de Montespan ne reparut plus à la cour. Elle vécut à Paris avec beaucoup de dignité. Elle avait un grand revenu, mais viager ; & le roi lui fit païer toûjours une pension de mille Louis d'or par mois. Elle allait prendre tous les ans les eaux à Bourbon, & y mariait des filles du voisinage qu'elle dotait. Elle n'était plus dans l'âge où l'imagination frapée par de vives impressions, envoie aux Carmélites. Elle mourut à Bourbon en 1707. L'an-

L'année même du mariage de Mademoiſelle de Nantes avec monſieur le duc, mourut à Chantilli le prince de Condé à l'âge de ſoixante-ſix ans, d'une maladie qui empira par l'effort qu'il fit d'aller voir madame la ducheſſe, qui avait la petite vérole. On peut juger par cet empreſſement qui lui coûta la vie, s'il avait eû de la répugnance au mariage de ſon petit-fils, avec cette fille du roi & de madame de Monteſpan, comme l'ont écrit tous ces gazetiers de menſonges, dont la Hollande était alors infectée. On trouve encor dans une hiſtoire du prince de Condé ſortie de ces mêmes bureaux d'ignorance & d'impoſture, que le roi ſe plaiſait en toute occaſion à mortifier ce prince ; & qu'au mariage de la princeſſe de Conti fille de madame de la Valiére, le ſecretaire d'état *lui refuſa le tître de haut & puiſſant ſeigneur*, comme ſi ce tître était celui qu'on donne aux princes du ſang. L'écrivain, qui a compoſé l'hiſtoire de Louis XIV dans Avignon en partie ſur ces malheureux mémoires, pouvait-il aſſez ignorer le monde & les uſages de notre cour, pour rapporter des fauſſetés pareilles ?

Cepéndant, après le mariage de madame la ducheſſe, après l'éclipſe totale de la mére, madame de Maintenon victorieuſe

prit un tel ascendant, & inspira à Louis XIV tant de tendresse & de scrupules, que le roi, par le conseil du pére de la Chaise, l'épousa secrettement en 1686, dans une petite chapelle qui était au bout de l'apartement occupé depuis par le duc de Bourgogne. Il n'y eut aucun contrat, aucune stipulation. L'archévêque de Paris, Harlai de Chamvalon, leur donna la bénédiction; le confesseur y assista; Montchevreuil & Bontems premier valet de chambre y furent comme témoins. Il n'est plus permis de supprimer ce fait, rapporté dans tous les auteurs, qui d'ailleurs se sont trompés sur les noms, sur le lieu & sur les dates. Louis XIV était alors dans sa quarante-huitiéme année, & la personne qu'il épousait, dans sa cinquante-deuxiéme. Ce prince, comblé de gloire voulait mêler aux fatigues du gouvernement les douceurs innocentes d'une vie privée. Ce mariage ne l'engageait à rien d'indigne de son rang. Il fut toûjours problématique à la cour, si madame de Maintenon était mariée. On respectait en elle le choix du roi, sans la traiter en reine.

La destinée de cette dame paraît parmi nous fort étrange, quoique l'histoire fournisse beaucoup d'exemples de fortunes plus grandes & plus marquées, qui

ont

ont eû des commencemens plus petits. La marquise de Saint-Sébastien, que le roi de Sardaigne Victor-Amédée épousa, n'était pas au dessus de madame de Maintenon ; & l'impératrice Catherine était fort au dessous.

Elle était d'une très ancienne maison, petite-fille de Théodore-Agrippa d'Aubigné, gentil-homme ordinaire de la chambre de Henri quatre. Son pére, Constant d'Aubigné, aiant voulu faire un établissement à la Caroline & s'étant adressé aux Anglais, fut mis en prison au château-trompette, & en fut délivré par la fille du gouverneur nommé de Cardillac, gentil-homme Bourdelois. Constant d'Aubigné épousa sa bienfaictrice en 1627, & la menaà la Caroline. De retour en France avec elle au bout de quelques années, tous deux furent enfermés à Niort en poitou par ordre de la cour. Ce fut dans cette prison de Niort, que nâquit en 1635. Françoise d'Aubigné, destinée à éprouver toutes les rigueurs & toutes les faveurs de la fortune. Menée à l'âge de trois ans en Amérique, laissée par la négligence d'un domestique sur le rivage, prête à y être dévorée d'un serpent, ramenée orpheline à l'âge de douze ans, élevée avec la plus grande dureté chez madame de Neuillant, mére de la duchesse de Navail-

les sa parante, elle fut trop heureuse d'épouser en 1651 Paul Scarron, qui logeait auprès d'elle dans la rüe d'enfer. Scarron était d'une ancienne famille du parlement, illustrée par de grandes alliances; mais le burlesque, dont il faisait profession, l'avilissait en le faisant aimer. Ce fût pourtant une fortune pour Mademoiselle d'Aubigné d'épouser cet homme disgracié de la nature, impotent, & qui n'avait qu'un bien très médiocre. Elle fit avant ce mariage abjuration de la religion Calviniste, qui était la sienne comme celle de ses ancêtres. Sa beauté & son esprit la firent bientôt distinguer. Elle fut recherchée avec empressement de la meilleure compagnie de Paris; & ce tems de sa jeunesse fut sans doute le plus heureux de sa vie. Après la mort de son mari arrivée en 1660, elle fit long-tems solliciter aupres du roi une petite pension de quinze-cent livres, dont Scarron avait joui. Enfin au bout de quelques années, le roi lui en donna une de deux-mille, en lui disant: „ Madame, je vous ai fait „ attendre longtems; mais vous avez „ tant d'amis, que j'ai voulu avoir seul „ ce mérite auprès de vous.

Ce fait m'a été conté par le cardinal de Fleury, qui se plaisait à le rapporter souvent, parce qu'il disait que Louis XIV

lui

lui avait fait le même compliment, en lui donnant l'évêché de Fréjus.

En 1671 la naissance du duc du Maine était encor un secret. Ce prince, âgé d'un an, avait un pied difforme. Le premier médecin d'Aquin, qui était dans la confidence, jugea qu'il fallait envoier l'enfan aux eaux de Barége. On chercha une personne de confiance, qui pût se charger de ce dépôt. Le roi se souvint de madame Scarron. Monsieur de Louvois alla secrettement à Paris lui proposer ce voiage. Elle eut soin depuis ce tems-là de l'éducation du duc du Maine, nommée à cet emploi par le roi, & non point par madame de Montespan, comme on l'a dit. Elle écrivait au roi directement; ses lettres plûrent beaucoûp. Voilà l'origine de sa fortune: son mérite fit tout le reste. Le roi lui acheta la terre de Maintenon en 1679. Ce fut le seul bien-fonds qu'elle eût jamais.

Son élévation ne fut pour elle qu'une retraite. Renfermée dans son apartement qui était de plein-pied à celui du roi, elle se bornait à une société de deux ou trois dames retirées comme elle; encor les voiait-elle rarement. Le roi venait tous les jours chez elle après son dîner, avant & après le souper. Et y demeurait jusqu'à minuit. Il y travaillait avec ses

ſes miniſtres, pendant que madame de Maintenon s'occupait à la lecture, ou à quelque ouvrage des mains ; ne s'empreſſant jamais de parler d'affaires d'état, paraiſſant ſouvent les ignorer, rejettant bien loin tout ce qui avait la plus legére apparence d'intrigue & de cabale, beaucoup plus occupée de complaire à celui qui gouvernait que de gouverner, & ménageant ſon crédit en ne l'emploiant qu'avec une circonſpection extrême. Elle ne profita point de ſa place, pour faire tomber toutes les dignités & tous les grands emplois dans ſa famille. Son frére, le comte d'Aubigné ancien lieutenant-général, ne fut pas même maréchal de France. Un cordon bleu & quelques parts ſecrettes dans les fermes générales furent ſa ſeule fortune ; auſſi diſait-il au maréchal de Vivonne, frére de madame de Monteſpan, *qu'il avait eû ſon bâton de maréchal en argent comptant.* Ce fut une fortune pour la fille de ce comte, d'épouſer le duc de Noailles, pluſtôt que pour le duc. Deux autres Niéces de madame de Maintenon, l'une mariée au marquis de Caylus, l'autre au marquis de Villete, n'eurent preſque point de bien. Une penſion modique, donnée par Louis XIV, fut preſque la ſeule dot de madame de Caylus. Madame de Villete n'eut guères que
des

des espérances. C'est elle qui épousa en secondes nôces le vicomte de Bullingbrock, célébre par son ministére, sa disgrace & son éloquence. Elle m'a conté souvent, qu'elle avait reproché à sa tante le peu qu'elle faisait pour sa famille & qu'elle lui avait dit en colere : " vous voulez ,, jouir de votre modération, & que vo- ,, tre famille en soit la victime." Madame de Maintenon oubliait tout quand elle craignait de choquer les sentiments de Louis XIV. Elle n'osa pas même soûtenir le cardinal de Noailles contre le pére le Tellier. Elle avait beaucoup d'amitié pour Racine ; mais cette amitié ne fut pas assez courageuse, pour le protéger contre un leger ressentiment du roi. Un jour touchée de l'éloquence avec laquelle il lui avait parlé de la misére du peuple en 1698, misére toûjours éxagérée, mais qui fut portée réellement depuis jusqu'à une extrémité déplorable, elle engagea son ami à faire un mémoire, qui montrât le mal & le reméde. Le roi le lut ; & en aiant témoigné du chagrin, elle eut la faiblesse d'en nommer l'auteur & celle de ne le pas défendre. Racine, plus faible encor, fut pénétré d'une douleur qui le mit au tombeau.

Du même fond de caractére, dont elle était incapable de rendre service el-

 le

le l'était auſſi de nuire. L'abbé de Choiſi rapporte, que le miniſtre Louvois s'était jetté aux pieds de Louis XIV, pour l'empêcher d'épouſer la veuve Scarron. Si l'abbé de Choiſi ſavait ce fait, madame de Maintenon en était inſtruite ; & non ſeulement elle pardonna à ce miniſtre, mais elle appaiſa le roi dans les mouvemens de colére, que l'humeur bruſque du marquis de Louvois inſpirait quelquefois à ſon maître.

Louis XIV, en épouſant madame de Maintenon, ne ſe donna donc qu'une compagne agréable & ſoûmiſe. La ſeule diſtinction publique qui faiſait ſentir ſon élévation ſecrette c'était qu'à la meſſe elle occupait une de ces deux petites tribunes ou lanternes dorées, qui ne ſemblaient faites que pour le roi & la reine. D'ailleurs, nul extérieur de grandeur. La dévotion qu'elle avait inſpirée au roi, & qui avait ſervi à ſon mariage, devint peu-à-peu un ſentiment vrai & profond, que l'âge & l'ennui fortifiérent: Elle s'était déja donnée à la cour & auprès du roi la conſidération d'une fondatrice, en raſſemblant à Voiſi pluſieurs filles de qualité ; & le roi avait affecté déja les revenus de l'abbaïe de Saint-Denis, à cette communauté naiſſante. Saint-Cyr fut bati au bout du parc de Verſailles en 1686.

1686. Elle donna alors à cet établissement toute sa forme, en fit les réglemens avec Godet Desmarêts évêque de Chartres, & fut elle-même supérieure de ce couvent. Elle y allait souvent passer quelques heures; & quand je dis que l'ennui la déterminait à ces occupations, je ne parle que d'après elle. Qu'on lise ce qu'elle écrivait à madame de la Maisonfort, dont il est parlé dans le chapitre du quiétisme:

„ Que ne puis-je vous donner mon „ expérience! que ne puis-je vous faire voir l'ennui qui dévore les grands „ & la peine qu'ils ont à remplir leurs „ journées! Ne voiez-vous pas que je „ meurs de tristesse, dans une fortune „ qu'on aurait eû peine à imaginer? „ j'ai été jeune & jolie; j'ai goûté „ des plaisirs; j'ai été aimée par„ tout. Dans un âge plus avancé, j'ai „ passé des années dans le commerce de „ l'esprit; je suis venuë à la faveur; & je „ vous proteste, ma chére fille, que „ tous les états laissent un vuide af„ freux.„

Si quelque chose pouvait détromper de l'ambition, ce serait assûrément cette lettre. Madame de Maintenon, qui pourtant n'avait d'autre chagrin que l'uniformité de sa vie auprès d'un grand roi,

disait un jour au comte d'Aubigné, son frére : „ je n'y peux plus tenir ; je voudrais être morte. „ On sait quelle réponse il lui fit : *vous avez donc parole d'épouser Dieu le pére.*

A la mort du roi, elle se retira entiérement à Saint-Cyr. Ce qui peut surprendre, c'est que Louis XIV ne lui avait rien assûré. Il la recommanda seulement au duc d'Orleans. Elle ne voulut qu'une pension de quatre-vingt-mille livres, qui lui fut éxactement païée jusqu'à sa mort, arrivée en 1719 le 15 d'Avril. On a trop affecté d'oublier dans son épitaphe le nom de Scarron : ce nom n'est point avilissant, & l'omission ne sert qu'à faire penser qu'il peut l'être.

La cour fut moins vive & plus sérieuse, depuis que le roi commença è mener avec madame de Maintenon une vie plus retirée ; & la maladie considérable, qu'il eut en 1686, contribua encor à lui ôter le goût de ces fêtes galantes, qui avaient jusques-là signalé presque toutes ses années. Il fut attaqué d'une fistule dans le dernier des intestins. L'art de la chirurgie, qui fit sous ce regne plus de progrès que dans tout le reste de l'Europe, n'était pas encor familiarisé avec cette maladie. Le cardinal de Richelieu en était mort, faute d'avoir été bien traité. Le

dan-

danger du roi émut toute la France. Les églises furent remplies d'un peuple innombrable, qui demandait la guérison de son roi, les larmes aux yeux. Ce mouvement d'un attendrissement général fut presque semblable à ce qui s'est passé de nos jours, lorsque son successeur fut en danger de mort à Metz en 1744. Ces deux époques apprendront à jamais aux rois, ce qu'ils doivent à une nation qui sait aimer ainsi.

Dès que Louis XIV ressentit les premiéres atteintes de ce mal, son premier chirurgien Félix alla dans les hôpitaux chercher des malades, qui fussent dans le même péril; il consulta les meilleurs chirurgiens; il inventa avec eux des instrumens, qui abrégeaient l'opération, & qui la rendaient moins douloureuse. Le roi la souffrit sans se plaindre. Il fit travailler ses ministres auprès de son lit le jour même; & afin que la nouvelle de son danger ne fit aucun changement dans les cours de l'Europe, il donna audiance le lendemain aux ambassadeurs. A ce courage d'esprit se joignait la magnanimité avec laquelle il récompensa Felix: il lui donna une terre, qui valait alors plus de cinquante mille écus.

Depuis ce tems, le roi n'alla plus aux spectacles. La Dauphine de Baviére, de-

venuë mélancolique & ataquée d'une maladie de langueur qui la fit enfin mourir en 1690; se refusa à tous les plaisirs, & resta obstinément dans son appartement. Elle aimait les lettres; elle avait même fait des vers; mais dans sa mélancolie, elle n'aimait plus que la solitude.

Ce fut le couvent de Saint-Cyr, qui ranima le goût des choses d'esprit. Madame de Maintenon pria Racine, qui avait renoncé au théatre pour le Jansénisme & pour la cour, de faire une tragédie qui pût être représentée par ses éléves. Elle voulait un sujet tiré de la bible. Racine composa Esthèr. Cette piéce, aiant d'abord été jouée dans la maison de Saint-Cyr, le fut ensuite plusieurs fois à Versailles devant le roi dans l'hivèr de 1689. Des prélats, des Jésuites, s'empressaient d'obtenir la permission de voir ce singulier spectacle. Il me paraît remarquable, que cette piéce eut alors un succès universel; & que deux ans après, Athalie jouée par les mêmes personnes, n'en eut aucun. Ce fut tout le contraire, quand on joua ces piéces à Paris, longtems après la mort de l'auteur & après le tems des partialités. Athalie représentée en 1717, fut reçuë comme elle devait l'être, avec transport; & Esthèr en 1721 n'inspira que de la froideur & ne reparut

reparut plus. Mais alors il n'y avait plus de courtiſans, qui reconnuſſent avec flatteries Eſthèr dans madame de Maintenon, & avec malignité Vaſthi dans madame de Monteſpan, Aman dans monſieur de Louvois, & ſurtout les Hugúenots perſécutés par ce miniſtre, dans la proſcription des Hébreux. Le public impartial ne vit qu'une aventure ſans intérêt & ſans vraiſemblance ; un roi inſenſé, qui a paſſé ſix mois avec ſa femme ſans ſavoir qui elle eſt, & qui aiant ſans le moindre prétexte donné ordre de faire égorger toute une nation, fait enſuite pendre ſon favori tout auſſi legérement. Mais malgré le vice du ſujet, trente vers d'Eſthèr valent mieux que beaucoup de tragédies, qui ont eû de grands ſuccès. . .

Ces amuſemens ingénieux recommencérent, pour l'éducation d'Adelaïde de Savoie ducheſſe de Bourgogne, amenée en France à l'âge de onze ans.

C'eſt une des contradictions de nos mœurs, que d'un côté on ait laiſſé un reſte d'infamie attaché aux ſpectacles publics, & que de l'autre on ait regardé ces repréſentations comme l'exercice le plus noble & le plus digne des perſonnes roiales. On éleva un petit théatre dans l'apartement de madame de Maintenon. La ducheſſe de Bourgogne, le duc d'Orléans,

y jouaient avec les personnes de la cour qui avaient le plus de talens. Le fameux acteur Baron leur donnait des leçons, & jouait avec eux. La pluspart des tragédies de Duché, valet de chambre du roi, furent composés pour ce théatre; & l'abbé Genêt, aumonier de la duchesse d'Orléans, en faisait pour la duchesse du Maine, que cette princesse & sa cour représentaient.

Ces occupations formaient l'ésprit & animaient la société. Comment le marquis de la Fare peut-il dire dans ses mémoires, que *depuis la mort de madame, ce ne fut que jeu, confusion & impolitesse?* On jouait beaucoup dans les voiages de Marli & de Fontainbleau, mais jamais chez madame de Maintenon; & la cour fut en tout tems le modéle de la plus parfaite politesse. La duchesse d'Orleans alors duchesse de Chartres, la duchesse du Maine, la princesse de Conti, madame la Duchesse, démentaient bien ce que le marquis de la Fare avance. Cet homme, qui dans le commerce était de la plus grande indulgence, n'a presque écrit qu'une satire. Il était mécontent du gouvernement: il passait sa vie dans une société qui se faisait un mérite de condamner la cour; & cette société fit d'un homme très aimable, un historien quelquefois injuste.

Ni lui, ni aucun de ceux qui ont trop censuré Louis XIV, ne peuvent disconvenir, qu'il ne fût jusqu'à la journée d'Hochstet, le seul puissant, le seul magnifique, le seul grand presque en tout genre. Car quoiqu'il y eût des héros comme Jean Sobieski & des rois de Suéde, qui affaçassent en lui le guerrier, personne n'effaça le monarque. Il faut avouèr encor, qu'il soûtint ses malheurs & qu'il les répara. Il a eû des défauts ; il a fait des fautes : mais ceux qui le condannent, l'auraient-ils égalé, s'ils avaient été à sa place ?

La duchesse de Bourgogne croissait en graces & en mérite. Les éloges, qu'on donnait à sa sœur en Espagne, lui inspirérent une émulation qui redoubla en elle le talent de plaire. Ce n'était pas une beauté parfaite : mais elle avait le regard tel que son fils, un grand air, une taille noble. Ces avantages étaient embellis par son esprit, & plus encor par l'envie extrême de mériter les suffrages de tout le monde. Elle était, comme Henriette d'Angleterre, l'idole & le modéle de la cour, avec un plus haut rang : elle touchait au trône : la France attendait du duc de Bourgogne un gouvernement, tel que les sages de l'antiquité en imaginérent, mais dont l'austérité serait tempérée par

les

les graces de cette princeſſe, plus faites encor pour être ſenties que la philoſophie de ſon époux. Le monde ſait, comme toutes ces eſpérances furent trompées. Ce fut le ſort de Louis XIV, de voir pêrir en France toute ſa famille par des morts prématurées ; ſa femme à quarante-cinq ans, ſon fils unique à cinquante ; & un an après que nous eûmes perdu ſon fils, nous vîmes ſon petit-fils le dauphin duc de Bourgogne, la dauphine ſa femme, leur fils aîné le duc de Bretagne, portés à Saint-Denis dans le même char, au mois d'Avril 1712 ; tandis que le dernier de leurs enfans, monté depuis ſur le trône, était dans ſon berceau aux portes de la mort. Le duc de Berri, frére du duc de Bourgogne, les ſuivit deux ans après ; & ſa fille, dans le même tems, paſſa du berceau au circueil.

Ce tems de déſolation laiſſa dans les cœurs une impreſſion ſi profonde, que dans la minorité de Louis XV j'ai vu pluſieurs perſonnes, qui ne parlaient de ces pertes qu'en verſant des larmes. Le plus à plaindre de tous les hommes, au milieu de tant de morts precipitées, était celui qui ſemblait devoir hériter bientôt du roiaume.

Ces mêmes ſoupçons, qu'on avait eûs à la mort de madame & à celle de Ma-

rie-Louiſe reine d'Eſpagne, ſe réveillérent avec une fureur qui n'a point d'éxemple. L'excès de la douleur publique aurait preſque excuſé la calomnie, ſi elle avait été excuſable. Il y avait du délire à penſer, qu'on eût pu faire périr par un crime tant de perſonnes roiales, en laiſſant vivre le ſeul qui pouvait les vanger. La maladie, qui emporta le dauphin de Bourgogne, ſa femme & ſon fils, était une rougeole pourprée épidémique. Ce mal fit périr à Paris en moins d'un mois plus de cinq-cent perſonnes, monſieur le duc de Bourbon petit-fils du prince de Condé, le duc de la Trimouille, madame de la Vrilliére, madame de Liſtenai, en furent attaqués à la cour. Le marquis de Gondrin, fils du duc d'Antin, en mourut en deux jours. Sa femme, depuis comteſſe de Toulouſe, fut à l'agonie. Cette maladie parcourut toute la France. Elle fit périr en Lorraine les aînés de ce duc de Lorraine François, deſtiné à être un jour empereur & à relever la maiſon d'Aûtriche.

Cependant, ce fut aſſez qu'un médecin nommé Boudin, homme de plaiſir, hardi & ignorant, eût proféré ces paroles: „ nous n'entendons rien à de pareilles „ maladies." C'en fut aſſez, dis je, pour que la calomnie n'eût point de frein.

Un

Un prince avait un laboratoire, & étudiait la chimie ainsi que beaucoup d'autres arts : c'était une preuve sans replique. Le cri public était affreux. Il faut en avoir été témoin pour le croire. Plusieurs écrits & quelques malheureuses histoires de Louis XIV éterniseraient les soupçons, si des hommes instruits ne prenaient soin de les détruire. J'ose dire, que frapé de tout tems de l'injustice des hommes, j'ai fait bien des recherches pour savoir la vérité. Voici ce que m'a répété plusieurs fois le marquis de Canillac, l'un des plus honnêtes hommes du roiaume, intimement attaché à ce prince soupçonné, dont il eût depuis beaucoup à se plaindre. Le marquis de Canillac, au milieu de cette clameur publique, va le voir dans son palais. Il le trouve étendu à terre, versant des larmes, aliéné par le désespoir. Son chimiste Homberg court se rendre à la Bastille, pour se constituer prisonnier : mais on n'avait point d'ordre de le recevoir ; on le refuse. Le prince (qui le croirait !) demande lui-même, dans l'excès de sa douleur, à être mis en prison ; il veut que des formes juridiques éclaircissent son innocence ; sa mére demande avec lui cette justification cruelle. La lettre de cachet s'expédie ; mais elle n'est point signée : & le

mar-

marquis de Canillac, dans cette émotion d'esprit conserva seul assez de sang-froid, pour sentir les conséquences d'une démarche si désespérée. Il fit que la mére du prince s'opposa à cette lettre de cachet ignominieuse. Le monarque qui l'accordait, & son neveu qui la demandait, étaient également malheureux.

Louis XIV dévorait sa douleur en public : il se laissa voir à l'ordinaire. Mais en secret les ressentimens de tant de malheurs le pénétraient & lui donnaient des convulsions. Il éprouvait toutes ces pertes domestiques à la suite d'une guerre malheureuse, avant qu'il fût assûré de la paix, & dans un tems où la misére désolait le roiaume. On ne le vit pas succomber un moment à ses afflictions.

Le reste de sa vie fut triste. Le dérangement des finances, auquel il ne put remédier, aliéna les cœurs. Sa confiance entiére pour le pére le Tellier, homme trop violent, acheva de les révolter. C'est une chose trés remarquable, que le public, qui lui pardonna toutes ses maîtresses, ne lui pardonna pas son confesseur. Il perdit les trois derniéres années de sa vie, dans l'esprit de la pluspart de ses sujets, tout ce qu'il avait fait de grand & de mémorable.

Privé de presque tous ses enfans, sa ten-

tendreſſe, qui redoublait pour le duc du Maine & pour le comte de Toulouſe ſes fils légitimés, le porta à leur donnèr en 1715, les droits, les honneurs, le rang, le nom de princes du ſang, par un édit qui fut enregiſtré ſans aucune remontrance. Il aſſûrait, par cet édit, la couronne à leur maiſon, au défaut de tous les princes du ſang de France; & tempérait ainſi par la loi naturelle, la ſévérité des loix poſitives, qui privent les enfans nés hors du mariage, de tous droits à la ſucceſſion paternelles. Les rois diſpenſent de cette loi. Il crut pouvoir faire pour ſon ſang, ce qu'il avait fait en faveur de pluſieurs de ſes ſujets. Il crut ſurtout pouvoir établir pour deux de ſes enfans, ce qu'il avait fait paſſer au parlement ſans oppoſition, pour les princes de la maiſon de Lorraine. Cependant on murmura. Le procès, que les princes du ſang intentèrent depuis aux princes légitimés eſt connu. Ceux-ci ont conſervé pour leurs perſonnes & pour leurs enfans les honneurs donnés par Louis XIV. Ce qui regarde leur poſtérité dépendra du tems, du mérite & de la fortune.

Louis XIV fut attaqué vers le milieu du mois d'août 1715, au retour de Marli, de la maladie qui termina ſes jours. Ses jam-

jambes s'enflérent ; la gangréne commença à se manifester. Le comte de Stairs ambassadeur d'Angleterre paria, selon le génie de sa nation, que le roi ne passerait pas le mois de Septembre. Le duc d'Orléans, qui au voiage de Marli avait été absolument seul, eut alors toute la cour auprès de sa personne. Un empirique, dans les derniers jours de la maladie du roi, lui donna un élixir qui ranima ses forces. Il mangea, & l'empirique, assûra qu'il guérirait. La foule, qui entourait le duc d'Orléans, diminua dans le moment. „ Si le roi mange une secon-„ de fois, dit le duc d'Orléans, nous n'au-„ rons plus personne." Mais la maladie était mortelle. Les mesures étaient prises, pour donner la régence absoluë au duc d'Orleans. Le roi ne la lui avait laissée que très limitée par son testament déposé au parlement ; ou plustôt, il ne l'avait établi que chef d'un conseil de régence, dans lequel il n'aurait que la voix prépondérante. Cependant il lui dit : *je vous ai conservé tous les droits que vous donne votre naissance.* C'est qu'il ne croiait pas, qu'il y eût de loi fondamentale qui donnât dans une minorité un pouvoir sans bornes à l'héritier présomptif du roiaume. Cette autorité suprême, dont on peut abuser, est dangereuse ; mais l'autorité

par-

partagée l'est encor d'avantage. Il crut qu'aiant été si bien obéi pendant sa vie, il le serait après sa mort, & ne se souvenait pas qu'on avait cassé le testament de son pére.

D'ailleurs personne n'ignore avec quelle grandeur d'ame il vit approcher la mort, disant à madame de Maintenon: *j'avais cru qu'il était plus difficile de mourir*; disant à ses domestiques: *pourquoi pleurez vous? m'avez vous cru immortel?* donnant tranquilement ses ordres sur beaucoup de choses & même sur sa pompe funébre. Quiconque a beaucoup de témoins de sa mort, meurt toûjours avec courage. Louis XIII, dans sa derniére maladie, avait mis en musique le *de profundis*, qu'on devait chanter pour lui. Le courage d'esprit avec lequel Louis XIV vit sa fin, fut dépouillé de cette ostentation répanduë sur toute sa vie. Ce courage alla jusqu'à avouer ses fautes. Son successeur a toûjours conservé écrites au chevet de son lit, les paroles remarquables que ce monarque lui dit, en le tenant sur son lit entre ses bras: ces paroles ne sont point telles, qu'elles sont rapportées dans toutes les histoires. Les voici fidélement copiées: " vous „ allez être bientôt roi d'un grand roiau„ me. Ce que je vous recommande plus

„ fortement, est de n'oublier jamais les
„ obligations que vous avez à Dieu. Sou-
„ venez-vous que vous lui devez tout ce
„ que vous êtes. Tâchez de conserver la
„ paix avec vos voisins. J'ai trop aimé
„ la guerre : ne m'imitez pas en cela, non
„ plus que dans les trop grandes dépen-
„ ses que j'ai faites. Prenez conseil en
„ toutes choses & cherchez à connaître
„ le meilleur pour le suivre toujours.
„ Soulagez vos peuples le plustôt que vous
„ le pourrez, & faites ce que j'ai eû
„ le malheur de ne pouvoir faire moi-
„ même.

Il est à croire que ces paroles n'ont pas peu contribué, trente ans après, à cette paix que Louis XV a donnée à ses ennemis ; dans laquelle on a vu un roi victorieux rendre toutes ses conquêtes pour tenir sa parole, rétablir tous ses alliés, & devenir l'arbitre de l'Europe par son désintéressement plus encor que par ses victoires.

Quoique la vie & la mort de Louis XIV eussent été glorieuses, il ne fut pas aussi regretté qu'il le méritait. L'amour de la nouveauté, l'approche d'un tems de minorité où chacun se figurait une fortune, l'affaire de la *constitution* qui aigrissait les esprits ; tout fit recevoir la nouvelle de sa mort avec un sentiment qui

allait

allait plus loin que l'indifférence. Nous avons vu ce même peuple, qui en 1686 avait demandé au ciel avec larmes la guérison de son roi malade, suivre son convoi funébre avec des démonstrations bien différentes. On prétend que la reine sa mére lui avait dit un jour dans sa grande jeunesse: *mon fils, ressemblez à votre grand-pére & non pas à votre pére.* Le roi en aiant demandé la raison: *c'est*, dit-elle, *qu' à la mort de Henri* IV *on pleurait, & qu'on a ri à celle de Louis* XIII. Quoiqu'il en soit, il paraît que le tems, qui meurit les opinions des hommes, a mis le sceau à sa réputation ; & malgré tout ce qu'on a écrit contre lui, on ne prononcera point son nom sans respect, & sans avoir l'idée d'un siécle à jamais mémorable.

Si on le considére dans sa vie privée, on le voit bon fils sans vouloir que sa mére gouverne, bon mari même sans être jamais fidéle, bon pére, bon maître, & toûjours aimable avec dignité.

J'ai déja remarqué * ailleurs, qu'il ne prononça jamais les paroles qu'on lui fait dire, lorsque le premier gentil-homme de

* Tout cela est tiré des anecdotes imprimées parmi les mélanges du même auteur, & fonduës dans cette histoire.

de la chambre & le grand maître de la garderobe ſe diſputaient l'honneur de le ſervir : *qu'importe lequel de mes valets me ſerve.* Un diſcours ſi groſſier ne pouvait partir d'un homme auſſi poli & auſſi attentif qu'il l'était, & ne s'accordait guères avec ce qu'il lui dit un jour en effet au ſujet de ſes dettes : *que ne parlez-vous à vos amis ?* Mot bien différent, qui par lui même valait beaucoup, & qui fut accompagné d'un don de cinquante-mille écus.

Il n'eſt pas même vrai, qu'il ait écrit au duc de la Rochefoucault : „ je vous fais „ mon compliment comme votre ami, „ ſur la charge de grand-maître de la „ garderobe, que je vous donne comme „ votre roi.“ Les hiſtoriens lui font honneur de cette lettre. C'eſt ne pas ſentir combien il eſt peu délicat, combien même il eſt dur de dire à celui dont on eſt le maître, qu'on eſt ſon maître. Cela ſerait à ſa place, ſi on écrivait à un ſujet qui aurait été rebelle : c'eſt ce que Henri quatre aurait pu dire au duc de Maienne avant l'entiére réconciliation. Le ſecretaire du cabinet *Roſe* écrivit cette lettre ; & le roi avait trop de bon goût pour l'envoier. C'eſt ce bon goût qui lui fit ſupprimer les inſcriptions faſtueuſes, dont Charpentier de l'académie Françaiſe avait chargé les tableaux de *Le Brun* dans la ga-

lerie de Verſailles ; *l'incroiable paſſage du Rhin, la merveilleuſe priſe de Valenciennes*, &c. Le roi ſentit que la priſe de Valenciennes, le paſſage du Rhin, diſaient davantage. Charpentier avait eû raiſon d'orner d'inſcriptions en notre langue les monumens de notre patrie ; la flatterie ſeule avait nui à l'éxecution.

On a recueilli quelque réponſes, quelques mots de ce prince, qui ſe réduiſent à très peu de choſe. On prétend, que quand il réſolut d'abolir en France le Calviniſme, il dit : „ mon grand-pére aimait „ les Huguenots & ne les craignait pas ; „ mon pére ne les aimait point & les „ craignait : moi je ne les aime ni ne les „ crainds.

Il s'exprimait toûjours noblement & avec préciſion, s'étudiant en public à parler comme à agir en ſouverain. Lorſque le duc d'Anjou partit pour aller régnèr en Eſpagne, il lui dit, pour marquer l'union qui allait déſormais joindre les deux nations : *il n'y a plus de Pirénées.*

Louis XIV avait dans l'eſprit plus de juſteſſe & de dignité, que de ſaillies ; & d'ailleurs on n'éxige pas qu'un roi diſe des choſes mémorables, mais qu'il en faſſe.

Ce qui eſt néceſſaire à tout homme en place, c'eſt de ne laiſſer ſortir perſonne mécontent de ſa préſence, & de ſe rendre

dre agréable à tous ceux qui l'approchent. On ne peut faire du bien à tout moment, mais on peut toûjours dire des choses qui plaisent. Il s'en était fait une heureuse habitude. C'était entre lui & sa cour un commerce continuel, de tout ce que la majesté peut avoir de graces sans jamais se dégrader, & de tout ce que l'empressement de servir & de plaire peut avoir de finesse, sans l'air de la bassesse. Il était, surtout avec les femmes, d'une attention & d'une politesse qui augmentait encor celle de ses courtisans; & il ne perdit jamais l'occasion de dire aux hommes de ces choses, qui flattent l'amour propre en excitant l'émulation, & qui laissent un long souvenir.

Un jour madame la duchesse de Bourgogne encor fort jeune, voiant à son souper un officier qui était très laid, plaisanta beaucoup & trés haut sur sa laideur: " je le trouve, madame, (dit „ le roi encor plus haut) un des plus „ beaux hommes de mon roiaume; car „ c'est un des plus braves.

Le comte de Marivaux lieutenant-général, homme un peu brutal & qui n'avait pas adouci son caractére dans la cour même de Louis XIV, avait perdu un bras dans une action, & se plaignait au roi qui l'avait pourtant récompensé,

autant qu'on le peut faire pour un bras caffé : „ je voudrais avoir perdu auffi „ l'autre, dit-il, & ne plus fervir votre „ majefté. „ *J'en ferais bien fâché pour vous & pour moi*, lui repondit Louis XIV : & ce difcours fut fuivi d'une grace qu'il lui accorda. Il était fi éloigne de dire des chofes défagréables, qui font des traits mortels dans la bouche d'un prince, qu'il ne fe permettait pas même les plus innocentes & les plus douces railleries ; tandis que des particuliers en font tous les jours de fi cruelles & de fi funeftes.

Il fe plaifait & fe connaiffait à ces chofes ingénieufes, aux impromptus, aux chanfons agréables ; & quelquefois même il faifait fur le champ de petites parodies fur les airs qui étaient en vogue, comme celle-ci :

Chez mon cadet de frére,
Le chancelier ferrant
N'eft pas trop néceffaire ;
Et le fage boifrand
Eft celui qui fait plaire.

& cette autre, qu'il fit en congédiant un jour le confeil :

Le confeil à fes yeux a beau fe préfenter ;

Sitôt qu'il voit sa chienne, il quitte
tout pour elle
Rien ne peut l'arrêter,
Quand la chasse l'appelle.

Ces bagatelles servent au moins à faire voir, que les agrémens de l'esprit faisaient un des plaisirs de sa cour, qu'il entrait dans ces plaisirs; & qu'il savait dans le particulier vivre en homme, aussi bien que représentèr en monarque sur le théatre du monde.

Sa lettre à l'archévêque de Rheims au sûjet du marquis de Barbésieux, quoiqu'écrite d'un stile extrémement négligé, fait plus d'honneur à son caractére, que les pensées les plus ingénieuses n'en auraient fait à son esprit. Il avait donné à ce jeune homme la place de secretaire d'état de la guerre, qu'avait eû le marquis de Louvois son pére. Bientôt mécontent de la conduite de son nouveau secretaire d'état, il veut le corriger sans le trop mortifier. Dans cette vuë il s'adresse à son oncle l'archêvêque de Rheims; il le prie d'avertir son neveu. C'est un maître instruit de tout, c'est un pére qui parle.

„ Je sai, dit-il, ce que je dois à la „ mémoire de monsieur de Louvois; „ mais si votre neveu ne change de con- „ duite, je serai forcé de prendre un

„ parti. J'en ferai fâché ; mais il en fau-
„ dra prendre un. Il a des talens ; mais il
„ n'en fait pas un bon uſage. Il donne
„ trop ſouvent à ſouper aux princes, au
„ lieu de travailler ; il néglige les affai-
„ res pour ſes plaiſirs ; il fait attendre
„ trop long-tems les officiers dans ſon
„ antichambre ; il leur parle avec hau-
„ teur, & quelquefois avec dureté.

Voilà ce que ma mémoire me fournit de cette lettre que j'ai vuë autrefois en original. Elle fait bien voir, que Louis XIV n'était pas gouverné par ſes miniſtres comme on l'a cru, & qu'il ſavait gouverner ſes miniſtres.

Il aimait les louanges ; & il eſt à ſouhaiter qu'un roi les aime, parce qu'alors il s'efforce de les mériter. Mais Louis XIV ne les recevait pas toûjours, quand elles étaient trop fortes. Lorſque notre académie, qui lui rendait toûjours compte des ſujets qu'elle propoſait pour ſes prix, lui fit voir celui-ci *quelle eſt de toutes les vertus du roi, celle qui mérite la préference ?* Le roi rougit, & ne voulut pas qu'un tel ſujet fût traité. Il ſouffrit les prologues de Quinaut ; mais c'était dans les plus beaux jours de ſa gloire, dans le tems où l'ivreſſe de la nation excuſait la ſienne. Virgile & Horace par reconnaiſſance ; & Ovide par une

une indigne faibleſſe, prodiguérent à Auguſte des éloges plus forts, & (ſi on ſonge aux proſcriptions) bien moins mérités.

Le duc d'Antin ſe diſtingua dans ce ſiécle par un art ſingulier, non pas de dire des choſes flatteuſes, mais d'en faire. Le roi va coucher à Petit-Bourg: il y critique une grande allée d'arbres, qui cachait la vuë de la riviére. Le duc d'Antin la fait abattre pendant la nuit. Le roi, à ſon réveil, eſt étonné de ne plus voir ces arbres qu'il avait condannés. *C'eſt parce que votre majeſté les a condannés, qu'elle ne les voit plus*, répond le duc.

Nous avons auſſi rapporté ailleurs, que le même homme aiant remarqué qu'un bois aſſez grand au bout du canal de Fontainebleau déplaiſait au roi, il prit le moment d'une promenade, & tout étant préparé, il ſe fit donner un ordre de couper ce bois, & on le vit dans l'inſtant abattu tout entier. Ces traits ſont d'un courtiſan ingénieux, & non pas d'un flatteur.

On a accuſé Louis XIV d'un orgueil inſupportable, parce que les baſes de ſes ſtatuës, à la place des victoires & à celle de Vendôme, ſont entourées d'eſclaves en chaînes. Mais ce n'eſt point lui qui fit ériger ces ſtatuës. Celle de la place des victoires eſt le monument de la grandeur

d'ame & de la reconnaiſſance du premier maréchal de la feuillade pour ſon maître. Il y dépenſa cinq-cent-mille livres, qui font près d'un million aujourd'hui ; & la ville en ajoûta autant pour rendre la place réguliére. J'ai toûjours été révolté, contre l'injuſtice qui imputait à Louis XIV le faſte de cette ſtatuë, & contre l'indifference qui ne rend pas aſſez de juſtice à la magnanimité du maréchal.

On ne parlait que de ces quatre eſclaves ; mais ils figurent des vices domtés, encor plus que des nations vaincuës. Les duël aboli, l'héréſie détruite. Les inſcriptions le témoignent aſſez. Elles célébrent auſſi la jonction des mèrs, la paix de Nimégue, & ne parlent que de bienfaits ; & aucun de ces eſclaves n'a rien qui caractériſe les peuples vaincus par Louis XIV. D'ailleurs c'eſt un ancien uſage des ſculptures, de mettre des eſclaves aux pieds des ſtatuës des rois. Il vaudrait mieux y repréſenter des citoiens libres & heureux. Mais enfin on voit des eſclaves aux pieds du Clément Henri quatre, & de Louis XIII à Paris ; on en voit à Livourne ſous la ſtatuë de Ferdinand de Médicis, qui n'enchaîna aſſûrément aucune nation ; on en voit à Berlin ſous la ſtatuë d'un électeur, qui repouſſa les

les Suédois, mais qui ne fit point de conquétes.

Les Voisins de la France, & les Français eux-mêmes, ont rendu trés injustement Louis XIV responsable de cet usage. L'inscription, *viro immortali*, *à l'homme immortel*, a été traitée d'idolâtrie; comme si ce mot signifiait autre chose, que l'immortalité de sa gloire. L'inscription de Viviani, à sa maison de Florence.

Ædes à deo datæ,

Maison donnée par un dieu,

serait bien plus idolâtre: elle n'est pourtant qu'une allusion, au surnom de *dieudonné*, & au vers de Virgile, *deus nobis hæc otia fecit*.

A l'égard de la statuë de la place Vendôme, c'est la ville qui l'a érigée. Le roi avait destiné les bâtimens de cette place, pour sa bibliothéque publique. La place était plus vaste; elle avait d'abord trois faces, qui étaient celles d'un palais immense, dont les murs étaient déja élevés. Lorsque le malheur des tems, en 1701, força la ville de bâtir des maisons de particuliers sur les ruines de ce palais commencé. Ainsi le Louvre n'a point été fini; ainsi la Fontaine & l'obélisque, que Colbert voul-

lait faire élever vis-à-vis le portail de Perrault, n'ont paru que dans les desseins ; ainsi le beau portail de Saint-Gervais est demeuré offusqué ; & la plus-part des monumens de Paris laissent des regrets.

La nation désirait, que Louis XIV eût préféré son Louvre & sa capitale au palais de Versailles, que le duc de Créqui appellait un favori sans mérite. La postérité admire avec reconnaissance, ce qu'on a fait de grand pour le public ; mais la critique se joind à l'admiration, quand on voit ce que Louis XIV a fait de superbe & de défectueux pour sa maison de campagne.

Il résulte de tout ce qu'on vient de rapporter, que Louis XIV aimait en tout la grandeur & la gloire. Un prince, qui aiant fait d'aussi grandes choses que lui, serait encor simple & modeste, serait le premier des rois, & Louis XIV le second *.

S'il se repentit en mourant, d'avoir entrepris legérement des guerres, il faut convenir, qu'il ne jugeait pas par les événemens ; car de toutes ses guerres, la plus juste & la plus indispensable, celle

* Paroles tirées des anecdotes sur Louis XIV refondues dans cette histoire.

celle de 1701, fut la ſeule malheureuſe.

Il eut de ſon mariage, outre *monſeigneur*, deux fils & trois filles morts dans l'enfance. Ses amours furent plus heureux : il n'y eut que deux de ſes enfans naturels qui moururent au berceau ; huit autres vécurent, furent légitimés, & cinq eurent poſtérité. Il eut encor d'une Demoiſelle attachée à madame de Monteſpan, une fille non reconnuë, qu'il maria à un gentilhomme d'auprès de Verſailles, nommée de la Queuë.

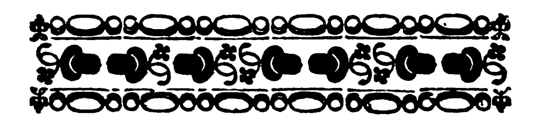
On ſoupçonna avec beaucoup de vraiſemblance, une religieuſe de l'abbaïe De-moret, d'être ſa fille. Elle était extrémement baſannée, & d'ailleurs lui reſſemblait. Le roi lui donna vingt-mille écus de dot, en la plaçant dans ce couvent. L'opinion qu'elle avait de ſa naiſſance, lui donnait un orgueil dont ſes ſupérieures ſe plaignirent. Madame de Maintenon, dans un voiage de Fontainebleau, alla au couvent de Moret ; & voulant inſpirer plus de modeſtie à cette religieuſe, elle fit ce qu'elle put pour lui ôter l'idée qui nouriſſait ſa fierté. " Madame, „ (lui dit cette perſonne) la peine „ que prend une dame de votre élé- „ vation, de venir exprès ici me dire „ que je ne ſuis pas fille du roi, me

 „ per-

„ persuade que je le suis.“ Le couvent de Moret se souvient encor de cette anecdote.

Tant de détails pourraient rebutér un philosophe. Mais la curiosité, cette faiblesse si commune aux hommes, cesse presque d'en être une, quand elle a pour objet des tems & des hommes qui attirent les regards de la postérité.





CHAPITRE VINGT-SEPTIÈME.

Gouvernement intérieur : commerce : police : loix : discipline militaire : marine, &c.

On doit cette justice aux hommes publics qui ont fait du bien à leur siécle, de regarder le point dont ils sont partis, pour mieux voir les changemens qu'ils ont faits dans leur patrie. La postérité leur doit une éternelle reconnaissance des éxemples qu'ils ont donnés, lors même qu'ils sont surpassés. Cette juste gloire est leur unique récompense. Il est certain que l'amour de cette gloire anima Louis XIV, lorf-

lorſque, commençant à gouverner par lui-même, il voulut réformer ſon roiaume, embellir ſa cour, & perfectionner les arts.

Non ſeulement il s'impoſa la loi de travailler réguliérement avec chacun de ſes miniſtres; mais tout homme connu pouvait obtenir de lui une audiance particuliére, & tout citoien avait la liberté de lui préſenter des requêtes & des projets. Les placets étaient reçus d'abord par un maître des requêtes, qui les rendait apoſtilles: ils furent dans la ſuite renvoiés aux bureaux des miniſtres. Les projets étaient éxaminés dans le conſeil, quand ils mêritaient de l'être; & leurs auteurs furent admis plus d'une fois à diſcuter leurs propoſitions avec les miniſtres, en préſence du maître. Ainſi on vit entre le trône & la nation une correſpondance qui ſubſiſta, malgré le pouvoir abſolu.

Louis XIV ſe forma & s'accoûtuma lui-même au travail; & ce travail ètait d'autant plus pénible, qu'il était nouveau pour lui, & que la ſéduction des plaiſirs pouvait aiſément le diſtraire. Il écrivit les premiéres dépêches à ſes ambaſſadeurs. Les lettres les plus importantes furent ſouvent depuis minutées de ſa main; & il n'y en eut aucune écrite en ſon nom, qu'il ne ſe fit lire. A

A peine Colbert, après la chûte de Fouquet, eut-il rétabli l'ordre dans les finances, que le roi remit aux peuples tout ce qui était dû d'impots, depuis 1647 jusqu'en 1656, & surtout trois millions de tailles. On abolit pour cinq-cent-mille écus par an de droits onéreux. Ainsi l'abbé de Choisi paraît, ou bien mal-instruit, ou bien injuste, quand il dit qu'on ne diminua point la recette. Il est certain, qu'elle fut diminuée par ces remises & augmentée par le bon ordre.

Les soins du premier président de Belliévre, aidés des libéralités de la duchesse d'Aiguillon & de plusieurs citoiens, avaient établi l'hôpital-général. Le roi l'augmenta & en fit élever dans toutes les villes principales du roiaume.

Les grands chemins, jusqu'alors impraticables, ne furent plus négligés; & peu-a-peu ils devinrent ce qu'ils sont aujourd'hui sous Louis XV, l'admiration des étrangers. De quelque côté qu'on sorte de Paris, on voiage à présent environ quarante lieuës, à quelques endroits près, dans des allées fermes, bordées d'arbres. Les chemins construits par les anciens Romains étaient plus durables, mais non pas plus spacieux & plus beaux.

Le génie de Colbert se tourna principalement vers le commerce, qui était faible-

faiblement cultivé, & dont les grands principes n'étaient pas connus. Les Anglais, & encor plus les Hollandais, faisaient par leurs vaisseaux presque tout le commerce de la France. Les Hollandais surtout chargeaient dans nos ports nos denrées, & les distribuaient dans l'Europe. Le roi commença, dès 1662, à éxempter ses sujets d'une imposition nommée le droit de fret, que païaient tous les vaisseaux étrangers ; & il donna aux Français toutes les facilités de transportèr eux-mêmes leurs marchandises à moins de frais. Alors le commerce mari time nâquit. Le conseil de commerce, qui subsiste aujourd'hui, fut établi ; & le roi y présidait tous les quinze jours.

Les ports de Dunkerque & de Marseille furent déclarées francs ; & bientôt cet avantage attira le commerce du levant à Marseille, & celui du nord à Dunkerque.

On forma une compagnie des Indes occidentales en 1664 ; & celle des grandes Indes fut établie la même année. Avant ce tems, il fallait que le luxe de la France fût tributaire de l'industrie Hollandaise. Les partisans de l'ancienne œconomie, timide, ignorante & resserrée, declamérent envain contre un commerce, dans lequel on échange sans cesse de l'argent

gent qui ne périrait pas, contre des effets qui se consomment. Ils ne faisaient pas réflection, que ces marchandises de l'Inde devenuës nécessaires auraient été païées plus chérement à l'étranger. Il est vrai, qu'on porte aux Indes orientales, plus d'espéces qu'on n'en retire & que par-là l'Europe s'appauvrit. Mais ces espéces viennent du Pérou & du Méxique; elles sont le prix de nos denrées portées à Cadix; & il reste plus de cet argent en France, que les Indes orientales n'en absorbent.

Le roi donna plus de six-millions de notre monnoie d'aujour'dui à la compagnie. Il invita les personnes riches à s'y intéresser. Les reines, les princes & toute la cour fournirent deux-millions numéraires de ce tems-là. Les cours supérieures donnérent douze-cent-mille livres, les financiers deux-millions, le corps des marchands six-cent-cinquante-mille livres. Toute la nation secondait son maître.

Cette compagnie a toûjours subsisté. Car encor que les Hollandais eussent pris Pontichéri en 1694, & que le commerce des Indes languît depuis ce tems, il a repris de nos jours une force nouvelle. Pontichéri est devenuë la rivale de Batavia; & cette compagnie des Indes, fondée

dée avec des peines extrêmes par le grand Colbert, reproduite de nos jours par des secousses singuliéres, est devenuë une des plus grandes ressources du roiaume. Le roi forma encor une compagnie du nord en 1669 : il y mit des fonds comme dans celle des Indes. Il parut bien alors que le commerce ne déroge pas, puisque les plus grandes maisons s'intéressaient à ces établissemens, à l'éxemple du monarque.

La compagnie des Indes occidentales ne fut pas moins encouragée que les autres : le roi fournit le dixiéme de tous les fonds.

Il donna trente francs par tonneau d'exportation, & quarante d'importation. Tous ceux qui firent construire des vaisseaux dans les ports du royaume, reçurent cinq livres pour chaque tonneau que leur navire pouvait contenir.

On ne peut encor trop s'étonner, que l'abbé de Choisi ait censuré ces établissemens, dans ses mémoires qu'il faut lire avec défiance. Nous sentons aujourd'hui tout ce que le ministre Colbert fit pour le bien du roiaume; mais alors on ne le sentait pas : il travaillait pour des ingrats, on lui sut à Paris beaucoup plus mauvais gré de la suppression de quelques rentes sur l'hôtel-de-ville acquises à vil prix depuis 1656, & du décri où

tom-

tombérent les billets de l'épargne prodigués sous le précédent ministère, qu'on ne fut sensible au bien général qu'il faisait. Il y avait plus de bourgeois que de citoiens. Peu de personnes portaient leurs vuës sur l'avantage public. On sait combien l'intérêt particulier fascine les yeux, rétrécit l'esprit & l'intérêt non séulement d'un commerçant, mais d'une compagnie, mais d'une ville. La réponse grossiére d'un marchand nommé Hazon (qui consulté par ce ministre, lui dit : *vous avez trouvé la voiture renversée d'un côté & vous l'avez renversée de l'autre.*) était encor citée avec complaisance dans ma jeunesse ; & cette anecdote se retrouve dans le Moréri. Il a falu, que l'esprit philosophique introduit fort tard en France, ait réformé les préjugés du peuple, pour qu'on rendît enfin une justice entiére à la mémoire de ce grand homme. Il avait la même éxactitude que le duc de Sulli, & des vuës beaucoup plus étenduës. L'un ne savait que ménager ; l'autre savait faire de grands établissemens.

Presque tout fut, ou réparé, ou crée de son tems. La réduction de l'intérêt au denier vingt, des emprunts du roi & des particuliers, fut la preuve sensible, en 1665, d'une abondante circulation. Il voulait enrichir la France & la peu-

pler. Les mariages dans les campagnes furent encouragés, par une éxemption de tailles pendant cinq années, pour ceux qui [s'etabliriant à l'âge de vingt ans; & tout pére de famille qui avait dix enfans, était éxemt pour toute sa vie, parce qu'il donnait plus à l'état par le travail de ses enfans, qu'il n'eût pu donner en paiant la taille. Ce réglement aurait dû être à jamais sans atteinte.

Depuis l'an 1663] chaque année de ce ministére, jusqu'en 1672, fur marquée par l'établissement de quelque manufacture. Les draps fins, qu'on tirait auparavant d'Angleterre, de Hollande, furént fabriqués dans Abbeville. Le roi avançait au manufacturier deux mille livres par chaque métier battant, outre des gratifications considérables. On compta dans l'année 1669, quarante-quatre-mille-deux-cent métiers en laine dans le roiaume. Les manufactures de soie perfectionnées produisirent un commerce de plus de cinquante-millions de ce tems-là; & non seulement l'avantage qu'on en tirait était beaucoup au dessus de l'achat des soins nécessaires, mais la culture des meuriers mit les fabriquans en état de se passer des soies étrangéres pour la chaîne des étoffes.

On commença, dès 1666, à faire d'aussi

d'auſſi belles glaces qu'à Veniſe, qui en avait toûjours fourni toute l'Europe; & bientôt on en fit, dont la grandeur & la beauté n'ont pu jamais être imitées ailleurs. Les tapis de Turquie & de Perſe furent ſurpaſſés à la Savonnerie. Les tapiſſeries de Flandre cédérent à celles des Gobelins. Ce vaſte enclos des Gobelins était rempli alors de plus de huit-cent ouvriers; il y en avait trois-cent qu'on y logeait. Les meilleurs peintres dirigeaient l'ouvrage, ou ſur leurs propres deſſeins, ou ſur ceux des anciens maîtres d'Italie. Outre les tapiſſeries, on y fabriqua des ouvrages de rapport, eſpéce de moſaïque admirable; & l'art de la marquéterie fut pouſſé à ſa perfection.

Outre cette belle manufacture des tapiſſeries aux Gobelins, on en établit une autre à Beauvais. Le premier manufacturier eut ſix-cent ouvriers dans cette ville; & le roi lui fit préſent de ſoixante-mille livres.

Seize-cent filles furent occupées aux ouvrages de dentelles: on fit venir trente principales ouvriéres de Veniſe & deux-cent de Flandre; & on leur donna trente ſix mille livres pour les encourager.

Les fabriques des draps de Sédan, celles des tapiſſeries d'Aubuſſon, dégénérées & tombées, furent rétablies.

On

On ſait que le miniſtere acheta en Angleterre le ſecret de cette machine ingénieuſe, avec laquelle on fait les bas dix fois plus promtement qu'à l'aiguille. Le fèr-blanc, l'acier, la belle faïence, les cuirs maroquinés qu'on avait toûjours fait venir de loin, furent travaillés en France. Mais des Calviniſtes, qui avaient le ſecret du fèr-blanc & de l'acier, emportérent en 1686 ce ſecret avec eux ; & firent partager cet avantage à des nations étrangéres.

Le roi achetait tous les ans pour environ quatre-cent-mille livres de tous les ouvrages de goût, qu'on fabriquait dans ſon roiaume ; & il en faiſait dés préſens.

Is s'en fallait beaucoup, que la ville de Paris fût ce qu'elle eſt aujourd'hui. Il n'y avait ni clarté, ni ſûreté, ni propreté. Il falut pourvoir à ce nétoiement continuel des ruës, à cette illumination que cinq-mille fanaux forment toutes les nuits ; paver la ville toute entiére ; y conſtruire deux nouveaux ports ; rétablir les anciens ; faire veillèr une garde continuelle à pied & à cheval, pour la ſûreté des citoiens. Le roi ſe chargea de tout, en affectant des fonds à ces dépenſes néceſſaires. Il créa en 1667 un magiſtrat, uniquement pour veillèr à la police. La

plus-

plusparts des grandes villes de l'Europe ont à peine imité ces éxemples longtems après; mais aucune ne les a égalés. Il n'y a point de ville pavé comme Paris; & Rome même n'est pas éclairée.

Tout commençait à tendre tellement à la perfection, que le second lieutenant de police, qu'eut Paris, acquit dans cette place une réputation, qui le mit au rang de ceux qui ont fait honneur à ce siécle; aussi était-ce un homme capable de tout. Il fut depuis dans le ministére; & il eût été bon général d'armée. La place de lieutenant de police était au dessous de sa naissance & de son mérite; & cependant cette place lui fit un bien plus grand nom, que le ministére géné & passager, qu'il obtint sur la fin de sa vie.

On doit observèr ici, que monsieur d'Argenson ne fut pas le seul, à beaucoup prés, de l'ancienne chevalerie, qui eût éxercé la magistrature. La France est presque l'unique païs de l'Europe, où l'ancienne noblesse ait pris souvent le parti de la robe. Presque tous les autres états, par un reste de barbarie gothique, ignorent encor qu'il y ait de la grandeur dans cette profession.

Le roi ne cessa de bâtir au Louvre, à Saint-Germain, à Versailles, depuis 1661.

Les

Les particuliers, à ſon éxemple, élevérent dans Paris mille édifices ſuperbes & commodes. Le nombre s'en eſt accru tellement, que depuis les environs du palais roiale & ceux de Saint-Sulpice, il ſe forma dans Paris deux villes nouvelles, fort ſupérieures à l'ancienne. Ce fut en ce tems-la, qu'on inventa la commodité magnifique de ces caroſſes ornés de glaces & ſuſpendus par des reſorts; de ſorte qu'un citoien de Paris ſe promenait dans cette grande ville avec plus de luxe, que les premiers triomphateurs romains n'allaient autrefois au Capitole. Cet uſage, qui a commencé dans Paris, fut bientôt reçu dans toute l'Europe; & devenu commun, il n'eſt plus un luxe.

Louis XIV avait du goût pour l'architecture, pour les jardins, pour la ſculpture; & ce goût était en tout dans le grand & dans le noble. Dès que le controuleur-général Colbert eût, en 1664, la direction des bâtimens, qui eſt proprement le miniſtre des arts, il s'appliqua à ſeconder les projets de ſon maître. Il falut d'abord travaillèr à achever le Louvre. FrançoisManſard, l'un des plus grands architectes qu'ait eû la France, fut choiſi pour conſtruire les vaſtes édifices qu'on projettait. Il ne voulut pas s'en charger, ſans avoir la liberté de refaire ce qui lui paraî-

paraîtrait défectueux dans l'éxécution. Cette défiance de lui-même, qui eût entraîné trop de dépenses, le fit exclure. On appela de Rome le cavalier Bernini, dont le nom était célébre par la colonnade qui entoure le parvis de Saint-Pierre, par la statuë équestre de Constantin, par la Fontaine Navonne. Des équipages lui furent fournis pour son voiage. Il fut conduit à Paris, en homme qui venait honorer la France. Il reçut, outre cinq louis par jour pendant huit mois qu'il y resta, un présent de cinquante-mille écus, avec une pension de deux-mille écus, & une de cinq-cent pour son fils. Cette générosité de Louis XIV envers le Bernin, fut encor plus grande que la magnificence de François premier pour Raphaël. Le Bernin par reconnaissance fit depuis à Rome la statue équestre du roi, qu'on voit à Versailles. Mais quand il arrivà à Paris avec tant d'appareil, comme le seul homme digne de travailler pour Louis XIV, il fut bien surpris de voir le dessein de la façade du Louvre, du côté de Saint-Germain l'Auxerrois, qui devint bientôt après dans l'éxécution un des plus augustes monumens d'architecture, qui soient au monde. Claude Perrault avait donné ce dessein, éxécuté par Louis le Vau & d'Orbay. Il inventa les machines, avec les-

quelles on transſporta des pierres de cinquante-deux pieds de long, qui forment le frontiſpice de ce majéſtueux édifice. On va chercher quelquefois bien loin ce qu'on a chez ſoi. Aucun palais de Rome n'a une entrée comparable à celle du Louvre, dont on eſt redevable à ce Perrault, qu Boileau oſa vouloir rendre ridicule. Ces vignes ſi renommées ne ſont pas, de l'aveu des voiageurs, ſupérieures au ſeul château de *Maiſons*, qu'avait bâti François Manſard à ſi peu de frais. Bernini fut magnifiquement récompenſé & ne mérita pas ces récompenſes : il donna ſeulement des deſſeins, qui ne furent pas éxécutés.

Le roi, en faiſant bâtir ce Louvre dont l'achévement eſt tant déſiré, en faiſant une ville à Verſailles près de ce château qui a coûté tant de millions, en bâtiſſant Trianon, Marli, & en faiſant embellir tant d'autres édifices, fit élever l'obſervatoire, commencé en 1666, dès le tems qu'il établit l'académie des ſciences. Mais le monument le plus glorieux par ſon utilité,, par ſa grandeur & par ſes difficultés, fut ce canal de Languedoc, qui joind les deux mèrs, & qui tombe dans le port de *Cette*, conſtruit pour recevoir ſes eaux. Tout ce travail fut commencé des 1664 ; & on le continua ſans interruption

ruption jusqu'en 1681. La fondation des invalides & la chapelle de ce bâtiment la plus belle de Paris, l'établissement de Saint-cyr le dernier de tant d'ouvrages construits par ce monarque, suffiraient seuls pour faire benir sa mémoire. Quatre-mille soldats & un grand nombre d'officiers, qui trouvent dans l'un de ces grands asiles une consolation dans leur vieillesse & des secours pour leurs blessures & pour leurs besoins; deux-cent-cinquante filles nobles, qui reçoivent dans l'autre une éducation digne d'elles, sont autant de voix qui célébrent Louis XIV. L'établissement de Saint-Cyr sera surpassé par celui que Louis XV vient de former, pour élever cinq-cens-gentilshommes; mais loin de faire oublier Saint-Cyr, il en fait souvenir. C'est l'art de faire du bien, qui s'est perfectionné.

Louis XIV voulut en même tems faire des choses plus grandes & d'une utilité plus générale; mais d'une éxécution plus difficile; c'était de réformer les loix. Il y fit travailler le chancelier Séguier, les Lamoignon, les Talon, les Bignon, & surtout le conseillier d'état Pussort. Il assistait quelquefois à leurs assemblées. L'année 1667 fut à la fois l'époque de ses premiéres loix & de ses premiéres conquêtes. L'ordonnance civile parut d'a-

 bord,

bord ; enſuite le code des eaux & forêts ; puis des ſtatuts pour toutes les manufactures ; l'ordonnance criminelle ; le code du commerce ; celui de la Marine : tout cela ſe ſuivit preſque d'année en année. Il y eut même une juriſprudence nouvelle, établie en faveur des négres de nos colonies ; eſpéce d'hommes, que n'avait pas encor joui des droits de l'humanité.

Une connoiſſance approfondie de la juriſprudence n'eſt pas le partage d'un ſouverain. Mais le roi était inſtruit des loix principales ; il en poſſédait l'eſprit, & ſavait ou les ſoûtenir ou les mitigèr à propos. Il jugeait ſouvent les cauſes de ſes ſujets, non ſeulement dans le conſeil des ſecretaires d'état, mais dans celui qu'on appelle le conſeil des parties. Il y a de lui deux jugemens célébres, dans leſquels ſa voix décida contre lui-même.

Dans le premier en 1680, il s'agiſſait d'un proces entre lui & des particuliers de Paris qui avaient bâti ſur ſon fonds. Il voulut que les maiſons leur demeuraſſent, avec le fonds qui lui appartenait & qu'il leur céda.

L'autre regardait un Perſan nommé *Rcupli*, dont les marchandiſes avaient été ſaiſies par les commis de ſes fermes en 1687. Il opina que tout lui fût rendu & y ajoûta un préſent de trois-mille écus.

Roupli

Roupli porta dans sa patrie son admiration & sa reconnoissance. Lorsque nous avons vu depuis à Paris l'ambassadeur persan *Mehemet Rizabeg*, nous l'avons trouvé instruit dès long-tems de ce fait par la renommée.

L'abolition des duëls fut un des plus grands services rendus à la patrie. Ces combats avaient été autorisés autrefois par les rois, par les parlemens même & par l'église ; & quoiqu'ils fussent défendus depuis Henri quatre, cette funeste coûtume subsistait plus que jamais. Le fameux combat des *la Frette*, de quatre contre quatre en 1663, fut ce qui détermina Louis XIV à ne plus pardonner. Son heureuse sévérité corrigea peu à peu notre nation, & même les nations voisines, qui se conformérent à nos sages coûtumes après avoir pris nos mauvaises. Il y a dans l'Europe cent fois moins de duëls aujourd'hui, que du tems de Louis XIII.

Législature de ses peuples, il le fut de ses armées. Il est étrange qu'avant lui on ne connût point les habits uniformes dans les troupes. Ce fut lui, qui la première année de son administration ordonna, que chaque régiment fût distingué par la couleur des habits ou par différentes marques ; réglement adopté bientôt par toutes les nations. Ce fut lui,

 qui

qui inſtitua les brigadiers, & qui mit les corps dont la maiſon du roi eſt formée, ſur le pied où ils ſont aujour'dhui. Il fit une compagnie de Mouſquetaires des gardes du cardinal Mazarin, & fixa à cinq-cent hommes le nombre des deux compagnies, auſquelles il donna l'habit qu'elles portent encore.

Sous lui plus de connétable, & après la mort du duc d'Epernon, plus de colonel-général de l'infanterie; ils étaient trop maîtres: il voulait l'être, & le devait. Le maréchal de Grammont, ſimple meſtre de-camp des gardes-françaiſes ſous le duc d'Epernon & prenant l'ordre de ce colonel-général, ne le prit plus que du roi, & fut le premier qui eut le nom de colonel des gardes. Il inſtalait lui-même ces colonels à la tête du régiment, en leur donnant de ſa main un hauſſe-col doré avec une pique, et enſuite un eſponton quand l'uſage des piques fut aboli. Il inſtitua les grenadiers, d'abord au nombre de quatre par compagnie dans le régiment du roi qui eſt de ſa création; enſuite il forma une compagnie de grenadiers dans chaque régiment d'infanterie; il en donna deux aux gardes-françaiſes, qui maintenant en ont trois. Il augmenta beaucoup le corps des dragons, & leur donna un colonel-général. Il ne faut pas oublier l'établiſſement des

des haras en 1667. Ils étaient abſolument abandonnés auparavant ; & ils furent d'une grande reſſorce, pour remonter la cavalerie.

L'uſage de la baionette au bout du fuſil, eſt de ſon inſtitution. Avant lui on s'en ſervait quelquefois ; mais il n'y avait que quelques compagnies, qui combattiſſent avec cette arme. Point d'uſage uniforme, point d'éxercice : tout était abandonné à la volonté du général. Les piques paſſaient pour l'arme la plus redoutable. Le premier régiment, qui eut des baionnettes & qu'on forma à cet éxercice, fut celui des fuſiliers, établi en 1671.

La maniére dont l'artillerie eſt ſervie aujourd'hui, lui eſt duë toute entiére. Il en fonda des écoles à Douai, puis à Metz & à Straſbourg : & le régiment d'artilleris s'eſt vu enfin rempli d'officiers, preſque tous capables de bien conduire un ſiége. Tous les magazins du roiaume étaient pourvus, & on y diſtribuait tous les ans huit-cent milliers de poudre. Il forma un régiment de bombardiers & un de houſards : avant lui on ne connaiſſait les houſards que chez les ennemis.

Il établit en 1688 trente régimens de milice, fournis & équipés par les communautés. Ces milices s'éxerçaient à la

guerre, sans abandonner la culture des campagnes.

Des compagnies de cadets furent entretenuës dans la plûpart des places frontiéres : Ils y apprénaient les mathématiques, le dessein & tous les exercices, & faisaient les fonctions de soldats. Cette institution dura dix années. On se lassa enfin de cette jeunesse, trop difficile à discipliner. Mais le corps des ingénieurs, que le roi forma & auquel il donna les réglemens qu'il suit encore, est un établissement à jamais durable. Sous lui l'art de fortifier les places fut porté à la perfection, par le maréchal de Vauban & ses éléves, qui surpassérent le comte de Pagan. Il construisit ou répara cent-cinquante places de Guerre.

Pour soûtenir la discipline militaire, il créa des inspecteurs-généraux, ensuite des directeurs, qui rendirent compte de l'état des troupes ; & on voiait par leur rapport, si les commissaires des Guerres avaient fait leur devoir.

Il institua l'ordre de Saint-Louis, récompense honorable, plus briguée souvent que la fortune. L'hôtel des invalides mit le comble aux soins qu'il prit, pour mériter d'être bien servi.

C'est par de tels soins, que dès l'an 1672 il eut cent quatre-vingt-mille hommes

mes de troupes réglées, & qu'augmentant ses forces à mesure que le nombre & la puissance de ses ennemis augmentaient, il eut enfin jusqu'à quatre-cent-cinquante-mille hommes en armes, en comptant les troupes de la marine.

Avant lui on n'avait point vû de si fortes armées. Ses ennemis lui en opposérent à peine d'aussi considérables; mais il falait qu'ils fussent réunis. Il montra ce que la France seule pouvait; & il eut toûjours, ou de grands succès, ou de grandes ressources.

Cette même attention qu'il eut à former des armées de terre nombreuses & bien disciplinées, même avant d'être en guerre, il l'eut à se donner l'empire de la mèr. D'abord le peu de vaisseaux que le cardinal Mazarin avait laissé pourrir dans les ports, sont réparés. On en fait achetér en Hollande, en Suéde; & dès la troisiéme année de son governement, il envoie ses forces maritimes s'essaièr à Gigeri sur la côte d'Afrique. Le duc de Beaufort purge les mèrs de pirates dès l'an 1665; & deux ans après, la France a dans ses ports soixante vaisseaux de guerre. Ce n'est là qu'un commencement. Mais tandis qu'on fait de nouveaux réglemens & de nouveaux efforts, il sent déja toute sa force. Il ne veut pas con-

ſentir que ſes vaiſſeaux baiſſent leur pavillon devant celui d'Angleterre. Envain le conſeil du roi Charles ſecond insiſte ſur ce droit, que la force, l'induſtrie & le tems avaient donné aux Anglais. Louis XIV écrit au comte d'Eſtrade ſon ambaſſadeur : " Le roi d'Angleterre & ſon chancelier peuvent voïr quelles ſont mes
„ forces ; mais ils ne voient pas mon
„ cœur. Tout ne m'eſt rien à l'égard de
„ l'honneur.

Il ne diſait que ce qu'il était réſolu de ſoûtenir ; & en effet l'uſurpation des Anglais céda au droit naturel & à la fermeté de Louis XIV. tout fut égal entre les deux nations ſur la mèr. Mais tandis qu'il veut l'égalité avec l'Angleterre, il ſoûtient ſa ſupériorité avec l'Eſpagne. Il fait baiſſer le pavillon aux amiraux Eſpagnols devant le ſien en vertu de cette préſéance ſolennelle accordée en 1662.

Cependant on travaille de tous côtés à l'établiſſement d'une marine, capable de juſtifier ces ſentimens de hauteur. On bâtit la ville & le port de Rochefort à l'embouchure de la charente. On enrôle, on enclaſſe des matelots, qui doivent ſervir, tantôt ſur les vaiſſeaux marchands, tantôt ſur les flotes roiales. Il s'en trouve bientôt ſoixante-mille d'enclaſſés.

Des conſeils de conſtruction ſont éta-
blis

blis dans les ports, pour donnèr aux vaisseaux la forme la plus avantageuse. Cinq arsenaux de marine sont bâtis à Brest, à Rochefort, à Toulon, à Dunkerque, au Havre de grace. Dans l'année 1672, on a soixante vaisseaux de ligne & quarante frégates. Dans l'année 1681, il se trouve cent-quatre-vingt-dix-huit vaisseaux de guerre, en comptant les alléges; & trente galéres sont dans le port de Toulon, ou armées, ou prêtes à l'être. Onze-mille hommes de troupes réglées servent sur les vaisseaux: les galéres en ont trois-mille. Il y a cent-soixante & six-mille hommes d'enclassés, pour tous les services divers de la marine. On compta les années suivantes dans ce service, mille gentils-hommes, ou enfans de famille, faisant la fonction de soldats sur les vaisseaux & apprenent dans les ports tout ce qui prépare à l'art de la navigation & à la manœuvre: ce sont les gardes marines: ils étaient sur mèr ce que les cadets étaient sur terre, on les avait institués en 1672, mais en petit nombre. Ce corps a été l'école, d'où sont sortis les meilleurs officiers de vaisseaux.

Il n'y avait point eû encor de maréchaux de France dans le corps de la marine: & c'est un preuve, combien cette partie essentielle des forces de la France

avait été négligée. Jean d'Etrée fut le premier Maréchal en 1681. Il paraît, qu'une des grandes attentions de Louis XIV était d'animer dans tous les genres cette émulations sans laquelle tout languit.

Dans toutes les batailles navales, que les flotes Françaises livrérent, l'avantage leur demeura toûjours, jusqu'à la journée de la Hogue en 1692 ; lorsque le comte de Tourville, suivant les ordres de la cour, attaqua, avec quarante-quatre voiles, une flote de quatre-vingt-dix vaisseaux Anglais & Hollandais : il falut céder au nombre : on perdit quatorze vaisseaux du premier rang, qui échouérent & qu'on brûla pour ne les pas laisser au pouvoir des ennemis. Malgré cet échec, les forces maritimes se soûtinrent ; mais elles déclinérent toûjours dans la guerre de la succession. Elles n'ont commencé à se bien rétablir qu'en 1751, dans le tems d'une heureuse paix, seul tems propre à établir une bonne marine, qu'on n'a ni le loisir ni le pouvoir d'établir pendant la guerre.

Ces forces navales servaient à protéger le commerce. Les colonies de la Martinique, de Saint-Domingue, du Canada, auparavant languissantes, fleurirent ; non pas au point où on les voit prospérer aujourd'hui, mais avec un avantage qu'on n'a

n'avait point espéré jusqu'alors; car depuis 1635, jusqu'à 1665, ces établissemens avaient été à charge.

En 1664 le roi envoie une colonie à la Caienne; bientôt après une autre à Madagascar. Il tente toutes les voies de réparer le tort & le malheur, qu'avait eû si long-tems la France, de negliger la mèr, tandis que ses Voisins s'étaient formé des empires aux extrémités du monde.

On voit par ce seul coup d'œil, quels changemens Louis XIV fit dans l'état; changemens utiles, puisqu'ils subsistent. Ses ministres le secondérent à l'envi. On leur doit sans doute tout le détail, toute l'exécution; mais on lui doit l'arrangement général. Il est certain, que les magistrats n'eussent pas réformé les loix; que l'ordre n'eût pas été remis dans les finances, la discilipne introduite dans les armées, la police générale dans le roiaume; qu'on n'eût point eû de flotes; que les arts n'eussent point été encouragés, & tout cela de concert, & en même tems, & avec persévérance, & sous différens ministres, s'il ne se fût trouvé un maître, qui eût en général toutes ces grandes vues, avec une volonté ferme de les remplir.

Il ne sépara point sa propre gloire de l'avantage de la France, & il ne regarda

da pas le roiaume du même œil dont un ſeigneur regarde ſa terre, de laquelle il tire tout ce qu'il peut, pour ne vivre que dans les plaiſirs. Tout roi qui aime la gloire, aime le bien public. Il n'avait plus ni Colbert ni Louvois, lorſque vers l'an 1698 il ordonna, pour l'inſtruction du duc de Bourgogne, que chaque intendant fît une deſcription détaillée de ſa province. Par là on pouvait avoir une notice éxacte du roiaume, & un dénombrement juſte des peuples. L'ouvrage fut utile, quoique tous les intendans n'euſſent pas la capacité & l'attention de monſieur de Lamoignon de Bâville. Si on avait rempli les vuës du roi ſur chaque province, comme elles le furent par ce magiſtrat dans le dénombrement du Languedoc, ce recueil de mémoires eût été un des plus beaux monumens du ſiécle. Il y en a quelques-uns de bien faits; mais on manqua le plan en n'aſſujettiſſant pas tous les intendans au même ordre. Il eût été à déſirer, que chacun eût donné par colonnes un état du nombre des habitans de chaque élection, des nobles, des citoiens, des laboureurs, des artiſans, des manœuvres, des beſtiaux de toute eſpéce, des bonnes, des médiocres & des mauvaiſes terres, de tout le clergé régulier & ſéculier, de leurs reve-

ve-

venus, de ceux des villes, de ceux des communautés.

Tous ces objets font confondus dans la plufpart des memoires qu'on a donnes: les matiéres y font peu approfondies & peu éxactes; il faut y chercher fouvent avec peine les connaiffances dont on a befoin, & qu'un miniftre doit trouver fous fa main & embraffer d'un coup d'œil, pour découvrir aifément les forces, les befoins, & les reffources. Le projet était excellent; & une éxécution uniforme ferait de la plus grande utilité.

Voilà en génèral ce que Louis XIV fit & effaïa, pour rendre fa nation plus floriffante. Il me femble, qu'on ne peut guères voir tous ces travaux & tous ces efforts, fans quelque reconnaiffance & fans être animé de l'amour du bien public, qui les infpira. Qu'on fe repréfente ce qu'était le roiaume du tems de la fronde, & ce qu'il eft de nos jours. Louis XIV fit plus de bien à fa nation, que vingt de fes prédéceffeurs enfemble; & il s'en faut beaucoup, qu'il fît ce qu'il aurait pû. la guerre, qui finit par la paix de Rifwick, commença la ruine de ce grand commerce, que fon miniftre Colbert avait établi; & la guerre de la fucceffion l'acheva.

S'il avait emploié à embellir Paris, à finir

finir le Louvre, les sommes immenses que coûtérent les aquéducs & les travaux de Maintenon, pour conduire des eaux à Versailles ; travaux interrompus & devenus inutiles ; s'il avait dépensé à Paris la cinquiéme partie de ce qu'il en a coûté, pour forcer la nature à Versailles ; Paris serait dans toute son étenduë aussi beau qu'il l'est du côté des Tuileries & du Pont-Roial, & serait devenu la plus magnifique ville de l'univers.

C'est beaucoup, d'avoir réformé les loix : mais la chicane n'a pû être écrasée par la justice. On pensa à rendre la jurisprudence uniforme ; elle l'est dans les affaires criminelles, dans celles du commerce dans la procédure : elles pourrait l'être dans les loix qui réglent les fortunes des citoiens. C'est un très grand inconvénient, qu'un même tribunal ait à prononcer sur plus de cent coûtumes différentes. Des droits de terres, ou équivoques ou onéreux ou qui génent la société, subsistent encore, comme des restes du gouvernement féodal, qui ne subsiste plus. Ce sont des décombres d'un bâtiment gotique ruiné. L'uniformité en tout genre d'administration est une vertu ; mais les difficultés de ce grand ouvrage ont effraïé.

Louis XIV aurait pu se passer plus ai-

sément de la ressource dangereuse des traitans, où le reduisit l'anticipation qu'il fit presque toûjours sur ses revenus, comme on le verra dans le chapitre des finances.

S'il n'eût pas cru, qu'il suffisait de sa volonté pour faire changer de religion un million d'hommes, la France n'eût pas perdu tant de citoiens. * Ce païs cependant, malgré ses secousses & ses pertes, est aujourd'hui le païs le plus florissant de la terre, parce que tout le bien qu'a fait Louis XIV subsiste, & que le mal qu'il était difficile de ne pas faire dans des tems orageux, a été réparé. Enfin la postérité, qui juge les rois & dont ils doivent avoir toûjours le jugement devant les yeux, avouera en pesant les vertus & les faiblesses de ce monarque, que quoiqu'il eût été trop loué pendant sa vie, il mérita de l'être à jamais ; & qu'il fut digne de la statuë qu'on lui a érigée à Montpellier, avec une inscription latine, dont le sens est : *à Louis le grand après sa mort.*

Tous les changemens, qu'on vient de voir dans le gouvernement & dans tous les ordres de l'état, en produisirent nécessairement un très grand dans les mœurs.

* Voiez le chapitre du Calvinisme.

mœurs. L'esprit de faction, de fureur & de rébellion, qui possédait les citoiens depuis le tems de François second, devint une émulation de servir le prince. Les seigneurs des grandes terres n'étant plus cantonnés chez eux; les gouverneurs des provinces n'aiant plus de postes importans à donner; chacun songea à ne meriter de graces, que celles du souverain; & l'état devint un tout régulier, dont chaque ligne aboutit au centre.

C'est là ce qui délivra la cour des factions & des conspirations, qui avaient toujours troublé l'état pendant tant d'années. Il n'y eût sous l'administration de Louis XIV qu'une seule conjuration en 1674, imaginée par la Truaumont, gentil-homme Normand perdu de débauches & de dettes, & embrassée par un homme de la maison de Rohan, réduit par la même conduite à la méme indigence. Il n'entra dans ce complot qu'un chevalier de Préaux, neveu de la Truaumont, qui séduit par son oncle, séduisit sa maitresse madame de Villiers. Leur but & leur espérance n'étaient pas & ne pouvaient être de se faire un parti dans le roiaume. Ils prétendaient seulement vendre & livrer Quillebeuf aux Hollandais, & introduire les ennemis en Normandie.

Ce

Ce fut pluſtôt une lâche trahiſon mal ourdie, qu'une conſpiration. Le ſupplice de tous les coupables fut le ſeul événement, que produiſit ce crime inſenſé & inutile, dont à peine on ſe ſouvient aujourd'hui.

S'il y eut quelques ſéditions dans les provinces, ce ne furent que de faibles émeutes populaires aiſément réprimées. Les Huguenots même furent toûjours tranquiles, juſqu'au tems où l'on démolit leurs temples. Enfin le roi parvint à faire, d'une nation juſques-la turbulente, un peuple paiſible, qui ne fut dangereux qu'aux ennemis, après l'avoir été à lui-même pendant plus de cent années. Les mœurs s'adoucirent, ſans faire tort au courage.

Les maiſons, que tous les ſeigneurs bâtirent ou achetérent dans Paris, & leurs femmes qui y vécurent avec dignité, formérent des écoles de politeſſe, qui retirérent peu-à-peu les jeunes gens de cette vie de cabaret, qui fut encor longtems à la mode, & qui n'inſpirât qu'une débauche hardie. Les mœurs tiennent à ſi peu de choſe, que la coûtume d'allèr à cheval dans Paris entretenait une diſpoſition aux querelles fréquentes, qui ceſſérent quand cet uſage fut aboli. La

de-

décence, dont on fut redevable principalement aux femmes qui rassemblérent la société chez elles, rendit les esprits plus agréables ; & la lecture les rendit à la longue plus solides. Les trahisons & les grands crimes, qui ne déshonorent point les hommes dans les tems de faction & de trouble, ne furent presque plus connus. Les horreurs des Brinvilliers & des Voisins ne furent que des orages passagers ; sous un ciel d'ailleurs serein ; & il serait aussi déraisonnable de condannèr une nation sur les crimes éclatans de quelques particuliers, que de la canoniser sur la réforme de la trappe.

Tous les différens états de la vie étaient auparavant reconnaissables, par des défauts qui les caractérisaient. Les Militaires & les jeunes gens qui se destinaient à la profession des armes, avaient une vivacité emportée ; les gens de justice une gravité rebutante, à quoi ne contribuait pas peu l'usage d'aller toûjours en robe, même à la cour. Il en était de même des universités & des médecins, les marchands portaient encor de petites robes, lorsqu'ils s'assemblaient & qu'ils allaient chez les ministres ; & les plus grands commerçans étaient alors des hom-

hommes grossiers. Mais les maisons, les spectacles, les promenades publiques, où l'on commençait à se rassembler pour goûtèr une vie plus douce, rendirent peu-à-peu l'extérieur de tous les citoiens presque semblable. On s'apperçoit aujourd'hui jusques dans le fond d'une boutique, que la politesse a gagné toutes les conditions. Les provinces se sont ressenties avec le tems de tous ces changemens.

On est parvenu enfin à ne plus mettre le luxe, que dans le goût & dans la commodité, la foule de pages & de domestiques de livrée a disparu, pour mettre plus d'aisance dans l'intérieur des maisons. On a laissé la vaine pompe & le faste extérieur aux nations, chez lesquelle on ne sait encor que se montrèr en public, & où l'on ignore l'art de vivre.

L'extréme facilité introduite dans le commerce du monde, l'affabilité, la simplicitè, la culture de l'esprit, ont fait de Paris une ville, qui pour la douceur de la vie l'emporte probablement de beaucoup sur Rome & sur Athénes, dans le tems de leur splendeur.

On s'est plaint de ne plus voir à la cour autant de hauteur dans les esprits, qu'au-

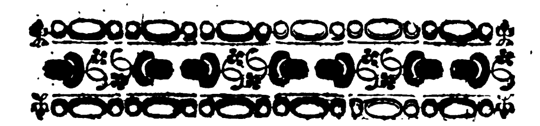
qu'autrefois. Il n'y a plus en effet de petits tyrans, comme du tems de la fronde & sous Louis XIII & dans les siécles précédens. Mais la véritable grandeur s'est retrouvée dans cette foule de noblesse, si longtems avilie à servir auparavant des sujets trop puissans. On voit des gentils-hommes, des citoiens, qui se seraient cru honorés autrefois d'être domestiques de ces seigneurs, devenus leurs égaux & très souvent leurs supérieurs dans le service militaire ; & plus le service en tout genre prévaut sur les tîtres, plus un état est florissant.

On a comparé le siécle de Louis XIV à celui d'Auguste. Ce n'est pas que la puissance & les événemens personnels soient comparables. Rome & Auguste étaient dix fois plus considérables dans le monde, que Louis XIV & Paris. Mais il faut se souvenir, qu'Athénes a été égale à l'empire Romain, dans toutes les choses qui ne tirent pas leur prix de la force & de la puissance. Il faut encor songer, que s'il n'y a rien aujourd'hui dans le monde tel que l'ancienne Rome & qu'Auguste, cependant toute l'Europe ensemble est très supérieure à tout l'empire Romain. Il n'y avait du tems d'Auguste qu'une seule nation, & il y en a aujourd'hui plu-

 sieurs,

ſieurs, policées, guerriéres, éclairées, qui poſſédent des arts que les grecs & les Romains ignorérent ; & de ces nations il n'y en a aucune, qui ait eû plus d'éclat en tout genre depuis environ un ſiécle, que la nation formée en quelque ſorte par Louis XIV.





CHAPITRE VINGT-HUITIE'ME.

FINANCES.

SI on compare l'adminiſtration de Colbert à toutes les adminiſtrations précédentes, la poſtérité chérira cet homme, dont le peuple inſenſé voulut dechirer le corps, après ſa mort. Les Français lui doivent certainement leur induſtrie & leur commerce, & par conſéquent cette opulence, dont les ſources diminuent quelquefois dans la guerre, mais qui ſe rouvrent toûjours avec abondance dans la paix. Cependent en 1702, on avait encor l'ingratitude de rejetter ſur Colbert, la langueur

gueur, qui commençait à se faire sentir dans les nerfs de l'état. Un financier de Normandie fit imprimer dans ce tems-là le détail de la France en deux petits volumes, & prétendit que tout avait été en décadence depuis 1660. C'était précisément le contraire. La France n'avait jamais été si florissante, que depuis la mort du cardinal Mazarin jusqua'à la guerre de 1689; & même dans cette guerre le corps de l'état, commençant à être malade, se soûtint par la vigueur que Colbert avait répanduë dans tous ses membres. L'auteur du détail prétendit, que depuis 1660 les biens fonds du roiaume avaient été diminués de quinze-cent-millions. Rien n'était, ni plus faux, ni moins vraisemblable. Cependant ses argumens captieux persuadérent ce paradoxe ridicule, à ceux qui voulurent être persuadés. C'est ainsi qu'en Angleterre, dans les tems les plus florissans, on voit cent papiers publics, qui démontrent que l'état est ruïné.

Il était plus aisé en France qu'ailleurs, de décrier le ministére des finances dans l'esprit des peuples. Ce ministére est le plus odieux, parce que les impôts le sont toûjours: il régnait d'ailleurs en général dans la finance, autant de préjugés & d'ignorance, que dans la philosophie.

On s'est instruit si tard, que de nos jours

même, on a entendu en 1718 le parlement en corps dire au duc d'Orléans, que *la valeur intrinſéque du marc d'argent eſt de vingt-cinq livres*; comme s'il y avait une autre valeur réelle intrinſéque, que celle du poids & du titre; & le duc d'Orleans, tout éclairé qu'il était, ne le fut pas aſſez, pour relever cette mépriſe du parlement.

Il eſt vrai, que Colbert ne fit pas tout ce qu'il pouvait faire, encor moins ce qu'il voulait. Les hommes n'étaient pas alors aſſez éclairés; & dans un grand roiaume Il y a toûjours de grands abus. La taille arbitraire, la multiplicité des droits, les douanes de province à province qui rendent une partie de la France étrangére à l'autre & même ennemie, l'inégalité des meſures d'une ville à l'autre, vingt autres maladies du corps politique ne purent être guéries.

Colbert, pour fournir à la fois aux dépenſes des guerres, des bâtimens & des plaiſirs, fut obligé de rétablir vers l'an 1672, ce qu'il avait voulu d'abord abolir pour jamais; impôts en parti, rentes, charges nouvelles, augmentations de gages; enfin ce qui ſoûtient l'état quelque tems, & l'oberre pour pluſieurs années.

Il fut emporté hors de ſes meſures; car, par toutes les inſtructions qui reſtent de lui, on voit qu'il était perſuadé, que

que la richesse d'un païs ne consiste que dans le nombre des habitans, la culture des terres, le travail industrieux & le commerce : on voit, que le roi possédant très peu de domains particuliers, & n'étant que l'administrateur des biens de ses sujets, ne peut être véritablement riche, que par des impôts aisés à percevoir & également répartis.

Il craignait tellement de livrer l'état aux traitans, que quelque-tems après la dissolution de la chambre de justice, qu'il avait fait ériger contre eux, il fit rendre un arrêt du conseil, qui établissait la peine de mort contre ceux qui avanceraient de l'argent sur de nouveaux impôts. Il voulait par cet arrêt comminatoire, qui ne fut jamais imprimé, effraier la cupidité des gens d'affaires. Mais bientôt après il fut obligé de se servir d'eux, sans même révoquer l'arrêt : le roi pressait, & il falait des moiens promts.

Cette invention, apportée d'Italie en France par Catharine de Médicis, avait tellement corrompu le gouvernement, par la facilité funeste qu'elle donne, qu'après avoir été supprimée dans les belles années de Henri quatre, elle reparut dans tout le régne de Louis XIII, & infecta surtout les derniers tems de Louis XIV.

Six ans après la mort de Colbert en

1689, on fut tout d'un coup précipité dans une guerre, qu'il falut soûtenir contre toute l'Europe, sans avoir de fonds en réserve. Le ministre le Pelletier crut, qu'il suffisait de diminuer le luxe. Il fut ordonné que tous les meubles d'argent massif, qu'on voiait alors en assez grand nombre chez les grands seigneurs & qui étaient une preuve de l'abondance, seraient portés à la monoie. Le roi donna l'éxemple; Il se priva de toutes ces tables d'argent, de ces grands guéridons, de ces consoles, de ces candélabres, de ces grands canapés d'argent massif, & de tous ces autres meubles qui étaient des chefs d'œuvre de ciselure des mains de *Balin* homme unique en son genre, & tous éxécutés sur les desseins de *Le Brun*. Ils avaient coûté dix-millions; on en retira trois. Les meubles d'argent orfévri des particuliers produisirent trois autres millions. La ressource était faible.

Vers les années 1691 & 1692, les finances de l'état parurent sensiblement dérangées. Ceux qui attribuaient l'affaiblissement des sources de l'abondance aux profusions de Louis XIV dans ses bâtimens, dans les arts & dans les plaisirs, ne savaient pas, qu'au contraire les dépenses qui encouragent l'instustrie, enrichissent un état. C'est la guerre, qui appau-

pauvrit nécessairement le trésor public, à moins que les dépouilles des vaincus ne le remplissent. Depuis les anciens Romains, je ne connais aucune nation, qui se soit enrichie par des victoires. L'Italie au XVI siécle n'était riche que par le commerce. La Hollande n'êut pas subsisté longtems, si elle se fût bornée à enlever la flote d'argent des Espagnols, & si les grandes Indes n'avaient pas été l'aliment de sa puissance. L'Angleterre s'est toûjours appauvrie par la guerre, même en détruisant les flotes Françaises ; & le commerce seul l'a soûtenuë. Les Algériens, qui n'ont guères que ce qu'ils gagnent par les pirateries, sont un peuple très misérable.

Parmi les nations de l'Europe, la guerre au bout de quelques années, rend le vainqueur presqu'aussi malheureux que le vaincu. C'est un gouffre, où tous les canaux de l'abondance s'engloutissent. L'argent comptant, ce principe de tous les biens & de tous les maux, levé avec tant de peine dans les provinces, se rend dans les coffres de cent entrepreneurs, dans ceux de cent partisans qui avancent les fonds, & qui achettent par ces avances le droit de dépouiller la nation au nom du souverain. Les particuliers alors, regardant le gouvernement comme leur ennemi, en-

fouissent leur argent ; & le défaut de la circulation fait languir le roiaume.

Nul remède précipité ne peut suppléèr à un arrangement fixe & stable, établi de longue main, & qui pourvoit de loin aux besoins imprévus. Le contrôleur-général de Pontchartrain vendit des lettres de noblesse pour deux-mille écus en 1696 : cinq-cent particuliers en achetérent : mais la ressource fut passagère, & la honte durable. On obligea tous les nobles, anciens & nouveaux, de faire enregistrer leurs armoiries, & de paier la permission de cacheter leurs lettres avec leurs armes. Des Maltôtiers traitérent de cette affaire, & avancérent l'argent. Le ministére n'eut presque jamais recours qu'à ces petites ressources, dans un païs qui en eût pu fournir de plus grandes.

On n'osa imposer le dixiéme, que dans l'année 1710. Mais ce dixieme, levé à la suite de tant d'autres impôts onéreux, parut si dur, qu'on n'osa pas l'éxigèr avec rigueur. Le gouvernement n'en retira pas vingt-cinq-millions annuels, à quarante francs le marc.

Colbert avait peu changé la valeur numéraire des monoies. Il vaut mieux ne la point changer du tout. L'argent & l'or, ces gages d'échange, doivent être des

des mefures invariables. Il n'avait pouffé la valeur numéraire du marc d'argent, de vingt-fix francs où il l'avait trouvée, qu'à vingt-fept; & après lui, dans les derniéres années de Louis XIV on étendit cette dénomination jufqu'à quarante livres idéales; reffource fatale, par laquelle le roi était foulagé un moment pour être ruiné enfuite: car au lieu d'un marc d'argent, on ne lui en donnait prefque plus que la moitié. Celui qui devait vingt-fept fept livres en 1683, donnait un marc; & qui devait quarante livres en 1710, ne donnait qu'à peu-près ce même marc. Les diminutions qui fuivirent, dérangérent le peu qui reftait de commerce, autant qu'avait fait l'augmentation.

On aurait trouvé une vraie reffource dans un papier de crédit; mais ce papier doit être établi dans un tems de profpérité, pour fe foûtenir dans un tems malheureux.

Le miniftre Chamillard commença en 1706 à paièr en billets de monoie, en billets de fubfiftance, d'uftencile; & comme cette monoie de papier n'était pas recuë dans les coffres du roi, elle fut décriée prefqu' auffitôt qu'elle parut. On fut réduit à continuer de faire des emprunts onéreux, à confommer d'avance

quatre années des revenus de la couronne.

Le contrôleur-général Desmarêts neveu de l'illustre Colbert, aiant en 1708 succédé à Chamillard, ne put guérir un mal que tout rendait incurable.

La nature conspira avec la fortune, pour accabler l'état. Le cruel hivèr de 1709 força le roi de remettre aux peuples neuf-millions de tailles, dans le tems qu'il n'avait pas dequoi paiér ses soldats. La disette des denrées fut si excessive, qu'il en coûta quarante-cinq-millions pour les vivres de l'armée. La dépense de cette année 1709 montait à deux-cent-vingt & un millions ; & le revenu ordinaire du roi n'en produisit pas quarante-neuf. Il falut donc ruïner l'état, pour que les ennemis ne s'en rendissent pas les maîtres. Le désorde s'accrut tellement & fut si peu réparé, que longtems après la paix, au commencement de l'année 1715, le roi fut obligé de faire négogcier trente-deux-millions de billets, pour en avoir huit en espéces. Enfin il laissa à sa mort deux-milliars-six-cent-millions de dettes, à vingt-huit livres le marc, à quoi les espéces se trouvérent alors réduites, ce qui fait environ quatre-milliars-cinq-cent-millions de notre monoie courante en 1750.

Il

Il eſt étonnant, mais il eſt vrai, que cette immenſe dette n'aurait point été un fardeau impoſſible à ſoûtenir, s'il y avait eû alors en France un commerce floriſſant, un papier de crédit établi, & des compagnies ſolides qui eûſſent répondu de ce papier, comme en Suéde, en Angleterre, à Veniſe & en Hollande. Car lorſqu'un état puiſſant ne doit qu'à lui-méme, la confiance & la circulation ſuffiſent pour païer. Mais il s'en falait beaucaup, que la France eut alors aſſez de reſſorts, pour faire mouvoir une machine ſi vaſte & ſi compliquée dont le poids l'écraſait.

Louis XIV, dans ſon régne, dépenſa dix-huit-milliars ; ce qui revient, année commune, à trois-cent-trente-millions d'aujourd'hui, en compenſant, l'une par l'autre, les augmentations & les diminutions numéraires des monoies.

Sous l'adminiſtration du grand Colbert, les revenus ordinaires de la couronne n'allaient qu'à cent-dix-ſept-millions, à vingt-ſept livres le marc d'argent. Ainſi tout le ſurplus fut toûjours fourni en affaires extraordinaires. Colbert fut obligé, par éxemple, d'en faire pour quatre-cent-millions en ſix années de tems, dans la guerre de 1672.

Ceux qui ont voulu comparer les revenus de Louis XIV avec ceux de Louis

XV, ont trouvé, en ne s'arrétant qu'au revenu fixe & courant, que Louis XIV était beaucoup plus riche en 1683, époque de la mort de Colbert, avec cent-dix-ſept-millions de revenu, que ſon ſucceſſeur ne l'était en 1730, avec près de deux-cent-millions : & cela eſt très vrai, en ne conſidérant que les rentes fixes & ordinaires de la couronne. Car cent-dix-ſept-millions numéraires, au marc de vingt-ſept livres, ſont une ſomme plus forte que deux-cent-millions, à quarante-neuf livres ; à quoi ſe montait le revenu du roi en 1730 : & de plus, il faut compter les charges augmentées par les emprunts de la couronne. Mais auſſi les revenus du roi, c'eſt à-dire de l'état, ſont accrûs depuis ; & l'intelligence des finances s'eſt perfectionnée au point, que dans la guerre ruineuſe de 1741 il n'y a pas eû un moment de diſcrédit. On a pris le parti de faire des fonds d'amortiſſement, comme chez les Anglais : il a falu adoptèr une partie de leur ſyſtème de finance, ainſi que leur philoſophie : & ſi, dans un état purement monarchique, on pouvait introduire ces papiers circulans, qui doublent au moins la richeſſe de l'Angleterre, la puiſſance de la France acquerrait ſon dernier degré de perfection.

Il y avait environ cinq-cent-millions nù-

numéraires d'argent monoié dans le roiaume en 1683; & il y en a environ douze-cent, de la maniére dont on compte aujourd'hui. Mais le numéraire de notre tems est presque le double du numéraire du tems de Colbert. Il paraît donc, que la France n'est environ que d'un sixiéme plus riche en espéces circulantes, depuis la mort de ce ministre. Elle l'est beaucoup davantage en matiéres d'argent & d'or, travaillées & mises en œuvre pour le service & pour le luxe. Il n'y en avait pas pour quatre-cent-millions de notre monoie aujourd'hui en 1690; & à présent on en posséde autant qu'il a d'espéces circulantes. Rien ne fait voir plus évidemment, combien le commerce, dont Colbert ouvrit les sources, s'est accrû, lorsque ses canaux fermés par les guerres ont été débouchés. L'industrie s'est perfectionnée, malgré l'émigration de tant d'artistes, que dispersa la révocation de l'édit de Nantes; & cette industrie augmente encor tous les jours. La nation est capable d'aussi grandes choses, & de plus grandes encor que sous Louis XIV, parce que le génie & le commerce fortifient toûjours, quand on les encourage.

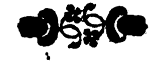
A voir l'aisance des particuliers, ce nombre prodigieux de maisons agréables

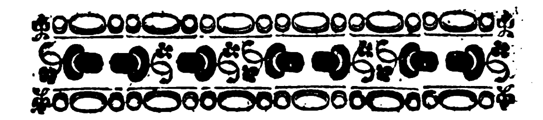
bâties dans Paris & dans les provinces, cette quantité d'équipages, ces commodités, ces recherches qu'on nomme luxe, on croirait que l'opulence eſt vingt fois plus grande qu'autrefois. Tout cela eſt le fruit d'un travail ingénieux, encor plus que de la richeſſe. Il n'en coûte guères plus aujourd'hui pour être agréablement logé, qu'il en coûtait pour l'être mal ſous Henri quatre. Une belle glace de nos manufactures orne nos maiſons à bien moins de frais, qu'on ne faiſait venir les petites glaces de Veniſe. Nos belles & parantes étoffes ſont moins chéres; que celles qu'on tirait de l'étranger & qui ne les valaient pas. Ce n'eſt point en effet l'argent & l'or qui procurent une vie commode, c'eſt le génie. Un peuple qui n'aurait que ces métaux, ſerait trés miſérable. Un peuple, qui ſans ces metaux mettrait heureuſement en œuvre toutes les productions de la terre, ſerait véritablement le peuple riche. La France a cet avantage, avec beaucoup plus d'eſpéces qu'il n'en faut pour la circulation.

La campagne eſt reſtée à-peu-près dans le même état où elle a toûjours été. Il ſemble, que le plus grand nombre des hommes ſoit deſtiné à être réduit au néceſſaire pour travailler. La taille proportionelle, ſubſtituée à l'arbitraire dans preſ-

presque toutes les provinces, a seulement mis plus de justice dans les contributions, & soulagé un peu les païsans, qui ne doivent pas être riches, mais qui ne doivent pas être misérables.

Le moien ordre s'est enrichi à force d'industrie. Les ministres & les courtisans ont été moins opulens, parce que l'argent aiant augmenté numériquement de près de moitié, les appointemens & les pensions sont restés les mêmes, & le prix des denrées est monté à plus du double. Par-là il s'est trouvé moins d'opulence qu'autrefois chez les grand, & beaucoup plus chez les petits; & cela même a mis moins de distance entre les hommes. Enfin, de quelque maniére que les finances soient administrées, la France posséde, dans l'industrie de plus de vingt-millions d'habitants, un trésor inéstimable.





CHAPITRE VINGT-NEUVIÉME.

SCIENCES ET ARTS.

Ce siécle heureux, qui vit naître une révolution dans l'esprit humain, n'y semblait pas destiné; car à commencer par la philosophie, il n'y avait pas d'apparence du tems de Louis XIII, qu'elle se tirât du Cahos où elle était plongée. L'inquisition d'Italie, d'Espagne, de Portugal, avait lié les erreurs philosophiques aux dogmes de la religion. Les guerres civiles en France, & les querelles du Calvinisme n'étaient pas plus propres à cultiver la raison humaine, que le fut le fanatisme du tems de Cromwel en Angleterre.

terre. Si un chanoine de Thorn avait renouvelé l'ancien ſiſtéme planétaire des Caldéens oublié depuis ſi long-tems, cette vérité était condannée à Rome: & la congrégation du ſaint-office composée de ſept cardinaux aiant déclaré non ſeulement hérétique mais abſurde le mouvement de la terre ſans lequel il n'y a point de véritable aſtronomie, le grand Galilée aiant demandé pardon à l'âge de ſoixante & dix ans d'avoir eû raiſon, il n'y avait pas d'apparence que la vérité pût être reçuë ſur la terre. Le chancelier Bacon avait montré de loin la route qu'on pouvait tenir: Galilée avait fait quelques découvertes ſur la chûte des corps: Torricelli commençait à connaître la peſanteur de l'air qui nous environne: on avait fait quelques expériences à Magdebourg. Avec ces faibles eſſais, toutes les écoles reſtaient dans l'abſurdité, & le monde dans l'ignorance. Descartes parut alors; il fit le contraire de ce qu'on devait faire. Au lieu d'étudier la nature, il voulut la deviner. Il était le plus grand géométre de ſon ſiécle; mais la géométrie laiſſe l'eſprit comme elle le trouve. Celui de Descartes était trop porté à l'invention. Le premier des mathématiciens ne fit guères que des romans de philoſophie. Un homme qui dé-
dai-

daigna les expériences, qui ne cita jamais Galilée, qui voulait bâtir ſans matériaux, ne pouvait élever qu'un édifice imaginaire.

Ce qu'il y avait de romaneſque réuſſit; & le peu de vérités mêlé à ces chiméres nouvelles, fut d'abord combattu. Mais enfin ce peu de vérités perça, à l'aide de la méthode qu'il avait introduite: car avant lui, on n'avait point de fil dans ce labyrinthe; & du moins il en donna un, dont on ſe ſervit après qu'il ſe fût égaré. C'était beaucoup, de détruire les chiméres du péripatétisme, quoique par d'autres chiméres. Ces deux fantômes ſe combattirent. Ils tombérent l'un après l'autre; & la raiſon s'éleva enfin ſur leurs ruines. Il y avait à Florence une académie d'expériences ſous le nom *del' cimento*, établie par le cardinal Léopold de Médicis vers l'an 1655. On ſentait déja dans cette patrie des arts, qu'on ne pouvait comprendre quelque choſe du grand édifice de la nature, qu'en l'éxaminant piéce à piéce. Cette académie, après les jours de Galilée & dès le tems de Torricelli, rendit de grands ſervices.

Quelques philoſophes en Angleterre, ſous la ſombre adminiſtration de Cromwel, s'aſſemblérent pour cherchèr en paix

paix des vérites, tandis que le fanatisme opprimait toute vérité. Charles second, rappellé sur le trône de ses ancêtres par le repentir & par l'inconstance de sa nation, donna des lettres-patentes à cette académie naissante; mais c'est tout ce que le gouvernement donna. La société roiale, ou plustôt la société libre de Londres travailla pour l'honneur de travailler. C'est de son sein que sortirent de nos jours les découvertes sur la lumiére, sur le principe de la gravitation, sur l'aberration des étoiles fixes, sur la géométrie transcendante, & cent autres inventions qui pourraient à cet égard faire appeller ce siécle, le siécle des Anglais, aussi bien que celui de Louis XIV.

En 1666, monsieur Colbert, jaloux de cette nouvelle gloire, voulut que les Français la partageassent; & à la priére de quelques savans, il fit agréàr à Louis XIV l'établissement d'une académie de sciences. Elle fut libre jusqu'en 1699, comme celle d'Angleterre & comme l'académie Française. Colbert attira d'Italie dominique Cassini & Huygens de Hollande par de fortes pensions. Ils découvrirent les satellites & l'anneau de Saturne. On est redevable à Huygens des horloges à pendule. On acquit peu-à-peu des connaissances de toutes les parties de la vraie

vraie physique, en rejetant tout sistéme. Le public fut étonné de voir une chimie, dans laquelle on ne cherchait, ni le grand-œuvre, ni l'art de prolonger la vie au-de-là des bornes de la nature; une astronomie, qui ne prédisait pas les événemens du monde; une médecine indépendante des phases de la lune. La corruption ne fut plus la mére des animaux & des plantes. Il n'y eut plus de prodiges, dès que la nature fut mieux connuë.

On l'étudia dans toutes ses productions. La géographie reçut des accroissemens étonnans. A peine Louis XIV a-t-il fait bâtir l'observatoire, qu'il fait commencer en 1669 une méridienne par dominique Cassini & par Picart. Elle est continuée vers le Nord en 1683 par la Hire; & enfin Cassini la prolonge en 1700, jusqu'à l'extrémité du Roussillon. C'est le plus beau monument de l'astronomie, & il suffit pour éterniser ce siécle.

On envoie en 1672 des physiciens à la Caienne, faire des observations utiles. Ce voiage a été la premiére origine de la connaissance d'une nouvelle loi de la nature, que le grand Neuton a démontrée; & il a préparé à ces voiages plus fameux, qui depuis ont illustré le régne de Louis XV.

On

On fait partir en 1700 Tournefort pour le Levant. Il y va recueillir des plantes, qui enrichissent le Jardin royal, autrefois abandonné, remis alors en honneur, & aujourd'hui devenu digne de la curiosité de l'Europe, la bibliothéque royale, déja nombreuse, s'enrichit sous Louis XIV de plus de trente-mille volumes; & cet exemple est si bien suivi de nos jours, qu'elle en contient déja plus de cent-quatre-vingt-mille. Il fait rouvrir l'école de droit, fermée depuis cent ans. Il établit dans toutes les universités de France un professeur de droit Français. Il semble, qu'il ne devrait pas y en avoir d'autres, & que les bonnes loix romaines, incorporées à celles du païs, devraient former un seul corps des loix de la nation.

Sous lui, les journaux s'établissent. On n'ignore pas que le journal des savans, qui commença en 1665, est le pére de tous les ouvrages de ce genre, dont l'Europe est aujourd'hui remplie, & dans lesquels trop d'abus se sont glissés, comme dans les choses les plus utiles.

L'académie des belles-lettres, formée d'abord en 1663 de quelques membres de l'académie Française, pour transmettre à la postérité par des médailles les actions de Louis XIV, devint utile au public

public, dès qu'elle ne fut plus uniquement occupée du monarque, & qu'elle s'appliqua aux recherches de l'antiquité, & à une critique judicieuse des opinions & des faits. Elle fit à peu-près dans l'histoire, ce que l'académie des sciences faisait dans la physique; elle dissipa des erreurs.

L'esprit de sagesse & de critique, qui se communiquait de proche en proche, détruisit insensiblement beaucoup de superstitions. C'est à cette raison naissante qu'on dut la déclaration du roi de 1672, qui défendit aux tribunaux d'admettre les simples accusations de sorcellerie. On ne l'eût pas osé sous Henri quatre & sous Louis XIII; & si depuis 1672 il y a eû encor des accusations de maléfices, les juges n'ont condannée les accusés, que comme des profanateurs, qui d'ailleurs emploiaient le poison.

Il était trés commun auparavant, d'éprouver les sorciers en les plongeant dans l'eau, liés de cordes. S'ils surnageaient, ils étaient convaincus. Plusieurs juges de province avaient ordonné ces épreuves; & elles continuérent encor long-tems parmi le peuple. Tout berger était sorcier; & les amulétes, les anneaux constellés, étaient en usage dans les villes. Les effets de la baguette de coudrier,

avec

avec laquelle on croit dêcouvrir les ſources, les tréſors & les voleurs, paſſaient pour certains, & ont encor beaucoup de crédit dans plus d'une province d'Allemagne. Il n'y avait preſque perſonne, qui ne ſe fit tirer ſon horoſcope. On n'entendait parler que de ſecrets magiques; preſque tout était illuſion. Des ſavans, des magiſtrats, avaient écrit ſérieuſement ſur ces matiéres. On diſtinguait parmi les auteurs, une claſſe de démonographes: Il y avait des régles pour diſcerner les vrais magiciens, les vrais poſſédés, d'avec les faux; enfin, juſques vers ces tems-là l'on n'avait guères adopté de l'antiquité, que des erreurs en tout genre.

Les idées ſuperſtitieuſes étaient tellement enracinées chez les hommes, que les cométes les effraïaient encor en 1680. On oſait à peine combattre cette crainte populaire. Jacques Bernoulli, l'un des grands mathématiciens de l'Europe, en répondant à propos de cette cométe aux partiſans du préjugé, dit que la chevelure de la cométe ne peut être un ſigne de la colére divine, parce que cette chevelure eſt éternelle; mais que la queuë pourrait bien en être un. Cependant, ni la tête, ni la queuë, ne ſont éternelles. Il falut que Bayle écrivît contre le préjugé vulgaire, un livre alors fameux, que les pro-

progrès de la raison ont rendu adjourd'hui inutile.

On ne croirait pas, que les souverains eussent obligation aux philosophes. Cependant il est vrai, que cet esprit philosophique, qui a gagné presque toutes les conditions excepté le bas peuple, a beaucoup contribué à faire valoir les droits des souverains. Des querelles, qui auraient produit autrefois des excommunications, des interdits, des schismes, n'en ont point causé. Si on a dit, que les peuples seraient heureux quand ils auraient des philosophes pour rois; il est très vrai de dire, que les rois en sont plus heureux, quand il y a beaucoup de leurs sujets philosophes.

Il faut avouer, que cet esprit raisonnable, qui commence à présidèr à l'éducation dans les grandes villes, n'a pu empécher les fureurs des fanatiques des Cévennes, ni prévenir la démence du petit peuple de Paris autour d'un tombeau à Saint-Mêdard, ni calmer des disputes aussi acharnées que frivoles, entre des hommes qui auraient dû être sages. Mais avant ce siécle, ces disputes eussent causé des troubles dans l'état; les miracles de Saint-Médard eussent été accrédités par les plus considérables citoiens; & le fanatisme, renfermé dans les montagnes

gnes des Cévennes, se fût répandu dans les villes.

Tous les genres de science & de littérature ont été épuisés dans ce siécle; & tant d'écrivains ont étendu les lumiéres de l'esprit humain, que ceux qui en d'autres tems auraient passé pour des prodiges, ont été confondus dans la foule. Leur gloire est peu de chose, à cause de leur nombre; & la gloire du siécle en est plus grande.

A R T S.

La saine philosophie ne fit pas en France d'aussi grands progrès qu'en Angleterre & à Florence; & si l'académie des sciences rendit des services à l'esprit humain, elle ne mit pas la France au dessus des autres nations. Toutes les grandes inventions & les grandes vérités vinrent d'ailleurs.

Mais dans l'éloquence, dans la poësie, dans la littérature, dans les livres de morale & d'agrément, les Français furent les législateurs de l'Europe. Il n'y avait plus de goût en Italie. La véritable éloquence était par-tout ignorée; la religion, enseignée ridiculement en chaire; & les causes, plaidées de même dans le barreau. Les prédicateurs citaient Virgile & Ovide; les avocats, Saint-Augustin & Saint-Jérome. Il ne s'était point encor trouvé de génie, qui eût donné à la langue Fran-

çaiſe le tour, le nombre, la propriété du ſtile & la dignité. Quelques vers de Malherbe faiſaient ſentir ſeulement, qu'elle était capable de grandeur & de force ; mais c'était tout. Les mêmes génies, qui avaient écrit très bien en Latin, comme un préſident de Thou, un chancelier de l'Hôpital, n'étaient plus les mêmes, quand ils maniaient leur propre langage, rebelle entre leurs mains. Le Français n'était encor recommandable, que par une certaine naïveté, qui avait fait le ſeul mérite de Joinville, d'Amiot, de Marot, de Montagne, de Régnier, de la ſatire Ménippée. Cette naïveté tenait beaucoup à l'irrégularité, à la groſſiéreté.

Jean de Lingendes évêque de Mâcon, aujourd'hui inconnu parce qu'il ne fit point imprimer ſes ouvrages, fut le premier orateur qui parla dans le grand goût. Ses ſermons & ſes oraiſons funébres, quoique mêlées encor de la rouille de ſon tems, furent le modéle des orateurs, qui l'imitérent & le ſurpaſſérent. L'oraiſon funébre de Charles-Emanuel duc de Savoie ſurnommé le grand dans ſon païs, prononcée par Lingendes en 1630, était pleine de ſi grands traits d'éloquence, que Fléchier longtems après en prit l'éxorde tout entier, auſſi bien que le texte & pluſieurs paſſages conſidérables,

pour en orner sa fameuse oraison funébre du vicomte de Turenne.

Balzac en ce tems-là donnait du nombre & de l'harmonie à la prose. Il est vrai, que ses lettres étaient des harangues empoulées ; il écrivait au premier cardinal de Rets : vous venez de pren-„ dre le sceptre des rois & la livrée des „ roses.“ Il écrivait de Rome à Bois-Rober, en parlant des eaux de Senteur : „ je me sauve à la nage dans ma chambre, „ au milieu des parfums.“ Avec tous ces défauts, il charmait l'oreille. L'éloquence a tant de pouvoir sur les hommes, qu'on admira Balsac de son tems, pour avoir trouvé cette petite partie de l'art ignorée & nécessaire, qui consiste dans le choix harmonieux de paroles ; & même pour l'avoir emploiée souvent hors de sa place.

Voiture donna quelque idée des graces legéres de ce stile épistolaire, qui n'est pas le meilleur, puisqu'il ne consiste que dans la plaisanterie. C'est un baladignage de l'esprit, que deux tomes de lettres dans lesquelles il n'y en a pas une seule instructive, pas une qui parte du cœur, qui peigne les mœurs du tems & les caractéres des hommes ; c'est plustôt un abus qu'un usage de l'esprit.

La langue commençait à s'épurer, & à prendre une forme Constante. On en

était redevable à l'académie Françaiſe, & ſurtout à Vaugelas. Sa traduction de Quinte-Curce, qui parut en 1646, fut le premier bon livre écrit purement; & il s'y trouve peu d'expreſſions & de tours, qui aïent vieilli.

Olivier Patru, qui le ſuivit de prés, contribua beaucoup à régler, à épurer le langage; & quoiqu'il ne paſſat pas pour un avocat profond, on lui dut néanmoins l'ordre, la clarté, la bienſéance, l'élégance du diſcours; mérites abſolument inconnus avant lui au barreau.

Un des ouvrages, qui contribua le plus à former le goût de la nation & à lui donnêr un eſprit de juſteſſe & de préciſion, fut le petit recueil des *maximes de François duc de la Rochefoucault*. Quoiqu'il n'y ait preſque qu'une vérité dans ce livre, qui eſt que *l'amour propre eſt le mobile de tout*; cependant cette penſée ſe préſente ſous tant d'aſpects variés, qu'elle eſt preſque toûjours piquante. C'eſt moins un livre, que des matériaux pour ornêr un livre. On lut avidement ce petit recueil; il accoûtuma à penſêr & à renfermer ſes penſées dans un tour vif, précis & délicat. C'était un mérite que perſonne n'avait eû avant lui en Europe, depuis la renaiſſance des lettres, mais le premier livre de génie, qu'on vit en proſe,

prose, fut le recueil des *lettres provinciales* en 1654. Toutes les sortes d'éloquence y sont renfermées. Il n'y a pas un seul mot, qui depuis cent ans se soit ressenti du changement qui altére souvent les langues vivantes. Il faut rapportèr à cet ouvrage l'époque de la fixation du langage. L'évêque de Luçon fils du célébre Bussi m'a dit, qu'aiant demandé à monsieur de Meaux, quel ouvrage il eût mieux aimé avoir fait, s'il n'avait pas fait les siens, Bossuet lui répondit, *les lettres provinciales.*

Le bon goût qui régne d'un bout à l'autre dans ce livre & la vigueur des derniéres lettres ne corrigérent pas d'abord le stile lâche, diffus, incorrect & décousu, qui depuis longtems était celui de presque tous les écrivains, des prédicateurs & des avocats.

Un des premiers, qui étala dans la chaire une raison toûjours éloquente, fut le pére Bourdaloüe vers l'an 1668. Ce fut une lumiére nouvelle. Il y a eû après lui d'autres orateurs de la chaire, comme le pére Massillon évêque de Clermont, qui ont répandu dans leurs discours plus de graces, des peintures plus fines & plus pénétrantes des moeurs du siécle; mais aucun ne l'a fait oublier. Dans son stile plus nerveux que fleuri, sans aucune

imagination dans l'expreſſion, il paraît vouloir pluſtôt convaincre, que toucher; & jamais il ne ſonge à plaire.

Peut-être ſerait il à ſouhaiter, qu'en banniſſant de la chaire le mauvais goût qui l'aviliſſait, il en eût banni auſſi cette coûtume de prêcher ſur un texte. En effet, parler long-tems ſur une citation d'une ligne ou deux, ſe fatiguer à compaſſer tout ſon diſcours ſur cette ligne; un tel travail paraît un jeu peu digne de la gravité de ce miniſtére. Le texte devient une eſpéce de deviſe, ou pluſtôt d'énigme, que le diſcours dévelope. Jamais les Grecs & les Romains ne connurent cet uſage, c'eſt dans la décadence des lettres, qu'il commença; & le tems l'a conſacré.

L'habitude de deviſer toûjours en deux ou trois points des choſes qui comme la morale n'éxigent aucune diviſion, ou qui en demanderaient davantage comme la controverſe, eſt encor une coûtume génante, que le père Bourdalouë trouva introduite, & à laquelle il ſe conforma.

Il avait été précédé par Boſſuet depuis évêque de Meaux. Celui-ci, qui devint un ſi grand homme, s'était d'abord deſtiné au parti de la robe; & il s'était engagé dans ſa grande jeuneſſe, à épouſer mademoi-

demoiſelle Deſvieux, fille d'un rare mérite. Ses talens pour la théologie & pour cette eſpéce d'éloquence qui le caractériſe, ſe montrérent de ſi bonne heure, que ſes parens & ſes amis le déterminérent à l'egliſe. Mademoiſelle Déſvieux l'y engagea elle même, préférant la gloire qu'il devait acquérir, au bonheur de vivre avec lui. Voilà la ſource d'un bruit qui s'eſt répandu dans le monde, qu'il était marié. Ce conte, long-tems accrédité chez ce petit nombre d'hommes qui tire vanité de ſavoir les ſecrets des familles, n'avait ni vérité ni vraiſemblance, il avait préché aſſez jeune devant le roi & la reine mére en 1662, long-tems avant que le pére Bourdalouë fût connu. Ses diſcours ſoûtenus d'une action noble & touchante, les premiers qu'on eût encor entendus à la cour qui approchaſſent du ſublime, eûrent un ſi grand ſuccès, que le roi fit écrire en ſon nom à ſon pére intendant de Soiſſons, pour le féliciter d'avoir un tel fils.

Cependant, quand le pére Bourdalouë parut, monſieur Boſſuet ne paſſa plus pour le premier prédicateur. Il s'était déja donné aux oraiſon funébres ; genre d'éloquence, où il faut de l'imagination & une grandeur majeſtueuſe qui tient un peu à la poëſie, dont il faut toûjours

emprunter quelque chose, quoiqu'avec discrétion, quand on tend au sublime. L'oraison funébre de la reine mére, qu'il prononça en 1667, lui valut l'évéché de Condom: mais ce discours n'était pas encor digne de lui; & il ne fut pas imprimé, non plus que ses sermons. L'éloge funébre de la reine d'Angleterre veuve de Charles I, qu'il fit en 1669, parut presqu'en tout un chef-d'œuvre. Les sujets de ces piéces d'éloquence sont heureux, à proportion des malheurs que les morts ont éprouvés. C'est en quelque façon comme dans les tragédies, où les grandes infortunes des principaux personnages sont ce qui intéresse davantage. L'éloge funébre de madame, enlevée à la fleur de son âge & morte entre ses bras, eut le plus grand & le plus rare des succès, celui de faire verser des larmes à la cour: il fut obligé de s'arréter après ces paroles: *ô nuit désastreuse! nuit effroiable où retentit tout à coup comme un éclat de tonnerre, cette étonnante nouvelle, Madame se meurt, Madame est morte, &c.* l'auditoire éclata en sanglots; & la voix de l'orateur fut interrompuë par ses soupirs & par ses pleurs.

Les Français furent les seuls, qui réussirént dans ce genre d'éloquence. Le même homme quelque-tems après en inventa

venu un nouveau, qui ne pouvait guères avoir de succès qu'entre ses mains. Il appliqua l'art oratoire à l'histoire même, qui semble l'exclure. Son discours sur l'histoire universelle, composé pour l'éducation du dauphin, n'a eû ni modéle, ni imitateurs. Si le sistéme qu'il adopte, pour concilier la chronologie des Juifs avec celle des autres nations, a trouvé des contradictéurs chez les savans, son stile n'a trouvé que des admirateurs. On fut étonné de cette force majestueuse, dont il décrit les mœurs, le gouvérnement, l'accroissement & la chûte des grands empires; & de ces traits rapides d'une vérité énergique, dont il peint & dont il juge les nations.

Presque tous les ouvrages qui honorérent ce siécle, étaient dans un genre inconnu à l'antiquité. Le *Télêmaque* est de ce nombre. Fenelon, le disciple, l'ami de Bossuet, & depuis devenu malgré lui son rival & son ennemi, composa ce livre singulier, qui tient à la fois du roman & du poëme, & qui substituë une prose cadencée à la versification. Il sémble qu'il ait voulu traiter le roman, comme monsieur de Meaux avait traité l'histoire, en lui donnant une dignité & des charmes inconnus, & sur tout en tirant de ces fictions une morale utile au genre

humain ; morale entiérement négligée dans toutes les inventions fabuleuses. On a crû, qu'il avait composé ce livre pour servir de thémes & d'instruction au duc de Bourgogne & aux deux autres enfans de France, dont il fut le précepteur ; ainsi que Bossuet avait fait son histoire universelle, pour l'éducation de monseigneur. Mais son neveu le marquis de Fénelon, héritier de la vertu de cet homme célébre, & qui à été tué à la bataille de Rocou, m'a assûré le contraire. En effet, il n'eût pas été convenable, que les amours de Calypso & d'Eucharis eussent été les premiéres leçons, qu'un prêtre eût données anx enfans de France.

Il ne fit cet ouvrage, que lorsqu'il fut relégué dans son archévéché de Cambrai. Pléin de la lecture des anciens, & né avec une imagination vive & tendre, il s'était fait un stile, qui n'était qu'à lui & qui coulait de source avec abondance. J'ai vû son manuscrit original : il n'y a pas dix ratures. On prétend, qu'un domestique lui en déroba une copie, qu'il fit imprimer. Si cela est, l'archévêque de Cambrai dut à cette infidélité toute la réputation qu'il eut en Europe. Mais il lui dut aussi d'être perdu pour jamais à la cour. On crut voir dans le *Télémeque*, une critique indirecte du gouvernement de Louis

XIV. Séfoftris qui triomphait avec trop de fafte, Idoménée qui établiffait le luxe dans Salente & qui oubliait le néceffaire, parurent des portraits du roi. Son miniftre Louvois femblait, aux yeux des mécontens, repréfenté fous le nom de Protéfilas, vain, dur, hautain, ennemi des grands capitaines qui fervaient l'état & non le miniftre.

Les alliés, qui dans la guerre de 1688 s'unirent contre Louis XIV, & qui depuis ébranlérent fon trône dans la guerre de 1701, fe firent un joie de le reconnaître dans ce même Idoménée, dont la hauteur révolte tous fes voifins. Ces allufions firent des impreffions profondes, à la faveur de ce ftile harmonieux, qui infinuë d'une maniére fi tendre la modération & la concorde. Les étrangers & les Français même, laffés de tant de guerres, virent avec une confolation maligne, une fatire dans un livre fait pour enfeigner la vertu. Les éditions en furent innombrables. J'en ai vû quatorze en langue Anglaife. Il eft vrai, qu'après la mort de ce monarque, fi craint, fi envié, fi refpecté de tous & fi haï de quelques-uns, quand la malignité humaine a ceffé de s'affouvir des allufions prétenduës qui cenfuraient fa conduite, les judges d'un goût févére ont traité le *Télemaque* avec

quelque rigueur. Ils ont blâmé les longueurs, les détails, les aventures trop peu liées, les descriptions trop répétées & trop uniformes de la vie champêtre : mais le livre a toûjours été regardé comme un des beaux monumens d'un siécle florissant.

On peut compter parmi les productions d'un genre unique, les *Caractéres* de la Bruïére. Il n'y avait pas chez les anciens plus d'éxemples d'un tel ouvrage, que du *Telémaque*. Un stile rapide, concis, nerveux, des expressions pittoresques, un usage tout nouveau de la langue, mais qui n'en blesse pas les régles, frapérent le public ; & les allusions, qu'on y trouvait en foule, achevérent le succès. Quand la Bruïére montra son ouvrage Manuscrit à Maléfieux, celui-ci lui dit : *voilà dequoi vous attirer beaucoup de lecteurs & beaucoup d'ennemis.* Ce livre baissa dans l'esprit des hommes, quand une génération entiére, attaquée dans l'ouvrage, fut passée. Cependant, comme il y a des choses de tous les tems & de tous les lieux, il est à croire qu'il ne sera jamais oublié.

Le *Telémaque* n'a point fait d'imitateurs ; les *Caractéres* de la Bruïére en ont produit. Il est plus aisé de faire de courtes peintures des choses qui nous frap-

frapent, que d'écrire un long ouvrage d'imagination, qui plaiſe & qui inſtruiſe à la fois. L'art délicat de répandre des graces juſques ſur la philoſophie, fut encor une choſe nouvelle, dont le livre *des mondes* fut le premiér éxemple, mais éxemple dangereux, parce que la véritable parure de la philoſophe eſt l'ordre, la clarté & ſurtout la vérité. Ce qui pourrait empécher cet ouvrage ingénieux, d'être mis par la poſtérité au rang de nos livres claſſiques, c'eſt qu'il eſt fondé en partie ſur la chimére des tourbillons de Descartes.

Il faut ajoûtèr à ces nouveautés, celle que produiſit Bayle, en donnant une eſpéce de dictionnaire de raiſonnement. C'eſt le premiér ouvrage de ce genre, où l'on puiſſe apprendre à penſer. Il faut abandonnèr à la deſtinée des livres ordinaires, les articles de ce recueil, qui ne contiennent que de petis faits, indignes à la fois de Bayle, d'un lecteur grave & de la poſtêrité. Au reſte, en plaçant ici Bayle parmi les auteurs qui ont honoré le ſiécle de Louis XIV, quoiqu'il fût réfugié en Holland, je ne fais en cela que me conformèr à l'arrêt du parlement de Toulouſe, qui, en déclarant ſon teſtament valide en France malgré la rigueur des loix, dit expreſſément, qu'*un tel*

homme ne peut être regardé comme un étranger.

On ne s'appesantira point ici sur la foule des bons livres que ce siécle a fait naître; on ne s'arrête qu'aux productions de génie singuliéres & neuves, qui le caractérisent & qui le distinguent des autres siécles. L'éloquence de Bossuet & de Bourdalouë, par exemple, n'était & ne pouvait être celle de Cicéron. Si quelque chose approche de l'orateur Romain, ce sont les trois mémoires que Pelisson composa pour Fouquet. Ils sont dans le même genre que plusieurs oraisons de Cicéron un mélange d'affaires judiciaires & d'affaires d'état, traité solidement avec un art qui paraît peu, & orné d'un éloquence touchante.

Nous avons eû des historiens; mais point de Tite-Live. Le stile de la *conspiration de Venise* est comparable a celui de Saluste. On voit que l'abbé de Saint-Réal l'avait pris pour modéle; & peut-être l'a-t-il surpassé. Tous les autres écrits dont on vient de parler, semblent être d'une création nouvelle. C'est là surtout, ce qui distingue cet âge illustre: car pour des savans & des commentateurs, le seiziéme & le dix-septiéme siecle en avaient beaucoup produit; mais le vrai génie en aucun genre n'était encor dévelopé.

Qui

Qui croirait, que tous ces bons ouvrages en prose n'auraient probablement jamais éxisté, s'ils n'avaient été précédés par la poësie! C'est pourtant la destinée de l'esprit humain dans toutes les nations : les vers furent partout les premiers enfans du gènie & les premiers maîtres d'éloquence.

Les peuples sont ce qu'est chaque homme en particulier. Platon & Cicéron commencérent par faire des vers. On ne pouvait encor citèr un passage noble & sublime de prose Française, quand on savait par cœur le peu de belles stances que laissa Malherbe; & il y a grande apparance, que sans Pierre Corneille, le génie des prosateurs ne se serait pas dévelopé.

Cet homme est d'autant plus admirable, qu'il n'était environné que de très mauvais modéles, quand il commença à donner des tragédies. Ce qui devait encor lui fermer le bon chemin, c'est que ces mauvais modéles étaient estimés; & pour comble de découragement, ils étaient favorisés par le cardinal de Richelieu, le protecteur des gens de lettres & non pas du bon goût. Il récompensait de méprisables écrivains, qui d'ordinaire sont rempans, & par une hauteur d'esprit si bien placée ailleurs, il voulait abaisser ceux en qui il sentait avec

quelque dépit un vrai génie, qui rarement se plie à la dépendance. Il est bien rare qu'un homme puissant, quand il est lui-même artiste, protége sincérement les bons artistes.

Corneille eut à combattre son siécle, ses rivaux & le cardinal de Richelieu. Je ne rêpéterai point ici ce qui a été écrit sur le *Cid*. Je remarquerai seulement, que l'académie, dans ses judicieuses décisions entre Corneille & Scudéri, eut trop de complaisance pour le cardinal de Richelieu, en condannant l'amour de *Chiméne*. Aimer le meurtrier de son pére & poursuivre la vengeance de ce meurtre, était une chose admirable. Vaincre son amour eût été un défaut capital dans l'art tragique, qui consiste principalement dans les combats du cœur. Mais l'art était inconnu alors à tout le monde, hors à l'auteur.

Le *Cid* ne fut pas le seul ouvrage de Corneille, que le cardinal de Richelieu voulut rebaisser. L'abbé d'Aubignac nous apprend, que ce ministre désaprouva *Polieucte*.

Le *Cid*, après tout était une imitation très embellie de *Guillain de castro*, & en plusieurs endroits, une traduction. *Cinna*, qui le suivit, était unique. J'ai connu un ancien domestique de la maison de Condé,

Condé, qui disait, que le grand Condé à l'âge de vingt ans, étant à la premiére représentation de *Cinna*, versa des larmes à ces paroles d'Auguste :

Je suis maître de moi, comme de l'univers ;
Je le suis, je veux l'être. O siécles ! O mémoire !
Conservez à jamais ma nouvelle victoire.
Je triomphe aujourd'hui du plus juste courroux,
De qui le souvenir puisse aller jusqu'à vous.
Soions amis, Cinna ; c'est moi qui t'en convie.

C'étaient là des larmes de héros. Le grand Corneille faisant pleurer le grand Condé d'admiration, est une époque bien célébre dans l'histoire de l'esprit humain.

La quantité de piéces indignes de lui, qu'il fit plusieurs années après, n'empêcha pas la nation de le regarder comme un grand homme ; ainsi que les fautes considérables d'Homére n'ont jamais empêché qu'il ne fût sublime. C'est le privilége du vrai génie & surtout du génie qui ouvre une carriére, de faire impunément de grandes fautes.

Cor-

Corneille s'était formé tout seul ; mais Louis XIV, Colbert, Sophocle & Euripide contribuérent tous à former Racine. Une ode, qu'il composa à l'âge de dix-huit ans pour le mariage du roi, lui attira un présent qu'il n'attendait pas, & le détermina à la poësie. Sa réputation c'est accruë de jour en jour ; & celle des ouvrages de Corneille a un peu diminué. La raison en est, que Racine dans tous ses ouvrages depuis son *Aléxandre*, est toûjours élégant, toûjours correct, toûjours vrai ; qu'il parle au cœur, & que l'autre manqua trop souvent à tous ces devoirs. Racine passa de bien loin & les Grecs & Corneille dans l'intelligence des passions, & porta la douce harmonie de la poësie, ainsi que les graces de la parole, au plus haut point où elles puissent parvenir. Ces hommes enseignérent à la nation, à penser, à sentir & à s'exprimer. Leurs auditeurs, instruits par eux seuls, devinrent enfin des juges sévéres pour ceux même qui les avaient éclairés.

Il y avait très peu de personnes en France, du tems du cardinal de Richelieu, capables de discerner les défauts du *Cid* ; & en 1702, quand *Athalie* le chef-d'œuvre de la scene fut représentée chez madame la duchesse de Bourgogne, les

les courtiſans ſe crurent aſſez habiles pour la condanner. Le tems a vangé l'auteur ; mais ce grand homme eſt mort, ſans jouir du ſuccès de ſon plus admirable ouvrage. Un nombreux parti ſe piqua toûjours de ne pas rendre juſtice à Racine. Madame de Sévigné, la prémiere perſonne de ſon ſiécle pour le ſtile épiſtolaire & ſurtout pour conter des bagatelles avec grace, croit toûjours que *Racine n'ira pas loin*. Elle en jugeait comme du Caffé, dont elle dit *qu'on ſe deſabuſera bientôt*. Il faut du tems, pour que les réputations meuriſſent.

La ſinguliére deſtinée de ce ſiécle rendit Moliére contemporain de Corneille & de Racine. Il n'eſt pas vrai que Moliére, quand il parut, eût trouvé le théatre abſolument dénué de bonnes comédies. Corneille lui-même avait donné le *menteur*, piéce de caractére & d'intrigue, priſe du théatre Eſpagnol ; & Moliére n'avait encor fait paraître que deux de ſes chefs-d'œuvre, lorſque le public avait la *mére coquette* de Quinaut ; piéce à la fois de caractére & d'intrigue, et même modéle d'intrigue. Elle eſt de 1664 ; c'eſt la premiére comédie, où l'on ait peint ceux que l'on a appellés depuis les *Marquis*. La plûpart des grands ſeigneurs de la cour de Louis XIV voulaient imiter cet air de gran-

grandeur, d'éclat & de dignité qu'avait leur maître. Ceux d'un ordre inférieur copiaient la hauteur des premiers ; & il y en avait enfin, & même en grand nombre, qui poussaient cet air avantageux & cette envie dominante de se faire valoir, jusqu'au plus grand ridicule.

Ce défaut dura long-tems. Moliere l'attaqua souvent ; & il contribua à défaire le public de ces importans subalternes, ainsi que de l'affection des précieuses, du pédantisme des femmes savantes, de la robe & du latin des médecins. Moliére fut, si on ose le dire, un législateur des bienséances du monde. Je ne parle ici que de ce service rendu à son siécle ; on sait assez ses autres mérites.

C'était un tems digne de l'attention des tems à venir, que celui où les héros de Corneille & de Racine, les personnages de Moliére, les symphonies de Lulli, toutes nouvelles pour la nation, & (puisqu'il ne s'agit ici que des arts) les voix des Bossuet & des Bourdalouë, se faisaient entendre à Louis XIV, à *madame* si célébre par son goût, à un Condé, à un Turenne, à un Colbert, & à cette foule d'hommes supérieurs qui parurent en tout genre. Ce tems ne retrouvera plus, où un duc de la Rochefoucault l'auteur des *maximes*, au sortir de la conversation d'un

d'un Pascal & d'un Arnauld, allait au théatre de Corneille.

Despréaux s'élevait au niveau de tant de grands hommes, non point par ses premiéres satires, car les regards de la postérité ne s'arréteront pas sur les *embarras de Paris* & sur les noms des *Cassaigne* & des *Cotin*; mais il instruisait cette postérité, par ses belles épitres & surtout par son art poëtique, où Corneille eût trouvé beaucoup à apprendre.

La Fontaine, bien moins châtié dans son stile, bien moins correct dans son langage, mais unique dans sa naïvété & dans les graces qui lui sont propres, se mit, par les choses les plus simples, presqu'à côté de ces hommes sublimes.

Quinaut, dans un genre tout nouveau & d'autant plus difficile qu'il paraît plus aisé, fut digne d'être placé avec tous ces illustres contemporains. On sait, avec quelle injustice Boileau voulut le décrier. Il manquait à Boileau d'avoir sacrifié aux graces. Il chercha en vain toute sa vie à humilier un homme, qui n'était connu que par elles. Le véritable éloge d'un poëte, c'est qu'on retienne ses vers. On sait par coeur des scénes entiéres de Quinaut; c'est un avantage qu'aucun opéra d'Italie ne pourrait obtenir, la musique Française est demeurée dans une simpli-

cité

cité qui n'eſt plus du goût d'aucune nation. Mais la ſimple & belle nature, qui ſe montre ſouvent dans Quinaut avec tant de charmes, plaît encor dans toute l'Europe, à ceux qui poſſédent notre langue & qui ont le goût cultivé. Si on trouvait dans l'antiquité un poëme comme *Armide*, avec quelle idolâtrie il ſerait reçû ! mais Quinaut était moderne.

Tous ces grands hommes furent connus & protégés de Louis XIV, excepté la Fontaine. Son extrême ſimplicité, pouſſée juſqu'à l'oubli de ſoi-même, l'écartait d'une cour, qu'il ne cherchait pas. Mais le duc de Bourgogne l'accueillit ; & il reçut dans ſa vieilleſſe quelques bienfaits de ce prince. Il était, malgré ſon génie, preſque auſſi ſimple que les héros de ſes fables. Le pére Pujet ſe fit un grand mérite, d'avoir traité cet homme de mœurs ſi innocentes, comme s'il eût parlé à la Brinvilliers & à la Voiſin. Ses contes ne ſont que ceux du Pogge, de l'Arioſte & de la reine de Navarre. Si la volupté eſt dangereuſe, ce ne ſont pas des plaiſanteries qui inſpirent cette volupté. On pourrait appliquer à la Fontaine ſon admirable fable *des animaux malades de la peſte*, qui s'accuſent de leurs fautes : on y pardonne tout aux lions, aux loups & aux ours ; & un animal innocent eſt dé-

dévoué pour avoir mangé un peu d'-herbe.

Dans l'école de ces génies, qui seront les délices & l'instruction des siécles à venir, il se forma une foule d'esprits agréables, dont on a une infinité de petits ouvrages délicats, qui font l'amusement des honnêtes gens, ainsi que nous avons eû beaucoup de peintres gracieux, qu'on ne met pas à côté des Poussin, des Sueur & des le Brun.

Cependant vers la fin du régne de Louis XIV, deux hommes percérent la foule des génies médiocres, & eûrent beaucoup de réputation. L'un était la Motte-houdart, homme d'un esprit plus sage & plus étendu que sublime, écrivain délicat & méthodique en prose, mais manquant souvent de feu & d'élégance dans sa poësie, & même de cette éxactitude qu'il n'est permis de négliger qu'en faveur du sublime. Il donna d'abord de belles stances plustôt que de belles odes. Son talent déclina bientôt après: mais beaucoup de beaux morceaux, qui nous restent de lui en plus d'un genre, empécheront toûjours qu'on ne le mette au rang des auteurs méprisables. Il prouva, que dans l'art d'écrire, on peut être encor quelque chose au second rang.

L'autre était Rousseau, qui avec moins d'es-

d'efprit, moins de fineffe & de facilité que la Motte, eut beaucoup plus de talent pour l'art des vers. Il ne fit des odes qu'après la Motte : mais il les fit plus belles, plus variées, plus remplies d'images. Il égala dans fes pfeaumes l'onction & l'harmonie qu'on remarque dans les cantiques de Racine. Ses épigrammes font mieux travaillées que celles de Marot. Il réuffit bien moins dans les opéra qui demandent de la fenfibilité, & dans les comédies qui veulent de la gaïeté. Ces deux caractéres lui manquaient. Ainfi il échoua dans ces deux genres, qui lui étaient ètrangers.

Il aurait corrompu la langue Françaifes, fi le ftile marotique, qu'il emploia dans des ouvrages ferieux, avait été imité. Mais heureufement ce mélange de la pureté de notre langue avec la difformité de celle qu'on parlait il y a deux-cent ans, n'a été qu'une mode paffagére. Quelques-unes de fes épitres font des imitations un peu forcées, de Defpréaux, & ne font pas fondées fur des idées auffi claires, & fur des vérités reconnuës : *le vrai feul eft aimable.*

Il dégénéra beaucoup dans les païs étrangers ; foit que l'âge & les malheurs euffent affaibli fon génie, foit que fon principal mérite confiftant dans le choix

des mots & dans les tours heureux, mérite plus nécessaire & plus rare qu'on ne pense, il ne fût plus à portée des mêmes secours. Il pouvait, loin de sa patrie, compter parmi ses malheurs, celui de n'avoir plus de critiques sévéres.

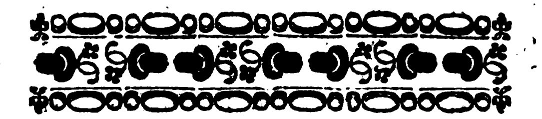
Ses longues infortunes eûrent leur source dans un amour propre trop indomptable, & trop mélé de jalousie & d'animosité. Son éxemple doit être une leçon frapante pour tout homme à talens; mais on ne le considère ici, que comme un écrivain qui n'a pas peu contribué à l'honneur des lettres.

Il ne s'éleva guères de grands génies depuis les beaux jours de ces artistes illustres; & à peu-pres vers le tems de la mort de Louis XIV, la nature sembla se reposer.

La route était difficile au commencement du siécle, parce que personne n'y avait marché: elle l'est aujourd'hui, parce qu'elle a été battuë. Les grands hommes du siécle passé ont enseigné à pensèr & à parler; ils ont dit ce qu'on ne savait pas. Ceux qui leur succédent, ne peuvent guères dire que ce qu'on sait. Enfin, une espéce de dégoût est venu de la multiude des chefs-d'œuvre: & le siécle passé aiant été le précepteur du siécle présent, il est devenu si facile

le d'écrire des choſes médiocres, qu'on a été inondé de livres frivoles, & que la littérature a eû autant de beſoin d'être réprimée, qu'elle en avait d'être encouragée au commencement du dix-ſeptiéme ſiécle.





CHAPITRE TRENTIÉME.

Suite des Arts.

A L'égard des arts qui ne dépendent pas uniquement de l'esprit, comme la musique, la peinture, la sculpture, l'architecture ; ils n'avaient fait que de faibles progrès en France, avant le tems qu'on nomme *le siécle de Louis* XIV. La musique était au berceau : quelques chansons languissantes, quelques airs de violon, de guitarre & de tourbe, la plusṗart même composés en Espagne, étaient tout ce qu'on connaissait. Lulli étonna par son goût & par sa science. Il fut le premier en France, qui fit des basses, des milieux &

& des fugues. On avait d'abord quelque peine à éxécuter ses compositions, qui paraissent aujourd'hui si simples & si aisées. Il y a de nos jours mille personnes, qui savent la musique, pour une qui la savait du tems de Louis XIII ; & l'art s'est perfectionné dans cette progression. Il n'y a point de grande ville, qui n'ait des concerts publics ; & Paris même alors n'en avait pas. Vingt-quatre violons du roi étaient toute la musique de la France.

Les connaissances, qui appartiennent à la musique & aux arts qui en dépendent, ont fait tant de progrès, que sur la fin du régne de Louis XIV, on a inventé l'art de noter la danse ; desorte qu'aujourd-hui il est vrai de dire, qu'on danse à livre ouvert.

Nous avions eû de très grands architectes, du tems de la régence de Marie de Médicis. Elle fit élever le palais du Luxembourg dans le goût Toscan, pour honorer sa patrie, & pour embellir la nôtre. Le même Desbrosses, dont nous avons le portail de Saint-Gervais, bâtit le palais de cette reine, qui n'en jouit jamais. Il s'en falut beaucoup, que le cardinal de Richelieu eût avec autant de grandeur dans l'esprit, autant de goût qu'elle. Le palais cardinal, qui est aujourd'hui le palais roial, en est la preuve. Nous conqu-

çumes les plus grandes espérances, quand nous vîmes élever cette belle façade du Louvre, que nous voions aujourd'hui offusquée, avec douleur. Beaucoup de citoiens ont construit des édifices magnifiques ; mais plus recherchés pour l'intérieur, que recommandables par des dehors dans le grand goût ; & qui satisfont le luxe des particuliers, encor plus qu'ils n'embellissent la ville.

Colbert, le Mécêne de tous les arts, forma une académie d'architecture en 1671. C'est peu d'avoir des Vitruves ; il faut que les Augustes les emploient.

Il faut aussi que les magistrats municipaux soient animés par le zéle, & éclairés par le goût. S'il y avait eû deux ou trois prévôts des marchands comme le président Turgot, on ne reprocherait pas à la ville de Paris cet hôtel de ville mal construit & mal situé ; cette place si petite & si irréguliére, qui n'est célébre que par des gibets & de petits feux de joie ; ces ruës étroites dans les quartiers les plus fréquentés ; & enfin un reste de barbarie, au milieu de la grandeur & dans le sein de tous les arts.

La peinture commença sous Louis XIII, avec *Le Poussin*. Il ne faut point compter les peintres médiocres, qui l'ont précédé. Nous avons eû toûjours depuis lui de

grands peintres ; non pas dans cette profusion qui fait une des richesses de l'Italie ; mais sans nous arrêtèr à un *Le Sueur* qui n'eut d'autre maître que lui-même, à un *Le Brun* qui égala les Italiens dans le dessein & dans la composition ; nous avons eû plus de trente peintres, qui ont laissé des morceaux très dignes de recherche. Les étrangers commencent à nous les enlever. J'ai vu chez un grand roi des galeries & des apartemens, qui ne sont ornés que de nos tableaux, dont peut-être nous ne voulions pas connaître assez le mérite. J'ai vu en France refuser douze-mille livres d'un tableau de *Santerre*. Il n'y a point dans l'Europe de plus vaste ouvrage de peinture, que le plafond de *Le Moine* à Versailles ; & je ne sai s'il y en a de plus beaux.

Nous avons aujourd'hui un peintre, qui chez les étrangers même passe pour le premier de l'Europe: Non seulement Colbert donna à l'académie de peinture la forme qu'elle a aujourd'hui ; mais en 1667, il engagea Louis XIV à en établir une à Rome. On acheta dans cette métropole un palais où loge le directeur. On y envoie les éléves, qui ont remporté des prix à l'académie de Paris. Ils y sont conduits & entretenus aux frais du

du roi. Ils y dessinent les antiques. Ils étudient Raphaël & Michel-Ange. C'est un noble hommage que rendit à Rome ancienne & nouvelle le désir de l'imiter ; & on n'a pas même cessé de rendre cet hommage, depuis que les immenses collections de tableaux d'Italie amassées par le roi & par le duc d'Orléans, & les chefs-d'œuvre de sculpture que la France a produits, nous ont mis en état de ne point cherchèr ailleurs des maîtres.

C'est principalement dans la sculpture que nous avons excellé, & dans l'art de jettèr en fonte d'un seul jet des figures équestres colossales.

Si l'on trouvait un jour, sous des ruines, des morceaux tels que les bains d'Apollon exposés aux injures de l'air dans les bosquets de Versailles, le tombeau du cardinal de Richelieu trop peu montré au public dans la chapelle de Sorbonne, la statuë équestre de Louis XV faite à Paris pour décorer Bordeaux, le Mercure dont Louis XV a fait présent au roi de Prusse, & tant d'autres ouvrages égaux à ceux que je cite ; il est à croire, que ces productions de nos jours seraient mises à côté de la plus belle antiquité Grecque.

Nous avons égalé les anciens dans les mé-

médailles. Varin fut le premier, qui tira cet art de la médiocrité, sur la fin du régne de Louis XIII. C'est maintenant une chose admirable que ces poinçons & ces quarrés, qu'on voit rangés par ordre historique dans l'endroit de la galerie du Louvre occupé par les artistes. Il y en a pour deux millions, & dont la plusparț sont des chefs-d'œuvre.

On n'a pas moins réussi dans l'art de graver les pierres précieuses. Celui de multiplier les tableaux, de les éterniser par le moien des planches en cuivre, de transmettre facilement à la postérité toutes les représentations de la nature & de l'art, était encor très informe en France avant ce siécle. C'est un des arts des plus agréables & des plus utiles. On le doit aux Florentins, qui l'inventérent vers le milieu du quinziéme siécle ; & il a été plus loin en France, que dans le lieu même de sa naissance, parce qu'on y a fait un plus grand nombre d'ouvrages en ce genre. Les recueils des estampes du roi ont été souvent un des plus magnifiques présens qu'il ait fait aux ambassadeurs. La cizelure en or & en argent, qui dépend du dessein & du goût, a été portée à la plus grande perfection, dont la main de l'homme soit capable.

Après

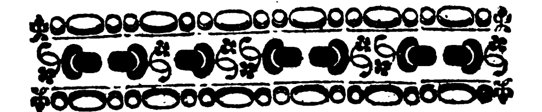
Après avoir ainſi parcouru tous ces arts, qui contribuent aux délices des particuliers & à la gloire de l'état; ne paſſons pas ſous ſilence le plus utile de tous les arts, dans lequel les Français ſurpaſſent toutes les nations du monde: je veux parler de la chirurgie, dont les progrès furent ſi rapides & ſi célébres dans ce ſiécle, qu'on venait à Paris des bouts de l'Europe, pour toutes les cures & pour toutes les opérations qui demandaient une dextérité non commune. Non ſeulement il n'y avait guères d'excellens chirurgiens qu'en France; mais c'était dans ce ſeul païs qu'on fabriquait parfaitement les inſtrumens néceſſaires: il en fourniſſait tous ſes voiſins; & je tiens du célébre *Chezelden*, le plus grand chirurgien de Londres, que ce fut lui qui commença à faire fabriquèr à Londres, en 1715, les inſtrumens de ſon art. La médecine, qui ſervait à perfectionner la chirurgie, ne s'éleva pas en France au deſſus de ce qu'elle était en Angleterre, & ſous le fameux *Boerhaave* en Hollande; mais il arriva à la médecine comme à la philoſophie, d'atteindre à la perfection dont elle eſt capable, en profitant des lumiéres de nos voiſins.

Voilà en général un tableau fidéle des

progrès de l'esprit humain dans ce siécle, qui commença au tems du cardinal de Richelieu & qui finit de nos jours. Il sera difficile qu'il soit surpassé ; & s'il l'est, il restera le modéle des âges encor plus fortunés, qu'il aura fait naître.



CHA-



CHAPITRE TRENTE-UNIE'ME.

Affaires écclésiastiques: disputes mémorables.

Des trois ordres de l'état, le moins nombreux, qui est l'église, est celui qui a toûjours éxigé du souverain la conduite la plus délicate & la plus ménagée. Consèrvèr à la fois l'union avec le siége de Rome, & soûtenir les libertés de l'église Gallicane, qui sont les droits de l'ancienne église; savoir faire obéir les évéques commes sujets, sans touchèr aux droits de l'épiscopat; le

les soûmettre en beaucoup de choses à la jurisdiction séculiére, & les laisser juges en d'autres ; les faire contribuèr aux besoins de l'état, & ne pas choquer leurs priviléges : tout cela demande un mélange de dextérité & de fermeté, que Louis XIV eut presque toûjours.

Le clergé en France fut remis peu-à-peu dans un ordre & dans une décence, dont les guerres civiles & la licence des tems l'avaient écarté. Le roi ne souffrit plus enfin, ni que les séculiers possédassent des bénéfices sous le nom de confidentiaires, ni que ceux qui n'étaient pas prêtres eussent des évéchez comme le cardinal Mazarin qui avait possédé l'évéché de Metz n'étant pas même sous-diacre, & le duc de Verneuil qui en avait aussi joui étant seculier.

Ce que païait au roi le clergé de France & des villes conquises, allait année commune * à environ deux-millions-cinq-cent-mille livres ; & depuis, la valeur des espéces aiant augmenté numériquement, ils ont secouru l'état d'environ quatre-millions par année, sous le nom de décimes, de subvention extraordinaire, de don gratuit. Ce mot & ce privi-

* Voiez l'état de la France & Puffendorf.

privilége de *don gratuit* se sont conservés, comme une trace de l'ancien usage, où étaient tous les seigneurs de fiéfs, d'accorder des dons gratuits aux rois dans les besoins de l'état. Les évêques & les abbés, étant seigneurs de fiêfs, ne devaient que des soldats, dans le tems de l'anarchie féodale. Les rois alors n'avaient que leurs domaines, comme les autres seigneurs. Lorsque tout changea depuis, le clergé ne changea pas ; il conserva l'usage d'aider l'état par des dons gratuits.

A cette ancienne coûtume, qu'un corps qui s'assemble souveut conserve, & qu'un corps qui ne s'assemble point perd nécessairement, se joind l'immunité toûjours reclamée par l'église, & cette maxime, que *son bien est le bien des pauvres :* non qu'elle prétende ne devoir rien à l'état, dont elle tienttout ; car le roiaume, quand il a des besoins, est le premier pauvre ; mais elle allégue pour elle le droit de ne donner que des secours volontaires ; & Louis XIV éxigea toûjours ces secours, de maniére à n'être pas refusé.

On s'étonne dans l'Europe & en France, que le clergé païe si peu ; on se figure, qu'il jouit du tiêrs du roiaume. S'il possédait ce tiêrs, il est indubitable qu'il

devrait païer le tièrs des charges, ce qui se monterait année commune à près de trente-millions, indépendamment des droits sur les consommations, qu'il païe comme les autres sujets ; mais on se fait des idées vagues & des préjugés sur tout. On dit que l'église possède le tièrs du roiaume, comme on dit au hazard qu'il y a un million d'habitans dans Paris. Si on se donnait seulement la peine de supputer le revenu des évêchez, on verrait par le prix des baux faits il y a environ cinquante ans, que tous les évêchez n'étaient évalués alors que sur le pied d'un revenu annuel de quatre-millions ; & les abbaïes commandataires allaient à quatre-millions-cinq-cent mille livres. Il est vrai, que l'énoncé de ce prix des baux fut un tièrs au dessous de la valeur ; & si on ajoûte encor l'augmentation des revenus en terres, la somme totale des rentes de tous les bénéfices consistoriaux sera portée à environ seize-millions ; & il ne faut pas oublier, que de cet argent il en va tous les ans à Rome une somme considérable, qui ne revient jamais, & qui est en pure perte. C'est une grande libéralité du roi envèrs le Saint-Siége : elle dépouille l'état dans l'espace d'un siécle de plus de quatre-cent mille marcs d'argent ; ce qui dans la suite
des

des tems appauvrirait le roiaume, si le commerce ne réparait pas abondamment cette perte.

A ces bénéfices qui paient des annates à Rome, il faut joindre les cures, les couvens, les collégiales, les communautés & tous les autres bénéfices ensemble. Mais s'ils sont évalués à cinquante-millions par année dans toute l'étenduë actuelle du roiaume, on ne s'éloigne pas beaucoup de la vérité.

Ceux qui ont éxaminé cette matiére avec des yeux aussi sévéres qu'attentifs, n'ont pu porter les revenus de toute l'église Gallicane séculiére & réguliére, au de-la de quatre-vingt-millions. Ce n'est pas une somme éxorbitante, pour l'entretien de quatre-vingt-dix-mille personnes religieuses & environ cent-soixante-mille ecclésiastiques, que l'on comptait en 1700. La somme, répartie sur chaque tête, donne environ trois-cent livres à chacun. Il y a des moines conventuels, qui ne coûtent pas deux-cent livres par an à leur monastére : il y a des moines abbés réguliers, qui jouissent de deux-cent-mille livres de rentes. C'est cette énorme disproportion, qui frape & qui excite les murmures. On plaind un curé de campagne, dont les travaux pénibles ne lui procurent que sa portion congruë de

trois, de quatre ou cinq cent livres, tandis qu'un religieux oisif, devenu abbé & non moins oisif, posséde une fortune immense, & qu'il reçoit des titres fastueux de ceux qui lui sont soûmis. Ces abus vont beaucoup plus loin en Flandre, en Espagne, & surtout dans les états catholiques d'Allemagne, où l'on voit des moines princes.

Les abus servent de loix dans presque toute la terre; & si les plus sages des hommes s'assemblaient pour faire des loix, où est l'état dont la forme subsistât entiére? Le clergé de France observe toûjours un usage onéreux pour lui, quand il paie au roi un don gratuit de plusieurs millions pour quelques années. Il l'emprunte; & après en avoir paié les intérêts, il rembourse le capital aux créanciers: ainsi il paie deux fois. Il eût été plus avantageux pour l'état & pour le clergé en général, & plus conforme à la raison, que ce corps eût subvenu aux besoins de la patrie, par des contributions proportionnées à la valeur de chaque bénéfice. Mais les hommes sont toûjours attachés à leurs anciens usages. C'est par le même esprit, que le clergé, en s'assemblant tous les cinq ans, n'a jamais eû, ni une salle d'assemblée, ni un meuble qui lui appartînt. Il est clair, qu'il eût

pu,

pu, en dépensant moins, aider le roi davantage, & se bâtir dans Paris un palais, qui eût été un nouvel ornement de cette capitale.

Les maximes du clergé de France n'étaient pas encor entiérement épurées, dans la minorité de Louis XIV, du mélange que la ligue y avait apporté. On avait vu, dans la jeunesse de Louis XIII & dans les derniers états tenus en 1614, la plus nombreuse partie de la nation, qu'on appelle le tiers état & qui est le fond de l'état, demander en vain avec le parlement, qu'on posât pour loi fondamentale ; „ qu'aucune puissance spirituelle ne peut priver les rois de leurs „ droits sacrés, qu'ils ne tiennent que de „ Dieu seul ; & que c'est un crime de „ léze-majesté au premier chef, d'enseigner qu'on peut déposer & tuer les „ rois." C'est la substance en propres paroles de la demande de la nation. Elle fut faite dans un tems, où le sang de Henri le grand fumait encore. Cependant un évêque de France né en France, le cardinal du Perron, s'opposa violemment à cette proposition, sous prétexte que ce n'était pas au tiers état à proposer des loix, sur ce qui peut concerner l'église. Que ne faisait-il donc avec le clergé, ce que le tiers état voulait faire ? Mais il en était

était si loin, qu'il s'emporta jusqu'à dire: „ que la puissance du pape était pleine, „ pléniffime, directe au spirituel, indi- „ recte au temporel; & qu'il avait charge „ du clergé de dire, qu'on excommuni- „ rait ceux qui avanceraient, que le pape „ ne peut déposer les rois. ". On gagna la noblesse; on fit taire les tiers état: Le parlement renouvela ses anciens arrêts, pour déclarer la couronne indépendante, & la personne des rois sacrée. La chambre ecclésiastique, en avouant que la personne était sacrée, persista à soûtenir que la couronne était dépendante. C'était le même esprit qui avait autrefois déposé Louis le débonnaire. Cet esprit prevalut au point, que la cour subjuguée fut obligée de faire mettre en prison l'imprimeur, qui avait publié l'arrêt du parlement sous le titre de *loi fondamentale*. C'était, disait-on, pour le bien de la paix; mais c'était punir ceux qui fournissaient des armes défensives à la couronne. De telles scénes ne se passaient point à Vienne; c'est qu'alors la France craignait Rome, & que Rome craignait la maison d'Aûtriche.

La cause, qui succomba, était tellement la cause de tous les rois, que Jacques premier, roi d'Angleterre, écrivit contre le cardinal du Perron; & c'est le meil-

meilleur ouvrage de ce monarque. C'était aussi la cause des peuples, dont le repos éxige que leurs souverains ne dépendent pas d'une puissance étrangére. Peu-à-peu la raison a prévalu; & Louis XIV n'eut pas de peine à faire écouter cette raison soûtenuë du poids de sa puissance.

Antonio Pérès avait récommandé trois choses à Henri quatre, *roma*, *consejo*, *pialago*. Louis XIV eut les deux derniéres avec tant de supériorité, qu'il n'eut pas besoin de la premiére. Il fut attentif à conserver l'usage de l'appel comme d'abus au parlement des ordonnances ecclésiastiques, dans tous les cas où ces ordonnances intéressent la jurisdiction roiale. Le clergé s'en plaignit souvent, & s'en loua quelquefois. Car si d'un côté ces appels soûtiennent les droits de l'état contre l'autorité épiscopale, elles assûrent de l'autre cette autorité même, en maintenant les priviléges de l'église Gallicane contre les prétentions de la cour de Rome: desorte que les évêques ont regardé les parlemens comme leurs adversaires & comme leurs défenseurs; & le governement eut soin, que malgré toutes les querelles de religion, les bornes aisées à franchir ne fussent passées de part ni d'autre. Il en est de la puissance des corps

corps & des compagnies, comme des intérêts des villes commerçantes; c'est au législateur à les balancer.

L'affaire de ce genre la plus importante & la plus délicate, fut celle de la régale. C'est un droit qu'ont les rois de France, de pourvoir à tous les bénéfices simples d'un diocése pendant la vacance du siége, & d'économiser à leur gré les revenus de l'évéché. Cette prérogative est particuliére aux rois de France; mais chaque état à les siennes. Les rois de Portugal jouïssent du tiers du revenu des evéchez de leur roiaume. L'empereur a le droit des premiéres priéres; il a toujours conféré tous les premiers bénéfices qui vaquent. Les rois de Naples & de Sicile ont de plus grands droits. Ceux de Rome sont pour la plûpart fondés sur l'usage, plustôt que sur des titres primitifs.

Les rois de la race de Mérovée conféraient, de leur seule autorité, les évêchez & toutes les prélatures. Il semblait juste, qu'ils conservassent le faible privilége de disposer du revenu, & de nommer à quelques bénéfices simples, dans le court espace qui s'écoule entre la mort d'un évêque & le serment de fidélité enregistré de son successeur. Plusieurs évêques de villes réunies à la cou-

ronne

ronne ſous la troiſiéme race, ne voulûrent pas reconnaître ce droit, que des ſeigneurs particuliers trop faibles n'avaient pu faire valoir: les papes ſe déclarérent pour les évêques; & ces prétentions reſtérent toûjours envelopées d'un nuage. Le parlement en 1608, ſous Henri quatre, déclara que la régale avait lieu dans tout le roiaume: le clergé ſe plaignit; & le prince, qui ménageait les évêques & Rome, évoqua l'affaire à ſon conſeil, & ſe garda bien de la décider.

Les cardinaux de Richelieu & de Mazarin firent rendre pluſieurs arrêts du conſeil, par leſquels les évêques, qui ſe diſaient exemts, étaient tenus de montrer leurs titres. Tout reſta indécis juſqu'en 1673; & le roi n'oſait pas alors donner un ſeul bénéfice, dans preſque tous les diocéſes ſitués au-de-là de la Loire, pendant la vacance d'un ſiége.

Enfin, en 1673 le chancelier Michel le Tellier ſcella un édit, par lequel tous les évêchez du roiaume étaient ſoûmis à la régale. Deux évêques, qui étaient malheureuſement les deux plus vertueux hommes du roiaume, refuſérent opiniâtrément de ſe ſoûmettre: c'était *Pavillon* évêque d'Alet, & *Caulet* de Pamiers. Ils ſe défendirent d'abord par des raiſons plauſibles: on leur en oppoſa d'auſſi fortes. Quand des

des hommes éclairés diſputent longtems, il y a grande apparence que la queſtion n'eſt pas claire. Elle était très obſcure ; mais il était évident, que ni la religion ni le bon ordre n'étaient intéreſſés à empêchèr un roi, de faire dans deux diocéſes, ce qu'il faiſait dans tous les autres. Cependant les deux évêques furent infléxibles. Ni l'un ni l'autre n'avait fait enregiſtrer ſon ferment de fidélité ; & le roi ſe croiait en droit de pourvoir aux canonicats de leurs égliſes.

Les deux prélats excommuniérent les pourvus en régale. Tous deux étaient ſuſpects de Janſéniſme. Ils avaient eû contre eux le pape Innocent dix ; mais, quand ils ſe déclarérent contre les prétentions du roi, ils eûrent pour eux Innocent onze, Odeſcalchi : ce pape, vertueux & opiniâtre comme eux, prit entirément leur parti.

Le roi ſe contenta d'abord d'éxiler les principaux officiers de ces évêques. Il montra plus de modération, que deux hommes qui ſe piquaient de ſainteté. On laiſſa mourir paiſiblement l'évêque d'Alet, dont on reſpectait la grand vieilleſſe. L'évêque de Pamiers reſtait ſeul, & n'était point ébranlé. Il redoubla ſes excommunications, & perſiſta de plus à ne

point

point faire enregistrer son serment de fidélité, persuadé que dans ce serment on soûmet trop l'église à la monarchie. Le roi saisit son temporel. Le pape & les Jansénistes le dédommagérent. Il gagna à être privé de ses revenus ; & il mourut en 1680, convaincu qu'il avait soûtenu la cause de Dieu contre le roi. Sa mort n'éteignit pas la querelle : des chanoines nommés par le roi viennent pour prendre possession ; des religieux, qui se prétendaient chanoines & grands-vicaires, les font sortir de l'église & les excommunient. Le métropolitain Montpésat archévêque de Toulouse, à qui cette affaire ressortit de droit, donne en vain des sentences contre ces prétendus grands-vicaires. Ils en appellent à Rome, selon l'usage de portèr à la cour de Rome les causes ecclésiastiques jugées par les archévêques de France, usage qui contredit les libertés Gallicanes : mais tous les gouvernemens des hommes sont des contradictions. Le parlement donne des arrêts. Un moine nommé Cerle, qui était l'un de ces grands vicaires, casse & les senténces du métropolitain & les arrêt du parlement. Ce tribunal le condanne par contumace à être traîné sur une claie, & à perdre la tête. On l'éxécute en effigie. Il insulte du fond de sa

retraite, à l'archévêque & au roi ; & le pape le soûtient. Ce pontife fait plus : persuadé comme l'évêque de Pamiers, que le droit de régale est un abus dans l'église, & que le roi n'a aucun droit dans Pamiers, il casse les ordonnances de l'archévêque de Toulouse ; il excommunie les nouveaux grands-vicaires que ce prélat a nommés, & les pourvus en régale, & leurs fauteurs.

Le roi convoque une assemblée du clergé, composée de trent-cinq évêques, & d'autant de députés du second ordre. Les Jansénistes prenaient pour la premiére fois le parti d'un pape ; & ce pape, ennemi du roi, les favorisait sans les aimer. Il se fit toûjours un honneur de résistèr à ce monarque ; dans toutes les occasions ; & depuis même, en 1689 il s'unit avec les alliés contre le roi Jacques, parce que Louis XIV protégeait ce prince : desorte qu'alors on dit, que pour mettre fin aux troubles de l'Europe & de l'église, il falait que le roi Jacques se fût Huguenot, & le pape catholique.

Cependant l'assemblée du clérge de 1681 d'une voix unanime se declare pour le roi. Il s'agissait encor d'une autre petite querelle devenuë importante : l'èlection d'un prieuré dans un faubourg de Paris, commettait ensemble le roi

roi & le pape. Le pontife Romain avait cassé un ordonnance de l'archévêque de Paris, & annulé sa nomination à ce prieuré. Le parlement avait appelé comme d'abus. Le pape avait ordonné par une bulle, que l'inquisition fit brûler l'arrêt du parlement, & le parlement avait ordonné la suppression de la bulle. Ces combats sont, depuis long-tems, les effets ordinaires & inévitables de cet ancien mélange de la liberté naturelle de se gouverner soi-même dans son païs, & de la soumission à une puissance étrangére.

L'assemblée du clergé prit un parti, qui montre que des hommes sages peuvent céder avec dignité à leur souverain, sans l'intervention d'un autre pouvoir. Elle consentit à l'extension du droit de régale à tout le roiaume; mais ce fut autant une concession de la part du clergé, qui se relâchait de ses prétentions par reconnaissance pour son protecteur, qu'un aveu formel du droit absolu de la couronne.

L'assemblée se justifia auprès du pape, par un lettre dans laquelle on trouve un passage, qui seul devrait servir de régle éternelle dans toutes les disputes: c'est *qu'il vaut mieux sacrifier quelque chose de ses droits, que de troubler la paix.* Le roi, l'église Gallicane, les parlemens,

furent contens. Les Janſéniſtes écrivirent quelques libelles. Le pape fut infléxible : il caſſa par un bref toutes les réſolutions de l'aſſemblée & manda aux évêques de ſe rétracter. Il y avait-là dequoi ſéparer à jamais l'égliſe de France de celle de Rome. On avait parlé, ſous le cardinal de Richelieu & ſous Mazarin, de faire un patriarche. Le vœu de tous les magiſtrats était, qu'on ne paiât plus à Rome le tribut des annates ; que Rome ne nommât plus, pendant ſix mois de l'année, aux bénéfices de Bretagne ; que des évêques de France ne s'appelaſſent plus évêques *par la permiſſion du Saint-Siége*. Si le roi l'avait voulu, il n'avait qu'à dire un mot ; il était maître de l'aſſemblée du clergé, & il avait pour lui la nation. Rome eût tout perdu par l'infléxibilité d'un pontife vertueux, qui ſeul de tous les papes de ſe ſiécle ne ſavait pas s'accommoder au tems. Mais il y a d'anciennes bornes, qu'on ne remuë pas ſans de violentes ſecouſſes. Il falait de plus grands intérêts, de plus grandes paſſions & plus d'effervеſcence dans les eſprits, pour rompre tout d'un coup avec Rome ; & il était bien difficile de faire cette ſciſſion, tandis qu'on voulait extirper le Calviniſme. On crut méme faire un coup hardi, lorſqu'on publia les quatre fameuſes déciſions

de

de la même assemblée du clergé en 1682, dont voici la substance.

1. Dieu n'a donné à *Pierre* & à ses successeurs aucune puissance ni directe ni indirecte sur les choses temporelles.

2. L'église Gallicane approuve le concile de *Constance*, qui déclare les conciles généraux supérieurs au pape dans le spirituel.

3. Les régles, les usages, les pratiques reçuës dans le roiaume & dans l'église Gallicane, doivent demeurèr inébranlables.

4. Les décisions du pape, en matiéres de foi, ne sont sûres, qu'après que l'église les a acceptées.

Tous les tribunaux & toutes les facultés de théologie enregistrérent ces quatre propositions dans toute leur étenduë: & il fut défendu par un édit, de rien enseigner jamais de contraire.

Cette fermeté fut regardée à Rome comme un attentat de rebelles; & par tous les protestans de l'Europe, comme un faible effort d'une église née libre, qui ne rompait que quatre chaînons de ses fèrs.

Les quatres maximes furent d'abord soûtenuës avec enthousiasme dans la nation, ensuite avec moins de vivacité.

Sur la fin du régne de Louis XIV, elles commencérent à devenir problématiques ; & le cardinal de Flueri les fit depuis déſavouer en partie par une aſſemblée du clergé, ſans que ce déſaveu cauſât le moindre bruit, parce que les eſprits n'étaient pas alors échauffés, & que dans le miniſtére du cardinal de Fleuri rien n'eut de l'éclat.

Cependant Innocent onze s'aigrit plus que jamais : il refuſa des bulles à tous les évêques & à tous les abbés commandataires que le roi nomma ; deſorte qu'à la mort de ce pape en 1689, il y avait vingt-neuf diocéſes en France dépourvus d'évêques. Ces prélats n'en touchaient pas moins leurs revenus ; mais ils n'oſaient ſe faire ſacrer, ni faire les fonctions épiſcopales. L'idée de créèr un patriarche ſe renouvela. La querelle des franchiſes des ambaſſadeurs à Rome, qui acheva d'envenimer les plaies, fit penſer qu'enfin le tems était venu, d'établir en France une égliſe *catholique-apoſtolique*, qui ne ſerait point *Romaine*. Le procureur-général de Harlai & l'avocat général Talon le firent aſſez entendre, quand ils appelérent comme d'abus en 1687 de la bulle contre les franchiſes, & qu'ils éclatérent contre l'opiniâtreté du pape, qui laiſſait tant d'égliſes ſans paſteurs. Mais

ja-

jamais le roi ne voulut consentir à cette démarche, qui était plus aisée qu'elle ne paraissait hardie.

La cause d'Innocent onze devint cependant la cause du saint-siége. Les quatre propositions du clergé de France attaquaient le fantôme de l'infaillibilité, (qu'on ne croit pas à Rome, mais qu'on y soûtient.) Et le pouvoir réel attaché à ce fantôme. Aléxandre huit & Innocent douze suivirent les traces du fièr Odescalchi, quoique d'une maniére moins dure : ils confirmérent la condannation portée contre l'assemblée du clergé : ils refusérent les bulles aux évêques ; enfin ils en firent trop, parce que Louis XIV n'en avait pas fait assez. Les évêques, lassés de n'être que nommés par le roi & de se voir sans fonctions, demandérent à la cour de France la permission d'appaiser la cour de Rome.

Le roi, dont la fermeté était fatiguée, le permit. Chacun d'eux écrivit séparément qu'il était *douloureusement affligé des procedés de l'assemblée* ; chacun déclare dans sa lettre, qu'il ne reçoit point comme décidé ce qu'on y a décidé, ni comme ordonné ce qu'on y a ordonné. *Pignatelli* (Innocent douze) plus conciliant qu'Odescalchi, se contenta de cette démarche. Les quatre propositions n'en fu-

rent pas moins enseignées en France de tems en tems. Mais ces armes se rouillérent, quand on ne combattit plus ; & la dispute resta couverte d'un voile, sans être décidée, comme il arrive presque toûjours, dans un état qui n'a pas sur ces matiéres des principes invariables & reconnus. Ainsi, tantôt on s'éléve contre Rome, tantôt on lui céde, suivant les conjonctures, & suivant les caractéres de ceux qui gouvernent, & les intérêts particuliers de ceux par qui ils sont gouvernés.

Louis XIV d'ailleurs n'eut point d'autre démélé ecclésiastique avec Rome, & n'essuia aucune opposition du clergé dans les affaires temporelles.

Sous lui, ce clergé devint respectable, par une décence ignorée dans la barbarie des deux premiéres races, dans le tems encor plus barbare du gouvernement féodal ; absolument inconnuë pendant les guerres civiles & dans les agitations du régne de Louis XIII, & surtout pendant la fronde, à quelques exceptions près qu'il faut toûjours faire dans les vices comme dans les vertus qui dominent.

Ce fut alors seulement, que l'on commença à déciller les yeux du peuple sur les superstitions qu'il mêle toûjours à sa re-

religion. Il fut permis, malgré le parlement d'Aix & malgré les Carmes, de savoir que le Lazare & Madelaine n'étaient point venus en Provence. Les Bénédictins ne purent faire croire, que Denys l'Aréopagite eût gouverné l'église de Paris. Les saints supposés, les faux miracles, les fausses reliques, commencérent à être décrié. La saine raison, qui éclairait les philosophes, pénétrait partout, mais lentement & avec difficulté.

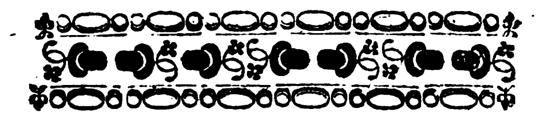
L'évêque de Châlons, Gaston-Louis de Noailles frére du cardinal, eut une piété assez éclairée, pour enlevèr en 1702 & faire jettèr une relique, conservée précieusement depuis plusieurs siécles dans l'église de nôtre-dame, & adorée sous le nom du *nombril* de Jesus-Christ. Tout Châlons murmura contre l'évêque. Présidens, conseillers, gens du roi, trésoriers de France, marchands, notables, chanoines, curés, protésterent unanimement par un acte juridique contre l'entreprise de l'évêque, réclamant le saint nombril, & alléguant la robe de Jesus-Christ conservée à Argenteuil, son mouchoir à Turin & à Laon, un des clous de la Croix à Saint-Denis, & son prépuce à Rome ; Mais la sage fermeté de l'évêque l'emporta à la fin sur la crédulité du peuple.

Quelques autres superstitions, atta-

chées à des usages respectables, ont subsisté. Les protestans en ont triomphé. Mais ils sont obligés de convenir, qu'il n'y a point d'église catholique, où ces abus soient moins communs & plus méprisés qu'en France.

L'esprit vraiment philosophique, qui n'a pris racine que vers le milieu de ce siécle, n'éteignit point les anciennes & nouvelles querelles théologiques, qui n'étaient pas de son ressort. On va parler de ces dissentions, qui sont la honte de la raison humaine.





CHAPITRE TRENTE-DEUXIE'ME.

Du calvinisme.

Il est affreux sans doute, que l'église chrétienne ait toûjours été déchirée par ses querelles, & que le sang ait coulé pendant tant de siécles par des mains qui portaient le dieu de la paix. Cette fureur fut inconnuë au paganisme. Il couvrit la terre de ténébres, mais il ne l'arrosa guères que du sang des animaux; & si quelquefois chez les Juifs & chez les Païens on dévoua des victimes humaines, ces dévoûmens, tout horribles qu'ils étaient, ne causérent point de guerres ci-

civiles. La religion des païens ne consistait que dans la morale & dans des fêtes. La morale qui est commune aux hommes de tous les tems & de tous les lieux, & les fêtes qui n'étaient que des réjouissances, ne pouvaient troubler le genre humain.

L'esprit dogmatique apporta chez les hommes la fureur des guerres de religion. J'ai recherché long-tems, comment & pourquoi cet esprit dogmatique, qui divisa les écoles de l'antiquité païenne sans causer le moindre trouble, en a produit parmi-nous de si horribles. Ce n'est pas le seul fanatisme qui en est cause; car les Gymnosophistes & les Bramins, les plus fanatiques des hommes, ne firent jamais de mal qu'à eux-mêmes. Ne pourrait-on pas trouver peut être l'origine de cette nouvelle peste qui a ravagé la terre, dans l'esprit républicain qui anima les premiéres églises? Les assemblées secrettes qui bravaient d'abord dans des caves & dans des grottes l'autorité des empereurs Romains, formérent peu-à-peu un état dans l'état. C'était une république cachée au milieu de l'empire. Constantin la tira de dessous terre, pour la mettre à côté du trône. Bientôt l'autorité attachée aux grands siéges se trouva en opposition avec l'esprit populaire,

qui

qui avait inſpiré juſqu'alors toutes les aſſemblées des chrétiens. Souvent, dèſque l'évêque d'une métropole faiſait valoir un ſentiment, un évêque ſuffragant, un prêtre, un diacre, en avaient un contraire. Les anciennes opinions, renouvelées depuis par Luther, par Zwingle, par Calvin, tendaient pour la pluſpart à détruire l'autorité épiſcopale & même la puiſſance monarchique. C'eſt une des principales cauſes ſecrettes, qui firent recevoir ces dogmes dans le nord de l'Allemagne, où l'on était las de la grandeur des papes, & où l'on craignait d'être aſſervi par les empereurs. Ces opinions triomphérent en Suéde & en Danemarck, païs où les peuples étaient libres ſous des rois.

Les Anglais, dans qui la nature a mis l'eſprit d'indépendance, les adoptérent, les mitigérent, & en compoſérent une religion pour eux ſeuls. Elles pénétrérent en Pologne, & y firent beaucoup de progrès dans les ſeules villes où le peuple n'eſt point eſclave. La Suiſſe n'eut pas de peine à les recevoir, parce qu'elle était république. Elles furent ſur le point d'être établies à Veniſe par la même raiſon ; & elles y euſſent pris racine, ſi Veniſe n'eût pas été voiſine de Rome, & peut-être ſi le gouvernement n'eût pas craint la démocratie, qui était le grand but

des prédicans. Les Hollandais ne prirent cette religion, que quand ils secouérent le joug de l'Espagne. Genéve devint un état populaire, en devenant Calviniste. Toute la maison d'Aûtriche écarta ces sectes de ses états, autant qu'il lui fut possible. Elles n'approchérent presque point de l'Espagne. On ne les vit point sous le régne de François premier & de Henri II princes absolus, causer de grands troubles en France. Mais, dèsque le gouvernement fut faible & partagé, les querelles de religion furent violentes. Les Condé & les Coligni, devenus Calvinistes parce que les Guises étaient catholiques, bouleversérent l'état à l'envi. La legéreté & l'impétuosité de la nation, la fureur de la nouveauté & l'enthousiasme, firent pendant quarante ans, du peuple le plus poli, un peuple de barbares.

Henri IV, né dans cette secte qu'il aimait sans être entêté d'aucune, ne put malgré ses victoires & ses vertus, régner sans abandonner le Calvinisme : devenu catholique, il ne fut pas assez ingrat pour vouloir détruire un parti naturellement ennemi des rois, mais auquel il devait sa couronne ; & s'il avait voulu dissiper cette faction, il ne l'aurait pas pu. Il la chérit, la protégea & la réprima

Les Huguenots en France faisaient tout

au.

au plus alors la douziéme partie de la nation. Mais il y avait parmi eux des seigneurs puissans : des villes entiéres étaient protestantes. Ils avaient fait la guerre aux rois : on avait été contraint de leur donner des places de sûreté : Henri III leur en avait accordé quatorze, dans le seul Dauphiné ; Montauban, Nîmes, dans le Languedoc ; Saumur, & surtout la Rochelle, qui faisait une république à part, & que le commerce & la faveur de l'Angleterre pouvaient rendre puissante. Enfin, Henri IV sembla satisfaire son goût, sa politique & même son devoir, en accordant au parti le célébre édit de Nantes en 1598. Cet édit n'était au fond que la confirmation des priviléges que les protestans de France avaient obtenus des rois précédens les armes à la main, & que Henri le grand affermi sur le trône leur laissa par bonne volonté.

Par cet édit de Nantes, que le nom de Henri quatre rendit plus célébre que tous les autres, tout seigneur de fief haut-justicier pouvait avoir dans son château plein éxercice de la religion prétenduë réformée : tout seigneur sans haute-justice pouvait admettre trente personnes à son prêche. L'entièr éxercise de cette religion était autorisé dans tous les lieux qui ressortissaient immédiatement à un parlement.

Les Calvinistes pouvaient faire imprimer, sans s'adresser aux supérieurs, tous leurs livres, dans toutes les villes où leur religion était permise.

Ils étaient déclarés capables de toutes les charges & dignités de l'état ; & il y parut bien en effet, puisque le roi fit ducs & Pairs les seigneurs de la Trimouille & de Rôni.

On créa une chambre exprès au parlement de Paris, composée d'un président & de seize conseillers, laquelle jugea tous les procès des Huguenots, non seulement dans le district immense du ressort de Paris, mais dans celui de Normandie & de Bretagne. Elle fut nommée la chambre de l'édit. Il n'y eut jamais à la vérité qu'un seul Calviniste admis parmi les conseillers de cette jurisdiction. Cependant, comme elle était destinée à empécher les véxations dont le parti se plaignait, & que les hommes se piquent toûjours de remplir un devoir qui les distingue ; cette chambre composée de catholiques rendit toûjours aux Huguenots, de leur aveu même, la justice la plus impartiale.

Ils avaient une espéce de petit parlement à Castres, indépendant de celui de Toulouse. Il y eut à Grenoble & à Bordeaux des chambres mi-parties, Catholiques

ques & Calvinistes. Leurs églises s'assemblaient en synode, comme l'église Gallicane. Ces priviléges & beaucoup d'autres incorporérent ainsi les Calvinistes au reste de la nation. C'était à la vérité attacher des ennemis ensemble; mais l'autorité, la bonté & l'adresse de ce grand roi, les continrent pendant sa vie.

Après la mort à jamais effraiante & déplorable de Henri quatre, dans la faiblesse d'une minorité & sous une cour divisée, il était bien difficile que l'esprit républicain des réformés n'abusât de ses priviléges, & que la cour, tout faible qu'elle était, ne voulût les restraindre. Les Huguenots avaient déja établi en France des *cercles*, à l'imitation de l'Allemagne. Les députés de ces cercles etaient souvent séditieux; & il y avait dans le parti, des seigneurs pleins d'ambition. Le duc de Bouillon, & surtout le duc de Rohan le chef le plus accrédité des Huguenots, précipitérent bientôt dans la révolte l'esprit remuant des prédicans, & le zéle aveugle des peuples. L'assemblée générale du parti osa dès 1615, présenter à la cour un cahier, par lequel, entre autres articles injurieux, elle demandait qu'on réformât le conseil du roi. Ils prirent les armes en quelques endroits dès l'an 1616; & l'audace des Huguenots se

se joignant aux divisions de la cour, à la haine contre les favoris, à l'inquietude de la nation, tout fut longtems dans le trouble. C'était des séditions, des intrigues, des menaces, des prises d'armes, des paix faites à la hâte & rompuës de même ; c'est ce qui faisait dire au célébre cardinal Bentivoglio alors nonce en France, qu'il n'y avait vu que des orages.

Dans l'année 1621, les églises Calvinistes de France offrirent à Lesdiguiéres, cet homme de Fortune devenu depuis connétable, le généralat de leurs armées & cent-mille écus par mois. Mais Lesdiguiéres, plus éclairé dans son ambition qu'eux dans leurs factions, & qui les connaissait pour les avoir commandés ; aima mieux alors les combattre que d'être à leur tête ; & pour réponse à leurs offres, il se fit catholique. Les Huguenots s'adressérent ensuite au maréchal duc de Bouillon, qui dit qu'il était trop vieux ; & enfin ils donnérent cette malheureuse place au duc de Rohan, qui conjointement avec son frére Soubise, osa faire la guerre au roi de France.

La même année, le connétable de Luines mena Louis XIII de province en province. Il soumit plus de cinquante villes, presque sans résistance : mais il échoua devant

vant Montauban ; le roi eut l'affront de décamper. On assiégéa en vain la Rochelle : elle résistait & par elle-même & par les secours de l'Angleterre ; & le duc de Rohan, coupable du crime de léze-majesté, traita de la paix avec son roi, presque de couronne à couronne.

Après cette paix & après la mort du connétable de Luines, il falut encor recommencer la guerre & assiéger de nouveau la Rochelle, toûjours liguée contre son souverain avec l'Anglais & avec les Calvinistes du roiaume. Une femme (c'était la mére du duc de Rohan) défendit cette ville pendant un an, contre l'armée roiale, contre l'activité du cardinal de Richelieu, & contre l'intrépidité de Louis XIII, qui affronta plus d'une fois la mort à ce siége. La ville souffrit toutes les extrémités de la faim ; & on ne dut la reddition de la place, qu'à cette digue de cinq-cent piéds de long, que le cardinal de Richelieu fit construire, à l'éxemple de celle qu'Aléxandre fit autrefois élever devant Tyr. Elle fut commencée par un Français nommé Tiriot, & achevée par Pompée Targon. Elle domta la mèr & les Rochelois. Le maire Guiton, qui voulait s'ensévelir sous les ruïnes de la Rochelle, eut l'audace, après s'être rendu à discrétion, de paraître avec ses gardes de-

devant le cardinal de Richelieu. Les maires des principales villes des Huguenots en avaient. On ôta les siens à Guiton, & les priviléges à la ville. Le duc de Rohan, chef des hérétiques rebelles, continuait toûjours la guerre contre son roi; & abandonné des Anglais quoique protestans, il se liguait avec les Espagnols quoique catholiques. Mais la conduite ferme du cardinal de Richelieu força les Huguenots, battus de tous côtés, à se soûmettre.

Tous les édits, qu'on leur avait accordés jusqu'alors, avaient été des traités avec les rois. Richelieu voulut que celui qu'il fit rendre, fût appelé *l'edit de Grace*. Le roi y parla en souverain qui pardonne. On ôta l'éxercice de la nouvelle religion, à la Rochelle, à l'île de Ré, à Oleron, à Privas, à Pamiers; du reste on laissa subsister l'édit de Nantes, que les Calvinistes regardérent toûjours comme leur loi fondamentale.

Il parait étrange que le Cardinal de Richelieu, si absolu & si audacieux, n'abolit pas ce fameux édit; il eut alors une autre vuë, plus difficile peut-être à remplir, mais non moins conforme à l'étenduë de son ambition & à la hauteur de ses pensées. Il rechercha la gloire de subjuguer les esprits; il s'en croiait capable

par

par ses lumières, par sa puissance & par sa politique. Son projet était de gagner des ministres, de leur faire d'abord avouër que le culte catholique n'était pas un crime devant Dieu, de les menèr ensuite par degrez, de leur accorder quelques points peu importans, & de paraître aux yeux de la cour de Rome ne leur avoir rien accordé. Il comptait éblouïr une partie des réformés, séduire l'autre par les présens & par les graces, & avoir enfin toutes les apparences de les avoir réunis à l'église, laissant au tems à faire le reste, & n'envisageant que la gloire d'avoir ou fait ou préparé ce grand ouvrage, & de passer pour l'avoir fait. Le fameux pére Joseph d'un côté, & deux ministres gagnés de l'autre, entamérent cette négociation. Mais il parut que le cardinal de Richelieu avait trop présumé, & qu'il est plus difficile d'accorder des théologiens, que de faire des digues sur l'océan.

Richelieu rebuté se proposa d'écraser les Calvinistes. D'autres soins l'en empêchérent. Il avait à combattre à la fois les grands du roiaume, la maison roiale, toute la maison d'Aûtriche, & souvent Louis XIII lui-même. Il mourut enfin au milieu de tous ces orages, d'une mort prématurée. Il laissa tous ses desseins en-

cor

cor imparfaits, & un nom plus éclatant que chèr & vénérable.

Cependant, après la prise de la Rochelle & l'édit de grace, les guerres cessérent; & il n'y eut plus que des disputes. On imprimait de part & d'autre de ces gros livres qu'on ne lit plus. Le clergé & surtout les Jésuites cherchaient à convertir des Huguenots. Les ministres tâchaient d'attirer quelques catholiques à leurs opinions. Le conseil du roi était occupé à rendre des arrêts, pour un cimetiére que les deux religions se disputaient dans un village, pour un temple bâti sur un fonds appartenant autrefois à l'église, pour des écoles, pour des droits de châteaux, pour des enterremens, pour des cloches; & rarement les réformés gagnaient leurs procès. Il n'y eut plus, après tant de dévastations & de saccagemens, que ces petites épines. Les Huguenots n'eurent plus de chef, depuis que le duc de Rohan cessa de l'être, & que la maison de Bouillon n'eut plus Sedan. Ils se firent même un mérite de rester tranquiles, au milieu des factions de la fronde & des guerres civiles, que des princes, des parlemens & des évêques excitérent, lorsqu'ils prètendirent servir le roi contre le cardinal Mazarin.

Il ne fut presque point question de religion

ligion pendant la vie de ce miniſtre. Il ne fit nulle difficulté de donner la place de contrôleur-général des finances à un Huguenot de race Anglaiſe, nommé Hervard. Tous les Huguenots entrérent dans les fermes, dans les ſous-fermes, dans toutes les places qui en dépendent.

Colbert, qui ranima l'induſtrie de la nation & qu'on peut regarder comme le fondateur du commerce, emploia beaucoup de Huguenots dans les arts, dans les manufactures, dans la marine. Tous ces objets utiles, qui les occupaient, adoucirent peu-à-peu dans eux la fureur épidémique de la controverſe ; & la gloire qui environna cinquante ans Louis XIV, ſa puiſſance, ſon gouvernement ferme & vigoureux, ôtérent au parti calviniſte, comme à tous les ordres de l'état, toute idée de réſiſtance. Les fêtes magnifiques d'une cour galante jettaient même du ridicule ſur le pédantiſme des Huguenots. A meſure que le bon goût ſe perfectionnait, les pſeaumes de Marot & de Béze ne pouvaient plus inſenſiblement inſpirer que du dégoût. Ces pſeaumes, qui avaient charmé la cour de François ſecond, n'étaient plus faits que pour la populace ſous Louis XIV. La ſaine philoſophie, qui commença vers le milieu de ce ſiécle à percer un peu dans le monde, dé-

devait encor dégouter à la longue les honnêtes-gens des disputes de controverse.

Mais, en attendant que la raison se fît peu-à-peu écouter des hommes, l'esprit même de dispute pouvait servir à entretenir la tranquilité de l'état. Car les Jansénistes commençant alors à paraître avec quelque réputation, ils partageaient les suffrages de ceux qui se nourrissent de ces subtilités: ils écrivaient à la fois contre les Jésuites & contre les Huguenots: ceux-ci répondaient aux Jansénistes & aux Jésuites: les Luthériens de la province d'Alsace écrivaient contre eux tous. Une guerre de plume entre tant de partis, pendant que l'état occupé de grandes choses & que le gouvernement était tout puissant, ne pouvait devenir en peu d'années qu'une occupation de gens oisifs, qui dégénère tôt ou tard en indifférence.

Louis XIV était animé contre les religionaires, par les remontrances continuelles de son clergé, par les insinuations des Jésuites, par la cour de Rome, & enfin par le chancelier le Tellier & Louvois son fils, tous deux ennemis de Colbert, & qui voulaient perdre les réformés comme rebelles, parce que Colbert les protégeait comme des sujets utiles. Louis XIV

XIV, nullement instruit d'ailleurs du fond de leur doctrine, les regardait, non sans quelque raison, comme d'anciens révoltés soûmis avec peine. Il s'appliqua d'abord à miner par degrez de tous côtés l'édifice de leur religion : on leur ôtait un temple sur le moindre prétexte : on leur défendit d'épouser des filles catholiques ; & en cela on ne fut pas peut-être assez politique : c'était ignorer le pouvoir d'un séxe, que la cour pourtant connaissait si bien. Les intendans & les évêques tâchaient, par les moiens les plus plausibles, d'enlevèr aux Huguenots leurs enfans. Colbert eut ordre en 1681, de ne plus recevoir aucun homme de cette religion dans les fermes. On les exclut, autant qu'on le put, des communautés des arts & des métiers. Le roi en les tenant ainsi sous le joug, ne l'appesantissait pas toûjours. On défendit par des arrêts toute violence contre eux. On méla les insinuations aux sévérités ; & il n'y eut alors de rigueur, qu'avec les formes de la justice.

On emploia surtout un moien assez efficace de conversion : ce fut l'argent. Mais on ne fit pas assez d'usage de ce ressort. Pélisson fut chargé de ce ministére secret. C'est ce même Pélisson longtems Calviniste, si connu par ses ouvra-

ges,

ges, par une éloquence pleine d'abondance, par son attachement au surintendant Fouquet, dont il avait été le premier commis, le favori & la victime. Il eut le bonheur d'être éclairé & de changer de religion, dans un tems où ce changement pouvait le menèr aux dignités & à la fortune. Il prit l'habit ecclésiastique, obtint des bénéfices, & une place de maîtres des requêtes. Le roi lui confia le revenu des abbaïes de Saint-Germain des Prez & de Cluni vers l'année 1677, avec les revenus du Tièrs des œconomats, pour être distribués a ceux qui voudraient se convertir. Le cardinal le Camus, évêque de Grenoble, s'était déja servi de cette méthode. Pélisson, chargé de ce département, envoiait l'argent dans les provinces. On tâchait d'opérer beaucoup de conversions pour peu d'argent. De petites sommes, distribuées à des indigens, enflaient la liste que Pélisson présentait au roi tous les trois mois, en lui persuadant que tout cédait dans le mondé à sa puissance ou à ses bienfaits.

Ce conseil, encouragé par ces petits succès que le tems eut rendus plus considérables, s'enhardit en 1681 à donnèr une déclaration, par laquelle les enfans étaient reçus à renoncèr à leur religion à l'âge de sept ans ; & à l'appui de cet-

te déclaration, on prit dans les provinces beaucoup d'enfans pour les faire abjurer, & on logea des gens de guerre chez les parens.

Ce fut cette précipitation du chancelier le Tellier & de Louvois son fils, qui fit d'abord désertèr en 1681 beaucoup de familles du Poitou, de la Saintonge & des provinces voisines. Les étrangers se hâtérent d'en profiter.

Les rois d'Angleterre & de Danemarck, & surtout la ville d'Amsterdam, invitérent les Calvinistes de France à se réfugier dans leurs états, & leur assûrérent une subsistance. Amsterdam s'engagea même à bâtir mille maisons pour les fugitifs.

Le conseil vit les suites dangereuses de l'usage trop prompt de l'autorité, & crut y remédier par l'autorité même. On sentait combien nécessaires étaient les artisans dans un païs où le commerce fleurissait, & les gens de mèr dans un tems où l'on établissait une puissante marine. On ordonna la peine des galéres contre ceux de ces professions, qui tenteraient de s'échaper.

On remarqua, que plusieurs familles Calvinistes vendaient leurs immeubles. Aussitôt parut une déclaration, qui confisqua tous ces immeubles, en cas que les ven-

vendeurs sortissent dans un an du roiaume. Alors la sévérité redoubla contre les ministres. On interdisait leurs temples sur la plus legére contravention. Toutes les rentes, laissées par testament aux consistoires, furent appliquées aux hôpitaux du roiaume.

On défendit aux maîtres d'écoles Calvinistes de recevoir des pensionnaires. On mit les ministres à la taille. On ôta la noblesse aux maires protestans. Les officiers de la maison du roi, les secretaires du roi, qui étaient protestans, eurent ordre de se défaire de leurs charges. On n'admit plus ceux de cette religion, ni parmi les notaires, ni parmi les procureurs & les avocats.

Il était enjoint à tout le clergé de faire des prosélites; & il était défendu aux ministres d'en faire, sous peine de bannissement perpétuel. Tous ces arrêts étaient publiquement sollicités par le clergé de France. C'était aprés tout les enfans de la maison, qui ne voulaient point de partage avec des étrangers introduits par force.

Pélisson continuait d'acheter des convertis; mais madame Hervard veuve du contrôleur-général des finances, animée de ce zéle de réligion qu'on a remarqué de tout tems dans les femmes, envoiait au-

autant d'argent pour empêcher les conversions, que Pelisson pour en faire.

Enfin les huguenots osérent désobéir en quelques endroits. Ils s'assemblérent dans le Vivarès & dans le Dauphiné, près des lieux où l'on avait démoli leurs temples. On les attaqua ; ils se défendirent. Ce n'était qu'une très legére étincelle du feu des anciennes guerres civiles. Deux ou trois-cent malheureux, sans chef, sans places & même sans desseins, furent dispersés en un quart d'heure. Les supplices suivirent leur défaite. L'intendant du Dauphiné fit rouër le petit-fils du ministre Chamier qui avait dressé l'édit de Nantes. Il est au rang des plus fameux martyrs de la secte ; & ce nom de Chamier a été longtems en vénération chez les protestans.

L'intendant Bâville, en Languedoc fit rouër vif le ministre Chomel. On condanna trois autres au même supplice, & dix à être pendus : la fuite qu'ils avaient prise les sauva ; & ils ne furent éxécutés qu'en effigie.

Tout cela inspirait la terreur, & en même tems augmentait l'opiniâtreté. On sait trop, que les hommes s'attachent à leur religion à mesure qu'ils souffrent pour elle.

Ce fut alors qu'on persuada au roi,

qu'après avoir envoié des missionnaires dans toutes les provinces, il falait y envoier des dragons. Ces violences parurent faites à contretems; elles étaient les suites de l'esprit qui régnait alors à la cour, que tout devait fléchir au nom de Louis XIV. On ne songeait pas, que les huguenots n'étaient plus ceux de Jarnac, de Moncontour & de Coutras; que la rage des guerres civiles était éteinte; que cette longue maladie était dégénérée en langueur; que tout n'a qu'un tems chez les hommes; que si les péres avaient été rebelles sous Louis XIII, les enfans étaient soûmis sous Louis XIV. On voiait en Angleterre, en Hollande, en Allemagne, plusieurs sectes, qui s'étaient mutuellement égorgées le siécle passé, vivre maintenant en paix dans les mêmes villes. Tout prouvait qu'un roi absolu pouvait être également bien servi par des catholiques & par des protestans. Les luthériens d'Alsace en étaient un témoignage autentique.

Louis XIV, qui en se saisissant de Strasbourg en 1681 y protégeait le lutheranisme, pouvait tolérer dans ses états le calvinisme que le tems aurait aboli, comme il diminuë chaque jour le nombre des luthériens en Alsace. Pouvait on imaginer, qu'en forçant un grand nombre de sujets

ſujets on n'en perdrait pas davantage, qui malgré les édits & malgré les gardes, échaperaient par la fuite à une violence qu'ils appellaient une horrible perſécution ? Pourquoi enfin vouloir faire haïr à un million d'hommes un nom chèr & précieux, auquel & proteſtans & catholiques & Français & étrangers avaient alors joint celui de *grand ?* La politique même ſemblait pouvoir engagèr à conſerver les calviniſtes, pour les oppoſèr aux prétentions continuelles de la cour de Rome. C'était en ce tems-là même, que le roi avait ouvertement rompu avec Innocent XI, ennemi de la France. Mais Louis XIV, conciliant les intérêts de ſa religion & ceux de ſa grandeur, voulut à la fois humilier le pape d'une main, & écraſer le calviniſme de l'autre.

Il enviſageait dans ces deux entrepriſes cet éclat de gloire, dont il était idolâtre en toutes choſes. Les évêques, pluſieurs intendans, tout le conſeil, lui perſuadérent que ſes ſoldats, en ſe montrant ſeulement, acheveraient ce que ſes bienfaits & les miſſions avaient commencé. Il crut n'uſèr que d'autorité ; mais ceux à qui cette autorité fut commiſe, uſérent d'une extrême rigueur.

Vers la fin de 1684 & au commencement de 1685, tandis que Louis XIV,

toûjours puiſſamment armé, ne craignait aucun de ſes voiſins, les troupes furent envoiées dans toutes les villes & dans tous les châteaux, où il y avait le plus de proteſtans; & comme les dragons, aſſez mal diſciplinés dans ce tems-là, furent ceux qui commirent le plus d'excès, on appela cette éxécution *la dragonade.*

Les frontiéres étaient auſſi ſoigneuſement gardées qu'on le pouvait, pour prévenir la fuite de ceux qu'on voulait réunir à l'égliſe. C'était une eſpece de chaſſe qu'on faiſait dans une grande enceinte.

Un évêque, un intendant, ou un ſubdélegué, ou un curé, ou quelqu'un d'autoriſé, marchait à la tête des ſoldats. On aſſemblait les principales familles calviniſtes, ſurtout celles qu'on croiait les plus faciles. Elles renonçaient á leur religion au nom des autres: & les obſtinés étaient livrés aux ſoldats, qui eurent toute licence excepté celle de tuer. Il y eut pourtant pluſieurs perſonnes ſi cruellement maltraitées, qu'elles en moururent. Les enfans des réfugiés dans les pais étrangers jettent encor des cris ſur cette perſécution de leurs péres. Ils la comparent aux plus violentes, que ſouffrit l'égliſe dans les premiers tems.

C'était un étrange contraſte, que du ſein

ſein d'une cour voluptueuſe où régnaient la douceur des mœurs, les graces, les charmes de la ſociété, il partît des ordres ſi durs & ſi impitoiables. Le marquis de Louvois porta dans cette affaire l'infléxibilité de ſon caractére ; & on y reconnut le même génie, qui avait voulu enſevelir la Hollande ſous les eaux, & qui depuis mit le Palatinat en cendres. Il y a encor des lettres de ſa main de cette année 1685, conçuës en ces termes : „ ſa majeſté veut, qu'on faſſe éprouver „ les derniéres rigueurs à ceux qui ne „ voudront pas ſe faire de ſa religion ; „ & ceux qui auront la ſotte gloire de „ vouloir demeurer les derniers, doi„ vent être pouſſés juſqu'à la derniere „ extrémité.

Paris ne fut point expoſé à ces véxations : les cris ſe feraient fait entendre de trop près au trône.

Tandis qu'on faiſait ainſi tomber partout les temples, & qu'on demandait dans les provinces des abjurations à main armée l'édit de Nantes fut enfin caſſé au mois d'Octobre 1685 ; & on acheva de ruiner l'édifice, qui était déja miné de toutes parts.

La chambre de l'édit avait déja été ſupprimée. Il fut ordonné aux conſeillers calviniſtes du parlement, de ſe défaire de

leurs charges. Une foule d'arrêts du conseil parut coup sur coup, pour extirper les restes de la religion proscrite. Celui qui paraissait le plus fatal, fut l'ordre d'arracher les enfans aux prétendus réformés, pour les remettre entre les mains des plus proches parens catholiques ; ordre, contre lequel la nature reclamait à si haute voix, qu'il ne fut pas éxécuté.

Mais dans ce celébre édit qui revoqua celui de Nantes, il paraît qu'on prépara un événement tout contraire au but qu'on s'était proposé. On voulait la réunion des calvinistes à l'église, dans le roiaume. Gourville homme très judicieux, consulté par Louvois, lui avait proposé, comme on sait, de faire enfermer tous les ministres, & de ne relâcher que ceux qui gagnés par des pensions secrettes, abjureraient en public, & serviraient à la réunion plus que des missionnaires & des soldats. Au lieu de suivre cet avis politique, il fut ordonné par l'édit à tous les ministres qui ne voulaient pas se convertir, de sortir du roiaume dans quinze jours. C'était s'aveugler, que de penser qu'en chassant les pasteurs une grande partie du troupeau ne suivrait pas. C'était bien présumer de sa puissance & mal connaître les hommes, de croire que tant de cœurs ulcérés & tant d'imaginations échauffées

par

par l'idée du martyre, ſurtout dans les païs méridionaux de la France, ne s'exposeraient pas á tout, pour aller chez les étrangers publier leur conſtance & la gloire de leur éxil, parmi tant de nations envieuſes de Louis XIV, qui tendaient les bras á ces troupes fugitives.

Le vieux chancelier le Tellier, en ſignant l'édit, s'écria plein de joie: *nunc dimittis ſervum tuum, domine, quia viderunt oculi mei ſalutare tuum.* Il ne ſavait pas qu'il ſignait un des grands malheurs de la France.

Louvois ſon fils ſe trompait encore, en croiant qu'il ſuffirait d'un ordre de ſa main pour garder toutes les frontiéres & toutes les côtes, contre ceux qui ſe faiſaient un devoir de la fuite. L'induſtrie occupée à tromper la loi, eſt toûjours plus forte que l'autorité. Il ſuffiſait de quelques gardes gagnés, pour favoriſer la foule des réfugiés. Près de cinquante-mille familles en trois ans de tems ſortirent du roiaume, & furent après ſuivies par d'autres. Elles allérent porter chez les étrangers les arts, les manufactures, la richeſſe. Presque tout le nord de l'Allemagne, païs encor agreſte & dénué d'induſtrie, reçut une nouvelle face de ces multitudes tranſplantées. Elles peuplérent des villes entiéres. Les é-

toffes, les galons, les chapeaux, les bas qu'on achetait auparavant de la France, furent fabriquès par eux. Un faubourg entier de Londres fut peuplé d'ouvriers Français en soie; d'autres y portèrent l'art de donner la perfection aux cristaux, qui fut alors perdu en France. On trouve encor très communément dans l'Allemagne l'or que les réfugiés y repandirent. Ainsi la France perdit environ cinq-cent-mille habitans, une quantité prodigieuse d'espéces, & surtout des arts dont ses ennemis s'enrichirent. La Hollande y gagna d'excellens officiers & des soldats. Le prince d'Orange eut des régimens entiers de réfugiés. Il y en eut qui s'établirent jusques vers le cap de Bonne-espérance. Le neveu du célébre du Quêne, lieutenant-général de la marine, fonda une colonie à cette extrémité de la terre.

Ce fut en vain qu'on remplit les prisons & les galéres de ceux qu'on arréta dans leur fuite. Que faire de tant de malheureux, affermis dans leur créance par les tourmens? Comment laisser aux galéres des gens de loi, des vieillards infirmes? On en fit embarquer quelques centaines pour l'Amérique. Enfin le conseil imagina, que quand la sortie du roiaume ne serait plus défenduë, les esprits n'étant plus animés par le plaisir secret de déf-

désobéir, il y aurait moins de désertions. On se trompa encor ; & après avoir ouvert les passages, on les referma inutilement une seconde fois.

Tous les temples détruits, tous les ministres bannis, il s'agissait de retenir dans la communion Romaine tous ceux qui avaient changé par persuasion ou par crainte. Il en restait près de quatre-cent-mille dans le roiaume. Ils étaient obligés d'aller à la messe & de communier. Quelques-uns, qui rejettérent l'hostie après l'avoir reçuë, furent condannés à être brulés vifs. Les corps de ceux qui ne voulaient pas recevoir les sacremens à la mort, étaient traînés sur la claie & jettés à la voirie.

Toute persécution fait des prosélites, quand elle frape pendant la chaleur de l'enthousiasme. Les calvinistes s'assemblérent partout pour chanter leurs pseaumes, malgré la peine de mort décernée contre ceux qui tiendraient les assemblées. Il y avait aussi peine de mort contre les ministres qui rentreraient dans le roiaume, & cinq-mille-cinq-cent livres de récompense pour qui les dénoncerait. Il en revint plusieurs, qu'on fit périr par la corde ou par la rouë.

La secte subsista en paraissant écrasée. Elle espéra en vain dans la guerre de

1689, que le roi Guillaume, qui avait détrôné son beau-pére catholique, soûtiendrait en France le calvinisme. Mais dans la guerre de 1701 la rebellion & le fanatisme éclatérent en Languedoc.

Il y avait deja long-tems, que dans les montagnes des Cévennes & du Vivarès il s'élevait des inspirés & des prophétes. Un vieil huguenot, nommé *de Serres*, avait tenu école de prophétie. Il montrait aux enfans les paroles de l'écriture, qui disent: „ quand trois ou quatre sont assemblés en „ mon nom, mon esprit est parmi eux; & „ avec un grain de foi on transportera des „ montagnes". Ensuite il recevait l'esprit: il était hors de lui-même: il avait des convulsions: il changeait de voix: il restait immobile, égaré, les cheveux hérissés, selon l'ancien usage de toutes les nations, & selon ces régles de demence transmises de siècle en siécle. Les enfans recevaient ainsi le don de prophétie; & s'ils ne transportaient pas des montagnes, c'est qu'ils avaient assez de foi pour recevoir l'esprit, & pas assez pour faire des miracles: ainsi ils redoublaient de ferveur pour obtenir ce dernier don.

Tandis que les Cévennes étaient ainsi l'école de l'enthousiasme, des ministres qu'on appelait *apôtres*, revenaient en secret prêcher les peuples.

Clau-

Claude Brouſſon d'une famille de Nîmes conſidérée, homme éloquent & plein de zèle, très eſtimé chez les étrangers, retourne prêcher dans ſa patrie en 1698: il y eſt convaincu, non ſeulement d'avoir rempli ſon miniſtére malgré les édits, mais d'avoir eû dix ans auparavant des intelligences avec les ennemis de l'état. L'intendant Bâville le condanne à la rouë. Il meurt comme mouraient les premiers martyrs. Toute la ſecte, tous les étrangers, oublient qu'il a été criminel d'état, & ne voïent en lui qu'un ſaint, qui a ſcélé ſa foi de ſon ſang.

Alors les prophétes ſe multiplient, & l'eſprit de fureur redouble. Il arrive malheureuſement, qu'en 1703 un abbé de la maiſon du Chailat, inſpecteur des miſſions, obtient un ordre de la cour, de faire enfermer dans un couvent deux filles d'un gentil-homme nouveau converti. Au lieu de les conduire au couvent, il les méne d'abord dans ſon château. Les calviniſtes s'attroupent: on enfonce les portes: on délivre les deux filles & quelques autres priſonniers. Les ſéditieux saiſiſſent l'abbé du Chailat; ils lui offrent la vie, s'il veut être de leur religion. Il la refuſe. Un prophéte lui crie: *meurs donc, l'eſprit te condanne, ton péché eſt contre toi:* & il eſt tuè à coups de fuſil. Auſſitôt

après ils saisissent les receveurs de la capitation, & les pendent avec leurs rôles au cou. De-là ils se jettent sur les prêtres qu'ils rencontrent & les massacrent. On les poursuit : ils se retirent au milieu des bois & des rochers. Leur nombre s'accroît. Leurs prophétes & leurs prophétesses leur annoncent de la part de Dieu le rètablissement de Jérusalem & la chûte de Babylone. Un abbé de la Bourlie paraît tout à coup au milieu d'eux dans leurs retraites sauvages, & leur apporte de l'argent & des armes.

C'était le fils du marquis de Guiscard sous-gouverneur du roi, l'un des plus sages hommes du roiaume. Le fils était bien indigne d'un tel pére. Rêfugié en Hollande pour une crime, il va exciter les Cévennes à la révolte. On le vit quelque-tems après passer à Londres, où il fut arrété pour avoir trahi le ministére Anglais, après avoir trahi son païs. Aménè devant le conseil, il prit sur la table un de ces longs canifs, avec lesquels on peut commettre un meurtre ; il en frapa le grand trésorier Harlay, & on le conduisit en prison chargé de fèrs. Il prévint son supplice en se donnant la mort lui-même. Ce fut donc cet homme, qui au nom des Anglais, des Hollandais & du duc de Savoie, vint encourager les fanati-

ques

ques, & leur promettre de puissans secours.

Une grande partie du païs les favorisait secrettement. Leur cri de guerre était : *point d'impôts & liberté de conscience.* Ce cri séduit partout la populace. Ces fureurs justifiaient le dessein, qu'avait eû Louis XIV, d'extirper le calvinisme. Mais sans la révocation de l'êdit de Nantes, on n'aurait pas eû à combattre ces fureurs.

Le roi envoie d'abord le maréchal de Mont-revel avec quelques troupes. Il fit la guerre à ces misérables comme ils méritaient qu'on la leur fît. On rouë, on brûle les prisonniers. Mais aussi les soldats, qui tombent entre les mains des révoltés, périssent par des morts cruelles. Le roi, obligé de soûtenir la guerre partout, ne pouvait envoier contre eux que peu de troupes. Il était difficile de les surprendre, dans des rochers presque inaccessibles alors, dans des cavernes, dans des bois où ils se rendaient par des chemins non fraiés, & dont ils descendaient tout à coup comme des bêtes féroces. Ils défirent même dans un combat réglé le regiment de la marine. On emploia contre eux successivement trois maréchaux de France. Au maréchal de Montrevel succéda en 1704 le maréchal de Villars.

Comme il lui était plus difficile encor de les trouver que de les battre, le maréchal de Villars, après s'être fait craindre, leur fit propoſer une amniſtie. Quelques-uns d'entre eux y conſentirent, détrompés des promeſſes d'être ſecourus par la Savoie.

Le plus accrédité de leurs chefs & le ſeul qui mérite d'être nommé, était *Cavalier*. Je l'ai vu depuis en Hollande & en Angleterre. C'était un petit homme blond, d'une phyſionomie douce & agréable. On l'appelait *David* dans ſon parti. De garçon boulanger, il était devenu chef d'une aſſez grande multitude, à l'âge de vingt-trois ans, par ſon courage & à l'aide d'une prophéteſſe qui le fit reconnaître ſur un ordre exprès du ſaint-eſprit. On le trouva à la tête de huit-cent hommes qu'il enrêgimentait, quand on lui propoſa l'amniſtie. Il demanda des ôtages: on lui en donna. Il vint ſuivi d'un des chefs á Nîmes, où il traita avec le maréchal de Villars.

Il promit de former quatre régimens des révoltés, qui ſerviraient le roi ſous quatre colonels, dont il ſerait le premier & dont il nomma les trois autres. Ces régimens devaient avoir l'éxercice libre de leur religion, comme les troupes ètrangéres à la ſolde de France. Mais cet éxer-

éxercice ne devait point être permis ailleurs.

On acceptait ces conditions, quand des émissaires de Hollande vinrent en empécher l'effet avec de l'argent & des promesses. Ils détachérent de *Cavalier* les principaux fanatiques. Mais aiant donné sa parole au maréchal de Villars, il la voulut tenir. Il accepta le brévet de colonel, & commença à former son régiment avec cent-trente hommes qui lui étaient affectionnés.

J'ai entendu souvent de la bouche du maréchal de Villars, qu'il avait demandé à ce jeune homme, comment il pouvait à son âge avoir eû tant d'autorité sur des hommes si féroces & si indisciplinables. Il répondit, que quand on lui désobéissait, sa prophétesse, qu'on appelait *la Grand-Marie*, était sur le champ inspirée, & condannait à mort les réfractaires qu'on tuait sans raisonner. * Aiant fait depuis la même question à *Cavalier*, j'en eus la même réponse.

Cette

* Ce trait doit se trouver dans les véritables mémoires du marèchal de Villars. Le premier tome est certainement de lui : il est conforme au manuscrit que j'ai vu : les deux autres sont d'une main étrangére & bien différente.

Cette négociation singuliére se faisait après la bataille de Hochstet. Louis XIV, qui avait proscrit le Calvinisme avec tant de hauteur, fit la paix, sous le nom d'amnistie, avec un garçon boulanger; & le maréchal de Villars lui présenta le brévet de colonel & celui d'une pension de douze-cent livres.

Le nouveau colonel alla à Versailles, & reçut les ordres du ministre de la guerre. Le roi le vit, & haussa les épaules. *Cavalier*, observé par le ministére, craignit, & se retira en Piémont. De-la il passa en Hollande & en Angleterre. Il fit la guerre en Espagne, & y commanda un régiment. Il est mort officier général & gouverneur de l'ile de Garnezay, avec une grande réputation de valeur, n'aiant de ses premiéres fureurs conservé que le courage, & aiant peu-à-peu substitué la prudence à un fanatisme qui n'était plus soûtenu par l'éxemple.

Le maréchal de Villars, rappelé du Languedoc, fut remplacé par le maréchal de Barvick. Les malheurs des armes du roi enhardissaient alors les fanatiques du Languedoc, qui espéraient les secours du ciel & en recevaint des alliés. On leur faisait toucher de l'argent par la voie de Genéve. Ils attendaient des officiers, qui devaient leur être envoiés de Hollande & d'an-

d'Angleterre. Ils avaient des intelligences dans toutes les villes de la province.

On peut mettre au rang des plus grandes conspirations, celle qu'ils formérent, de saisir dans Nîmes le duc de Barvick & l'intendant Baville, de faire révolter le Languedoc & le Dauphiné, & d'y introduire les ennemis. Le secret fut gardé par plus de mille conjurés. L'indiscretion d'un seul fit tout découvrir. Plus de deux cent personnes périrent dans les supplices. Le maréchal de Barvick fit exterminer par le fer & par le feu tout ce qu'on rencontra de ces malheureux. Les uns moururent les armes à la main ; les autres sur les rouës ou dans les flammes. Quelques-uns, plus adonnés à la prophétie qu'aux armes, trouvérent moien d'allèr en Hollande. Les réfugiés Français les y reçurent comme des envoiés célestes. Ils allerent au devant d'eux, chantant des pseaumes & jonchant leur chemin de branches d'arbres. Ces Prophétes allérent ensuite en Angleterre. Mais trouvant que l'église épiscopale tenait trop de l'église Romaine, ils voulurent faire dominer la leur. Leur persuasion était si pleine, que ne doutant pas qu'avec beaucoup de foi on ne fît beaucoup de miracles, ils offrirent de ressusciter un mort, & même tel mort que l'on voudrait choisir. Partout le peuple

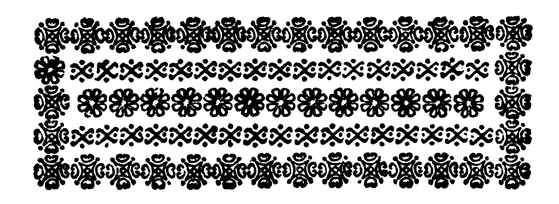
est

eſt peuple ; & les preſbytériens pouvaient ſe joindre à ces fanatiques contre le clergé Anglican. Le miniſtére Anglais prit le parti qu'on aurait dû toûjours prendre avec les hommes à miracles. On leur permit de dèterrèr un mort dans le cimetiére de l'égliſe cathedrale. La place fut entourée de gardes. Tout ſe paſſa juridiquement. La ſcéne finit par mettre au pilori les prophétes.

Cependant en France, le temps, la prudence du gouvernement, & les progrés de la raiſon ont rendu les calviniſtes tranquiles : leur nombre eſt diminué avec l'enthouſiasme.



CHA-



CHAPITRE TRENTE-TROISIÈME.

DU JANSENISME.

Le calvinisme devait nécessairement enfanter des guerres civiles, & ébranler les fondemens des états. Le jansénisme ne pouvait exciter que des querelles théologiques & des guerres de plume; car les réformateurs du quinziéme siécle aiant déchiré tous les liens par qui l'église Romaine tenait les hommes, aiant traité d'idolâtrie ce qu'elle avait de plus sacré, aiant ouvert les portes de ses cloîtres, & remis ses trésors dans les mains des séculiers;

culiers ; il falait qu'un des deux partis périt par l'autre. Il n'y a point de païs en effet, où la religion de Calvin & de Luther ait paru, ſans faire couler le ſang.

Mais les janſéniſtes n'attaquant point l'égliſe, n'en voulant ni aux dogmes fondamentaux ni aux biens, & écrivant ſur des queſtions abſtraites, tantôt contre les calviniſtes, tantôt contre les catholiques & contre les conſtitutions des papes, n'eurent enfin de crédit nulle part ; & ils ont fini par voir leur ſecte mépriſée, quoiqu'elle ait eû pluſieurs partiſans très reſpectables par leurs talens & par leurs mœurs.

Dans le tems même où les huguenots attiraient une attention ſérieuſe, le janſéniſme inquiéta la France plus qu'il ne la troubla. Ces diſputes étaient venuës d'ailleurs comme bien d'autres. D'abord un certain docteur de Louvain nommé Michel Bay, qu'on appelait *Baïus* ſelon la coûtume du pédantisme de ces tems-là, s'aviſa de ſoûtenir, vers l'an 1552, quelques propoſitions ſur la grace & ſur la prédeſtination. Cette queſtion, ainſi que preſque toute la métaphyſique, rentre pour le fond dans le labyrinthe de la fatalité & de la liberté, où toute l'antiquité s'eſt égarée, & où l'homme n'a guères de fil qui le conduiſe.

L'esprit de curiosité donnée de Dieu à l'homme, cette impulsion nécessaire pour nous instruire, nous emporte sans cesse au de là du but, comme tous les autres ressorts de notre ame, qui, s'ils ne pouvaient nous pousser trop loin, ne nous exciteraient peut-être jamais assez.

Ainsi, on a disputè sur tout ce qu'on connaît & sur tout ce qu'on ne connaît pas. Mais les disputes des anciens philosophes furent toûjours paisibles ; & celles des théologiens, souvent sanglantes & toûjours turbulentes.

Des cordeliers, qui n'entendaient pas plus ces questions que Michel Baïus, crûrent le libre arbitre renversé & la doctrine de *Scot* en danger. Fâchés d'ailleurs contra Baïus au sujet d'une querelle à-peu près dans le même goût, ils déférérent soixante & seize propositions de Baïus au pape Pie v. Ce fut sixte-quint, alors général des cordeliers, qui dressa la bulle de condannation en 1567. C'est, je croi, la premiére bulle, dans laquelle on ait censuré des opinions en général, sans les spécifiér en particulier.

Soit crainte de se compromettre, soit dégoût d'examiner de telles subtilités, soit indifférence & mépris pour des théses de Louvain, on condanna respectivement les soixante & seize propositions en gros,

gros, comme hérétiques, ſentant l'héréſie, mal ſonantes, téméraires & ſuſpectes. Les docteurs de Louvain furent trés empéchés en recevant la bulle. Il y avait ſurtout une phraſe, dans laquelle une virgule, miſe à une place ou à une autre, condannait ou tolêrait quelques opinions de Michel Baïus. L'univerſité députa à Rome, pour ſavoir du saint-pére où il falait mettre la Virgule. La cour de Rome, qui avait d'autres affaires, envoia pour toute réponſe à ces flamans un éxemplaire de la bulle, dans lequel il n'y avait point de Virgule du tout. On le dépoſa dans les archives. Le grand vicaire nommé Morillon dit, qu'il falait recevoir la bulle du pape, *quand même il y aurait des erreurs*. Ce Morillon avait raiſon en politique; car aſſurement il vaut mieux recevoir cent bulles erronées, que de mettre cent villes en cendres, comme ont fait les huguenots & leurs adverſaires. Baïus crut Morillon & ſe retracta paiſiblement.

Quelques années après, l'Eſpagne, auſſi fertile en auteurs ſcolaſtiques que ſtérile en bons écrivains, produiſit Molina, le jéſuite qui crut avoir découvert préciſement, comment Dieu agit ſur les créatures & comment les créatures lui réſiſtent. Il diſtingua l'ordre naturel & l'or-

dre

dre surnaturel, la prédestination à la grace & la prédestination à la gloire, la grace prevenante & la coopérante. Il fut l'inventeur du concours concomitant, de la science moienne & du congruisme. Cette science moienne & ce congruisme étaient surtout des idées rares. Dieu par sa science moienne consulte habilement la volonté de l'homme, pour savoir ce que l'homme fera quand il aura eû sa grace ; & ensuite, selon l'usage qu'il devine que fera le libre arbitre, il prend ses arrangemens en conséquence pour déterminer l'homme ; & ces arrangemens sont le *congruisme.*

Les dominicains Espagnols, qui n'entendaient pas plus cette explication, que les jésuites, mais qui étaient jaloux deux, écrivirent que le livre de Molina *était le précurseur de l'antéchrist.*

La cour de Rome évoqua la dispute, qui était déja entre les mains des grands-inquisiteurs ; & ordonna avec beaucoup de sagesse, le silence aux deux partis, qui ne le gardérent ni l'un ni l'autre.

Enfin, on plaida sérieusement devant Clément huit ; & à la honte de l'esprit humain, tout Rome prit parti dans le procès. Un jésuite, nomme *Achilles Gaillard,* assûra le pape, qu'il avait un moien sûr de rendre la paix à l'églife : il proposa gravement d'accepter la prédestination gratui-

gratuité, à condition que les dominicains admettraint la ſcience moienne ; & qu'on adjuſterait ces deux ſyſtémes comme on pourrait. Les dominicains refuſérent l'accommodement d'Achilles Gaillard. Leur célébre *Lemos* ſoûtint le concours prévenant & le complément de la vertu active. Les congrégations ſe multipliérent ſans que perſonne s'entendit.

Clément VIII mourut avant d'avoir pu réduire les argumens pour & contre à un ſens clair. Paul V. reprit le procès. Mais comme lui-même en eut un plus important avec la république de Veniſe, il fit ceſſer toutes les congrégations, qu'on appela & qu'on appelle encor *de auxiliis*. On leur donnait ce nom, auſſi peu clair par lui-même que les queſtions qu'on agitait, parce que ce mot ſignifie *ſecours*, & qu'il s'agiſſait, dans cette diſpute, des ſecours que Dieu donne à la volonté faible des hommes. Paul V. finit par ordonnèr aux deux partis de vivre en paix.

Pendant que les jéſuites établiſſaient leur ſcience moienne & leur congruiſme, *Corneille Janſenius*, èvêque d'Ypres renouvelait quelques idées de Baïus dans un gros livre ſur ſaint-Auguſtin, qui ne fut imprimé qu'après ſa mort ; de ſorte qu'il devint chef de ſecte, ſans jamais s'en douter.

douter. Presque personne ne lut ce livre, qui a causé tant de troubles. Mais du Verger de Haurane abbé de saint-Cyran, ami de Jansénius, homme aussi ardent qu'écrivain diffus & obscur, vint à Paris & persuada de jeunes docteurs & quelques vieilles femmes. Les jésuites demandérent à Rome la condannation du livre de Jansénius comme une suite de celle de Baïus, & l'obtinrent en 1641. Mais à Paris la faculté de théologie, & tout ce qui se mélait de raisonner, fut partagé. Il ne paraît pas qu'il y ait beaucoup à gagner, à penser avec Jansénius que Dieu commande des choses impossibles. Cela n'est ni philosophique ni consolant. Mais le plaisir secret d'être d'un parti, la haine contre les jésuites, l'envie de se distinguer & l'inquiétude d'esprit, formérent une secte.

La faculté condanna cinq propositions de Jansénius à la pluralité des voix. Ces cinq propositions étaient extraites du livre très fidélement quant au sens, mais non pas quant aux propres paroles. Soixante docteurs appelérent au parlement comme d'abus; & la chambre des vacations ordonna que les parties comparaîtraient.

Les parties ne comparurent point. Mais d'un côté, un docteur nommé Ha-

bert ſoulevait les eſprits contre Janſénius; de l'autre, le fameux Arnauld, diſciple de ſaint-Cyran, défendait le janſéniſme avec l'impétuoſité de ſon éloquence. Il haïſſait les jéſuites encor plus qu'il n'aimait la grace efficace, & il était encor plus haï d'eux, comme né d'un pére qui s'étant donné au barreau avait violemment plaidé pour l'univerſité contre leur établiſſement. Ses parens s'ètaient acquis beaucoup de conſidération dans la robe & dans l'épée. Son génie, & les circonſtances où il ſe trouva, le déterminérent à la guerre de plume & à ſe faire chef de parti, eſpéce d'ambition devant qui toutes les autres diſparaiſſent. Il combattit contre les jéſuites & contre les réformés, juſqu'à l'âge de quatre-vingt ans. On a de lui cent-quatre volumes, dont preſqu'aucun n'eſt aujourd'hui au rang de ces bons livres claſſiques, qui honorent le ſiécle de Louis XIV & qui ſont la bibliothéque des nations. Tous ces ouvrages eurent une grande vogue de ſon tems, & par la réputation de l'auteur, & par la chaleur des diſputes. Cette chaleur s'eſt attiédie; les livres ont été oubliés. Il n'eſt reſté que ce qui appartenait ſimplement à la raiſon, ſa géométrie, la grammaire raiſonnée, la logique, auſquelles il eut beaucoup de part. Perſonne n'était né avec

avec un esprit plus philosophique ; mais sa philosophie fut corrompuë en lui par la faction qui l'entraîna, & qui plongea soixante ans dans de misérables disputes de l'école, & dans les malheurs attachés à l'opiniâtreté, un esprit fait pour éclairer les hommes.

L'université étant partagée sur ces cinq fameuses propositions, les évêques le furent aussi. Quatre-vingt-huit evêques de France écrivirent en corps à Innocent X pour le prier de décider, & onze autres écrivirent pour le prier de n'en rien faire. Innocent X jugea ; il condanna chacune des cinq propositions à part, mais toûjours sans citer les pages dont elles étaient tirées, ni ce qui les précédait & ce qui les suivait.

Cette ômission, qu'on n'aurait pas faite dans une affaire civile au moindre des tribunaux, fut faite & par la Sorbonne & par les jansénistes & par les jésuites & par le souverain pontife. Le fond des cinq propositions condannées, est évidemment dans Jansenius. Il n'y a qu'à ouvrir le troisiéme tome á la page 138, édition de Paris 1641 ; on y lira mot-à-mot : „ tout cela demontre pleinement „ & évidemment, qu'il n'est rien de plus „ certain & de plus fundamental dans „ la doctrine de saint-Augustin, qu'il y

„ a certains commandemens impossibles,
„ non seulement aux infidéles, aux a-
„ veugles, aux endurcis ; mais aux fi-
„ déles & aux justes, malgré leurs vo-
„ lontés & leurs efforts, selon les forces
„ qu'ils ont ; & que la grace, qui peut
„ rendre ces commandemens possibles,
„ leur manque." On peut aussi, à la pa-
ge 165, lire que, „ Jésus-Christ n'est
„ pas, selon saint-Augustin, mort pour
„ tous les hommes."

Le cardinal Mazarin fit recevoir unanimement la bulle du pape par l'assemblée du clergé. Il était bien alors avec le pape ; il n'aimait pas les jansénistes, & il haïssait avec raison les factions.

La paix semblait renduë à l'eglise de France : Mais les jansénistes écrivirent tant de lettres ; on cita tant saint-Augustin ; on fit agir tant de femmes, qu'après la bulle acceptée il y eut plus de jansénistes que jamais.

Un prêtre de saint-Sulpice s'avisa de refuser l'absolution à monsieur de Liancourt, parce qu'on disait qu'il ne croiait pas que les cinq propositions fussent dans Jansénius, & qu'il avait dans sa maison des hérétiques. Ce fut un nouveau scandale, un nouveau sujet d'écrits. Le docteur Arnauld se signala ; & dans une nouvelle lettre à un duc & pair

pair ou réel ou imaginaire, il soûtint que les propositions de Jansénius condannées n'étaient pas dans Jansénius, mais qu'elles se trouvaient dans saint-Augustin & dans plusieurs péres. Il ajoûta, que *Saint-pierre était un juste, à qui la grace, sans laquelle on ne peut rien, avait manqué.*

Il est vrai, que saint-Augustin & saint-Jean Chrysostôme avaient dit-la même chose; mais une parole de plus ou de moins, & les conjonctures qui changent tout, rendirent Arnauld coupable. On disait, qu'il falait mettre de l'eau dans le vin des saints-péres; car ce qui est un objet si sérieux pour les uns, est toûjours pour les autres un sujet de plaisanterie. La faculté s'assembla; le chancelier Séguier y vint même de la part du roi. Arnauld fut condanné & exclus de la Sorbonne en 1654. La présence du chancelier parmi des théologiens eut un air de despotisme qui déplut au public; & le soin qu'on eut de garnir la sale d'une foule de docteurs moines mendians, qui n'étaient pas accoûtumés de s'y trouver en si grand nombre, fit dire à Pascal dans ses provinciales, *qu'il était plus aisé de trouver des moines que des raisons.*

La plupart de ces moines n'admettaient point le congruisme, la science moienne, la grace versatile de Molina: mais

mais ils foûtenaient une grace fuffifante, à laquelle la volonté peut confentir & ne confent jamais, une grace efficace à laquelle on peut réfiftèr & à laquelle on ne réfifte pas ; & ils expliquaient cela clairement, en difant qu'on pouvait réfiftèr à cette grace dans le fens divifé & non pas dans le fens compofé.

Si fes chofes fublimes ne font pas trop d'accord avec la raifon humaine, le fentiment d'Arnaud & des janféniftes femblait trop d'accord avec le pur calvinifme. C'était précifément le fond de la querelle des gomariftes & des arminiens. Elle divifa la Hollande, comme le janfénifme divifa la France ; mais elle devint en Hollande une faction politique, plus qu'une difpute de gens oififs ; elle fit couler fur un échafaud le fang du penfionnaire Barnewelt. Elle ne produifit en France que des mandemens, des bulles, des lettres de cachet & des brochures. Parce qu'il y avait alors des querelles plus importantes.

Arnauld fut donc feulement exclus de la faculté. Cette petite perfécution lui attira une foule d'amis : mais lui & les janféniftes eurent toûjours contre eux l'eglife & le pape. Une des premiéres démarches d'Aléxandre VII, fucceffeur d'Innocent X, fut de renouveler les cen-

fures

ſures contre les cinq propoſitions. Les évêques de France, qui avaient déja dreſſé un formulaire, en firent encor un nouveau, dont la fin était conçuë en ces termes : „ je condanne de cœur & de „ bouche la doctrine des cinq propoſi- „ tions contenuës dans le livre de Cor- „ nélius Janſénius, laquelle doctrine n'eſt „ point celle de ſaint-Auguſtin, que Jan- „ ſénius a mal expliquée.“ Il falut depuis ſouscrire cette formule ; & les évêques la préſentérent dans leurs diocéſes à tous ceux qui étaient ſuſpects. On la voulut faire ſignèr aux religieuſes de Port-roial de Paris & de Port-roial des Champs. Ces deux maiſons étaient le ſanctuaire du janſéniſme. ſaint-Cyran & Arnauld les gouvernaient.

Ils avaient établi auprès du monaſtére de Port-roial des Champs, une maiſon ou s'étaient retirées pluſieurs ſavans vertueux, mais entétés, liés enſemble par la conformité des ſentimens. Ils y inſtruiſaient de jeunes gens choiſis. C'eſt de cette école, qu'eſt ſorti *Racine*, le plus pur & le plus éloquent des poëtes. Paſcal le premier des ſatiriques, car Despréaux ne fut que le ſecond, était intimement lié avec ces illuſtres & dangereux ſolitaires. On préſenta le formulaire à ſignèr aux filles de Port-roial de Paris & de Port-roial des Champs ; elles ré-

répondirent, qu'elles ne pouvaient en conscience avouer après le pape & les évêques, que les cinq propositions fussent dans le livre de Jansénius, qu'elles n'avaient pas lû ; qu'assûrément on n'avait pas pris sa pensée ; qu'il se pouvait faire que ces cinq propositions fussent erronées, mais que Jansénius n'avait pas tort.

Un tel entêtement irrita la cour. Le lieutenant-civil d'Aubrai (il n'y avait point encor de lieutenant de police) alla à Port-roial des Champs faire sortir tous les solitaires qui s'y étaient retirés, & tous les jeunes gens qu'ils élevaient. On menaça de détruire les deux monastéres : un miracle les sauva.

Mademoiselle Perrier pensionnaire de Port-roial de Paris, niéce du célébre Pascal, avait mal à un œuil. On fit à Port-roial la cérémonie de baiser une épine de la couronne qu'on mit autrefois sur la tête de Jesus-Christ. Cette épine était depuis long-tems à Port-roial. Il n'est pas trop aisé de prouver comment elle avait été conservée & transportée de Jérusalem au faubourg saint-Jacques. La malade la baisa ; elle fut guérie quelque tems après. On ne manqua pas d'affirmer & d'attester, qu'elle avait été guérie en un clin d'œuil d'une fistule lacrimale défespérée. Cette fille n'est morte qu'en 1728. Des personnes,

nes, qui ont long-tems vécu avec elle, m'ont affûré que fa guérifon avait été fort longue ; & c'eft ce qui eft bien vraifemblable. Mais ce qui ne l'eft guères, c'eft que Dieu, qui ne fait point de miracles pour amenèr à notre religion les trois quarts de la terre à qui cette religion eft ou inconnuë ou en horreur, eût en effet interrompu l'ordre de la nature en faveur d'une petite fille, pour juftifièr un douzaine de religieufes, qui prétendaient que Cornélius Janfénius n'avait point écrit une douzaine de lignes qu'on lui attribuë, ou qu'il les avait écrites dans une autre intention que celle qui lui eft imputée.

Le miracle fit un fi grand éclat, que les jéfuites n'oférent le nier. Ils prirent le parti de faire auffi des miracles de leur côté ; mais ils n'eurent point la vogue : ceux des janféniftes étaient les feuls à la mode alors. Ils firent encor quelques années après un autre miracle. Il y eut à Port-roial une fœur Gertrude guérie d'une enflûre à la jambe. Ce prodige-là n'eut point de fuccès : le tems était paffé ; & fœur Gertrude n'avait point un Pafcal pour oncle.

Les jéfuites, qui avaient pour eux les papes & les rois, étaient entiérement décriés dans l'efprit des peuples. On re-

nouvelait contre eux les anciennes hiſtoires de l'aſſaſſinat de Henry le grand, médité par *Barriere*, éxécuté par *Châtel* leur écolier; le ſupplice du pére Guignard; leur banniſſement de France & de Veniſe. On tentait toutes les voies de les rendre odieux. Paſcal fit plus: il les rendit ridicules. Ses *lettres provinciales*, qui paraiſſaient alors, étaient un modéle d'éloquence & de plaiſanterie. Les meilleures comédies de Moliére n'ont pas plus de ſel que les premiéres lettres provinciales. Boſſuet n'a rien de plus ſublime que les derniéres.

Il eſt vrai que tout le livre portait ſur un fondement faux. On attribuait adroitement à toute la ſociété, des opinions extravagantes de quelques jéſuites Eſpagnols & Flamans. On les aurait déterrées auſſi bien chez des caſuiſtes dominicains & franciſcains; mais c'était aux ſeuls jéſuites qu'on en voulait. On tâchait dans ces lettres de prouver, qu'ils avaient un deſſein formé de corrompre les hommes; deſſein qu'aucune ſecte, aucune ſociété, n'a jamais eû & ne peut avoir. Mais il ne s'agiſſait pas d'avoir raiſon; il s'agiſſait de divertir le public.

Les jéſuites, qui n'avaient alors aucun bon écrivain, ne purent effacer le ridicule, dont les couvrit le livre le mieux écrit

crit qui eût encor paru en France. Mais il leur arriva dans leurs querelles le même chose à-peu-près qu'au cardinal Mazarin. Les Blots, les Marigni & les Barbançon avaient fait rire toute la France à ſes dépens ; & il fut le maître de la France.

On enleva les principales religieuſes de l'abbaïe de Port-roial de Paris avec deux-cent-gardes, & on les diſperſa dans d'autres couvens : on ne laiſſa que celles qui voulurent ſigner le formulaire. La diſperſion de ces religieuſes intéreſſa tout Paris. Sœur Perdreau & ſœur Paſſart, qui ſignérent & en firent ſigner d'autres, furent le ſujet des plaiſanteries & des chanſons, dont la ville fut inondée par cette eſpèce d'hommes oiſifs, qui ne voit jamais dans les choſes que le côté plaiſant, & qui ſe divertit toûjours, tandis que les perſuadés gémiſſent, que les frondeurs déclament & que le gouvernement agit.

Les janſéniſtes s'affermirent par la perſécution. Quatre prélats, *Arnauld* évêque d'Angers frére du docteur, *Buzenval* de Beauvais, *Pavillon* d'Alet, & *Caulet* de Pamiers, le même qui depuis réſiſta à Louis XIV ſur la régale, ſe déclarérent contre le formulaire. C'était un nouveau formulaire compoſé par le pape Aléxandre VII lui-mê-

me, semblable en tout pour le fond aux premiers, reçu en France par les evêques & même par le parlement. Aléxandre VII indigné nomma neuf évêques Français pour faire le procès aux quatre prélats refractaires. Alors les esprits s'aigrirent plus que jamais.

Mais lorsque tout était en feu, pour savoir si les cinq propositions étaient ou n'étaient pas dans Jansénius, Rospigliosi, devenu pape sous le nom de Clément neuf, pacifia tout pour quelque tems. Il engagea les quatre évêques à signer *sincérement* le formulaire, au lieu de *purement & simplement*. Ainsi il sembla permis de croire, en condannant les cinq propositions, qu'elles n'étaient point extraites de Jansénius. Les quatre évêques donnérent quelques petites explications. L'accortise Italienne calma la vivacité Françaife. Un mot substitué à un autre opéra cette paix, qu'on appela *la paix de Clément neuf* & même la *paix de l'eglise*, quoiqu'il ne s'agît que d'une dispute ignorée ou méprisée dans le reste du monde. Il paraît que depuis le tems de *Baïus* les papes eurent toûjours pour but, d'étouffer ces controverses dans lesquelles on ne s'entend point, & de réduire les deux partis à enseigner la même morale que tout le monde entend. Rien n'était plus

plus raisonnable. Mais on avait affaire à des hommes.

Le gouvernement mit en liberté les jansénistes qui étaient prisonniers à la Bastille, & entre autres *Saci* auteur de la version du testament. On fit revenir les religieuses éxilées ; elles signerent *sincérement*, & crurent triompher par ce mot. Arnauld sortit de la retraite où il s'était caché, & fut présenté au roi, accueilli du nonce, regardé par le public comme un pére de l'église ; & il s'engagea dès-lors à ne combattre que les calvinistes, car il falait qu'il fît la guerre. Ce tems de tranquilité produisit son livre de *la perpétuité de la foi*, dans lequel il fut aidé par Nicole ; & ce fut le sujet de la grande controverse entre eux & *Claude* le ministre, controverse dans laquelle chaque parti se crut victorieux, selon l'usage.

La paix de Clément neuf, aiant été donnée à des esprits peu pacifiques qui étaient tous en mouvement, ne fut qu'une tréve passagére. Les cabales sourdes, les petites intrigues & les grandes injures continuérent des deux côtés.

La duchesse de Longueville sœur du grand Condé, si connuë par les guerres civiles & par ses amours, devenuë vieille & sans occupation se fit dévote ; & comme elle haïssait la cour, & qu'il lui falait

de l'intrigue, elle ſe fit janſéniſte. Elle bâtit un corps de logis à Port-roial des Champs, où elle ſe retirait quelquefois avec les ſolitaires. Ce fut leur tems le plus floriſſant. Les Arnauld, les Nicole, les le Maître, les Herman, les Saci, beaucoup d'hommes qui quoique moins célébres avaient pourtant beaucoup de mérite & de réputation, s'aſſemblaient chez elle. Ils ſubſtituaient au bel eſprit, que la ducheſſe de Longueville tenait de l'hôtel de Rambouillet, leurs converſations ſolides & ce tour d'eſprit mâle, vigoureux & animé, qui faſait le charactére de leurs livres & de leurs entretiens. Ils ne contribuérent pas peu à répandre en France le bon goût & la vraie éloquence. Mais malheureuſement ils étaient encor plus jaloux d'y rêpandre leurs opinions. Ils ſemblaient être eux-mêmes une preuve de ce ſyſtéme de la fatalité, qu'on leur reprochait. On eût dit, qu'ils étaient entraînés par une détermination invincible à s'attirer des perſécutions ſur des chiméres, tandis qu'ils pouvaient jouïr de la plus grande conſidération & de la vie la plus heureuſe, en renonçant à ces vaines diſputes.

La faction des jéſuites toûjours irritée des lettres provinciales, remua tout contre le parti. Madame de Longueville, ne pou-

pouvant plus cabaler pour la fronde, cabala pour le janſéniſme. Il ſe tenait des aſſemblées à Paris, tantôt chez elle, tantôt chez Arnauld. Le roi, qui avait déja réſolu d'extirper le calviniſme, ne voulait point d'une nouvelle ſecte. Il menaça; & enfin Arnauld, craignant des ennemis armés de l'autorité ſouveraine, privé de l'appui de madame de Longueville que la mort enleva, prit le parti de quitter pour jamais la France, & d'aller vivre dans les Païs-bas, inconnu, ſans fortune, même ſans domeſtiques; lui, dont le neveu avait été miniſtre d'état; lui, qui aurait pu être cardinal. Le plaiſir d'écrire en liberté lui tint lieu de tout. Il vécut juſqu'en 1694, dans une retraite ignorée du monde & connuë à ſes ſeuls amis, toûjours écrivant, toûjours philoſophe, ſupérieur à la mauvaiſe fortune, & donnant juſqu'au dernier moment l'éxemple d'une ame pure, forte & inébranlable.

Son parti fut toûjours perſécuté dans les Païs-bas catholiques, païs qu'on nomme *d'obedience*, & où les bulles des papes ſont des loix ſouveraines. Il le fut encor plus en France.

Ce qu'il y a d'étrange, c'eſt que la queſtion, *ſi les cinq propoſitions ſe trouvaient en effet dans Janſenius*, était toû-

jours le seul prétexte de cette petite guerre intestine. La distinction du *fait* & du *droit* occupait les esprits. On proposa enfin en 1701 un probléme théologique, qu'on appela *le cas de conscience par excellence.* „ Pouvàit on donner les sacremens „ à un homme qui aurait signé le formu„ laire, en croiant dans le fond de son „ cœur, que le pape & même l'église „ peut se tromper sur les faits ?“ Quarante docteurs signérent, qu'on pouvait donner l'absolution à un tel homme.

Aussitôt la guerre recommence. le pape & les évêques voulaient qu'on les crût sur les faits. L'archévêque de Paris, Noailles, ordonna qu'on crût le *droit* d'une foi divine & le *fait* d'une foi humaine. Les autres, & même l'archéveque de Cambrai Fénelon qui n'était pas content de monsieur de Noailles, éxigérent la foi divine pour le fait. Il eût mieux valu peut-être se donner la peine de citer les passages du livre ; c'est ce qu'on ne fit jamais.

Le pape Clément XI donna une bulle en 1705, la bulle *vineam domini*, par laquelle il ordonna de croire le fait, sans expliquer si c'était d'une foi divine ou d'une foi humaine.

C'était une nouveauté introduite dans l'église, de faire signer des bulles à des filles. On fit encor cet honneur aux religieu-

ligieuſes de Port-roial des Champs. Le cardinal de Noailles fut obligé de leur faire porter cette bulle, pour les éprouver. Elles ſignérent, ſans dérogèr à la paix de Clément neuf, & ſe retranchant dans le ſilence reſpectueux à l'égard du fait.

On ne ſait ce qui eſt plus ſingulier, ou l'aveu qu'on demandait à des filles que cinq propoſitions étaient dans un livre Latin, ou le refus obſtiné de ces religieuſes.

Le roi demanda une bulle au pape, pour la ſuppreſſion de leur monaſtére. Le cardinal de Noailles les priva des ſacremens. Leur avocat fut mis à la Baſtille. Toutes les religieuſes furent enlevées & miſes chacune dans un couvent moins déſobéiſſant. Le lieutenant de police fit démolir en 1709 leur maiſon de fond en comble; & enfin en 1711 on déterra les corps qui étaient dans l'égliſe & dans le cimetiére, pour les tranſportèr ailleurs. Les troubles n'étaient pas détruits avec ce monaſtére. Les janſéniſtes voulaient toûjours cabaler, & les jéſuites ſe rendre néceſſaires.

Le pére Quênel prêtre de l'oratoire, ami du célébre Arnauld & qui fut compagnon de ſa retraite juſqu'au dernier moment, avait dès l'an 1671 composé un

un livre de réfléxions pieuſes ſur le texte du nouveau teſtament.

Ce livre contient quelques maximes, qui pourraient paraître favorables au janſéniſme; mais elle ſont confonduës dans une ſi grande foule de maximes ſaintes & pleines de cette onction qui gagne le cœur, que l'ouvrage fut reçu avec un applaudiſſement univerſel. Le bien s'y montre de tous côtés; & le mal il faut le chercher. Pluſieurs évêques lui donnérent les plus grands éloges dans ſa naiſſance, & les confirmérent quand le livre eut reçu encor par l'auteur ſa derniére perfection. Je ſai même que l'abbé Renaudot, l'un des plus ſavans hommes de France, étant à Rome la premiére année du pontificat de Clément onze, allant un jour chez ce pape qui aimait les ſavans & qui l'était lui-même, le trouva liſant le livre du pére Quênel. *Voilà*, lui dit le pape, *un livre excellent. Nous n'avons perſonne à Rome, qui ſoit capable d'écrire ainſi. Je voudrais attirer l'auteur auprés de moi.* C'eſt le même pape, qui depuis condanna le livre.

Il ne faut pourtant pas regarder ces éloges de Clement onze & les cenſures qui ſuivirent les éloges, comme une contradiction. On peut être très touché dans une lecture des beautés frapantes d'un ouvrage, & en condanner enſuite les défauts

défauts cachés. Un de prélats, qui avait donné en France l'approbation la plus autentique & la plus ſincére au livre de Quênel, était le cardinal de Noailles archèvêque de Paris. Il s'en était déclaré le protecteur, lorsqu'il était évêque de Châlons ; & le livre lui était dédié. Ce cardinal plein de vertus & de ſcience, le plus doux des hommes, le plus ami de la paix, protègeait quelques janſéniſtes ſans l'être, & aimait peu les jéſuites ſans leur nuire & ſans les craindre.

Ces péres commençaient à jouïr d'un grand crédit, depuis que le pére *de la Chaiſe*, gouvernant la conſcience de Louis XIV. était en effet à la tête de l'égliſe Gallicane. Le pére Quênel, qui les craignait, était retiré à Bruxelles avec le ſavant bénédictin Gerberon, un prétre nommé Brigode & pluſieurs autres du même parti. Il en était devenu le chef après la mort du fameux Arnauld, & jouiſſait comme lui de cette gloire flatteuſe, de s'établir un empire ſecret indépendant des ſouverains, de régner ſur des conſciences, & d'étre l'ame d'une faction composée d'eſprits éclairés. Les jéſuites, plus répandus que ſa faction & plus puiſſans, déterrérent bientôt Quênel dans ſa ſolitude. Ils le perſécutérent auprès de Philippe V. qui était encor maître des Païs-

bas,

bas, comme ils avaient poursuivi Arnauld son maître auprès de Louis XIV. Ils obtinrent un ordre du roi d'Espagne, de faire arréter ces solitaires. Quênel fut mis dans les prisons de l'archévéché de Malines. Un gentil-homme, qui crut que le parti jansénifte ferait sa fortune s'il délivrait le chef, perça les murs, & fit évader Quênel qui se retira à Amsterdam, où il est mort en 1719 dans un extreme vieillesse, après avoir contribué à former en Hollande quelques églises de jansénistes, troupeau faible qui dépérit tous les jours.

Lorsqu'on l'arréta, on saisit tous ses papiers; & on y trouva tout ce qui caractérise un parti formé. Il y avait une copie d'un ancien contrât fait par les jansénistes avec Antoinette Bourignon, célébre visionnaire, femme riche & qui avait acheté, sous le nom de son directeur, l'île de Nordstrand près du Holstein, pour y rassembler ceux qu'elle prétendait associèr à une secte de mystiques, qu'elle avait voulu établir.

Cette Bourignon avait imprimé à ses frais dix-neuf gros volumes de pieuses réveries, & dépensé la moitié de son bien à faire des prosélites. Elle n'avait réussi qu'à se rendre ridicule, & même avait essuïé les persécutions attachées à

toute

toute innovation. Enfin déſeſpérant de s'établir dans ſon île, elle l'avait revenduë aux janſéniſtes, qui ne s'y établirent pas plus qu'elle.

On trouva encor dans les manuſcrits de Quênel un projet plus coupable, s'il n'avait été inſenſé. Louis XIV aiant envoié en Hollande en 1684 le comte d'Avaux, avec plein pouvoir d'admettre à une tréve de vingt années les puiſſances qui voudraient y entrer, les janſéniſtes, ſous le nom *des diſciples de ſaint-Auguſtin*, avaient imaginé de ſe faire comprendre dans cette tréve, comme s'ils avaient été en effet un parti formidable, tel que celui des calviniſtes le fut ſi longtems. Cette idée chimérique était demeurée ſans éxécution ; mais enfin les propoſitions de paix des janſéniſtes avec le roi de France, avaient été rédigées par écrit. Il y avait eû certainement dans ce projet une envie de ſe rendre trop conſidérables ; & c'en était aſſez pour être criminels. On fit aiſément croire à Louis XIV qu'ils étaient dangereux.

Il n'était pas aſſez inſtruit, pour ſavoir que de vaines opinions de ſpéculation tomberaient d'elles mêmes, ſi on les abandonnait à leur inutilité. C'était leur donnèr un poids qu'elles n'avaient point, que d'en faire des matiéres d'état. Il ne fut

fut pas difficile de faire regarder le livre du pére Quénel comme coupable, après que l'auteur eut été traité en ſéditieux. Les jéſuites engagérent le roi lui-même à faire demander à Rome la condannation du livre. C'était en effet faire condanner le cardinal de Noailles, qui en avait été le protecteur le plus zélé. On ſe flattait avec raiſon, que le pape Clément onze mortifierait l'archévêque de Paris. Il faut ſavoir, que quand Clément onze etait le cardinal Albani, il avait fait imprimèr un livre tout moliniſte de ſon ami le cardinal de Sfrondate, & que monſieur de Noailles avait été le dénonciateur de ce livre. Il était naturel de penſer, qu'Albani devenu pape, ferait au moins contre les approbations données à Quênel, ce qu'on avait fait contre les approbations données à Sfrondate.

On ne ſe trompa pas : le pape Clément onze donna vers l'an 1708 un décret contre le livre de Quênel. Mais alors les affaires temporelles empéchérent que cette affaire ſpirituelle, qu'on avait ſollicitée, ne réuſsît. La cour était mecontente de Clément onze, qui avait reconnu l'archiduc Charles pour roi d'Eſpagne après avoir reconnu Philip v. on trouva des nullités dans ſon décret : il ne fut point réçu en France ; & les querelles furent aſ-

aſſoupies juſqu'à la mort du pére de la Chaiſe confeſſeur du roi, homme doux avec qui les voies de conciliation étaient toûjours ouvertes, & qui ménageait dans le cardinal de Noailles l'allié de madame de Maintenon.

Les jéſuites étaient en poſſeſſion de donnèr un confeſſeur au roi, comme à preſque tous les princes catholiques. Cette prérogative eſt le fruit de leur inſtitut, par lequel ils renoncent aux dignités eccléſiaſtiques. Ce que leur fondateur établit par humilité, eſt devenu un principe de grandeur. Plus Louis XIV vieilliſſait, plus la place de confeſſeur devenait un miniſtére conſidérable. Ce poſte fut donné au pére *le Tellier* fils d'un procureur de vire en baſſe Normandie, homme ſombre, ardent, impétueux & infléxible, qui avait à vanger ſes injures particuliéres. Les janſéniſtes avaient fait condannèr à Rome un de ſes livres ſur les cérémonies Chinoiſes. Il était mal perſonellement avec le cardinal de Noailles; & il ne ſavait rien ménager. Il remua toute l'égliſe de France. Il dreſſa en 1711 des lettres & des mandemens, que des évêques devaient ſigner. Ces manœuvres furent découvertes, & n'en réuſſirent pas moins.

La conſcience du roi était alarmée par ſon confeſſeur, autant que ſon autorité

rité était blessée par l'idée d'un parti rebelle. Envain le cardinal de Noailles lui demanda justice de *ces mistéres d'iniquité.* Le confesseur persuada qu'il s'était servi des voies humaines, pour faire réussir les choses divines ; & comme en effet il défendait l'autorité du pape, celle de l'unité de l'église, tout le fond de l'affaire lui était favourable. Le cardinal s'addressa au dauphin duc de Bourgogne ; mais il le trouva prévenu par les lettres & par les amis de l'archévêque de Cambrai. La faiblesse humaine entre dans tous les cœurs. Fénelon n'était pas encòr assez philosophe, pour oublier que le cardinal de Noailles avait contribué à le faire condanner ; & Quênel païait alors pour madame Guion.

Le cardinal n'obtint pas davantage du crédit de madame de Maintenon. Cette seule affaire pourrait faire connaître le caractére de cette dame, qui n'avait guéres de sentimens à elle, & qui n'était occupée que de se conformer à ceux du roi. Trois lignes de sa main au cardinal de Noailles dévelopent tout ce qu'il faut penser & d'elle & de l'intrigue du pére le Tellier, & des idées du roi & de la conjoncture. ,, vous me connaissez assez, ,, pour savoir ce que je pense sur la dé- ,, couverte nouvelle ; mais bien des rai- ,, sons

„ ſons doivent me retenir de parler. Ce
„ n'eſt point à moi à juger & à condanner ; je n'ai qu'à me taire & à prier pour
„ l'égliſe, pour le roi & pour vous. J'ai
„ donné votre lettre au roi : elle a été
„ luë : c'eſt tout ce que je puis vous en
„ dire, étant abattuë de triſteſſe.

Le cardinal archévêque, opprimé par un jéſuite, ôta les pouvoirs de prêcher & de confeſſer à tous les jéſuites, excepté à quelques-uns des plus ſages & des plus modérés. Sa place lui donnait le droit dangereux d'empêcher le Tellier de confeſſer le roi. Mais il n'oſa pas irriter à ce point ſon ſouverain ; & il le laiſſa avec reſpect entre les mains de ſon ennemi.
„ Je crains, écrivit-il â madame de Maintenon, de marquer au roi trop de ſoumiſſion en donnant les pouvoirs à celui
„ qui les mérite le moins. Je prie Dieu
„ de lui faire connaître le péril qu'il court,
„ en confiant ſon ame à un homme de
„ ce caractére.

On voit dans pluſieurs mémoires, que le pére le Tellier dit, qu'il fallait qu'il perdît ſa place ou le cardinal la ſienne. Il eſt très vraiſemblable qu'il le penſa, & peu qu'il l'ait dit. Quand les eſprits ſont aigris, les deux partis ne font plus que des démarches funeſtes.

Des partiſans du pére le Tellier, des

évêques qui espéraient le chapeau, employérent l'autorité roiale pour enflammer ces étincelles qu'on pouvait éteindre. Au lieu d'imiter Rome, qui avait plusieurs fois imposé silence aux deux partis ; au lieu de reprimer un religieux, & de conduire le cardinal ; au lieu de défendre ces combats comme les duëls, & de réduire tous les prêtres comme tous les seigneurs à être utiles sans être dangereux ; au lieu d'accabler enfin les deux partis sous le poids de la puissance suprême, soûtenuë par la raison & par tous les magistrats ; Louis XIV crut bien faire de solliciter lui-même à Rome une déclaration de guerre, & de faire venir la fameuse constitution, qui remplit le reste de sa vie d'amertume.

Le pére le Tellier & son parti envoiérent à Rome cent trois propositions à condanner. Le saint-office en proscrivit cent & une. La bulle fut donnée au mois de Septembre 1713. Elle vint, & soûleva contre elle présque toute la France. Le roi l'avait demandée, pour prévenir un schisme ; & elle fut prête d'en causer un. La clameur fut générale, parce que parmi ces cent & une propositions il y en avait, qui paraissaient à tout le monde contenir le sens le plus innocent. Une nombreuse assemblée d'évêques fut con-

voquée à Paris. Quarante acceptérent la bulle pour le bien de la paix ; mais ils en donnérent en même tems des explications, pour calmer les scrupules du public. L'acceptation pure & simple fut envoiée au pape ; & les modifications furent pour les peuples. Ils prétendaient par-là satisfaire à la fois le pontife, le roi & la multitude. Mais le cardinal de Noailles & sept autres évêques de l'assemblée qui se joignirent à lui, ne voulurent ni de la bulle ni de ses correctifs. Ils écrivirent au pape, pour demander ces correctifs même à sa sainteté. C'était un affront qu'ils lui faisaient respectueusement. Le roi ne le souffrit pas : il empécha que la lettre ne parût, renvoia les évêques dans leurs diocéses, défendit au cardinal de paraître à la cour. La persécution donna à cet archévêque une nouvelle considération dans le public. Sept autres évêques se joignirent encor à lui. C'était une véritable division dans l'épiscopat, dans tout le clergé, dans les ordres religieux. Tout le monde avouait, qu'il ne s'agissait pas des points fondamentaux de la religion ; cependant il y avait une guerre civile dans les esprits, comme s'il eût été question du renversement du christianisme ; & on fit agir des deux côtés tous les ressorts de la politique,

comme dans l'affaire la plus profane.

Ces resſorts furent emploiés pour faire accepter la conſtitution par la Sorbonne. La pluralité des ſuffrages ne fut pas pour elle ; & cependant elle y fut enregiſtrée. le miniſtére avait peine à ſuffire aux lettres de cachet, qui envoiaient en priſon ou en éxil les oppoſans.

Cette bulle avait été enregiſtrée au parlement, avec la réſerve des droits ordinaires de la couronne, des libertés de l'égliſe Gallicane, du pouvoir & de la juriſdiction des évêques ; mais le cri public perçait toûjours à travers l'obéiſſance. Le cardinal de Biſſi, l'un des plus ardens défenſeurs de la bulle, avoua dans une de ſes lettres, qu'elle n'aurait pas été reçue avec plus d'indignité à Genéve qu'à Paris.

Les eſprits étaient ſurtout révoltés contre le jéſuite le Tellier. Rien ne nous irrite plus, qu'un religieux devenu puiſſant. Son pouvoir nous paraît une violation de ſes vœux ; mais s'il abuſe de ce pouvoir, il eſt en horreur. Le Tellier oſa préſumer de ſon crédit, juſqu'à propoſer de faire dépoſer le cardinal de Noailles, dans un concile national. Ainſi un religieux faiſait ſervir à ſa vengeance ſon roi, ſon pénitent & ſa religion ; & avec tout cela,

j'ai

j'ai de très fortes raisons de croire, qu'il était dans la bonne foi : tant les hommes s'aveuglent dans leurs sentimens & dans leur zéle.

Pour préparer ce concile, dans lequel il s'agissait de déposer un homme devenu l'idole de Paris & de la France, par la pureté de ses mœurs, par la douceur de son caractére, & plus encor par la persécution ; on détermina Louis XIV à faire enregistrèr au parlement une déclaration, par laquelle tout évêque, qui n'aurait pas reçû la bulle *purement & simplement*, serait tenu d'y souscrire, ou qu'il serait poursuivi à la requête du procureur-général, comme rebelle. Le chancelier *Voisin* secrétaire d'état de la guerre, dur & despotique, avait dressé cet édit. Le procureur-général d'Aguesseau, plus versé que le chancelier Voisin dans les loix du roiaume, & aiant alors ce courage d'esprit que donne la jeunesse, refusa absolument de se charger d'une telle piece. Le premier président en remontra au roi les conséquences. On traîna l'affaire en longueur. Le roi était mourant. Ces malheureuses disputes troublérent & avancérent ses derniers momens. Son impitoiable confesseur fatiguait sa faiblesse, par des exhortations continuelles à consommèr un ouvrage, qui ne devait pas faire

 chérir

chérir sa mémoire. Les domestiques du roi indignés lui refusérent deux fois l'entrée de la chambre ; & enfin ils le conjurérent de ne point parlèr au roi de constitution. Ce prince mourut ; & tout changea.

Le duc d'Orleans régent du roiaume, aiant renversé d'abord toute la forme du gouvernement de Louis XIV & aiant substitué des conseils aux bureaux des secrétaires d'état, composa un conseil de conscience, dont le cardinal de Noailles fut le président. On éxila la pêre le Tellier, chargé de la haine publique & peu aimé de ses confréres.

Les évêques opposés à la bulle appelérent à un futur concile, dût-il ne se tenir jamais. La Sorbonne, les curés du diocése de Paris, des corps entiers de religieux, firent le même appel ; & enfin le cardinal de Noailles fit le sien en 1717. Mais il ne voulût pas d'abord le rendre public. On l'imprima malgré lui. L'église de France resta divisée en deux factions, les *acceptans* & les *refusans*. Les acceptans étaient les cent évêques qui avaient adhéré sous Louis XIV avec les jésuites & les capucins. Les refusans étaient quinze évêques & toute la nation. Les acceptans se prévalaient de Rome ; les autres, des universités, des parlemens & du peuple.

On

On imprimait volume ſur volume, lettres ſur lettres. On ſe traitait réciproquement de ſchiſmatique & d'hérétique.

Un archévêque de Rheims du nom de Mailly, grand & heureux partiſan de Rome, avait mis ſon nom au bas de deux écrits que le parlement fit brûler par le bourreau. L'archévêque, l'aiant ſu, fit chanter un *te Deum*, pour remercier Dieu d'avoir été outragé par des ſchiſmatiques. Dieu le récompenſa ; & il fut cardinal. Un évêque de Soiſſons aiant eſſuié le même traitement du parlement, & aiant ſignifié à ce corps que *ce n'était pas à lui à le juger, même pour un crime de léze majeſté*, il fut condanné à dix-mille livres d'amende. Mais le régent ne voulut pas qu'il les paiât, de peur, dit-il, qu'il ne devînt cardinal auſſi.

Rome éclatait en reproches : on ſe conſumait en négociations ; on appelait, on réappelait ; & tout cela pour quelques paſſages aujourd'hui oubliés du livre d'un prêtre octogenaire, qui vivait d'aumônes à Amſterdam.

La folie du ſyſtéme des finances contribua, plus qu'on ne croit, à rendre la paix à l'égliſe. Le public ſe jetta avec tant de fureur dans le commerce des actions ; la cupidité des hommes, excitée par cette amorce, fut ſi générale, que ceux qui

parlérent encor de janſénisme & de bulle, ne trouvérent perſonne qui les écoutât. Nous n'y penſions pas plus qu'à la guerre, qui ſe faiſait ſur les frontiéres d'Eſpagne. Les fortunes rapides & incroiables qu'on faiſait alors, le luxe & la volupté portés au dernièr excès, impoſérent ſilence aux diſputes eccléſiaſtiques; & le plaiſir fit ce que Louis XIV n'avait pu faire.

Le duc d'Orleans ſaiſit ces conjonctures pour réunir l'égliſe de France. Sa politique y était intéreſſée. Il craignait des tems, où il aurait eû contre lui Rome, l'Eſpagne & cent évêques.

Il falait engager le cardinal de Noailles, non ſeulement à recevoir cette conſtitution qu'il regardait comme ſcandaleuſe, mais à retracter ſon appel qu'il regardait comme légitime. Il falait obtenir de lui plus que Louis XIV ſon bienfaicteur ne lui avait en vain demandé. Le duc d'Orléans devait trouver les plus grandes oppoſitions dans le parlement, qu'il avait éxilé à Pontoiſe; cependant il vint à bout de tout. On compoſa *un corps de doctrine*, qui contenta presque les deux partis. On tira parole du cardinal. Qu'enfin il accepterait. Le duc d'Orléans alla lui-même au grand-conſeil avec les princes & les pairs, faire enregiſtrèr un

édit,

édit, qui ordonnait l'acceptation de la bulle, la fuppreffion des appels, l'unanimité & la paix. Le parlement, qu'on avait mortifié en portant au grand-confeil des déclarations qu'il était en poffeffion de recevoir, menacé d'ailleurs d'être transféré de Pontoife à Blois, enregiftra ce que le grand-confeil avait enregiftré, mais toûjours avec les réferves d'ufage, c'eft à dire, le maintien des libertés de l'églife Gallicane & des loix du roiaume.

Le cardinal archévêque, qui avait promis de fe retracter quand le parlement obéirait, fe vit enfin obligé de tenir parole; & on afficha fon mandement de retractation le 20 Août 1720.

Le nouvèl archévêque de Cambrai *Dubois*, fils d'un apoticaire de Brive la Gaillarde, depuis cardinal & premier miniftre, fut celui qui eut le plus de part à cette affaire, dans laquelle la puiffance de Louis XIV avait échoué. Perfonne n'ignore quelle était la conduite, la maniére de penfer, les mœurs de ce miniftre. Le licencieux Du-bois fubjuga le pieux Noailles.

On fe fouvient, avec quel mépris le duc d'Orleans & fon miniftre parlaient des querelles qu'ils appaiférent; quel ridicule ils jettérent fur cette guerre de controverfe.

Ce mépris & ce ridicule ne servirent pas peu à la paix. On se lasse enfin de combattre, pour des querelles dont le monde rit.

Depuis ce tems, tout ce qu'on appelait en France jansénisme, quietisme, bulles, querelles théologiques, baissa sensiblement. Quelques évêques appelans restérent opiniatrément attachés à leurs sentimens.

Sous le ministére du cardinal de Fleuri, on voulut extirper les restes du parti, en déposant un des prélats des plus obstinés. On choisit, pour faire un exemple, le vieux *Scanin* évêque de la petite ville de Sénès, homme également pieux & infléxible, d'ailleurs sans parens, sans crédit.

Il fut condanné par le petit concile provincial d'Ambrun en 1728, suspendu de ses fonctions d'évêque & de prêtre, & éxilé par la cour en Auvergne à l'âge de plus de quatre-vingt ans. Cette rigueur excita quelques vaines plaintes. Il n'y a point aujourd'hui de nation, qui murmure plus que la Française, qui obéisse mieux, & qui oublie plus vîte.

Un reste de fanatisme subsista dans une petite partie du peuple de Paris. Des enthousiastes s'imaginérent, qu'un diacre nommé *Paris* frere d'un conseiller au

par-

parlement, appelant & réappelant, enterré dans le cimetiére de saint-Médard, devait faire des miracles. Quelques personnes du parti, qui allérent prier sur son tombeau, eurent l'imagination si frappée, que leurs organes ébranlés leur donnérent de legéres convulsions. Aussitôt la tombe fut environnée de peuple : la foule s'y pressait jour & nuit. Ceux qui montaient sur la tombe donnaient à leurs corps de secousses, qu'ils prenaient eux-mêmes pour des prodiges. Les fauteurs secrets du parti encourageaient cette frénésie. On priait en langue vulgaire autour du tombeau : on ne parlait que de sourds qui avaient entendu quelques paroles, d'aveugles qui avaient entrevu, d'estropiés qui avaient marché droit quelques momens. Le gouvernement abandonna pendant un mois cette maladie épidémique à elle-même. Mais le concours augmentait ; les miracles redoublaient ; & il falut enfin fermer le cimetiére, & y mettre une garde. Alors les mêmes enthousiastes allèrent faire leurs miracles dans les maisons. Ce tombeau du diacre *Paris* fut en effet le tombeau du janfénisme, dans l'esprit de tous les honnêtes-gens. Ces farces auraient eû des suites sérieuses dans des tems moins éclairés. Il semblait que ceux qui les pro-

N 6 té-

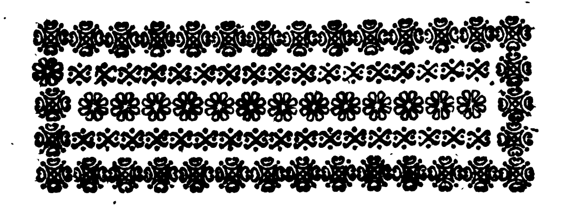
tégeaient, ignoraſſent à quel ſiécle ils avaient â faire.

La ſuperſtition alla ſi loin, qu'un conſeiller du parlement eut la démence de préſenter au roi un recueil de tous ces prodiges, munis d'un nombre conſidérable d'atteſtations. Si ce livre ſubſiſtait un jour, & que les autres fuſſent perdus, la poſtérité croirait que notre ſiécle a été un tems de barbarie.

Ces extravagances ont été en France les derniers ſoupirs d'une ſecte, qui n'étant plus ſoûtenuë par des Arnauld, des Paſcal & des Nicole, & n'aiant plus que des convulſionnaires, eſt tombée dans l'avilliſſement.



CHA-



CHAPITRE TRENTE-QUATRIÈME.

Du Quiétisme.

Au milieu des factions du calvinisme & des querelles du jansénisme, il y eut encor une division en France sur le quiétisme. C'était un suite malheureuse des progrès de l'esprit humain dans le siécle de Louis XIV, que l'on s'efforçât de passer presque en tout les bornes prescrites à nos connaissances ; ou plustôt, c'était une preuve qu'on n'avait pas fait encor assez de progrès.

La dispute du quiétisme est une de ces intempérances d'esprit & de ces subtili-

tés théologiques, qui n'auraient laissé aucune trace dans la mémoire des hommes, sans les noms des deux illustres rivaux qui combattirent. Une femme, sans nom, sans crédit, sans véritable esprit, & qui n'avait q'une imagination échauffée, mit aux mains les deux plus grands hommes qui fussent alors dans l'église. Son nom était *Bouviéres de la Motte.* Sa famille était originaire de Montargis. Elle avait épousé le fils de l'enterpreneur du canal de Briare. Devenuë veuve dans une assez grand jeunesse, avec du bien, de la beauté & un esprit fait pour le monde, elle s'entêta de ce qu'on appelle *la spiritualité.* Un barnabite du païs de Genéve, nommé *la Combe*, fut son directeur. Cet homme, connu par un mélange assez ordinaire de passions & de religion, & qui est mort foû, plongea l'esprit de sa pénitente dans les réveries mystiques, dont elle était déja atteinte. L'envie d'être une sainte Thérése en France, ne lui permit pas de voir combien le génie Français est opposé au génie Espagnol, & la fit aller beaucoup plus loin que sainte Thérése. L'ambition d'avoir des disciples, la plus forte peut-être de toutes les ambitions, s'empara toute entiére de son cœur.

Elle alla avec son directeur dans le petit

tit païs où l'évêque titulaire de Genéve fait sa résidence. Elle s'y donna de l'autorité par sa profusion en aumônes. Elle tint des conférences. Elle préchait le renoncement entier à soi-même, le silence de l'ame, l'anéantissement de toutes ses puissances, le culte interieur, l'amour pur & désintéressé, qui n'est ni avili par la crainte ni animé de l'espoir des récompenses.

Les imaginations tendres & fléxibles, surtout celles des femmes & de quelques jeunes religieux qui aimaient plus qu'ils ne croiaint la parole de Dieu dans la bouche d'une belle femme, furent aisément touchées de cette éloquence de paroles, la seule propre à persuader tout à des esprits préparés. Elle fit des proselites, & fut chassée par l'évêque elle & son directeur. Ils s'en allérent à Grenoble. Elle y répandit un petit livre intitulé *le moien court*, & un autre sous le nom des *torrens*, écrits du stile dont elle parlait; & fut encor obligée de sortir de Grenoble.

Se flattant déja d'étre au rang des confesseurs, elle eut une vision, & elle prophétisa. Elle envoia sa prophétie au pére la-Combe. *Tout l'enfer se bandera*, dit-elle, *pour empêcher le progrès de l'intérieur & la formation de Jesus-Christ dans les ames. La*

tempête sera telle, qu'il ne restera pas pierre sur pierre ; & il me semble, que dans toute la terre il y aura trouble, guerre & renversement. La femme sera enceinte de l'esprit intérieur, & la dragon se tiendra debout devant elle.

La prophétie se trouva très vraie ; car étant revenuë à Paris conduite par son directeur, & l'un & l'autre aiant dogmatisé en 1687, l'archévéque de Harlai de Chanvallon obtint un ordre du roi, pour faire enfermer la-Combe comme un séducteur & pour mettre dans un coûvent madame Guion, comme un esprit aliéné qu'il falait guérir. Mais madame Guion, avant ce coup, s'était fait des protections qui la servirent, elle avait dans la maison de saint-Cyr encor naissante, une cousine nommée madame *de la Maisonfort* favorite de madame de Maintenon. Elle s'était insinuée dans l'esprit des duchesses de Chevreuse & de Beauvilliers. Toutes ses amies se plaignirent hautement, que l'archévêque de Harlai, connu pour aimer trop les femmes, persécutât une femme, qui ne parlait que de l'amour de Dieu.

La protection toute puissante de madame de Maintenon imposa silence à l'archévêque de Paris, & rendit la liberté à madame Guion. Elle alla à Versailles, s'introduisit dans

dans saint-Cyr, assista à des conférences dévotes que faisait l'abbé de Fénelon, après avoir diné en tiers avec madame de Maintenon. La princesse d'Harcourt, les duchesses de Chevreuse, de Beauvilliers & de Charôt étaient de ces mystéres.

L'abbé de Fénelon, alors précepteur des enfans de France, était l'homme de la cour le plus séduisant. Né avec un cœur tendre & une imagination douce & brillante, son esprit était nourri de la fleur des belles-lettres. Plein de goût & de graces, il préférait dans la théologie tout ce qui a l'air touchant & sublime, à ce qu'elle a de sombre & d'épineux. Avec tout cela, il avait je ne sai quoi de Romanesque, qui lui inspira, non pas les réveries de madame Guion, mais un goût de spiritualité, qui ne s'éloignait pas des idées de cette dame.

Son imagination s'échauffait par la candeur & par la vertu, comme les autres s'enflâment par leurs passions. Sa passion était d'aimer Dieu pour lui même. Il ne vit dans madame Guion, qu'une ame pure éprise du même goût que lui, & se lia sans scrupule avec elle.

Il était étrange, qu'il fut séduit par une femme à révélations, à prophéties & à galimatias, qui suffoquait de la grace intérieure, qu'on était obligé de délacer,

cer, qui se vuidait (à ce qu'elle disait) de la surabondance de grace, pour en faire enfler le corps de l'élu qui était assis auprès d'elle. Mais Fénelon, dans l'amitié & dans ses idées mystiques, était ce qu'on est en amour : il excusait les défauts, & ne s'attachait qu'à la conformité du fond des sentimens qui l'avaient charmé.

Madame Guion, assurée & fiére d'un tel disciple qu'elle appelait son fils, & comptant même sur madame de Maintenon, répandit dans saint-Cyr toutes ses idées. L'évêque de Chartres *Godet*, dans le diocése duquel est saint-Cyr, s'en alarma & s'en plaignit. L'archévêque de Paris menaça encor de recommencer ses premiéres poursuites.

Madame de Maintenon, qui ne pensait qu'à faire de saint-Cyr un séjour de paix, qui savait combien le roi était ennemi de toute nouveauté, qui n'avait pas besoin pour se donner de la considération de se mettre à la tête d'une espéce de secte, & qui enfin n'avait en vuë que son crédit & son repos, rompit tout commerce avec madame Guion & lui défendit le séjour de saint-Cyr.

L'abbé de Fénelon voiait un orage se former, & craignit de manquer les grands postes où il aspirait. Il conseilla à son

amie

amie de se mettre elle-même dans les mains du célébre Bossüet évêque de Meaux, regardé comme un pére de l'église. Elle se soûmit aux décisions de ce prélat, communia de sa main & lui donna tous ses écrits à éxaminer.

L'évêque de Meaux, avec l'agrément du roi, s'associa pour cet éxamen l'évêque de Châlons qui fut depuis le cardinal de Noailles, & l'abbé *Tronson* supérieur de saint-Sulpice. Ils s'assemblérent secrettement au village d'Issi, près de Paris. L'archévêque de Paris Chanvallon, jaloux que d'autres que lui se portassent pour juges dans son diocése, fit affichèr une censure publique des livres qu'on éxaminait. Madame Guion se retira dans la ville de Meaux même; elle souscrivit à tout ce que l'évêque Bossuet voulut, & promit de ne plus dogmatiser.

Cependant Fénelon fut élévé à l'archévêché de Cambrai en 1695, & sacré par l'évêque de Meaux. Il semblait qu'une affaire assoupie, dans laquelle il n'y avait eû jusques-là que du ridicule, ne devait jamais se réveiller. Mais madame Guion, accusée de dogmatiser toûjours après avoir promis le silence, fut enlevée par ordre du roi dans la même année 1695 & mise en prison à Vincennes, comme si elle eût été une personne

dan-

dangereuse dans l'état. Elle ne pouvait l'être : & ses pieuses réveries ne méritaient pas l'attention du souverain. Elle composa à Vincennes un gros volume de vers mystiques, plus mauvais encor que sa prose, elle parodiait les vers des opéra. Elle chantait souvent :

L'amour pur & parfait va plus loin
qu'on ne pense :
On ne sait pas, lorsqu'il commence,
Tout ce qu'il doit coûtèr un jour.
Mon cœur n'aurait connu Vincennes ni
souffrance,
S'il n'eut connu le pur amour.

Les opinions des hommes dépendent des tems, des lieux & des circonstances. Tandis qu'on tenait en prison madame Guion, qui avait épousé Jesus-Christ dans une de ses extases, & qui depuis ce tems la ne priait plus les saints, disant que la maîtresse de la maison ne devait pas s'adress r aux domestiques ; dans ce tems là, dis-je, on poursuivait à Rome la canonisation de *Marie d'Agréda*, qui avait eû plus de visions & de révélations que tous les mystiques ensemble : & pour mettre le comble aux contradictions dont ce monde est plein, on pour-
sui-

ſuivait en Sorbonne cette même d'Agréda, qu'on voulait faire ſainte en Eſpagne.

Boſſuet, qui s'était longtems regardé comme le pére & le maître de Fénelon, devenu jaloux de la réputation & du crédit de ſon diſciple, & voulant toûjours conſerver cet aſcendant qu'il avait pris ſur tous ſes confréres, exigea que le nouvel archévêque de Cambrai condannât madame Guion avec lui & ſouscrivît à ſes inſtructions paſtorales. Fénelon ne voulut lui ſacrifier ni ſes ſentimens ni ſon amie. On propoſa des tempéramens. On donna des promeſſes. On ſe plaignit de part & d'autre, qu'on avait manqué de foi. L'archévêque de Cambrai, en partant pour ſon diocéſe, fit imprimèr à Paris ſon livre *des maximes des ſaints*; ouvrage dans lequel il crut rectifier tout ce qu'on reprochait à ſon amie, & déveloper les idées ortodoxes des pieux contemplatifs, qui s'élévent au deſſus des ſens & qui tendent à un état de perfection, où les ames ordinaires n'aſpirent guéres. Monſieur de Meaux & ſes amis ſe ſoûlevérent contre le livre. On le dénonça au roi, comme s'il eût été auſſi dangereux qu'il était peu intelligible. Le roi en parla à Boſſuet, dont il reſpectait la réputation & les lumiéres. Célui-ci, ſe jettant aux genoux

genoux de son prince, lui demanda pardon de ne l'avoir pas averti plustôt de la fatale hérésie de monsieur de Cambrai. Aussitôt le roi & madame de Maintenon consultent le pére de la Chaise ; le confesseur répond, que le livre de l'archévêque est fort bon, que tous les jésuites en sont édifiés, & qu'il n'y avait que les jansénistes qui le désapprovassent. L'évêque de Meaux n'était pas janséniste ; mais il s'était nourri de leurs bons écrits. Les jésuites ne l'aimaient pas, & n'en étaient pas aimés.

La cour & la ville furent divisées ; & toute l'attention tournée de ce côté laissa respirer les jansénistes.

Bossuet écrivit contre Fénelon. Tous deux envoiérent leurs ouvrages au pape Innocent douze, & s'en remirent à sa décision. Les circonstances ne paraissaient pas favorables à Fénelon : On avait depuis peu condanné violemment à Rome, dans la personne de l'Espagnol *Molinos*, le quiétisme dont on accusait l'archévêque de Cambrai. C'était le cardinal d'Etrées, ambassadeur de France à Rome, qui avait poursuivi Molinos. Ce cardinal d'Etrées, que nous avons vu dans sa vieillesse plus occupé des agrémens de la societé que de théologie, avait persecuté Molinos, pour plaire aux ennemis de ce malheu-

reux

reux prêtre. Il avait même engagé le roi à solliciter à Rome la condamnation, qu'il obtint aisément. De sorte que Louis XIV se trouvait, sans le savoir, l'ennemi le plus redoutable de l'amour pur des mystiques.

Rien n'est plus aisé dans ces matiéres délicates, que de trouver dans un livre qu'on juge, des passages ressemblans à ceux d'un livre déja proscrit. Monsieur de Cambrai avait pour lui les jésuites, & le cardinal de Bouillon depuis peu ambassadeur de France à Rome. Monsieur de Meaux avait son grand nom & l'adhésion des principaux prélats de France. Il porta au roi les signatures de plusieurs évêques & d'un grand nombre de docteurs, qui tous s'élevaient contre le livre *des maximes des saints.*

Telle était l'autorité de monsieur de Meaux, que le pére de la Chaise n'osa soûtenir monsieur de Cambrai auprés du roi son pénitent, & que madame de Maintenon abandonna absolument son ami. Le roi écrivit au pape Innocent douze, qu'on lui avait déferé le livre de l'archévêque de Cambrai comme un ouvrage pernicieux, qu'il l'avait fait remettre aux mains du nonce, & qu'il pressait sa sainteté de juger.

On prétendait & on disait même publi-

bliquement à Rome, & c'est un bruit qui a encor des partisans, que l'archévêque de Cambrai n'était ainsi persécuté, que parce qu'il s'était opposé à la déclaration du mariage secret du roi & de madame de Maintenon. Les inventeurs d'anecdotes prétendaient, que cette dame avait engagé le pére de la Chaise à presser le roi de la reconnaître pour reine; que le jésuite avait adroitement remis cette commission hazardeuse à l'abbé de Fénelon; & que ce précepteur des enfans de France avait préféré l'honneur de la France & de ses disciples à sa fortune; qu'il s'était jetté aux pieds de Louis XIV, pour prévenir un mariage, dont la bizarrerie lui ferait plus de tort dans la postérité, qu'il n'en recueillerait de douceurs pendant sa vie.

Ce conte se retrouve encor dans l'histoire de Louis XIV imprimée à Avignon. Ceux qui ont approché de ce monarque & de madame de Maintenon, savent à quel point tout cela est absurde. Mais il est très vrai, que Fénelon aiant continué l'éducation du duc be Bourgogne depuis sa nomination à l'archévêché de Cambrai, le roi dans cet intervale avait entendu parler confusément de ses liaisons avec madame Guion & avec madame de la Maison fort: il crut d'ailleurs qu'il inspirait

rait au duc de Bourgogne des maximes un peu austéres, & des principes de gouvernement & de morale qui pouvaient peut-être devenir un jour une censure indirecte de cet air de grandeur, de cette avidité de gloire, de ces guerres légérement entreprises, de ce goût pour les fêtes & pour les plaisirs, qui avaient caractérisé son régne.

Il voulut avoir une conversation avec le nouvel archévêque sur ses notions de politique. Fénelon, plein de ses idées, laissa entrevoir au roi une partie des principes, qu'il dévelopa ensuite dans les endroits du Télémaque, où il traite du gouvernement; principes plus approchans de la république de Platon, que de la maniére dont il faut gouverner les hommes. Le roi après la conversation dit, qu'il avait entretenu le plus bel esprit & le plus chimérique de son roiaume. Le duc de Bourgogne fut instruit de ces paroles du roi. Il les redit quelque tems après à monsieur de Maléfieux, qui lui enseignait la géométrie. C'est ce que je tiens de monsieur de Maléfieux, & ce que le cardinal de Fleuri m'a confirmé.

Il est certain, que depuis cette conversation le roi crut aisément, que Fénelon était aussi romanesque en fait de religion qu'en politique.

La congrégation du saint office nomma pour instruire le procès, un dominicain, un jésuite, un bénédictin, deux cordeliers, un feuillant & un augustin. C'est ce qu'on appelle à Rome les consulteurs. Les cardinaux & les prélats laissant d'ordinaire à ces moines l'étude de la théologie, pour se livrer à la politique, à l'intrigue, ou aux douceurs de l'oisiveté.

Les consulteurs examinérent pendant trente-sept conférences trente-sept propositions, les jugérent erronées à la pluralité des voix ; & le pape, à la tête d'une congrégation de cardinaux, les condanna par un bref, qui fut publié & affiché dans Rome le 13 Mars 1699.

L'évêque de Meaux triompha ; mais l'archevêque de Cambrai tira un plus beau triomphe de sa défaite. Il se soumit sans restriction & sans réserve. Il monta lui-même en chaire à Cambrai, pour condanner son propre livre. Il empécha ses amis de le défendre. Cet exemple unique de la docilité d'un savant qui pouvait se faire un grand parti par la persécution même, cette candeur & cette simplicité, lui gagnérent tous les cœurs & firent presque haïr celui qui avait remporté la victoire. Il vécut toûjours depuis dans son diocése en digne archévê-

qué,

que, en homme de lettres. La douceur de ses mœurs, répanduë dans sa conversation comme dans ses écrits, lui fit des amis tendres de tous ceux qui le virent. La persécution & son *Télémaque* lui attirérent la vénération de l'Europe. Les Anglais surtout, qui firent la guerre dans son diocése, s'empressaint à lui témoigner leur respect. Le duc de Marlebo-rough prenait soin qu'on épargnât ses terres. Il fut toûjours chèr au duc de Bourgogne qu'il avait élevé ; & il aurait eû part au gouvernement, si ce prince eût vécu.

Dans sa retraite philosophique & honorable, on voiait combien il est difficile de se détacher de la cour. Il en parlait toujours avec un goût & un intérêt qui perçait au travers de sa résignation. Plusieurs écrits de philosophie, de théologie, de belles-lettres, furent le fruit de cette retraite. Le duc d'Orléans, depuis régent du roiaume, le consulta sur des points épineux, qui intéressent tous les hommes, & ausquels peu d'hommes pensent. Il demandait, si on peut démontrer l'éxistence d'un Dieu ; si ce Dieu veut un culte ; quel est le culte qu'il approuve ; si l'on peut l'offenser en choisissant mal. Il faisait beaucoup de questions de cette nature, en philosophe

qui cherchait à s'inſtruire ; & l'archévêque répondit en philoſophe & en théologien.

Après avoir été vaincu ſur des diſputes de l'école, il eût été peut-être plus convenable, qu'il ne ſe mêlât point des querelles du janſéniſme ; cependant il y entra. Le cardinal de Noailles avait pris contre lui autrefois le parti du plus fort : l'archévêque de Cambrai en uſa de même. Il eſpéra qu'il reviendrait à la cour, & qu'il y ſerait conſulté ; tant l'eſprit humain a de peine à ſe détacher des affaires, quand un fois elles ont ſervi d'aliment à ſon inquiétude. Ses déſirs cependant étaient modérés comme ſes écrits ; & même ſur la fin de ſa vie il mépriſa enfin toutes les diſputes ; ſemblable en cela ſeul à l'évêque d'Avranches Huet, l'un des plus ſavans hommes de l'Europe, qui ſur la fin de ſes jours reconnut la vanité de la pluſpart des ſciences, & celle de l'eſprit humain. L'archêvêque de Cambrai (qui le croirait !) parodia ainſi un air de Lulli :

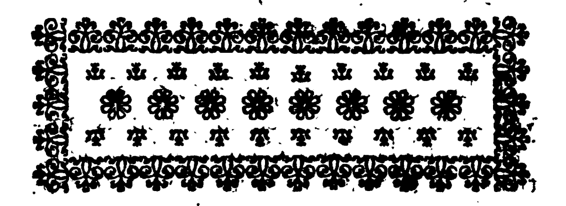
Jeune, j'étais trop ſage,
Et voulais trop ſavoir ;
Je ne veux en partage
Que badinage,

Et

Et touche au dernier âge,
Sans rien prévoir.

Il fit ces vers en présence de son neveu le marquis de Fénelon, depuis ambassadeur à la Haie. C'est de lui que je les tiens. Je garantis la certitude de ce fait. Il serait peu important par lui-même, s'il ne prouvait à quel point nous voions souvent avec des regards différens dans la triste tranquilité de la vieillesse, ce qui nous a paru si grand & si intéressant dans l'âge, où l'esprit plus actif est le jouët de ses désirs & de ses illusions.





Chapitre trente-cinquième.

Disputes sur les cérémonies Chinoises.

Ce n'était pas assez pour l'inquiétude de notre esprit, que nous disputassions au bout de dix-sept-cent ans sur des points de notre religion ; il falut encor que celle des Chinois entrât dans nos querelles. Cette dispute ne produisit pas de grands mouvemens ; mais elle caractérisa plus qu'aucune autre, cet esprit actif, contentieux & querelleur qui régne dans nos climats.

Le

Le jésuite *Matthieu Ricci*, sur la fin du dix-septiéme siécle, avait été un des premiers missionnaires de la Chine. Les Chinois étaient & sont encor en philosophie & en littérature à-peu-près ce que nous étions il y a deux-cent ans. Le respect pour leurs anciens maîtres leur prescrit des bornes qu'ils n'osent passer. Le progrès dans les sciences est l'ouvrage de la hardiesse de l'esprit & du tems. Mais la morale & la police étant plus aisées à comprendre que les sciences, & s'étant perfectionnées chez eux quand les autres arts ne l'étaient pas encore, il est arrivé que les Chinois, demeurés depuis plus de deux-mille ans à tous les termes où ils étaient parvenus, sont restés médiocres dans les sciences & le premier peuple de la terre dans la morale & dans la police, comme le plus ancien.

Après Ricci, beaucoup d'autres jésuites pénétrérent dans ce vaste empire ; & à la faveur des sciences de l'Europe, ils parvinrent à jetter secrettement quelques semences de la religion chrétienne, parmi les enfans du peuple, qu'ils instruisirent comme ils purent. Des dominicains, qui partageaint la mission, accusérent les jésuites de permettre l'idolâtrie en prêchant le christianisme. La question était délicate, ainsi que la conduite qu'il falait tenir à la Chine.

 Les

Les loix & la tranquilité de ce grand empire sont fondées sur le droit le plus naturel ensemble & le plus sacré, le respect des enfans pour les péres. A' ce respect ils joignent celui qu'ils doivent à leurs premiers maîtres de morale & surtout à *Con-fu-tzé* nommé par nous *Confucius*, ancien sage, qui cinq-cent ans avant la fondation du christianisme, leur enseigna la vertu.

Les familles s'assemblent en particulier à certains jours, pour honorer leurs ancêtres; les lettrés en public, pour honorer Con-fu-tzé. On se prosterne, suivant leur maniére de saluer les supérieurs, ce qui dans toute l'Asie s'appelait autrefois *adorer*. On brûle des bougies & des pastilles. Des Colao, que les Espagnols ont nommé Mandarins, égorgent deux fois l'an, autour de la salle où l'on vénére Con-fu-tzé, des animaux dont on fait ensuite des repas. Ces cérémonies sont-elles idolâtriques? sont-elles purement civiles? reconnaît-on ses péres & Con-fu-tzé pour des dieux? sont-ils même invoqués seulement comme nos saints? est-ce enfin un usage politique, dont quelques Chinois superstitieux abusent? C'est ce que des étrangers ne pouvaint que difficilement démêler à la Chine, & ce qu'on ne pouvait décider en Europe.

Les

Les dominicains déférérent les usages de la Chine à l'inquisition de Rome en 1645. Le saint-office, sur leur exposé, défendit ces cérémonies Chinoises, jusqu'à ce que le pape en décidât.

Les jésuites soûtinrent la cause des Chinois & de leurs pratiques, qu'il semblait qu'on ne pouvait proscrire, sans fermer toute entrée à la religion chrétienne, dans un empire si jaloux de ses usages. Ils répresentérent leurs raisons. L'inquisition en 1656 permit aux lettrés de révérer Con-fu-tzé & aux enfans Chinois d'honorer leurs péres, en protestant contre la superstition, s'il y en avait.

L'affaire étant indécise & les missionnaires toûjours divisés, le procés fut sollicité à Rome de tems en tems; & cependant les jésuites qui étaient à Pékin, se rendirent si agréables à l'empereur *Cambi* en qualité de mathématiciens, que ce prince, célébre par sa bonté & par ses vertus, leur permit enfin d'être missionnaires & d'enseigner publiquement le christianisme. Il n'est pas inutile d'observer, que cet empereur si despotique & petit-fils du conquérant de la Chine, était cependant soumis par l'usage aux loix de l'empire; qu'il ne put de sa seule autorité permettre le christianisme,

& qu'il falut s'adresser à un tribunal ; & qu'il minuta lui-même deux requêtes au nom des jésuites. Enfin en 1692 le christianisme fut permis à la Chine, par les soins infatigables & par l'habileté des seuls jésuites.

Il y a dans Paris une maison établie pour les missions étrangéres. Quelques prêtres de cette maison étaient alors à la Chine. Le pape, qui envoie des vicaires apostoliques dans tous les païs qu'on appelle *les parties des infidèles*, choisit un prêtre de cette maison de Paris, nommé *Maigrot*, pour aller présider en qualité de vicaire à la mission de la Chine ; & lui donna l'évêché de Conon, petite province Chinoise dans le Fokien. Ce Français, évêque à la Chine, déclara non seulement les rits observés pour les morts, superstitieux & idolâtres, mais il déclara les lettrés athées. Ainsi les jésuites eurent plus alors à combattre les missionnaires leurs confréres, que les mandarins & le peuple. Ils représentérent à Rome, qu'il paraissait assez incompatible que les Chinois fussent à la fois athées & idolâtres. On reprochait aux lettrés de n'admettre que la matiére ; en ce cas il était difficile, qu'ils invoquassent les âmes de leurs péres & celle de Con-fu-tzé. Un

Un de ces reproches semble détruire l'autre, à moins qu'on ne prétende qu'à la Chine on admet le contradictoire, comme il arrive souvent parmi nous. Mais il falait être bien au fait de leur langue & de leurs moeurs, pour démêler ce contradictoire. Le procès de l'empire de la Chine dura long-tems en cour de Rome. Cependant on attaqua les jésuites de tous côtés.

Un de leurs savans missionnaires, le pére *le Comte*, avait écrit dans ses mémoires de la Chine, „ que ce peuple à „ conservé pendant deux-mille ans, la „ connaissance du vrai Dieu ; qu'il a sa„ crifié au créateur dans le plus ancien „ temple de l'univers ; que la Chine a „ pratiqué les plus pures leçons de la „ morale, tandis que l'Europe était dans „ l'erreur & dans la corruption.

Il n'était pas impossible que le pére le Comte eût raison. En effet, si cette nation remonte, par une histoire autentique & par une suite de trente six éclipses vérifiées, jusqu'au tems où nous plaçons ordinairement le déluge ; il n'est pas hors de vraisemblance, qu'elle ait conservé la connaissance d'un être suprême & unique, plus long-tems que d'autres peuples. Cependant, comme on pouvait trouver dans ces propositions quelque

idée qui choque un peu les idées reçuës, on les attaqua en Sorbonne. L'abbé Boileau frére de Despréaux, non moins critique que son frére & plus ennemi des jésuites, dénonça en 1700 cet éloge des Chinois comme un blasphéme. L'abbé Boileau était un esprit vif & singulier, qui écrivait comiquement des choses sérieuses & hardies. Il est l'auteur du livre des flagellans & de quelques ouvrages de cette espéce. Il disait qu'il les écrivait en Latin, de peur que les évêques ne le censurassent ; & Despréaux son frére disait de lui, *s'il n'avait été docteur de Sorbonne, il aurait été docteur de la comédie Italienne.* Il declama violemment contre les jésuites & les Chinois, & commença par dire, que *l'eloge de ces peuples avait ebranlé son cerveau chrétien.* Les autres cerveaux de l'assemblée furent ébranlés aussi. Il y eut quelques débats. Un docteur nommé *le Sage* opina qu'on envoiât sur les lieux douze de ses confréres des plus robustes, s'instruire à fond de la cause. La scène fut violente ; mais enfin la Sorbonne déclara les louanges des Chinois, fausses, scandaleuses, téméraires, impies & hérétiques.

Cette querelle, qui fut vive, envenima celle des cérémonies ; & enfin le pape Clément onze envoia l'année d'après

un légat à la Chine. Il choisit Thomas Maillard de Tournon, patriarche titulaire d'Antioche. Le patriarche ne put arriver qu'en 1705. La cour de Pékin avait ignoré jusques-là, qu'on la jugeait à Rome & à Paris. L'empereur Camhi reçut d'abord le patriarche de Tournon avec beaucoup de bonté. Mais on peut juger quelle fut sa surprise, quand les interprétes de ce légat lui apprirent que les chrétiens, qui préchaient leur religion dans son empire, ne s'accordaient point entre eux, & que ce légat venait pour terminér une querelle dont la cour de Pékin n'avait jamais entendu parler. Le légat lui fit entendre que tous les missionnaires, excepté les jésuites, condannaient les anciens usages de l'empire ; & qu'on soupçonnait même sa majesté Chinoise & les lettrés d'être des athées, qui n'admettaient que le ciel matériel. Il ajouta qu'il y avait un savant évêque de Conon, qui lui expliquerait tout cela, si sa majésté daignait l'entendre. La surprise du monarque redoubla, an apprenant qu'il y avait des évêques dans son empire. Mais celle du lecteur ne doit pas être moindre, en voiant que ce prince indulgent poussa la bonte jusqu'à permettre à l'évêque de Conon de venir lui parler contre la religion, contre les usages de son païs, &

contre lui-même. L'évêque de Conon fut admis à son audiance. Il savait très peu de Chinois. L'empereur lui demanda d'abord l'explication de quatre caractéres peints en or au dessus de son trône. Maigrot n'en put lire que deux ; mais il soûtint que les mots *king tien*, que l'empereur avait écrits lui-même sur des tablettes, ne signifiaient pas *adorez le seigneur du ciel*. L'empereur eut la patience de lui expliquer, que c'était précisément le sens de ces mots. Il daigna entrer dans un long éxamen. Il justifia les honneurs qu'on rendait aux morts. L'évêque fut infléxible. On peut croire, que les jésuites avaient plus de crédit à la cour que lui. L'empereur, qui par les loix pouvait le faire punir de mort, se contenta de le bannir. Il ordonna, que tous les Européans, qui voudraient rester dans le sein de l'empire, viendraient désormais prendre de lui des lettres-patentes, & subir un éxamen.

Pour le légat de Tournon, il eut ordre de sortir de la capitale. Dès qu'il fut à Nankin, il y donna un mandement, qui condannait absolument les rits de la Chine à l'égard des morts, & qui défendait qu'on se servît du mot dont s'était servi l'empereur, pour signifier *le dieu du ciel*.

Alors

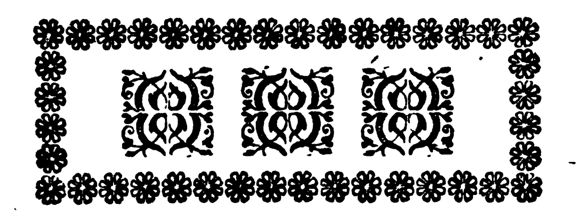
Alors le légat fut relégué à Macao, dont les Chinois ſont toûjours les maîtres, quoiqu'ils permettent aux Portugais d'y avoir un gouverneur. Tandis que le légat était confiné à Macao, le pape lui envoiait la barette ; mais elle ne lui ſervit qu'à le faire mourir cardinal. Il finit ſa vie en 1710. Les ennemis des jéſuites leur imputérent ſa mort. Ils pouvaient ſe contenter de leur imputer ſon éxil.

Ces diviſions, parmi les étrangers qui venaient inſtruire l'empire, décréditérent la religion qu'ils annonçaient. Elle fut encor plus décriée, lorsque la cour, aiant apporté plus d'attention à connaître les Européans, ſut que non ſeulement les miſſionnaires étaient ainſi diviſés, mais que parmi les négocians qui abordaient à Canton, il y avait pluſieurs ſectes ennemies jurées l'une de l'autre.

L'empereur Camhi ne ſe refroidit pas pour les jéſuites, mais beaucoup pour le chriſtianiſme. Son ſucceſſeur chaſſa tous les miſſionnaires, & proſcrivit la religion chrétienne. Ce fut en partie le fruit de ces querelles & de cette hardieſſe, avec laquelle des étrangers prétendaient ſavoir mieux que l'empereur & les magiſtrats, dans quel eſprit les Chinois révérent leurs

leurs ancêtres. Ces disputes, long-tems l'objet de l'attention de Paris, ainsi que beaucoup d'autres nées de l'oisiveté & de l'inquiétude, se sont évanouies. On s'étonne aujourd'hui, qu'elles aient produit tant d'animosités; & l'esprit de philosophie, qui gagne de jour en jour, semble assûrer la tranquilité publique.





ENFANS DE LOUIS XIV.

IL épousa Marie-Thérése d'Aûtriche, née en 1638. Fille unique de Philippe IV, de son premier mariage avec Elisabeth de France, & sœur de Charles deux & de Marguerite-Thérése, que Philippe IV eut de son second mariage avec Marie-Anne d'Aûtriche. Les nôces de Louis XIV furent célébrées le 9 Juin 1660. & Marie-Thérese mourut en 1683.

Il eut d'elle,

Louis dauphin, *monseigneur*, mort à Meudon le 14 Avril 1711. Qui eut de Marie-Anne-Christine-Victoire de Baviere, morte le 20 Avril 1690.

1) Louis

1) Louis, duc de Bourgogne, mort le 18 Février 1712, lequel eut de Marie-Adélaïde de Savoie, morte le 12 Février 1712. N. duc de Bretagne, mort en 1705. Louis, duc de Bretagne, mort en 1712. & Louis xv né le 15 Février 1710.

2) Philippe, duc d'Anjou, roi d'Espagne, mort le 9 Juillet 1746.

3) Charles, duc de Berri, mort le 4 Mai 1714.

Louis xiv eut encor deux fils & trois filles, morts jeunes.

Enfans naturels & légitimés.

Louis xiv eut de madame la duchesse de la Valliére, laquelle s'étant renduë religieuse carmelite le 2 Juin 1674, fit profession le 4 Juin 1675, & mourut le 6 Juin 1710, agée de 65 ans,

Louis de Bourbon, comte de Vermandois, mort en 1683

Marie-Anne, dite *mademoiselle de Blois*, mariée à Louis-Armand prince de Conti, morte en 1739

Au-

Autres enfans naturels & légitimés.

LOUIS-AUGUSTE de Bourbon, duc du Maine, mort en 1736

LOUIS-CESAR, comte de Véxin, abbé de saint-Denis & de saint-Germain des Prés, mort en 1683

LOUIS-ALEXANDRE de Bourbon, comte de Toulouse, mort en 1737

LOUISE-FRANÇOISE de Bourbon, dite *mademoiselle de Nantes*, mariée à Louis III duc de Bourbon-Condé, morte en 1743

LOUISE-MARIE de Bourbon, dite *mademoiselle de Tours*, morte en 1681

FRANÇOISE-MARIE de Bourbon, dite *mademoiselle de Blois*, mariée à Philippe II. duc d'Orléans régent de France, morte en 1749

Deux autres fils, morts jeunes.



Sou-

Souverains contemporains.

PAPES.

Urbain VIII. mort en 1644
ce fut lui qui donna aux cardinaux le titre d'éminence.
Innocent X. 1655
Aléxandre VII. 1667
Clément IX. 1669
Clément X. 1676
Innocent XI. 1689
Aléxandre VIII. 1691
Innocent XII. 1700
Clément XI. 1721

Maison Ottomane.

Ibrahim, mort en 1655
Mahomet IV. 1687
Soliman III. 1691
Achmet II. 1695
Mustapha II. 1703
Achmet III. déposé. 1730

Empe-

Empereurs d'Allemagne.

Ferdinand III. mort en	1657
Lépold I.	1705
Joſeph I.	1711
Charles VI.	1740

Rois d'Eſpagne.

Philippe IV. mort en	1665
Charles II.	1700
Philippe V.	1746

Rois de Portugal.

Jean IV, duc de Bragance, mort en	1656
Alphonſe-Henri, détrôné en	1667
mort en 1683.	
Pierre II.	1706
Jean V.	1750

Rois

Rois d'Angleterre, d'Ecosse & d'Irlande.

Charles I. mort en	1649
Charles II.	1685
Jacques II. détrôné en	1688
mort en 1701.	
Guillaume III.	1702
Anne Stuart.	1714
George I.	1727

Rois de Danemarck.

Christian IV. mort en	1648
Frédéric III.	1670
Christian V.	1699
Frédéric IV.	1730

Rois de Suède.

Christine, morte en 1689. abdiqua en	1654
Charles-Gustave. mort en	1660
Charles XI.	1697
Charles XII.	1718

Rois

※ ※ ※

Rois de Pologne.

Ladiſlas Sigiſmond, mort en	1648
Jean-Caſimir, abd.	1667
Michel Wieſnowiſki, mort en	1673
Jean Sobieſki.	1696
Frédéric-Auguſte, électeur de Saxe.	1733
Staniſlas.	

※

Rois de Pruſſe.

Fréderic I. mort en	1713
Fréderic-Guillaume.	1740

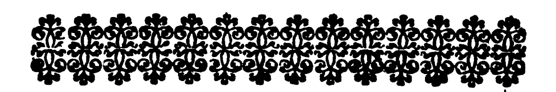
※

Czars.

Michel-Fœderowitz, mort en	1645
Alexis-Michælowitz.	1676
Fœdor-Alexiowitz.	1682
{ Iwan-Alexiowitz	1688
{ Pierre-Alexiowitz	1725



Ma-



Maréchaux de France.

	m. en
Nicolas de l'Hôpital duc de Vitri.	1644
Hon. d'Albert de Chaulnes	1649
Gasp. de Coligni dit le maréchal de Châtillon, petit-fils de l'amiral.	1646
Jacques Nompar de Caumont de la Force.	1652
François de Bassompierre.	1646
François-Annibal d'Etrées.	1670
Th. d'Epinai de saint-Luc.	1644
Urbain de Maillé de Brézé.	1650
Charles de Schomberg d'Halluin.	1656
Charles de la Porte de la Meilleraie.	1664
Antoine de Grammont.	1678
Jean Bapt. Budes de Guébriant.	1643
Ph. de la Motte Houdancourt.	1657
Fr. de l'Hôpital de Rônay.	1660
Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne.	1675
Jean de Gassion.	1647
Cesar de Choiseul du Plessis-prâlin.	1675
Josias de Rantzau.	1650
Nic. Neuville de Villeroi, gouverneur de Louis XIV.	1685

Antoi-

	m. en
Antoine d'Aumont.	1669
Jacques d'Estampes.	1668
Charles de Monchi d'Hoquincourt.	1658
Henri de Séneterre de la Ferté.	1681
Jacques Rouxel de Grancei.	1680
Arm. Nompar de Caumont de la Force.	1675
Louis Foucault.	1659
César Phœbus d'Albret.	1676
Ph. de Clérambault.	1665
Jacq. de Castelnau.	1658
Jean de Schulemberg de Montdejeu.	1671
Abrah. de Faber.	1662
Fr. de Créqui.	1687
Bernardin de Gigault de Bellefons.	1694
Louis de Crévant d'Humiéres.	1694
Godefroi d'Estrades.	1686
Ph. de Montault Benac de Navailles.	1684
Frédéric de Schomberg.	1690
Jacq. Henri de Durfort de Duras.	1704
Louis Victor de Rochechouart nommé le duc de Vivonne.	1688
François d'Aubusson de la Feuillade.	1691
François Henri de Montmorenci-Luxembourg.	1695
H. Louis d'Alogni de Rochefort.	1676
Gui Aldonce de Durfort de Lorges.	1702
Jean d'Etrées.	1707
Claude de Choiseul.	1711
Fr. de Neuville de Villeroi, gouverneur de Louis XV.	1730

	m. en
J. Armand de Joyeuſe.	1710
L. Fr. de Boufflers.	1711
Anne Hilarion de Conſtantin de Tourville.	1701
Anne Jules de Noailles.	1708
Nicolas de Catinat.	1712
Louis Hector de Villars.	1734
Noel Bouton de Chamilli.	1715
Victor Marie d'Etrées.	1737
Fr. Louis Rouſſelet de Chateau-renaud.	1716
Seb. le Prêtre de Vauban.	1707
Conrad de Roſen.	1715
Nic. du Blé d'Uxelles.	1730
René Froullai de Teſſé.	1725
Nic. Aug. de la Baume de Mont-revel.	1716
Camille d'Hoſtun de Tallard.	1728
Henri d'Harcourt.	1718
Ferd. de Marſin.	1706
Jacq. de Fitzjames de Barwick.	1734
Ch. Aug. Goyon de Matignon.	1729
Jacq. Baſin de Bezons.	1733
Pierre de Monteſquiou.	1725



Grands



Grands Amiraux de France sous le régne de LOUIS XIV.

Armand de Maillé marquis de Brézé, grand-maître, chef & surintendant-général de la navigation & du commerce de France en 1643, tué sur mèr d'un coup de canon le 14 Juin 1646.

Anne d'Aûtriche reine régente, surintendante des mèrs de France en 1646, elle s'en démit en 1650.

César duc de Vendôme & de Beaufort, grand-maître & surintendant-général de la navigation & du commerce de France en 1650.

François de Vendôme duc de Beaufort, fils de *César*, tué au combat de Candie le 25 Juin 1679.

Louis de Bourbon comte de Vermandois, légitimé de France, amiral au mois d'Août 1669 âgé de deux ans, mort en 1683.

Louis Aléxandre de Bourbon, légitimé de France, comte de Toulouse, amiral en 1683 & mort en 1737.

❀ ❀ ❀

Généraux des galéres de France sous le régne de LOUIS XIV.

Armand Jean du Plessis duc de Richelieu pair de France, en 1643 du vivant de *François* son pére, & se démit de cette charge en 1661.

François marquis de Créqui lui succéda & se démit en 1669, un an après avoir été nommé maréchal de France.

Louis Victor de Rochechouart comte puis duc de Vivonne prince de Tonnai-charente, en 1669.

Louis de Rochechouart duc de Mortemar, en survivance de son pére, mort le 3 Avril 1688.

Louis Auguste de Bourbon, légitimé de France, prince de Dombes duc du Maine & d'Aumale, en 1688 & s'en démit en 1694.

Louis Joseph duc de Vendôme, en 1694, mort en 1712.

René sire de Froullai comte de Tessé maréchal de France, en 1712, & s'en démit en 1716.

Le chevalier d'Orléans, en 1716, mort en 1748; après lui cette dignité a été réunie à l'amirauté.

Chan-

Chanceliers.

Charles de l'Aubépine de Châteauneuf, garde des ſceaux, mort en 1653
Pierre Séguier. 1672
Mathieu Molé, g. d. ſ. 1656
Etienne d'Aligre, 1677
Michel le Tellier. 1685
Louis Boucherat. 1699
Louis Phélipeaux de Pontchartrin meurt en 1727, exerce juſqu'en 1714
Daniel-François Voiſin. 1717

※ ※ ※

Miniſtres.

Jules Mazarin cardinal, premier miniſtre mort en 1661

※ ※ ※

Surintendans des Finances.

Cl. Bouthillier, mort en 1651

Abel Servien, mort en 1659
Cl. de Mesmes, comte d'Avaux. 1650
Nicolas Bailleul. 1652
Charles de la Vieuville. 1653
Emeri (son nom était Michel Perticelli.)
René de Longuïl de Maisons. 1677
Nicolas Fouquet.* 1680

Sécretaires d'état.

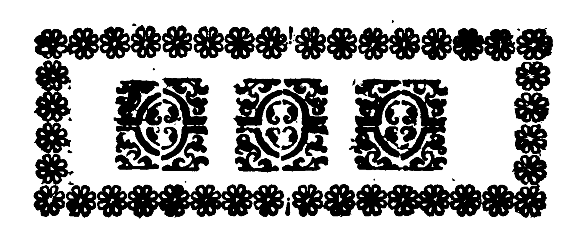
Henri Auguste de Loménie de Brienne, mort en 1666
Cl. Bouthillier, surintendant. 1651
Louis Phélipeaux de la Vrilliére. 1681
Abel Servien, surintendant. 1659
Leon Bouthillier de Chavigni. 1652
Fr. Sublet des Noyers, surintendant des bâtimens. 1645
H. de Guénegaud de Planci. 1676
Michel le Tellier, chancelier. 1685
Louis Phélipeaux de la Vrillére, se démet en 1669
Hugues de Lionne. 1671

Henri

* La charge de surintendant des finances fut supprimée, lorsque *N.* Fouquet fut arrété.

	m. en
Henri Louis de Loménie de Brienne.	1683
Jean-Bapt. Colbert, controleur-général.	1683
Jean-Bapt. Colbert de Seignelai.	1690
Fr. Michel le Tellier de Louvois.	1691
Ch. Colbert de Croiſſi.	1696
Sim. Arnauld de Pompone.	1699
Balt. Phélipieux de Chateauneuf.	1700
Louis Fr. Marie le Tellier de Barbéſieux.	1701
Louis Phélipeaux de Pontchartrain, chancelier.	1727
Dan. Fr. Voiſin, chancelier.	1717
Louis Phélipeaux de la Vrilliére.	1725
Michel Chamillard, controleur-général des finances.	1721
Jerôme Phélipeaux de Pontchartrain, ſe démet en 1715. m. en	1747
J. Bapt. Colbert de Torci.	1746





ECRIVAINS,

dont plusieurs ont illustré le siècle.

ABADIE (*Jacques*) né en Béarn en 1658. Célèbre par son traité *de la religion chrétienne*; mais qui fit tort ensuite à cet ouvrage par celui *de l'ouverture des sept sceaux*. Mort en Irlande en 1727.

Abadie ou l'Abadie (*Jean*) né en Guienne en 1610, jésuite, puis jansénifte, puis proteftant, voulut enfin faire une secte, & s'unir avec la Bourignon, qui lui répondit que chacun avait son saint esprit, & que le sien était fort supérieur à celui d'Abadie. On a de lui trente & un volume

me de fanatisme. On n'en parle ici que pour montrer l'aveuglement de l'esprit humain. Il ne laissa pas d'avoir des disciples. M. à Altena en 1674.

Ablancourt (*Nicolas* Perrot d') d'une ancienne famille du parlement de Paris, né à Vitri en 1606. Traducteur élégant, & dont on appela chaque traduction *la belle infidelle*. Mort pauvre en 1664.

Achéri (*Luc.* d') Bénédictin, grand compilateur, né en 1609. M. en 1685.

Aléxandre (*Noël*) né à Rouen en 1639, dominicain. Il a fait beaucoup d'ouvrages de théologie, & a disputé beaucoup sur les usages de la Chine contre les jésuites qui en revenaient. M. en 1724.

Amelot de la Houssaie (*Nicolas*) né à Orléans en 1634. Ses traductions avec des notes politiques & ses histoires sont fort recherchées; mais ses mémoires par ordre alphabétique sont très fautifs. M. en 1706.

Amelotte (*Denis*) né en Saintonge en 1606. de l'oratoire. Il est principalement connu par une très bonne version du nouveau testament. M. en 1678.

Amontons (*Guillaume*) né à Paris en 1663. excellent mécanicien. M. en 1699.

Ancillon (*David*) né à Metz en 1617. calviniste, & son fils Charles mort à Berlin en 1715, ont eu quelque réputation dans la littérature.

Anselme, moine augustin, le premier qui ait fait une histoire généalogique des grands officiers de la Couronne, continuée & augmentée par *du Fourni* auditeur des comptes. On a une notion très vague de ce qui constitue les grand officiers. On s'imagine que ce sont ceux à qui leur charge donne le titre de grand, comme grand écuiër, grand échanson. Mais le connétable, les maréchaux, le chancelier, sont grands officiers & n'ont point ce titre de grand, & d'autres qui l'ont ne sont point réputés grands officiers. Les capitaines des gardes, les premiers gentilshommes de la chambre, sont devenus réellement de grands officiers & ne sont pas comptés par le pére Anselme. Rien n'est décidé sur cette matiére, & il y a autant de confusion & d'incertitude sur tous les droits & sur tous les titres en France, qu'il y a d'ordre dans l'administration. M. en 1694

Arnauld (*Antoine*) vingtiéme fils de celui qui plaida contre les jésuites, docteur de Sorbonne, né en 1612. Rien n'est plus connu que son éloquence, son érudition & ses disputes qui le rendirent si célébre & en méme tems si malheureux, selon les idées ordinaires qui mettent le malheur dans l'éxil & dans la pauvereté, sans considérer la gloire, les amis & une vieillesse saine, qui furent le partage de cet homme fameux. M. en 1694.

Arnauld-d'Andilly (*Robert*) frére aîné du précédent, né en 1588. L'un des grands écrivains de Port-roial. Il présenta à Louis XIV, à l'âge de 85 ans, sa traduction de *Josephe*, qui de tous ses ouvrages est le plus recherché. Il fut pére de *Simon* Arnauld, marquis de Pompone, ministre d'état ; & ce ministre ne put empécher, ni les disputes, ni les disgraces de son oncle le docteur de Sorbonne. M. en 1674.

Aubignac (*François* d') né en 1604. Il n'eut jamais de maître que lui-même. Attaché au cardinal de Richelieu, il était l'ennemi de Corneille. Sa *pratique des théatres* est encor luë ; mais il prouva par sa tragédie de *Zénobie*, que les connaissances ne donnent pas les talens. M. en 1676.

Aubri (*Antoine*) né en 1616. On a de lui les vies des cardinaux de Richelieu & de Mazarin, ouvrages médiocres. M. en 1695.

La comtesse d'Aunoi. Son voiage & ses mémoires d'Espagne & quelques romans écrits avec legéreté lui firent quelque réputation. M. en 1705.

Baillet (*Adrien*) né près de Beauvais en 1649. Critique célébre. M. en 1706.

Baluze (*Etienne*) d'Auvergne, né en 1631. C'est lui qui a formé le recueil des manuscrits de la bibliothéque de Colbert. Il a travaillé jusqu'à l'âge de quatre-vingt-huit ans. On lui doit sept volumes d'anciens monumens. Exilé pour avoir soûtenu les prétentions du cardinal de Bouillon, qui se croiait indépendant du roi. M. en 1718.

Balzac (*Jean Louis*) né en 1594. Homme éloquent, & le premier qui fonda un prix d'éloquence. Il eut le brévet d'historiographe de France & de conseiller d'état, qu'il appelait de magnifiques bagatelles. M. en 1654.

Barbeirac (*Jean*) né à Béziers en 1674.

Calviniste, professeur en droit & en histoire à Lausane, traducteur & commentateur de Puffendorf & de Grotius. Il semble que ces traités du droit des gens, de la guerre & de la paix, qui n'ont jamais servi ni à aucun traité de paix, ni à aucune déclaration de guerre, ni à assûrer le droit d'aucun homme, soient une consolation pour les peuples, des maux qu'ont fait la politique & la force. Ils donnent l'idée de la justice, comme on a les portraits des personnes célébres qu'on ne peut voir. M. en 1729.

Barbier Daucourt (*Jean*) connu chez les jésuites sous le nom de *l'avocat sacrus* & dans le monde par sa *critique des entretiens du pére Bouhours*, & par l'excellent plaidoïer pour un homme innocent appliqué à la question. Il fut longtems protégé par Colbert, qui le fit controleur des bâtimens du roi ; mais aiant perdu son protecteur, il mourut dans la misére en 1694.

Barbier (*mademoiselle*) a fait quelques tragédies.

Basnage (*Jacques*) né à Rouen en 1653. calviniste. Pasteur à la Haie, plus propre à étre ministre d'état que d'une paroisse.

De tous ſes livres, ſon hiſtoire des Juifs, des Provinces Unies & de l'égliſe ſont les plus eſtimés. Les livres ſur les affaires du tems meurent avec les affaires; les ouvrages d'une utilité générale ſubſiſtent. M. en 1723.

Baſnage de Beauval (*Henri*) de Rouen, miniſtre en Hollande, mais miniſtre philoſophe, qui a écrit *de la tolérance des religions*. Il était laborieux; & nous avons de lui le dictionnaire de Furetiére augmenté. M. en 1710.

Baudran (*Michel*) né à Paris en 1633. Géopraphe, mais moins eſtimé que Sanſon. M. en 1700.

Bayle (*Pierre*) né au Carlat dans le comté de Foix en 1647. Retiré en Hollande plustôt comme philoſophe que comme calviniſte, perſécuté pendant ſa vie par jurieux, & après ſa mort par les ennemis de la philoſophie. S'il avait prévu combien ſon *dictionnaire* ſerait recherché, il l'aurait rendu encor plus utile, en retranchant les noms obſcurs, & en y ajoûtant plus de noms illuſtres. Il a vécu & il eſt mort en ſage. Des-maiſeaux a écrit ſa vie en un gros volume. Elle ne devait pas contenir ſix pages. La vie

vie d'un écrivain sédentaire est dans ses écrits. M. en 1706.

Beaumont de Péréfixe (*Hardouin*) précepteur de Louis XIV, archévêque de Paris. Son *histoire de Henri quatre*, qui n'est qu'un abrégé, fait aimer ce grand prince, & est propre à formèr un bon roi. Il la composa pour son éléve. On crut que Mézerai y avait eu part : en effet il s'y trouve beaucoup de ses maniéres de parler ; mais Mézerai n'avait pas ce stile touchant & digne en plusieurs endroits du prince dont Péréfixe écrivait la vie, & de celui à qui il l'adressait. Les excellens conseils qui s'y trouvent pour gouverner par soi-même ne furent insérés que dans la seconde édition après la mort du cardinal Mazarin. On apprend d'ailleurs à connaître Henri quatre beaucoup plus dans cette histoire que dans celle de Daniel écrite un peu séchement, & où il est trop parlé du pére Coton, & trop peu des grandes qualités de Henri quatre, & des particularités de la vie de ce bon roi. Péréfixe émeut tout cœur né sensible, & fait adorer la mémoire de ce prince, dont les faiblesses n'étaient que celles d'un homme aimable, & dont les vertus étaient celles d'un grand homme. M. en 1670.

Ben-

Benserade (*Isaac* de) né en Normandie en 1612. Sa petite maison de Gentilli, où il se retira sur la fin de sa vie, était remplie d'inscriptions en vèrs, qui valaient bien ses autres ouvrages. C'est dommage qu'on ne les ait pas recueillies. M. en 1691.

Bergier (*Nicolas*) a eu le titre d'historiographe de France, mais il est plus connu par sa curieuse *histoire des grands chemins de l'empire Romain*, surpassés aujourd'hui par les nôtres en beauté, & non pas en solidité. Son fils mit la derniére main à cet ouvrage utile. Et le fit imprimer sous Louis XIV. M. en 1623.

Bernard (*mademoiselle*) a fait quelques piéces de théatre, conjointement avec le célébre *Bernard* de Fontenelle.

Bernard (*Jaques*) de Dauphiné, né en 1658. Savant littérateur ; ses journaux ont été estimés. M. en Hollande en 1711.

Bernier (*François*) surnommé *le Mogol*, né à Angers vèrs l'an 1625. Il fut huit ans médecin de l'empereur des Indes. Ses *voiages* sont curieux. M. en 1688.

Bi-

Bignon (*Jérome*) né en 1590. Il a laissé un plus grand nom que de grands ouvrages. Il n'était pas encor du bon tems de la littérature. Le parlement, dont il fut avocat-général, chérit avec raison sa mémoire. M. en 1636.

Bochard (*Samuel*) né à Rouen en 1599. Calviniste, un des plus savans hommes de l'Europe dans les langues & dans l'histoire. Il fut un de ceux qui allérent en Suéde instruire & admirer la reine Christine. M. en 1667.

Boileau Despréaux (*Nicolas*) né à Paris en 1636. Le plus correct de nos poëtes. On a tant commenté ses ouvrages, qu'un éloge est ici superflu. M. en 1711.

Boileau (*Gilles*) né à Paris en 1631. Frére aîné du fameux Boileau. Il a fait quelques traductions qui valent mieux que ses vers. M. en 1669.

Boivin (*Jean*) né en Normandie en 1633. Frére de *Louis* Boivin, & utile comme lui pour l'intelligence des beautés des auteurs Grecs. M. en 1726.

L'Abbé du Bos. Son *histoire de la ligue de Cambrai* est profonde, politique, intéres-

ressante ; elle fait connaître les usages & les mœurs du tems, & est un modéle en ce genre. Tous les artistes lisent avec fruit ses *réfléxions sur la poësie, la peinture & la musique.* Il ne savait pourtant pas la musique, il n'avait jamais pu faire de vers, & n'avait pas un tableau. Mais il avait beaucoup lu, vu, entendu & réflechi.

Bossu (*René* le) né à Paris en 1631. Chanoine régulier de sainte Géneviéve. Il voulut concilièr Aristote avec Descartes ; il ne savait pas qu'il falait les abandonner l'un & l'autre. Son *traité sur le poëme épique* a beaucoup de réputation, mais il ne fera jamais de poëtes. M. en 1680.

Bossuet (*Jaques Bénigne*) de Dijon, né en 1627, evêque de Condom & ensuite de Meaux, on a de lui 51 ouvrages ; mais ce sont ses *oraisons funébres* & son *discours sur l'histoire universelle*, qui l'ont conduit à l'immortalité. M. en 1704.

Bouchenu de Valbonnai (*Jean Pierre*) né à Grenoble en 1651. Il voiagea dans sa jeunesse, & se trouva sur la flote d'Angleterre à la Bataille de Solbaye. Il fut depuis premier président de la chambre des

des comptes du Dauphiné. Sa mémoire est chére à Grenoble pour le bien qu'il y fit, & aux gens de lettres par ses grandes recherches. Ses *mémoires sur le Dauphiné*, furent composés dans le tems qu'il était aveugle, & sur les lectures qu'on lui faisait. M. en 1730.

Boudier, auteur de quelques vèrs naturels. Il fit en mourant à 86 ans son épitaphe :

J'étais poëte, historien ;
Et maintenant je ne suis rien.

Bouhier, président du parlement de Dijon. Son érudition l'a rendu célébre. Il a traduit en vèrs Français quelques morceux d'anciens poëtes Latins. Il pensait qu'on ne doit pas les traduire autrement ; mais il prouva combien c'est une entreprise difficile.

Bouhours (*Dominique*) jésuite, né à Paris en 1628. La langue & le bon goût lui ont beaucoup d'obligations. Il a fait de bons ouvrages, dont on a fait de bonnes critiques : *ex privatis odiis respublica crescit*. M. en 1702.

Bouillaud (*Ismaël*) de Loudon, né en

en 1605. Savant dans l'histoire & dans les mathématiques. M. en 1694.

Le comte de Boulainvilliers de la maison de Crouy. Le plus savant gentilhomme du roiaume dans l'histoire, & le plus capable d'écrire celle de France, s'il n'avait pas été trop sistématique. Il appelle le gouvernement féodal *le chef d'œuvre de l'esprit humain*. Il regrette les tems, où les peuples esclaves de petits tyrans ignorans & barbares, n'avaient ni industrie, ni commerce, ni propriété ; & il croit qu'une centaine de seigneurs, oppresseurs de la terre & ennemis d'un roi, composaient le plus parfait des gouvernemens. Malgré ce sistême, il était excellent citoien ; comme malgré son faible pour l'astrologie judiciaire, il était philosophe, de cette philosophie qui compte la vie pour peu de chose, & qui méprise la mort. Ses écrits, qu'il faut lire avec précaution, sont profonds & utiles. On a imprimé à la fin de ses ouvrages un gros mémoire *pour rendre le roi de France plus riche que tous les autres monarques ensemble.* Il est évident que cette ouvrage n'est pas du comte de Boulainvilliers. M. vers l'an 1720.

Bourdalouë, né à Bourges en 1632. jésui.

jésuite. Le premier modéle des bons prédicateurs en Europe. M. en 1704.

Bourseis (*Amable*) né en Auvergne 1606. Auteur de plusieurs ouvrages de politique & de controverse. Silhon & lui sont soupçonnés d'avoir composé le testament politique attribué au cardinal de Richelieu. M. en 1672.

Boursaut (*Edmond*) né en Bourgogne en 1638. Ses *lettres à Babet* estimées de son tems sont devenuës, comme toutes les lettres dans ce goût, l'amusement des jeunes provinciaux. On jouë encor sa comédie d'*Esope*. M. en 1701.

Brébeuf (*Guillaume*) né en Normandie en 1638. Il est connu par sa *traduction de la Pharsale*; mais on ignore communément qu'il a fait *le Lucain travesti*. M. en 1661.

Bretuil, marquise du Chastelet (*Gabriele Emilie*) né en 1706. Elle a éclairci Leibnitz, traduit & commenté Newton, mérite fort inutile à la cour, mais révéré chez toutes les nations qui se piquent de savoir, & qui ont admiré la profondeur de son génie & son éloquence. De toutes les femmes qui ont illustré la France, c'est elle qui a eu le plus de verita-

 ble

ble esprit, & qui a moins affecté le bel esprit. M. en 1749.

Brienne (*Henri Auguste* de Loménie de) sécretaire d'état. Il a laissé des *mémoires.* Il serait utile que les ministres en écrivissent, mais tels que ceux qui sont rédigés depuis peu sous le nom du duc de Sully. Est m. en 1666.

La Bruiére (*Jean*) né à Dourdan en 1644. Il est certain, qu'il peignit dans ses *caractères* des personnes connuës & considérables. Son livre a fait beaucoup de mauvais imitateurs. M. en 1696.

Brumoi, jésuite. Son *théatre des Grecs* passe pour le meilleur ouvrage qu'on ait en ce genre. Il a prouvé qu'il est bien plus aisé de traduire & de louer les anciens, que d'égaler par ses propres productions les grands modernes.

Brun (*Pierre* le) né à aix en 1 61.. De l'oratoire. Son livre critique *des pratiques superstitieuses* a été recherché ; mais c'est un médecin qui ne parle que de très peu de maladies. M. en 1729.

Buffief (*Claude*) jésuite. Sa mémoire artificielle est d'un grand secours pour ceux,

ceux, qui veulent avoir les principaux faits de l'hiſtoire toûjours préſens à l'eſprit. Il a fait ſervir les vèrs (je ne dis pas la poëſie) à leur premièr uſage, qui était d'imprimer dans la mémoire des hommes les événemens dont on voulait garder le ſouvenir.

Buſſy Rabutin (*Roger* comte de) né dans le Nivernois en 1618. Il écrivit avec pureté. On connait ſes malheurs & ſes ouvrages. M. à Autun en 1693.

Calprénede (*Gautier* de la) né à cahors vèrs l'an 1612. Gentilhomme ordinaire du roi. Ce fut lui, qui mit les longs romans à la mode. M. en 1663.

Campiſtron (*Jean*) né à Toulouſe en 1656. éléve & imitateur de Racine. Le duc de Vendôme dont il fut ſécretaire fit ſa fortune, & le comédien *Baron* une partie de ſa réputation. Il y a des choſes touchantes dans ſes piéces : elles ſont faiblement écrites ; mais au moins le langage eſt aſſez pur, & après lui on a tellement négligé la langue dans les piéces de théatre, qu'on a fini par écrire d'un ſtile entiérement barbare. C'eſt ce que Boileau déplorait en mourant. M, en 1723.

Du

Du Cange (*Charles* du Fresne) né à Amiens en 1610. On sait combien ses deux *Glossaires* sont utiles pour l'intelligence de tous les usages du bas empire & des siécles suivans. Il fut un de ceux que Louis XIV récompensa. M. en 1688.

Cassini (*Jean Dominique*) né dans le comté de Nice en 1625, appélé par Colbert en 1666. Il a été le premier des astronomes de son tems, mais il commença comme les autres par l'astrologie. M. en 1712.

Catrou, né en 1659, jésuite. Il a fait avec le pére Rouillé vingt tomes de l'histoire Romaine. Ils ont cherché l'éloquence, & n'ont pas trouvé la précision. M. en 1737.

Du Cerceau, jésuite, a fait quelques poësies naturelles dans le genre médiocre. Il s'y trouve des vers heureux. M. en 1730.

La Chambre (*Marin* Cureau de) né au Mans en 1594. L'un des premiers académiciens. M. en 1669. Lui & son fils ont eû de la réputation.

Chantereau (*Louis* le Févre) né en 1588.

Très

trés savant homme, l'un des premiers qui ont débrouillé l'histoire de France; mais il a accrédité une grande erreur, c'est que les fiéfs héréditaires n'ont commencé qu'après Hugues Capet. Quand il n'y aurait que l'éxemple de la Normandie, donnée ou plustôt extorquée à titre de fiéf héréditaire en 912, cela suffirait pour détruire l'opinion de Chantereau, que plusieurs historiens ont adoptée. Il est d'ailleurs certain, que Charlemagne institua en France des fiéfs avec propriété, & que cette forme de gouvernement était connuë avant lui dans la Lombardie & dans la Germanie. M. en 1658.

Chapelain (*Jean*) né en 1595. Sans *la Pucelle* il aurait eu de la réputation parmi les gens de lettres. Ce mauvais poëme lui valût beaucoup plus que l'Iliade à Homére. Chapelain fut pourtant utile par sa littérature. M. en. 1674.

La Chapelle, receveur-général des finances, auteur de quelques tragédies qui eurent du succès en leur temps. Il était un de ceux qui tâchaient d'imiter Racine, car Racine forma sans le vouloir un école comme les grands peintres. Ce fut un Raphaël qui ne fit point de Jules Ro-

Romain ; mais au moins ses premiers disciples écrivirent avc quelque pureté de langage ; & dans la décadence qui a suivi, on a vu de nos jours des tragédies entiéres, où il n'y a pas quatre vèrs de suite dans lesquels il n'y ait des fautes grossiéres. Voilà d'où l'on est tombé, & à quels excès on est parvenu, après avoir eu de si grands modéles.

Chapelle (*Claude l'Huillier*) fils naturel de l'Huillier maître-des-comptes. Il n'est pas vrai qu'il fut le premier qui se servit des rimes redoublées ; d'Assouci s'en servait avant lui & même avec quelque succès.

Pourquoi donc, séxe au teint de rose,
Quand la charité vous impose
La loi d'aimer votre prochain,
Pouvez-vous me haïr sans cause,
Moi qui ne vous fis jamais rien ?
Ah ! pour mon honneur je vois bien
Qu'il faut vous faire quelque chose.
&c.

Chapelle réussit mieux que les autres dans ce genre qui a de l'harmonie & de la grace, mais dans lequel il a préféré quelque fois une abondance stérile de ri-

mes à la penſée & au tour. Sa vie voluptueuſe & ſon peu de prétention contribua encor à la célébrité de ſes petits ouvrages. On ſait qu'il y a dans ſon voiage de Montpellier beaucoup de traits de Bachaumont, fils du préſident le Coigneux, l'un des plus aimables hommes de ſon tems. Chapelle était d'ailleurs un des meilleurs éléves de Gaſſendi. M. en 1686.

Charleval (*Jean Faucon* de Ris) l'un de ceux qui acquirent de la célébrité par la délicateſſe de leur eſprit ſans ſe livrer trop au public. La fameuſe converſation du maréchal d'Hocquincourt & du pére Canaye, imprimée dans les œuvres de ſaint-Evremont, eſt de Charleval juſqu'à la petite diſſertation ſur le janſéniſme & ſur le moliniſme que ſaint-Evremont y a ajoûtée. Le ſtile de cette fin eſt très différent de celui du commencement. Feu monſieur de Caumartin le conſeiller d'état avait l'écrit de Charleval de la main de l'auteur. On trouve dans le Moréri, que le préſident de Ris, neveu de Charleval ne voulut pas faire imprimer les ouvrages de ſon oncle, de peur que *le nom d'auteur peut-être ne fut une tâche dans ſa famille.* Il faut être d'un état & d'un eſprit bien abject pour avancer une telle idée dans le ſiécle où nous ſommes ;

& c'eût été dans un homme de robe un orgueil digne des tems militaires & barbares, où l'on abandonnait l'étude purement à la robe par mépris pour la robe & pour l'étude.

Chardin (*Jean*) né à Paris en 1643. Nul voïageur n'a laissé des mémoires plus curieux. M. à Londres en 1713.

Charpentier (*François*) né à Paris en 1620, académicien utile. On a de lui la traduction de *la Cyropédie*. Il soûtint vivement l'opinion, que les inscriptions des monumens publics de France doivent être en Français. En effet c'est dégrader une langue qu'on parle dans toute l'Europe, que de ne pas oser s'en servir ; & c'est aller contre son but, que de parler à tout le public dans une langue que les trois quarts au moins de ce public n'entendent pas. M. en 1702.

La Châtre (*Edme* marquis de) a laissé des mémoires. M. en 1645.

Chaulieu (*Guillaume*) né en Normandie en 1639. Connu par ses poësies négligées, & par les beautés hardies & voluptueuses qui s'y trouvent. M. en 1720.

Ché-

Chéminais, jésuite. On l'appelait le Racine des prédicateurs, & Bourdalouë le Corneille.

Cherron (*Elisabeth*) née à Paris en 1648. Fille célébre par la musique, la peinture & les vèrs. M. en 1711.

Chévreau (*Urbain*) né à Loudun en 1613. Savant & bel-esprit qui eut beaucoup de réputation. M. en 1701.

Chifflet (*Jean Jacques*) né à Besançon en 1588. On a de lui plusieurs recherches. M. en 1660. Il y a eu sept écrivains de ce nom.

Choisi (*François* de) né à Rouen en 1644. Envoié à Siam. On a sa relation. Il a composé plusieurs histoires, une *traduction de l'imitation de Jesus-Christ*, dédiée à madame de Maintenon avec cette épigraphe : *Concupiscet rex decorem tuum* ; & des *mémoires de la comtesse des Barres*, aiant été lui-même cette comtesse.

Claude (*Jean*) né en Agenois en 1619. Ministre calviniste en Hollande. Il fut l'oracle de son parti, & eut l'honneur de combattre les Arnauld, les Nicole & les Bossuet. M. en 1687.

Le Cointe (*Charles*) né à Troies en 1611. de l'oratoire. Ses *annales ecclésiastiques* imprimées au Louvre par ordre du roi, sont un monument utile. M. en 1681.

Collet (*Philibert*) né à Dombes en 1643. jurisconsulte & homme libre. Excommunié par l'archévéque de Lion pour une querelle de paroisse, il écrivit contre l'excommunication; il combattit la clôture des religieuses, & dans son *traité de l'usure* il soûtint vivement l'usage autorisé en Bresse de stipulér les intérêts avec le capital, usage approuvé dans plus de la moitié de l'Europe, & reçu dans l'autre par tous les négocians, malgré les loix qu'on élude. Il prétendit aussi que les dîmes, qu'on paie aux ecclésiastiques, ne sont pas de droit divin. M. en 1718.

Colomiez (*Paul*) le tems de sa naissance est inconnu : la plusspart de ses ouvrages commencent à l'être; mais ils sont utiles à ceux qui aiment les recherches littéraires. M. à Londres en 1692.

Commire, jésuite. Il réussit parmi ceux qui croient qu'on peut faire de bons vèrs Latins, & qui pensent que des étrangers peuvent ressusciter le siécle d'Auguste dans un langue qu'ils ne peuvent pas même prononcer.

Cordemoi (*Géraud*) né à Paris. On lui doit le débrouillement du cahos des deux prémiéres races des rois de France; & on doit cette utile entreprise au duc de Montausier, qui chargea Cordemoi de

faire

faire l'hiſtoire de Charlemagne, pour l'éducation de *monſeigneur*. Il ne trouva guéres dans les anciens auteurs que des abſurdités & des contradictions. La difficulté l'encouragea, & il débrouilla les deux premiéres races. M. en 1684.

Corneille (*Pierre*) né à Rouen en 1606. Quoiqu'on ne repréſente plus que quatre ou cinq piéces de trente-trois qu'il a compoſées, il ſera toûjours le pére du théatre. Il eſt le premier qui ait élevé le génie de la nation. On dit que ſa traduction de l'imitation de Jéſus-Chriſt a été imprimée 32 fois : il eſt auſſi difficile de le croire, que de la lire une ſeule. Il reçut une gratification du roi dans ſa derniére maladie. M. en 1684.

Corneille (*Thomas*) né à Rouen en 1625. Homme qui aurait eû une grande réputatation, s'il n'avait point eû de frére. On a de lui 34 piéces de théatre. M. en 1709.

Couſin (*Louis*) né à Paris en 1627. Préſident à la cour des monoies. On lui doit beaucoup de traductions d'hiſtoriens Grecs, que lui ſeul a fait connaître. M. en 1707.

Dacier (*André*) né à Caſtres en 1651.

calvinifte comme fa femme, & devenu catholique comme elle. Garde des livres du cabinet du roi à Paris, charge qui ne fubfifte plus. Homme plus favant qu'écrivain élegant, mais à jamais utile par fes traductions & par fes notes. M. au Louvre en 1722.

Danchet (*Antoine*) a réuffi à l'aide du muficien dans quelques *opéra* qui font moins mauvais que fes tragédies.

Danet (*Pierre*) l'un de ces hommes qui ont été plus utiles qu'ils n'ont eû de réputation. Ses *dictionnaires* de la langue Latine & des antiquités furent au nombre de ces livres mémorables faits pour l'éducation du dauphin *monfeigneur*, & qui s'ils ne firent pas de ce prince un favant homme, contribuérent beaucoup à éclairer la France. M. en 1723.

Dangeau (*Louis* Abbé de) né en 1643. Excellent académicien. M. en 1723.

Daniel (*Gabriel*) jéfuite. Hiftoriographe de France, a rectifié les fautes de Mézerai fur la premiére & la feconde race. On lui a reproché, que fa diction n'eft pas toûjours affez pure, que fon ftile eft trop faible, qu'il n'intéreffe pas, qu'il n'eft pas peintre, qu'il n'a

n'a pas aſſez approfondi les loix, les uſages & les mœurs. Mais d'ailleurs il eſt inſtruit, éxact, ſage & vrai ; & s'il n'eſt pas au rang des grands écrivains, il eſt dans celui des meilleurs hiſtoriens : & l'on n'a point d'hiſtoire de France préférable à la ſienne. C'eſt en vain que le pére *Daniel* pretend, que les premiers tems de l'hiſtoire de France ſont plus intéreſſans que ceux de Rome, parce que Clovis & Dagobert avaient plus de terrain que Romulus & Tarquin. Il ne s'eſt pas apperçu, que les faibles commencemens de tout ce qui eſt grand intéreſſent toûjours les hommes ; on aime à voir la petite origine d'un peuple dont la France n'eſt qu'une province, & qui étendit ſon empire juſqu'à l'Elbe, l'Euphrate & le Nigèr. Il faut avouér, que notre hiſtoire & celle des autres peuples, depuis le cinquiéme ſiécle de l'ére vulgaire juſqu'au quinziéme, n'eſt qu'un cahos d'aventures barbares, ſous des noms barbares.

Dargonne (*Noël*) né à Paris en 1634. Chartreux à Gaillon. C'eſt le ſeul chartreux qui ait cultivé la littérature. Ses *Mélanges*, ſous le nom de Vigneul de Marville, ſont remplis d'anecdotes curieuſes & hazardées. M. en 1704.

Descartes (*René*) né en Touraine en 1596. Fils d'un conseiller au parlement de Bretagne. Le plus grand mathématicien de son tems, mais le philosophe qui connut le moins la nature, si on le compare à ceux qui l'ont suivi. Il passa presque toute sa vie hors de France pour philosophèr en liberté, à l'éxemple de Saumaise qui avait pris ce parti. Accusé d'athéisme, comme tant d'autres philosophes, après avoir prouvé mieux qu'eux l'éxistence d'un Dieu. M. à Stockholm en 1650.

Desmarets de saint-Sorlin (*Jean*) né à Paris en 1595. Il travailla beaucoup à la tragédie de *Mirame* du cardinal de Richelieu. Sa comédie des *visionnaires* passa pour un chéf-d'œuvre, mais c'est que Moliére n'avait pas encor paru. Il fut controleur-général de l'extraordinaire des guerres & sécretaire de la marine du Levant. Sur la fin de sa vie il fût plus connu par son fanatisme que par ses ouvrages. M. en 1676.

Domat, célébre jurisconsulte. Son livre *des loix civiles* a eu beaucoup d'approbation.

Doujat (*Jean*) né à Toulouse en 1639. jurif-

jurisconsulte & homme de lettres. Il faisait tous les ans un enfant à sa femme & un livre. Le journal des savans l'appelle grand-homme; il ne faut pas prodiguer ce titre. M. en 1688.

Dubois (*Gerard*) né à Orléans en 1629, de l'oratoire. Il a fait *l'histoire de l'Eglise de Paris*. Mort en 1696.

Duché, valet de chambre de Louis XIV, fit pour la cour quelques tragédies tirées de l'écriture à l'exemple de Racine, non avec le méme succès.

Duchêne (*André*) né en Tourraine en 1584. Historiographe du roi, auteur de beaucoup d'histoires & de recherches généalogiques. On l'appelait le pére de l'histoire de France. M. en 1640.

Dufrénoi (*Charles*) né à Paris en 1611. Peintre & poëte. Son poëme *de la peinture* a réussi auprès de ceux qui peuvent lire d'autres vers Latins que ceux du siécle d'Auguste. M. en 1665.

Dufréni (*Charles*) né à Paris en 1648. Il passait pour petit-fils de Henri IV. & lui ressemblait. Son pére avait été valet de garderobe de Louis XIII, & le fils l'était

 de

de Louis XIV, qui lui fit toûjours du bien malgré son dérangement, mais qui ne put l'empécher de mourir pauvre. Avec beaucoup d'esprit & plus d'un talent, il ne put jamais rien faire de régulier. On a de lui beaucoup de comédies, & il n'y en a guères où l'on ne trouve de scénes jolies & singuliéres. M. en 1724.

Dupleix (*Scipion*) de Condom. Quoique né en 1559, peut être comté dans le siécle de Louis XIV, aiant encor vécu sous son régne. Il est le premier historien qui ait cité en marge ses autorités, précaution absolument nécessaire quand on n'écrit pas l'histoire de son tems. On ne lit plus son histoire de France, parce que depuis lui on a mieux fait & mieux écrit. M. en 1661.

Esprit (*Jacques*) né à Béziers en 1611. Auteur du livre *de la fausseté des vertus humaines*, qui n'est qu'un commentaire du duc de la Rochefoucault. Le chancelier Séguier, qui goûta sa littérature, lui fit avoir un brévet de conseiller d'état. M. en 1678.

Le marquis de la Fare, connu par ses mémoires & par quelques vèrs agréables. Son talent pour la poësie ne se dé-

velopa qu'à l'âge de près de soixante ans. Ce fut madame de Cailus, l'une des plus aimables personnes de ce siécle par sa beauté & par son esprit, pour laquelle il fit ses premiers vèrs, & peut-être les plus délicats qu'on ait de lui.

M'abandonnant un jour à la tristesse
Sans espérance & même sans désirs,
Je regrettais les sensibles plaisirs
Dont la douceur enchanta ma jeunesse.
Sont-ils perdus, disais-je, sans retour,
Et n'es-tu pas cruel, amour!
Toi que j'ai fait dès mon enfance,
Le maître de mes plus beaux jours,
D'en laisser terminer le cours
A l'ennuïeuse indifférence?
Alors j'apperçus dans les airs
L'enfant maître de l'univèrs,
Qui plein d'une joie inhumaine
Me dit en souriant, Tirsis ne te plains plus,
Je vais mettre fin à ta peine,
Je te promets un regard de Cailus.

Mort en 1713.

La Faiette (*Marie Madelaine* de la Ver-

gne comtesse de) sa *princesse de Cléves* & sa *Zaïde* furent les premiers romans, où l'on vit les mœurs des honnêtes gens & des avantures naturelles décrites avec grace. Avant elle on écrivait d'un stile empoulé des choses incroiables. M. en 1693.

Félibien (*André*) né à Chartres en 1619. Il est le premier qui dans les inscriptions de l'Hôtel de ville ait donné à Louis quatorze le nom de *grand*. Ses *entretiens sur la vie des peintres* sont l'ouvrage qui lui a fait le plus d'honneur. Il est élégant, profond, & il respire le goût. Mais il dit trop peu de choses en trop de paroles, & est absolument sans méthode. M. en 1695.

Fénelon (*François* de Salignac) archévêque de Cambrai, né en Périgord en 1651. On a de lui cinquante-cinq ouvrages différens. Tous partent d'un cœur plein de vertu, mais son *Télémaque* l'inspire. Il a été vainement blamé par Gueudeville & par l'abbé Faidit. M. à Cambrai en 1715.

Ferrand, conseiller de la cour des aides. On a de lui de très jolis vers.

Feuquiéres de Pas (le marquis de) né à

à Paris en 1648. Officier consommé dans l'art de la guerre, & excellent guide s'il est critique trop sévére. M. en 1711.

Le Févre (*Tannegui*) né à Caën en 1615. Calviniste, professeur à Saumur, méprisant ceux de la secte & demeurant parmi eux, plus philosophe que Huguenot, écrivant aussi bien en Latin qu'on puisse écrire dans une langue morte, faisant des vers Grecs qui doivent avoir eû peu de lecteurs. La plus grande obligation que lui aïent les lettres, est d'avoir produit madame Dacier. M. en 1678.

Le Févre (*Anne*) madame Dacier. Née calviniste à Saumur en 1651. Illustre par sa science. Le duc de Montausier la fit travaillèr à l'un de ces livres qu'on nomme *dauphins*, pour l'éducation de *monseigneur*. Le *Florus* avec des notes Latines est d'elle. Ses traductions de Térence & d'Homére lui font un honneur immortel. On ne pourait lui reprocher que trop d'admiration pour tout ce qu'elle avait traduit. La Motte ne l'attaqua qu'avec de l'esprit, & elle ne combattit qu'avec de l'érudition. M. en 1720 au Louvre.

Fléchier (*Esprit*) du comtat d'Avignon, né en 1632. Evêque de Lavaur

& puis de Nîmes. Poëte Français & Latin; historien, prédicateur, mais connu surtout par ses belles oraisons funébres. Son histoire de Théodose a été faite pour l'éducation de *monseigneur*. Le duc de Montausier avait engagé les meilleurs esprits de France à travailler par de bons ouvrages à cette éducation. M. en 1710.

Fleury (*Claude*) né en 1640. Sous précepteur du duc de Bourgogne & confesseur de Louis XV son fils, vécut à la cour dans la solitude & dans le travail. Son histoire de l'Eglise est la meilleure qu'on ait jamais faite, & les discours préliminaires encor au dessus de l'histoire. M. en 1723.

La Fontaine (*Jean*) né à Château-thiéri en 1621. Le plus simple des hommes, mais admirable dans son genre quoique négligé & inégal. Il fut le seul des grands hommes de son tems qui n'eut point de part aux bienfaits de Louis XIV. Il y avait droit par son mérite & par sa pauvreté. M. en 1695.

Forbin (*Claude* chevalier de) chef d'escadre en France, grand-amiral du roi de Siam. Il a laissé de mémoires curieux qu'on a rédigés, & on peut juger entre lui & du Gué-trouin. La

La Fosse (*Antoine*) né en 1658. *Manlius* est sa meilleure piéce de théatre. M. en 1708.

Fraguier (*Claude*) né à Paris en 1666. Bon littérateur & plein de goût. Il n'a écrit que des vèrs Latins & quelques dissertations. M. en 1728.

Furetiére (*Antoine*) né en 1620. Fameux par son dictionnaire & par sa querelle. M. en 1688.

Galant (*Antoine*) né en Picardie en 1646. Il apprit à Constantinople les langues orientales, & traduisit une partie des contes Arabes, qu'on connait sous le titre des *mille & une nuit*. M. en 1715.

Gacon (*François*) né à Lyon en 1667. Mis par le pére Nicéron dans le catalogue des hommes illustres, & qui n'a été fameux que par de mauvaises satires. Il a eû grande part à ce recueil de grossiéres plaisanteries qu'on appelle brévets de la calotte. Ces turpitudes ont pris leur source dans je ne sai quelle association qu'on appelait le régiment des fous & de la calotte. Ce n'est pas là assurément du bon goût. Les honnétes gens ne voient qu'avec mépris de tels ouvrages & leurs

auteurs

auteurs qui ne peuvent être cités que pour faire abhorrer leur éxemple. M. en 1625.

L'Abbé Gallois (*Jean*) né à Paris en 1632. ſavant univerſel, fut le premier qui travailla au journal des ſavans avec le conſeiller clerc Sallo, qui avait conçu l'idée de ce travail. Il enſeigna depuis un peu de Latin au miniſtre d'état Colbert, qui malgré ſes occupations crut avoir aſſez de tems pour apprendre cette langue; il prenait ſurtout ſes leçons en caroſſe dans ſes voiages de Verſailles à Paris. On diſait avec vraiſemblance, que c'était en vuë d'être chancelier. On peut obſerver, que les deux hommes qui ont le plus protégé les lettres, ne ſavaient pas le Latin, Louis XIV & monſieur Colbert. M. en 1707.

Gaſſendi (*Pierre*) né en Provence en 1592. Reſtaurateur d'une partie de la phyſique d'Epicure. Il ſentit la néceſſité des atomes & du vuide. Newton & d'autres ont démontré depuis ce que Gaſſendi avait affirmé. Il eut moins de réputation que Déſcartes, parce qu'il était plus raiſonnable, & qu'il n'était pas inventeur; mais on l'accuſa comme Deſcartes d'athéisme. Quelques-uns crurent, que celui qui admettait le vuide comme Epicure

ture niait un Dieu comme lui. C'eſt ainſi que raiſonnent les calomniateurs. Gaſſendi en Provence, où l'on n'était point jaloux de lui, était appelé le ſaint prêtre ; à Paris quelques envieux l'appelaient l'incrédule. M. en 1656.

Gédouin, chanoine de la ſainte-Chapelle à Paris. Auteur d'une excellente traduction de Quintilien, &c.

L'abbé Geneſt, né en 1635. Prêtre, aumonier de la ducheſſe d'Orléans femme du régent. Il a fait pluſieurs tragédies. Sa *Pénélope* eut beaucoup de ſuccès. M. en 1719.

Le Gendre (*Louis*) né à Rouen en 1655. A fait une hiſtoire de France. Pour bien faire cette hiſtoire, il faudrait la plume & la liberté du préſident de Thou ; & il ſerait encor très difficile de rendre les premiers ſiécles intéreſſans. M. en 1733.

L'abbé Girard. Son livre des ſynonimes eſt très utile.

Godeau (*Antoine*) l'un de ceux qui ſervirent à l'établiſſement de l'académie Françaiſe. Poëte, orateur & hiſtorien. On ſait que pour faire un jeu de mots le car-

cardinal de Richelieu lui donna l'évêché de Grasse, pour le *bénédicite* mis en vèrs. Son histoire ecclésiastique en prose fut plus estimée que son poëme sur les fastes de l'église. Il se trompa en croiant égaler les fastes d'Ovide ; ni son sujet ni son génie n'y pouvaient suffire. C'est une grande erreur de penser, que les sujets chrétiens puissent convenir à la poësie comme ceux du paganisme, dont la mythologie aussi agréable que fausse animait toute la nature. M. en 1672.

Godefroi (*Théodore*) fils de Denys Godefroi Parisien. Homme savant, né à Genéve en 1580. Historiographe de France sous Louis XIII & Louis XIV. Il s'appliqua surtout aux titres & au cérémonial. M. en 1649.

Godefroi (*Denys*) son fils, né à Paris en 1615. Historiographe de France comme son pére. M. en 1681.

Gomberville (*Marin*) né à Paris en 1600. L'un des premiers académiciens. Il écrivit de grands romans avant le tems du bon goût. M. en 1674.

Gondi (*Jean François*) cardinal de Retz, né en 1613. Qui vécut en *Catilina* dans sa jeu-

jeuneſſe, & en *Atticus* dans ſa vieilleſſe. Pluſieurs endroits de ſes mémoires ſont dignes de Saluſte ; mais tout n'eſt pas égal. M. en 1679.

Gourville, valet de chambre du duc de la Rochefoucault, devenu ſon ami & même celui du grand Condé. Dans le même tems pendu à Paris en effigie, & envoié du roi en Allemagne ; enſuite propoſé pour ſuccéder au grand Colbert dans le miniſtére. Nous avons de lui des mémoires de ſa vie, écrits avec naïveté, dans leſquels il parle de ſa naiſſance & de ſa fortune avec indifférence.

Le Grand (*Joachim*) né en Normandie en 1653. éléve du pére le Cointe. Il a été l'un des hommes les plus profonds dans l'hiſtoire. M. en 1732.

Guerret (*Gabriel*) né à Paris en 1641. Connu dans ſon tems par ſon Parnaſſe réformé & par la guerre des auteurs. Il avait du goût ; mais ſon diſcours, *ſi l'empire de l'éloquence eſt plus grand que celui de l'amour*, ne prouverait pas qu'il en eût. Il a fait le journal du palais conjointement avec Blondeau : ce journal du palais eſt un recueil des arrêts des parlemens de France, jugemens ſouvent différens

férens dans des cauſes ſemblables. Rien ne fait mieux voir combien la juriſprudence a beſoin d'être réformée que ce beſoin qu'on a de recueillir des arrêts. M. en 1688.

Du Guet (*Jacques Joſeph*) né en Forez en 1649. L'une des meilleures plumes du parti janſéniſte. Son livre de l'*éducation d'un roi* n'a point été fait pour le roi de Sardaigne, comme on l'a dit. M. en 1733.

Du Gué-trouin, d'armateur devenu lieutenant-général des armées navales. L'un des plus grands hommes en ſon genre, a donné des mémoires écrits du ſtile d'un ſoldat, & propres à exciter l'émulation chez ſes compatriotes.

Du Hamel (*Jean Baptiſte*) de Normandie, né en 1624. Sécretaire de l'académie des ſciences. Quoique philoſophe il était théologien. La philoſophie, qui s'eſt perfectionnée depuis lui, a nui à ſes ouvrages; mais ſon nom a ſubſiſté. M. en 1706.

Le comte de Hamilton (*Antoine*) né à Caen. On a de lui quelques jolies poëſies; & il eſt le premier, qui ait fait des romans dans un goût plaiſant, qui n'eſt pas le burleſque de Scarron. Har-

Hardouin (*Jean*) jésuite profond dans l'histoire & chimérique dans les sentimens.

Hénaut, connu par le sonnet de l'Avorton, par d'autres piéces, & qui aurait une très grande réputation si les trois premiers chants de sa traduction de Lucréce, qui furent perdus, avaient paru & avaient été écrits comme ce qui nous est resté du commencement de cet ouvrage. Au reste la postérité ne le confondra pas avec un homme du même nom & d'un mérite supérieur, à qui nous devons la plus courte & la meilleure histoire de France, & peut-être la seule maniére dont il faudra désormais écrire toutes les grandes histoires. Car la multiplicité des faits & des écrits devient si grande, qu'il faudra bientôt tout réduire aux extraits & aux dictionnaires. Mais il sera difficile d'imiter l'auteur de l'abrégé chronologique, d'approfondir tant de choses en paraissant les effleurer.

D'Herbelot (*Barthélemi*) né à Paris en 1625. Le premier parmi les Français qui connût bien les langues & les histoires orientales. Peu célébre d'abord dans sa patrie. Reçu par le grand duc de Toscane Ferdinand second avec une distinction qui

apprit

apprit à la France à connaître son mérite. Rappelé ensuite & encouragé par Colbert qui encourageait tout. Sa *bibliothéque orientale* est aussi curieuse que profonde. M. en 1695.

Hermant (*Godefroi*) né à Beauvais en 1617. Il n'a fait que des ouvrages polémiques, qui s'anéantissent avec la dispute. M. en 1690.

La Hire (*Philippe*) né à Paris en 1640. Fils d'un bon peintre. Il a été grand mathématicien, & a beaucoup contribué à la fameuse méridienne de France. M. en 1718.

L'Hôpital (*François* marquis de) né en 1662. Le premier qui ait écrit en France sur le calcul inventé par Newton, qu'il appela les infiniment petits : c'était alors un prodige. M. en 1704.

D'Hosier (*Pierre*) né à Marseille en 1592. fils d'un avocat. Il fut le premier qui débrouilla les généalogies, & qui en fit une science. Louis XIII. le fit gentilhomme servant, maître-d'hôtel & gentilhomme ordinaire de sa chambre. Louis XIV lui donna un brévet de conseiller d'état. De véritablement grands hommes ont été bien

bien moins récompensés. Leurs travaux n'étaient pas si nécessaires à la vanité humaine. M. en 1660.

Des Houliéres (*Antoinette* de la Garde) de toutes les dames Françaises qui ont cultivé la poësie, c'est celle qui a le plus réussi, puisque c'est celle dont on a retenu le plus de vers. M. en 1694.

Huet (*Pierre Daniel*) né à Caën en 1630. Savant universel, & qui conserva la même ardeur pour l'étude jusqu'à l'âge de quatre-vingt-onze ans. Appelé auprès de la reine Christine à Stockholm, il fut ensuite un des hommes illustres qui contribuérent à l'éducation du dauphin. Jamais prince n'eut de pareils maîtres. Huet se fit prêtre à quarante ans; il eut l'évéché d'Avranche, qu'il abdiqua ensuite, pour se livrer tout entièr à l'étude dans la retraite. De tous ses livres *le commerce & la navigation des anciens*, & *l'origine des Romans*, sont le plus d'usage. Son *traité sur la faiblesse de l'esprit humain* a fait beaucoup de bruit, & a paru à quelques uns démentir sa *demonstration évangelique*. M. en 1721.

Jacquelot (*Isaac*) né en Champagne en 1647. calviniste, pasteur à la Haie & à

Berlin. Il a fait quelques ouvrages sur la religion. M. en 1708.

Joli (*Gui*) Conseiller au Châtelet, sécretaire du cardinal de Rètz, a laissé des mémoires, qui sont à ceux du cardinal ce qu'est le domestique au maître; mais il y a des particularités curieuses.

De l'Isle (*Guillaume*) né à Paris en 1675. Il a réformé la géographie, qui aura longtems besoin d'être perfectionnée. C'est lui qui a changé toute la position de notre hémisphere en longitude. Il a enseigné à Louis XV la géographie, & n'a point fait de meilleur éléve. Ce monarque a composé, après la mort de son maître, un traité du cours de tous les fleuves. Guillaume de l'Isle est le premier qui ait eû le titre de premier géographe du roi. M. en 1726.

Labbe (*Philippe*) né à Bourges en 1607. Jésuite. Il a rendu de grands services à l'histoire. On a de lui soixante & seize ouvrages. M. en 1667.

Le Laboureur (*Jean*) né à Montmorenci en 1623. Il a beaucoup éclairci l'histoire. C'est dommage qu'il ait fait le poëme de *Charlemagne*. M. en 1675.

Lai-

Lainé ou Lainez (*Alexandre*) né dans le Haynault en 1650. Poëte singulier, dont on a recueilli quelques vèrs très heureux, mais en petit nombre. M. en 1710.

Lambert (*Anne Thérése* de Marguenat de Courcelles, marquise de) née en 1647. Dame de beaucoup d'esprit, a laissé quelques écrits d'une morale utile & d'un stile agréable. Son traité *de l'amitié* fait voir qu'elle méritait d'avoir des amis. Le nombre des dames, qui ont illustré ce beau siécle, est une des grandes preuves des progrès de l'esprit humain.

Le donne son venute in eccellenza
Di ciascun' arte ove hanno posto cura. Ariost.

m. à Paris en 1733.

Lami (*Bernard*) né au Mans en 1640. de l'oratoire. Savant dans plus d'un genre. Il composa ses élémens de mathématiques dans un voiage qu'il fit à pied de Grenoble à Paris. M. en 1715.

Lancelot (*Claude*) né à Paris en 1615. Il eut part à des ouvrages très utiles, que firent les solitaires de Port-roial pour l'éducation de la jeunesse. m. en 1695.

De Larrey (*Isaac*) né en Normandie en 1638. Son histoire d'Angleterre fut estimée avant celle de Rapin de Thoiras ; & son histoire de Louis XIV ne le fût jamais. M. à Berlin en 1719.

Launai (*François*) né à Angers en 1612. jurisconsulte & homme de lettres. Il fut le premier qui enseigna le droit Français à Paris. M. en 1693.

Launoy (*Jean*) né en Normandie en 1603. Docteur en théologie. Savant laborieux & critique intrépide. Il détrompa de plusieurs erreurs, & surtout sur des saints, dont il nia l'existence. On peut juger s'il eut des ennemis. On sait qu'un curé de saint-Roch disait : *je lui fais toûjours de profondes révérences, de peur qu'il ne m'ôte mon saint-Roch*. M. en 1678.

Laurière (*Eusebe*) né à Paris en 1659. avocat. Personne n'a plus approfondi la jurisprudence & l'origine des loix. C'est lui, qui dressa le plan du recueil des ordonnances ; ouvrage immense, qui signale le régne de Louis XV. M. en 1728.

Lémery (*Nicolas*) né à Rouen en 1645. Fut le premier chimiste raisonnable, & le premier qui ait donné une pharmacopée universelle. M. en 1715.

Lenfant (*Jacques*) né en Beausse en 1661. calviniste. Son *histoire du concile de Constance* est son meilleur ouvrage. M. à Berlin en 1728.

Des

Des Lions (*Jean*) né à Pontoise en 1615. docteur de Sorbonne, homme singulier, auteur de plusieurs ouvrages polémiques. Il voulut prouver, que les réjouissances à la fête des rois sont des profanations, & que le monde allait bientôt finir. M. en 1700.

Le Long (*Jacques*) né à Paris en 1655. De l'oratoire, sa *bibliothéque historique de France* est d'une grande recherche & d'une grande utilité, à quelques fautes près. M. en 1721.

De Longuerue (*Louis* du Four) né à Charleville en 1652. Abbé du Jard. Il savait, outre les langues savantes, toutes celles de l'Europe & l'histoire universelle. On prétend qu'il composa de mémoire la description historique & géographique de la France ancienne & moderne. Mort vers l'an 1724.

Longueval (*Jacques*) né en 1681. jésuite. Il a fait huit volumes de l'histoire de l'église Gallicane, continuée par le pére Fontenay. M. en 1735.

De la Loubére (*Simon*) né à Toulouse en 1642, & envoié à Siam en 1687. On a de lui des mémoires de ce païs. Meil-

leurs que ses sonnets & ses odes. M. en 1729.

Mabillon (*Jean*) né en Champagne en 1632. bénédictin. C'est lui, qui étant chargé de montrer le trésor de saint-Denis, demanda à quitter cet emploi, parce qu'il n'aimait pas à méler la fable avec le vérité. Il a fait de profondes recherches. Colbert l'emploia à rechercher les anciens titres. M en 1707.

Maignan (*Emanuël*) né à Toulouse en 1601. minime. L'un de ceux qui ont apris les mathèmatiques sans maître. Professeur de mathématique à Rome, où il y a toûjours eu depuis un professeur minime Français. M. à Toulouse en 1676.

Malebranche (*Nicolas*) né à Paris en 1638. de l'oratoire. L'un des plus profonds méditatifs qui aient jamais écrit. Animé de cette imagination forte qui fait plus de disciples que la vérité, il en eut de son tems. Il y avait des Malebranchistes. Il a montré admirablement les erreurs des sens & de l'imagination ; & quand il a voulu sonder la nature de l'ame, il s'est perdu dans cet abime comme les autres. Il est, ainsi que Descartes, un grand homme avec lequel on apprend bien peu de chose. M. en 1715. Ma-

Malézieux (*Nicolas*) né à Paris en 1650. Les élémens de géométrie du duc de Bourgogne, font les leçons qu'il donna à ce prince. Il se fit une réputation par sa profonde littérature. Madame la duchesse du Maine fit sa fortune. M. en 1727.

De Marca (*Pierre*) né en 1594. étant veuf & ayant plusieurs enfans, il entra dans l'église & fut nommé à l'archévéché de Paris. Son livre *de la concorde de l'empire & du sacerdoce* est estimé. M. en 1662.

De Marolles (*Michel*) né en Touraine en 1600. Fils du célébre Claude de Marolles, capitaine des cent-suisses, connu par son combat singulier à la tête de l'armée d'Henri IV contra Marivaux. Michel, abbé de Villeloin, composa 69 ouvrages, dont plusieurs sont des traductions utiles dans leur tems. M. en 1681.

Marsollier (*Jacques*) né à Paris en 1657. chanoine régulier de saint-Geneviéve. Connu par plusieurs histoires bien écrites. M. en 1724.

Martignac (*Etienne*) né en 1628. Le premier qui donna une traduction suppor-

table en prose de Virgile, d'Horace, &c. Je doute qu'on les traduise jamais heureusement en vers. Ce ne serait pas assez d'avoir leur génie, la différence des langues est un obstacle presque invincible. M. en 1698.

La Marre (*Nicolas*) né à Paris en 1641. Commissaire au Châtelet. Il a fait un ouvrage qui était de son ressort, *l'histoire de la Police*. Il n'est bon que pour les Parisiens, & meilleur à consulter qu'à lire. Il eut pour récompense une part sur le produit de la comédie, dont il ne jouit jamais : il aurait autant valu assigner aux comédiens une pension sur les gages du guet.

Mascaron (*Jules*) de Marseille, né en 1634. Evêque de Tulles & puis d'Agen. Ses oraisons funèbres balancérent d'abord celles de Bossuet, mais aujourd'hui elles ne servent qu'à faire voir combien Bossuet était un grand homme. M. en 1703.

Massillon, né en Provence en 1663. de l'oratoire, évêque de Clermont. Le prédicateur qui a le mieux connu le monde. Plus fleuri que Bourdalouë, plus agréable, & dont l'éloquence sent l'homme de cour, l'académicien, & l'homme d'esprit ; d'ailleurs

leurs philosophe modéré & tolérant. M. en 1742.

Maucroix (*François*) né à Noyon en 1619. historien, poëte & litterateur. M. en 1708.

Ménage (*Gilles*) d'Angers. né en 1613. Il a prouvé, qu'il est plus aisé de faire des vèrs en Italien qu'en Français. Ses vèrs Italiens sont estimés même en Italie; & notre langue doit beaucoup à ses recherches. Il était savant en plus d'un genre. M. en 1692.

Ménétrier (*Claude François*) né en 1631. a beaucoup servi à la science du blazon, des emblêmes & des devises. M. en 1705.

Méri (*Jean*) né en Berri en 1645. l'un de ceux qui ont le plus illustré la chirurgie. Il a laissé des observations utiles. M. en 1722.

Mézerai (*François*) né à Argentan en Normandie en 1610. Son histoire de France est très connuë; ses autres écrits le sont moins. Il perdit ses pensions, pour avoir dit ce qu'il croiait la vérité. D'ailleurs plus hardi qu'exact, & inégal dans son stile. M. en 1683.

Le Moine (*Pierre*) jésuite, né en 1602. Sa *dévotion aisée* le rendit ridicule. Mais il eût pu se faire un grand nom par sa *Louïsiade*. Il avait une prodigieuse imagination. Pourquoi donc ne réussit-il pas? C'est qu'il n'avait ni goût ni connaissance du génie de sa langue, ni des amis sévéres. M. en 1671.

Moliére (*Jean Baptiste*) né à Paris en 1620. Le meilleur des poëtes comiques de toutes les nations. La difficulté qu'on fit de l'enterrer, est un reproche à la France. Cet article a engagé à relire les poëtes comiques de l'antiquité. Il faut avouer, que si on compare l'art & la regularité de notre théatre avec ces scénes décousues des anciens, ces intrigues faibles, cet usage grossier de faire annoncer par des acteurs, dans des monologues froids & sans vraisemblance, ce qu'ils ont fait & ce qu'ils veulent faire; il faut avouer, dis-je, que Moliére a tiré la comédie du cahos, ainsi que Corneille en a tiré la tragédie; & que les Français ont été supérieurs en ce point à tous les peuples de la terre. M. en 1673.

Mongaut, précepteur du duc d'Orleans fils du régent. Sa traduction des lettres de Cicéron & ses notes sont très estimées.

La

La Monnoye (*Bernard*) né en 1641. Excellent littérateur. M. en 1632.

Montfaucon (*Bernard*) né en 1655. bénédictin. L'un des plus savans antiquaires de l'Europe. M. en 1741.

Montpensier (*Anne Marie Louise* d'Orléans) connuë sous le nom de *mademoiselle*; fille de Gaston d'Orleans, née à Paris en 1627. Ses *mémoires* sont plus d'une femme occupée d'elle, que d'une princesse témoin de grands événemens; mais il s'y trouve des choses très curieuses. M. en 1693.

Moréri (*Louis*) né en Provence en 1643. On ne s'attendait pas que l'auteur du *pais d'amour*, & le traducteur de *Rodriguez* entreprit dans sa jeunesse le premier dictionnaire de faits, qu'on eût encor vû. Ce grand travail lui coûta la vie. L'ouvrage réformé & très augmenté porte encor son nom, & n'est plus de lui. C'est une ville nouvelle bâtie sur le plan ancien. Trop de généalogies suspectes ont fait tort surtout à cet ouvrage si utile.

Morin (*Michel Jean Baptiste*) né en Beaujolois en 1583. Médecin, mathématicien, & par les préjugés du tems astro-

logue. Il tira l'horoscope de Louis XIV. Malgré cette charlatanerie il était savant. M. en 1656.

Morin (*Jean*) né à Blois en 1591. Très savant dans les langues orientales & dans la critique. M. à l'oratoire en 1659.

Morin (*Simon*) né en Normandie en 1623. On ne parle ici de lui, que pour déplorer sa fatale folie & celle de saint-Sorlin-Desmarets son accusateur. Saint-Sorlin fut un fanatique, qui en dénonça un autre. Morin, qui ne méritait que les Petites-maisons, fut brulé vif en 1663, avant que philosophie eût fait assez de progrès pour empécher les savans de dogmatiser, & les juges d'être si cruels.

La Motte-houdart (*Antoine*) né à Paris en 1672. Célébre par ses ouvrages, & aimable par ses moeurs. Il avait beaucoup d'amis, c'est à dire qu'il y avait beaucoup de gens qui se plaisaient dans sa société. Je l'ai vu mourir sans qu'il eût personne auprès de son lit en 1731.

De Motteville (*Françoise Bertaut*) née en 1615 en Normandie. Cette dame a écrit des *mémoires*, qui regardent particu-
lière-

liérement la reine Anne mére de Louis XIV. On y trouve beaucoup de petits faits, avec un grand air de ſincérité. M. en 1689.

Le Nain de Tillemont (*Sebaſtien*) fils de *Jean* le Nain maître des requêtes, né à Paris en 1637. éléve de Nicole, & l'un des plus ſavans écrivains de Port-roial. Son hiſtoire des empereurs, & ſes ſeize volumes de l'hiſtoire eccléſiaſtique ſont écrits avec autant de vérité que peuvent l'être des compilations d'anciens hiſtoriens; car l'hiſtoire, avant l'invention de l'imprimerie étant peu contredite, était peu éxacte. M. en 1698.

Naudé (*Gabriël*) né à Paris en 1600. Médecin, & plus philoſophe que médecin. Attaché d'abord au cardinal Barberin à Rome, puis au cardinal de Richelieu, au cardinal Mazarin & enſuite à la reine Chriſtine dont il alla quelquetems groſſir la cour ſavante; retiré enfin à Abbeville, où il mourut dès qu'il fut libre. De tous ſes livres, ſon *apologie des grands hommes accuſés de magie*, eſt preſque le ſeul qui ſoit demeuré. On ferait un plus gros livre des grands hommes accuſés d'impiété depuis Socrate.

—Populus nam ſolos credit habendos
Eſſe Deos quos ipſe colit.

M. en 1653.

Nemours (*Marie* de Longueville duchesse de) née en 1625. On a d'elle des *mémoires*, où l'on trouve quelques particularités des tems malheureux de la fronde. M. en 1707.

Nevers (*Philippe* duc de) on a de lui des piéces de poësie d'un goût très singulier. Son esprit & ses talens se sont perfectionnés dans son petit-fils. M. en 1707.

Niceron (*Jean Pierre*) de l'oratoire, né à Paris en 1685. Auteur des *mémoires sur les hommes illustres dans les lettres.* Tous ne sont pas illustres : mais il parle de chacun convenablement ; il n'appelle point un orfévre grand'homme. Il mérite d'avoir place parmi les savans utiles. M. en 1738.

Nicole (*Pierre*) né à Chartres en 1625. Un des meilleurs écrivains de Port-roial. Ce qu'il a écrit contre les jésuites n'est guéres lu aujourd'hui ; & ses *essais de moral*, qui sont utiles au genre humain, ne périront pas. Le chapitre surtout des moiens de conserver la paix dans la société est un chef-d'œuvre, auquel on ne trouve rien d'égal dans l'antiquité en ce genre ; mais cette paix est peut-être aussi difficile à établir que celle de l'abbé de saint-Pierre. M. en 1695.

D'Or-

D'Orléans (*Joseph*) jésuite. Le premier qui ait choisi dans l'histoire les révolutions pour son seul objet. Celles d'Angleterre qu'il écrivit, sont d'un stile éloquent; mais depuis le régne de Henri huit il est plus disert que fidéle. M. en 1698.

Ozanan (*Jacques*) Juif d'origine, né près de Dombes en 1640. Il apprit la géométrie sans maître dès l'âge de quinze ans. Il est le premier qui ait fait un *dictionnaire de mathématiques*. Ses *récréations mathématiques* ont toûjours un grand débit. M. en 1717.

Pagi (*Antoine*) provençal. Né en 1624. Francifcain. Il a corrigé Baronius, & a eû pension du clergé pour cet ouvrage. M. en 1699.

Papin (*Isaac*) né à Blois en 1657. calviniste. Aiant changé de religion il écrivit contre elle. M. en 1709.

Pardies (*Ignace Gaston*) jésuite, né à Pô en 1638. Connu par ses *élémens de géométrie* & par son livre *sur l'ame des bêtes*. M. en 1673.

Parent (*Antoine*) né à Paris en 1666. bon

bon mathématicien. Il est encor un de ceux qui apprirent la géométrie sans maître. C'est qu'il y a de plus singulier de lui, c'est qu'il vécut longtems à Paris libre & heureux avec moins de deux-cent livres de rente. M. en 1716.

Pascal (*Blaise*) fils du premièr intendant qu'il y eut à Rouen, né en 1623. génie prématuré. Il voulut se servir de la supériorité de ce génie, comme les rois de leur puissance; il crut tout soumettre & tout abaisser par sa force. La langue & l'éloquence lui doivent beaucoup. M. en 1662.

Patin (*Gui*) né à Houdan en 1601. Médecin, plus fameux par ses lettres médisantes que par sa médecine. Son recueil de lettres a été lu avec avidité, parce qu'elles contiennent des nouvelles anecdotes que tout le monde aime, & des satires qu'on aime d'avantage. Il sert à faire voir, combien les auteurs contemporains, qui écrivent précipitamment les nouvelles du jour, sont des guides infidèles pour l'histoire. Ces nouvelles se trouvent souvent fausses ou défigurées par la malignité; d'ailleurs cette multitude de petits faits n'est guéres prétieuse qu'aux petits esprits. M. en 1672.

Patin (*Charles*) né à Paris en 1633. fils de *Gui* Patin. Ses ouvrages sont lus des savans, & les lettres de son pére le sont des gens oisifs. Charles Patin très savant antiquaire quitta la France, & mourut professeur en médecine à Padouë en 1693.

Patru (*Olivier*) né à Paris en 1604. le premier qui ait introduit la pureté de la langue dans le barreau. Il reçut dans sa derniére maladie une gratification de Louis XIV, à qui on dit qu'il n'était pas riche. M. en 1681.

Pavillon (*Etienne*) né à Paris en 1632. Avocat-général au parlement de Metz, connu par quelques poësies écrites naturellement. M. en 1705.

Pélisson-fontanier (*Paul*) né à Bésiers en 1624. Poëte médiocre, & homme très éloquent & très savant, premier commis du surintendant Fouquet, maître des comptes, puis maître des requêtes & chargé d'emploier le revenu des œconomats à faire quitter aux Huguenots leur réligion, qu'il avait quittée lui-même. On a de lui beaucoup d'ouvrages; des priéres pendant la messe, un traité sur l'eucharistie, un recueil de piéces galantes. Mais ce qui lui a fait le plus d'honneur,

neur, ce ſont des diſcours pour monſieur Fouquet, & ſon hiſtoire de la conquête de la Franche-comté. Les proteſtans ont prétendu qu'il était mort avec indifférence; les catholiques ont ſoûtenu le contraire. M. en 1693.

Perrault (*Claude*) né à Paris en 1613. Il fut médecin; mais il n'éxerça la médecine que pour ſes amis. Il devint, ſans aucun maître, habile dans tous les arts qui ont du rapport au deſſein & dans les mécaniques. Bon phyſicien, grand architecte. Il encouragea les arts ſous la protection de Colbert, & eut de la réputation malgré Boileau. M. en 1688.

Perrault (*Charles*) né en 1626. Frére de *Claude*. Controleur-général des bâtimens ſous Colbert, donna la forme aux académies de peinture, de ſculpture & d'architecture. Utile aux gens de lettres, qui le recherchérent pendant la vie de ſon protecteur, & qui l'abandonnérent enſuite. On lui a reproché d'avoir trouvé trop de défauts dans les anciens; mais ſa grande faute eſt de les avoir critiqués maladroitement. M. en 1703.

Pétau (*Denis*) né à Orleans en 1583. jéſuite. Il a réformé la chronologie. On a

a de lui soixante & dix ouvrages. M. en 1652.

Pétits de la Croix (*François*) l'un de ceux, dont le grand ministre Colbert encouragea & récompensa le mérite. Louis XIV l'envoia en Turquie & en Perse à l'âge de seize ans, pour apprendre les langues orientales. Qui croirait qu'il a composé une partie de la vie de Louis XIV en Arabe, & que ce livre est estimé dans l'orient? on a de lui *l'histoire de Gengiskam & de Tamerlan, tirée des anciens auteurs Arabes*, & plusieurs livres utiles; mais sa *traduction des mille & un jour*, est ce qu'on lit le plus.

L'homme est de glace aux vérités,
Il est de feu pour le mensonge.

M. en 1713.

Petit (*Pierre*) né à Paris en 1617. philosophe & savant. Il n'a écrit qu'en Latin. M. en 1687.

Pézron (*Paul*) de l'ordre de citeaux. Né en Bretagne en 1639. Grand antiquaire, qui a travaillé sur l'origine de la langue des Goths. M. en 1706.

Du Pin (Louis) né en 1637. Docteur de

de Sorbonne. Sa *bibliothéque des auteurs eccléſiaſtiques* lui a fait beaucoup de réputation & quelques ennemis. M. en 1719.

La Placette (*Jean*) de Béarn, né en 1639. miniſtre proteſtant à Copenhague & en Hollande. Eſtimé pour ſes divers ouvrages. M. à Utrecht en 1718.

De Polignac (*Melchior*) cardinal, né au Vêlay en 1662. Auſſi bon poëte Latin qu'on peut l'être dans une langue morte; très éloquent dans la ſienne. L'un de ceux qui ont prouvé, qu'il eſt plus aiſé de faire des vèrs Latins que des vèrs Français. M. en 1741.

Porée (*Charles*) né en Normandie en 1675, jéſuite. Du petit nombre des profeſſeurs qui ont eû de la célébrité chez les gens du monde. Eloquent dans le goût de Sénéque. Poëte très bel eſprit. Son plus grand mérite fut de faire aimer les lettres & la vertu à ſes diſciples. M. en 1741.

De Puy-ſégur (le maréchal) il nous a laiſſé *l'art de la guerre* comme Boileau a donné l'art poëtique.

Quênel *Pâquier*) né en 1634. De l'ora

ratoire. Il a été malheureux en ce qu'il s'est vu le sujet d'une grande division parmi ses compatriotes. D'ailleurs il a vécu pauvre & dans l'éxil. Ses mœurs étaient sévéres, comme celles de tous ceux qui ne sont occupés que de disputes. Trente pages changées & adoucies dans son livre auraient épargné des querelles à sa patrie ; mais il eût été moins célébre. M. en 1719.

Le Quien (*Michel*) né en 1681. dominicain. Homme très savant. Il a beaucoup travaillé sur les églises d'orient & sur celle d'Angleterre. Il a surtout écrit contre *le Courayer* sur la validité des ordinations des évêques Anglicans. Mais les Anglais ne font pas plus de cas de ces disputes, que les Turcs n'en font des dissertations sur l'église Grecque. M. en 1703.

Quinaut (*Philippe*) né à Paris en 1635. Auditeur des comptes, célébre par ses poësies lyriques & par la douceur qu'il opposa aux satires très injustes de Boileau. Il eut part, comme les autres grands hommes, aux récompenses que donna Louis XIV. M. en 1688.

La Quintinie (*Jean*) né à Poitiers en 1626.

1626. Il a créé l'art de la culture des jardins & de la transplantation des arbres. Ses préceptes ont été suivis de toute l'Europe, & ses talens récompensés magnifiquement par Louis XIV. M. en.

Le marquis de Quincy, lieutenant-général d'artillerie, auteur de l'histoire militaire de Louis XIV. Il entre dans de grands détails, utiles pour ceux qui veulent suivre dans leur lecture les opérations d'une campagne. Ces détails pourraient fournir des éxemples, s'il y avait des cas pareils ; mais il ne s'en trouve jamais, ni dans les affaires, ni dans la guerre. Les ressemblances sont toûjours imparfaites, les différences toûjours grandes. La conduite de la guerre est comme les jeux d'adresse, qu'on n'apprend que par l'usage ; & les jours d'action sont des jeux de hazard.

Racine (*Jean*) né à la Ferté-milon en 1639, élevé à Port-roial. Il portait encor l'habit ecclésiastique quand il fit la tragédie de *Théagéne* qu'il présenta à Moliére, & celles des *fréres ennemis*, dont Moliére lui donna le sujet. Il est intitulé prieur de l'Epinai dans le privilége de l'*Andromaque*. Louis XIV fut sensible à son extrême mérite. Il lui donna une charge de gen-

gentilhomme ordinaire, le nomma quelquefois des voiages de Marly, le fit coucher dans sa chambre dans une de ses maladies, & le combla de gratifications. Cependant Racine mourut de chagrin ou de crainte de lui avoir déplu. Il n'était pas aussi philosophe que grand poëte. On lui a rendu justice fort tard. „ Nous avons été touchés, dit saint-Evre- „ mont, de *Mariamne*, de *Sophonisbe*, d'*Al-* „ *tionée*, d'*Andromaque*, & de *Britannicus*." C'est ainsi qu'on mettait non seulement la mauvaise *Sophonisbe* de Corneille, mais encor les impertinentes piéces d'*Alcionée* & de *Mariamne*, à côté de ces chefs d'œuvre immortels. L'or est confondu avec la bouë pendant la vie des artistes, & la mort les sépare. M. en 1699.

Rancé (*Jean* de Bouthillier) né en 1626. Commença par traduire *Anacréon*, & institua la réforme effraïante de la trappe en 1664. Il se dispensa, comme législateur. De la loi qui force ceux qui vivent dans ce tombeau, à ignorer ce qui se passe sur la terre. Il écrivit avec éloquence. M. en 1700.

Rapin (*René*) né à Tours en 1621. Jésuite, connu par le poëme des jardins en Latin, & par beaucoup d'ouvrages de littérature. M. en 1687.

Ra-

Rapin de Thoiras (*Paul*) né à Castres en 1661. Réfugié en Angleterre & longtems officier. L'Angleterre lui doit la meilleure histoire qu'on ait de ce roiaume, &. le seule impartiale dans un païs où l'on n'écrit guères que par esprit de parti. M. à Wésel en 1725.

Régis (*Silvain*) né en Agénois en 1632. Ses livres de philosophie n'ont plus de cours depuis les grandes découvertes qu'on a faites. M. en 1707.

Regnard (*François*) né à Paris en 1647. Il eut été célébre par ses voiages. C'est le premier Français qui alla jusqu'en Laponie. Il grava sur un rocher ce vèrs, *Sistimus hic tandem nobis ubi defuit orbis.* Pris sur la mèr de Provence par des corsaires, esclave à Algèr, racheté, établi en France dans les charges de trésorier de France & de lieutenant des eaux & forêts. Il vécut en voluptueux & en philosophe. Né avec un génie vif, gai & vraiment comique. Sa comedie du *joueur* est mise à côté de celles de Moliére. Il faut se connaître peu aux talens & au génie des auteurs, pour penser qu'il ait dérobé cette piéce à Dufréni. Il dédia la comédie des *ménechmes* à Despréaux, & ensuite écrivit contre lui, parce que

Boi-

Boileau ne lui rendit pas assez de justice. Cet homme si gai mourut de chagrin à 52 ans. On prétend méme qu'il avança ses jours. M. en 1699.

Régnier Desmarêts (*Séraphin*) né à Paris en 1632. Il a rendu de grands services à la langue; est auteur de quelques poësies Françaises & Italiennes. Il fit passèr une de ses piéces Italiennes pour être de Pétrarque. Il n'eut pas fait passer ses vèrs Francais sous le nom d'un grand poëte. M. en 1713.

Renaudot (*Théophraste*) médecin, très savant en plus d'un genre. Le premièr auteur des gazettes en France. M. en 1679.

Renaudot (*Eusébe*) né en 1646. très savant dans l'histoire & dans les langues de l'orient. On peut lui reprocher d'avoir empéché que le dictionnaire de Bayle ne fût imprimé en France. M. en 1720.

Richelet (*César Pierre*) le premier qui ait donné un dictionnaire presque tout satirique, éxemple plus dangereux qu'utile.

Du Rier (*Pierre*) né à Paris en 1605. sécretaire du roi, historiographe de France. Pauvre malgré ses charges. Il fit

dix-neuf piéces de théatre & treize traductions, qui furent toutes bien reçuës de son tems. M. en 1658.

La Rochefoucault (*François* duc de) né en 1613. Ses mémoires sont lus, & on sait par cœur ses pensées. M. en 1680.

Rohaut (*Jacques*) né à Amiens en 1620. Il abrégea & il exposa avec clarté & méthode la philosophie de Descartes. Mais aujourd'hui cette philosophie, erronée presque en tout, n'a d'autre mérite que celui d'avoir été opposée aux erreurs anciennes. M. en 1675.

Rolin (*Charles*) né à Paris en 1661. recteur de l'université. Le premier de ce corps qui a écrit en Français avec pureté & avec noblesse. Quoique les derniers tomes de son histoire ancienne faits trop à la hâte ne répondent pas au premier, c'est encor la meilleure compilation qu'on ait en aucune langue, parce que les compilateurs sont rarement éloquens & que Rolin l'était. M. en 1741.

Rotrou (*Jean*) né en 1609. le fondateur du théatre. La premiére scéne & une partie du quatriéme acte de *Venceslas* sont des chefs d'œuvre. Corneille l'ap-

pe-

pelait son pére. On sait combien le pére fut surpassé par le fils. *Venceslas* ne fut composé qu'aprés le *Cid*. M. vèrs 1650.

Rousseau (*Jean Baptiste*) né à Paris en 1669. De très beaux vèrs, de grandes fautes & de longs malheurs le rendirent très fameux. Il faut ou lui imputer les couplets qui le firent bannir, couplets semblables à plusieurs qu'il avait avoués, ou flétrir deux tribunaux qui prononcérent contre lui. Ce n'est pas que deux tribunaux, & même des corps plus nombreux ne puissent commettre unanimement de très violentes injustices, quand l'esprit de parti domine. Il y avait un parti furieux acharné contre Rousseau. Peu d'hommes ont autant excité & senti la haine. Il mourut très malheureux à Bruxelles, en 1740.

De la Ruë (*Charles*) né en 1643, jésuite. Poëte Latin, poëte Français & prédicateur. L'un de ceux qui travaillérent à ces livres nommés *dauphins*, pour l'éducation de *monseigneur*. Virgile lui tomba en partage. M. en 1725.

De la Sabliére (*Antoine* de Rambouillet) ses madrigaux sont écrits avec une finesse qui n'exclut pas le naturel. M. en 1680.

Sacy le Maître (*Louis Isaac*) né en 1613.

l'un des bons écrivains de Port-roial. C'est de lui qu'est la *bible de Royaumont*, & une *traduction des comédies de Térence.* M. en. 1684.

Le Sage, né en 1667. Son roman de *Gilblas* est demeuré, parcequ'il y a du naturel. M. en 1747.

Saint-Aulaire (*François Joseph* de Beaupoil marquis de) c'est une chose très singuliére, que les plus jolis vèrs qu'on ait de lui, aïent été faits lorsqu'il était plus que nonagénaire. Il ne cultiva guéres le talent de la poësie qu'à l'âge de plus de soixante ans, comme le marquis de la Fare. Dans les premiers vêrs qu'on connut de lui, on trouve ceux-ci qu'on attribua à la Fare.

O muse legére & facile,
Qui sur le côteau d'Hélicon
Vintes offrir au vieïl Anacréon
Cet art charmant, cet art utile,
Qui sait rendre douce & tranquile
La plus incommode saison;
Vous qui de tant de fleurs sur le Parnasse écloses
Orniez à ses côtés les graces & les ris,
Et qui cachiez ses cheveux gris
Sous tant de couronnes de roses, &c.

Ce

Ce fut ſur cette piéce, qu'il fut reçu à l'académie ; & Boileau alléguait cette même piéce pour lui refuſer ſon ſuffrage. Il eſt mort en 1742, à près de cent ans, d'autres diſent à cent-deux. Un jour, à l'âge de plus de quatre-vingt-quinze ans, il ſoupait avec madame la ducheſſe du Maine. Elle l'appelait Apollon, & lui demandait je ne ſais quel ſecret. Il lui répondit :

La divinité qui s'amuſe
A me demander mon ſecret,
Si j'étais Apollon ne ſerait point ma muſe :
Elle ſerait Thétis & le jour finirait.

Anacréon moins vieux fit de bien moins jolies choſes. Si les Grecs avaient eu des écrivains tels que nos bons auteurs, ils auraient été encor plus vains, & nous leur applaudirions aujourd'hui avec encor plus de raiſon.

Sainte-Marthe. Cette famille a été pendant plus de cent années féconde en ſavans. Le premier *Gaucher de ſainte-Marthé*, eut *Charles*, qui fut éloquent pour ſon tems. M. en 1555.

Scevole, neveu de *Charles*, ſe diſtingua dans les lettres & dans les affaires. Ce fut lui qui réduiſit Poitiers ſous l'obéiſſance de Henri IV. Il mourut à Loudun en 1623. & le fameux Urbain Grandier prononça ſon oraiſon funèbre.

Abel de sainte-Marthe son fils cultiva les lettres comme son pére & mourut en 1652. Son fils nommé *Abel* comme lui, marcha sur ses traces. M. en 1706.

Scevole & *Louis* de sainte-Marthe, fréres jumeaux, fils du premier *Scevole*, enterrés tous deux à Paris dans le méme tombeau à saint-Séverin, furent illustres par leur savoir. Ils composérent ensemble le *Gallia Christiana*.

Denis de saint-Marthe, leur frére, acheva cet ouvrage. M. à Paris en 1725.

Pierre Scevole de sainte-Marthe, frére ainé du dernier Scevole, fut historiographe de France. M. en 1690.

Saint-Pierre (l'abbé de) a contribué par ses écrits à faire établir la taille proportionelle. Ses idées politiques n'ont pas toûjours été des réves.

Saint-Evremont (*Charles*) né en Normandie en 1613. Une morale voluptueuse, des lettres écrites à des gens de cour dans un tems où ce mot de cour était prononcé avec emphase par tout le monde, des vèrs médiocres qu'on appelle des vèrs de *société* faits dans des sociétés illustres, tout cela avec beaucoup d'esprit contribua à la réputation de ses ouvrages. Un nommé *Desmaizeaux* les a fait imprimèr avec une vie de l'auteur,

teur, qui contient ſeul un gros volume ; & dans ce gros volume il n'y a pas quatre pages intéreſſantes. Il n'eſt groſſi que des mêmes choſes qu'on trouve dans les œuvres de ſaint-Evremont : c'eſt un artifice de libraire, un abus du métier d'éditeur. C'eſt par de tels artifices qu'on a trouvé le ſecret de multiplier les livres à l'infini ſans multiplier les connaiſſances. On connait ſon éxil, ſa philoſophie & ſes ouvrages. Quand on lui demanda à ſa mort s'il voulait ſe réconcilier, il répondit : „ je voudrais me réconcilier avec „ l'appétit.“ Il eſt enterré à Weſtminſter avec les rois & les hommes illuſtres d'Angleterre. M. en 1703.

Saint-Pavin (*Denis* Sanguin de) il était au nombre des hommes de mérite, que Deſpréaux confondit dans ſes ſatires avec les mauvais écrivains. Le peu qu'on a de lui paſſe pour être d'un goût délicat. On peut connaître ſon mérite perſonnel par cette épitaphe, que fit pour lui Fieubert le maître des requêtes, l'un des eſprits les plus polis de ce ſiécle.

Sous ce tombeau git ſaint-Pavin :
Donne des larmes à ſa fin.
Tu fus de ſes amis peut-être ?
Pleure ton ſort & le ſien :

Tu n'en fus pas? pleure le tien
Paſſant, d'avoir manqué d'en être.

M. en 1670.

Sallo (*Denis*) né en 1626. Conſeiller du parlement de Paris. Inventeur des journaux. Bayle perfectionna ce genre, déſhonoré enſuite par quelques journaux, que publiérent à l'envi des libraires avides, & que des écrivains obſcurs remplirent d'extraits infidéles, d'inepties & de menſonges. Rien n'a plus nui la à littérature, plus répandu le mauvais goût, & plus confondu le vrai avec le faux. M. en 1669.

Sandras de Courtils, né à Montargis en 1644. On ne place ici ſon nom, que pour avertir les Français & ſurtout les étrangers combien ils doivent ſe défier de tous ces faux mémoires imprimés en Hollande. Courtils fut un des plus coupables écrivains de ce genre. Il inonda l'Europe de fictions, ſous le nom d'hiſtoires. Il était bien honteux, qu'un capitaine du régiment de champagne allât en Hollande vendre des menſonges aux libraires. Lui & ſes imitateurs qui ont écrit tant de libelles contre leur propre patrie, contre de bons princes qui dédaignent de ſe vanger, & contre les citoiens qui ne le peuvent, ont mérité l'éxécration publique.

que. Il a composé *la conduite de la France depuis la paix de Nimégue*, & *la réponse au même livre*. *L'état de la France sous Louis* XIII & *sous Louis* XIV. *La conduite de Mars dans les guerres de Hollande*. *Les conquêtes amoureuses du grand Alcandre*. *Les intrigues amoureuses de la France*. *La vie de Turenne*. *Celle de l'amiral Coligni*. *Les mémoires de Rochefort, d'Artagnan, de Monbrun, de Vordac, de la marquise du Frêne*. *Le testament politique de Colbert*, & beaucoup d'autres ouvrages qui ont amusé & trompé les esprits faibles. M. a Paris en 1712.

Sanson (*Nicolas*) né à Abbeville en 1600. Le pére de la géographie avant Guillaume de l'Isle. M. en 1667. Ses deux fils héritérent de son mérite.

Santeuil (*Jean Bapt.*) né à Paris en 1600. Excellent poëte Latin, si l'on peut l'être, & qui ne pouvait faire de vèrs Français. Ses hymnes sont chantés dans l'église. M. en 1697.

Sarrasin (*Jean François*) né près de Caën en 1605. a écrit agréablement en prose & en vèrs. M. en 1655.

Saumaise (*Claude*) né en Bourgogne en 1588. retiré à Leide pour être libre. Homme d'une érudition connuë. M. en 1653.

Sauveur (*Joseph*) né à la Fléche en 1653.

Il apprit ſans maître les élémens de la géométrie. Il eſt un des premiers, qui ait calculè les avantages & les déſavantages des jeux de hazârd. Il diſait, que tout ce que peut un homme en mathématique un autre le peut auſſi. Cela s'entend pour ceux qui ſe bornent à apprendre, mais non pour les inventeurs. Il avait été muet juſqu'à l'âge de ſept ans. M. en 1716.

Scaron (*Paul*) fils d'un conſeiller de la grand-chambre né en 1598. Ses comédies ſont plus burleſques que comiques. Son *Virgile traveſti* n'eſt pardonnable qu'à un bouffon. Son *roman comique* eſt presque le ſeul de ſes ouvrages que les gens de goût aiment encore. C'eſt ce que Boileau avait prédit. M. en 1660.

Scudéri (*George* de) né au Havre de Grace en 1603. Favoriſé du cardinal de Richelieu, il balança quelque tems la réputation de Corneille. Son nom eſt plus connu que ſes ouvrages. M. en 1677.

Scudéri (*Magdelaine*) ſœur de *George* née au Havre en 1607. Plus connuë aujourd'hui par quelques vèrs agréables qui reſtent d'elle, que par les énormes romans de la *Clélie* & du *Cyrus*. Louis XIV lui donna une penſion, & l'accueillit avec diſtinction. M. en 1701.

Sé-

Ségrais (*Jean*) né à Caën en 1625. *Mademoiſelle* l'appelle *une maniére de bel eſprit*; mais c'était en effet un trés bel eſprit, & un véritable homme de lettres. Il fut obligé de quitter le ſervice de cette princeſſe, pour s'être oppoſé à ſon mariage avec le comte de Lauſun. Ses églogues & ſa traduction de Virgile furent eſtimées, mais aujourd'hui on ne les lit plus. Il eſt remarquable qu'on a retenu des vèrs de la Pharſale de Brébœuf, & aucun de l'Enéide de Ségrais. Cependant Boileau louë Ségrais & dénigre Brébœuf. M. en 1701.

Seneçai, premier valet de chambre de Marie Thérefe. Poëte d'une imagination ſinguliére. Son conte du *Kaimac*, à quelques endroits près, eſt un ouvrage diſtingué. C'eſt un éxemple qui apprend qu'on peut très bien conter d'une autre maniére que la Fontaine. On peut obſerver que cette piéce, la ſeule bonne qu'il ait faite, eſt la ſeule qui ne ſe trouve pas dans ſon recueil.

Sévigné (*Marie* de Rabutin) née en 1626. Ses lettres remplies d'anecdotes, écrites avec liberté, & d'un ſtile qui peint & anime tout, ſont la meilleure critique des lettres étudiées où l'on cherche l'eſprit, & encor plus de ces lettres ſuppoſées dans leſquelles on veut i-

miter le ſtile épiſtolaire, en étalant de faux ſentimens & de fauſſes avantures à des correſpondans imaginaires. M. en 1696.

Simon (*Richard*) né en 1638. de l'oratoire. Excellent critique. Son hiſtoire de l'origine & du progrès des revenus ecclésiaſtiques, ſon hiſtoire critique du Vieux Teſtament, &c. ſont luës de tous les ſavans. M. à Dieppe en 1712.

Sorbiéres (*Samuel*) né en Dauphiné en 1610. l'un de ceux qui ont porté le tître d'hiſtoriographe de France. Ami du pape Clément neuf avant ſon éxaltation, ne recevant que de faibles marques de la générosité de ce pontife il lui écrivit : „ ſaint pére, vous envoiez des manchet- „ tes à celui qui n'a point de chemiſe.“ Il effleura beaucoup de genres de ſcience. M. en 1670.

De la Suze (la comteſſe *Henriette* de Coligni) célébre dans ſon tems par ſon eſprit & par ſes élégies. C'eſt elle qui ſe fit catholique parce que ſon mari était-huguenot, & qui s'en ſépara afin, (diſait la reine Chriſtine) de ne voir ſon mari ni dans ce monde-ci, ni dans l'autre. M. en 1673.

Tallemant (*François*) né à la Rochelle en 1620. Second traducteur de Plutarque. M. en 1693.

Tal-

Tallemant (*Paul*) né à Paris en 1642. Quoiqu'il fut petit-fils du riche Montoron, & fils d'un maître de requêtes qui avait eu deux-cent-mille livres de rente de notre monnoie d'aujourd'hui, il se trouva presque sans fortune. Colbert lui fit du bien comme aux autres gens de lettres. Il a eu la principale part à l'histoire du roi par médailles. M. en 1712.

Talon (*Omer*) avocat-général du parlement de Paris, a laissé des mémoires utiles, dignes d'un bon magistrat & d'un bon citoien. M. en 1652.

Tarteron, jésuite. Il a traduit les satires d'Horace, de Perse & de Juvenal; & a supprimé les obscénités grossiéres dont il est étrange que Juvenal & surtout Horace aïent souillé leurs ouvrages. Il a ménagé en cela la jeunesse pour laquelle il croiait travailler, mais sa traduction n'est pas assez littérale pour elle; le sens est rendu mais non pas la valeur des mots.

Terrasson (l'abbé) philosophe pendant sa vie & à sa mort. Il y a de beaux morceaux dans son *Setos*. Sa traduction de Diodore est utile, son éxamen d'Homére sans aucun goût. M. en 1750.

Thiers (*Jean Baptiste*) né à Chartres en 1641.

1641. On a de lui beaucoup de differtations c'eft lui qui écrivit contre l'infcription du couvent des cordeliers de Rheims. *A Dieu & à ſaint François tous deux crucifiés.* M. en 1703.

Thomaffin (*Louis*) de l'oratoire. né en Provence en 1619. Homme d'une érudition profonde. Il fit le premier des conférences fur les péres, fur les conciles & fur l'hiftoire. Il oublia fur la fin de fa vie tout ce qu'il avait fçu, & ne fe fouvint plus d'avoir écrit. M. en 1695.

Thoynard (*Nicolas*) né à Orleans en 1629. On prétend qu'il a eu grande part au traité du cardinal Norris fur les époques Syriennes. Sa concordance des quatre évangéliftes en grec paffe pour un ouvrage curieux. Il n'était que favant, mais il l'était profondément. M. en 1706.

Toureil (*Jacques*) né à Touloufe en 1656. Célébre par fa traduction de Démofthéne. M. en 1715.

Tournefort (*Joſeph* Pitton de) né en Provence en 1656. Le plus grand botanifte de fon tems. Il fut envoié par *Louis* XIV en Efpagne, en Angleterre, en Hollande, en Gréce & en Afie pour perfectionner l'hiftoire naturelle. Il rapporta 1336 nouvelles efpéces de plantes, & il nous apprit à connaître les nôtres. M. en 1708.

Le

Le Tourneux, né en 1640. Son *année chrétienne* eſt dans beaucoup de mains, quoique miſe à Rome à l'index des livres prohibés, ou pluſtôt parce qu'elle y eſt miſe. M. en 1686.

Triſtan l'Hermite, gentilhomme de Gaſton d'Orléans frére de Louis XIII. Le prodigieux & long ſuccès qu'eut ſa tragédie de *Mariamne* fut le fruit de l'ignorance oû l'on était alors. On n'avait pas mieux ; & quand la réputation de cette piéce fut établie, il falut plus d'une tragédie de Corneille pour la faire oublier. Il y a encor des nations chez qui des ouvrages très médiocres paſſent pour des chefs-d'œuvre, parce qu'il ne s'eſt pas trouvé de génie qui les ait ſurpaſſés. On ignore communément que Triſtan ait mis en vèrs l'office de la vierge, & il n'eſt pas étrange qu'on l'ignore. M. en 1655.

Vaillant (*Jean Foy*) né à Beauvais en 1632. Le public lui doit la ſcience des médailles, & le roi la moitié de ſon cabinet. Le miniſtre Colbert le fit voiagèr en Italie, en Gréce, en Egypte, en Turquie, en Perſe. De Corſaires d'Algèr le prirent en 1674 avec l'architecte Deſgodets. Le roi les racheta tous deux. Jamais ſavant n'eſſuïa plus de dangers. M. en 1706.

Vail-

Vaillant (*Jean François*) né à Rome en 1665 pendant les voiages de son pére, Antiquaire comme lui. M. en 1708.

Valincourt (*Jean Baptiste Henri* du Trousset de) né en Picardie en 1653. Une épitre que Despréaux lui a addressée fait sa plus grand réputation. On a de lui quelques petits ouvrages. Il était bon littérateur. Il fit une assez grande fortune qu'il n'eût pas faite s'il n'eût été qu'homme de lettres. M. en 1730.

Varignon (*Pierre*) né à Caën en 1654. mathématicien célébre. M. en 1722.

Varillas (*Antoine*) né dans la Marche en 1624. Historien plus agréable qu'exact. M. en 1696.

Le Vassor (*Michel*) de l'oratoire. Réfugié en Angleterre. Son histoire de Louis XIII, diffuse, pesante & satirique, a été recherchée pour beaucoup de faits singuliers qui s'y trouvent. M. en 1718.

Vauban (le maréchal de) né en 1633. Sa dixme réelle n'a pu être exécutée & est en effet impracticable. On a de lui plusieurs mémoires dignes d'un si bon citoien. M. en 1707.

Vaugelas (*Claude Favre* de) né à Chambéri en 1585. C'est un des premiers qui ont épuré & réglé la langue, & de ceux qui pouvaient faire des vèrs Italiens sans

en

en pouvoir faire de Français. Il retoucha pendant trente ans sa traduction de Quinte-curce. Tout homme qui veut bien écrire doit corriger ses ouvrages toute sa vie. M. en 1650.

Vavasseur, né dans le Charolois en 1605. jésuite, grand littérateur. Il fit voir le premier, que les Grecs & les Romains n'ont jamais connu le stile burlesque qui n'est qu'un reste de Barbarie. M. en 1681.

Le Vayer (*François*) né à Paris en 1588. précepteur de *monsieur* frére de Louis XIV, & qui enseigna le roi un an. Historiographe de France, conseiller d'état. Grand pirrhonien & connu pour tel. Son pirrhonisme n'empécha pas qu'on ne lui confiât une éducation si prétieuse. On trouve beaucoup de science & de raison dans ses ouvrages trop diffus. M. en 1672.

Vergier (*Jacques*) né à Paris en 1675. Il est à l'égard de la Fontaine ce que Campistron est à Racine. Imitateur faible mais naturel. Mort assassiné à Paris par des voleurs en 1720. On laisse entendre dans le Moréri, qu'il avait fait une parodie contre un prince puissant qui le fit tuer. Ce conte est faux & absurde.

Vertot (*Réne Aubert*) né en Normandie, en 1655. Historien agréable & élégant, M. en 1735.

Vichart de saint-Réal (*César*) né à Cham-

Chamberi, mais élevé en France. Son histoire de la conjuration de Venise est un chéf d'œuvre. Sa vie de Jésus-Christ est bien différente. M. en 1692.

Villars de Monfaucon (l'abbe de) né en 1635. célébre par le *comte de Gabalis*. C'est une partie de l'ancienne mythologie des Perses. L'auteur fut tué en 1673 d'un coup de pistolet. On dit que les silphes l'avaient assassiné pour avoir révélé leurs mistéres.

Villars (le maréchal duc de) né en 1652. Le premier tome des mémoires qui portent son nom est entiérement de lui. M. en 1734.

Villedieu (madame de) ses romans lui firent de la réputation. Au reste on est bien éloigné de vouloir donnèr içi quelque prix à tous ces romans dont la France a été & est encor inondée; ils ont presque tous été, excepté *Zaïde*, des productions d'esprits faibles, qui écrivent avec facilité des choses indignes d'être luës par des esprits solides; ils sont même pour la pluspart dénués d'imagination, & il y en a plus dans quatre pages de l'Arioste que dans tous ces insipides écrits qui gâtent le goût des jeunes gens. M. en 1683.

Voiture (*Vincent*) né à Amiens en 1598. C'est

C'eſt le premier qui fut en France ce qu'on appelle un bel eſprit. Il n'eut guères que ce mérite dans ſes écrits, ſur leſquels on ne peut guères ſe former le goût, mais ce mérite était alors trés rare. On a de lui de très jolis vèrs mais en petit nombre. Ceux qu'il fit pour la reine Anne d'Aûtriche, & qu'on n'imprima pas dans ſon recueil, ſont un monument de cette liberté galante que régnait à la cour de cette reine, dont les frondeurs laſſérent la douceur & la bonté.

. . . .

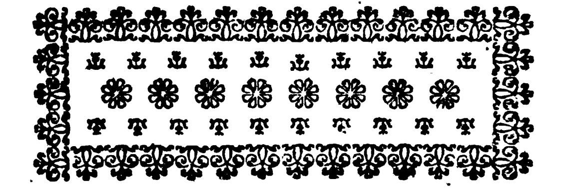
. . . .

Je penſais ſi le cardinal,
J'entends celui de la Valette,
Pouvait voir l'éclat ſans égal
Dans lequel maintenant vous êtes, *
J'entens celui de la beauté,
Car auprès je n'eſtime guere,
Cela ſoit dit ſans vous déplaire,
Tout l'éclat de la majeſté.

il fit auſſi des vérs Italiens & Eſpagnols avec ſuccès. M. en 1648.

AR-

* Alors on était dans l'uſage de retrancher dans les vèrs les lettres finales qui incommodaient, *vous éte* pour *vous êtes*. C'eſt ainſi qu'en uſent les Italiens & les Anglais. La poëſie Françaiſe eſt trop génèe & très ſouvent trop proſaïque.



ARTISTES CELEBRES.

Musiciens.

. . . .

La musique Française, du moins la vocale, n'est du goût d'aucune autre nation. Elle ne peut l'être, parce que la prosodie Française est différente de toutes celles de l'Europe. Nous appuions toûjours sur la derniére syllabe ; & toutes les autres nations pésent sur la pénultiéme, ou sur l'antépénultiéme, ainsi que les Italiens. Notre langue est la seule qui ait des mots terminés par des *e muets*, & ces *e* qui ne sont pas prononcès dans la déclamation ordinaire, le sont dans la déclamation notée, & le sont d'une maniére uniforme, *gloi-reu*, *victoi-reu*, *barbari-eu*, *furi-eu* . . . Voilà ce qui rend la pluspart de nos airs & notre récitatif insup-por-

portable à quiconque n'y eſt pas accoutumé. Le climat refuſe encor aux voix la legéreté que donne celui d'Italie. Nous n'avons point l'habitude qu'on a chez le pape & dans les autres cours Italiennes, de priver les hommes de leur virilité pour leur donnèr une voix plus belle que celle des femmes. Tout cela joint à la lenteur de notre chant, qui fait un étrange contraſte avec la vivacité de notre nation, rendra toûjours la muſique Françaiſe propre pour les ſeuls Français.

Malgré toutes ces raiſons, les étrangers, qui ont été longtems en France, conviennent que nos muſiciens ont fait des chéfs-d'œuvre en ajuſtant leurs airs à nos paroles, & que cette déclamation notée eſt ſouvent une expreſſion admirable; mais elle ne l'eſt que pour des oreilles très accoutumées, & il faut une éxécution parfaite.

La muſique inſtrumentale s'eſt reſſentie un peu de la monotonie & de la lenteur qu'on reproche à la vocale; mais pluſieurs de nos ſymphonies, & ſurtout nos airs de danſe ont trouvé plus d'applaudiſſement chez les autres nations. On les éxécute dans beaucoup d'*opéra* Italiens; il n'y en a preſque jamais d'autres chez un roi qui a un des meilleurs *opera* de l'Europe, & qui dans la foule de

ſes autres talens ſinguliers a daigné encor cultivèr avec un très grands ſoin celui de la muſique.

Jean Baptiſte LULLI né à Florence én 1633. Amené en France à l'àge dé 14 ans, & ne ſachant encor que jouer du violon, fut le pére de la vraie muſique en France. Il ſut accommoder ſon art au génie de la langue ; c'était l'unique moien de réuſſir. Il eſt à remarquer qu'alors la muſique Italienne ne s'éloignait pas de la gravité & de la noble ſimplicité que nous admirons dans les récitatifs de *Lulli.*

Après lui tous les muſiciens, comme COLASSE, CAMPRA, DESTOUCHES & les autres, ont été ſes imitateurs, juſqu'à cé qu'enfin il eſt venu un homme, qui s'eſt élevé au deſſus d'eux par la profondeur de ſon harmonie, & qui a fait de la muſique un art nouveau.

A l'égard des muſiciens de chapelle, quoiqu'il y en ait pluſieurs célébres en France, leurs ouvrages n'ont point encor été exécutés ailleurs.

Des peintres, ſculpteurs, architectes, graveurs, &c.

Il n'en eſt pas de la PIENTURE comme

me de la musique. Une nation peut avoir un chant qui ne plaise qu'à elle, parce que le génie de sa langue n'en admettra pas d'autres ; mais les peintres doivent représenter la nature qui est la même dans tous les païs, & qui est vuë avec les mêmes yeux.

Il faut, pour qu'un peintre ait une juste réputation, que ses ouvrages aient un prix chez les étrangers. Ce n'est pas assez d'avoir un petit parti, & d'être loué dans de petits livres, il faut être acheté.

Ce qui resserre quelquefois les talens des peintres, est ce qui semblerait devoir les étendre. C'est le goût academique, c'est la maniére qu'ils prennent d'après ceux qui président. Les académies sont sans doute très utiles pour former des éléves, surtout quand les directeurs travaillent dans le grand goût ; mais si le chéf a le goût petit, si sa maniére est aride & léchée, si ses figures grimacent, si ses tableaux sont peints comme les éventails ; les éléves subjugués par l'imitation, ou par l'envie de plaire à un mauvais maître, perdent entiérement l'idée de la belle nature. Il y a une fatalité sur les académies. Aucun ouvrage, qu'on appelle académique, n'a été encor en aucun genre un ouvrage de gé-

génie. Donnez moi un artiſte tout occupé de la crainte de ne pas ſaiſir la maniére de ſes confréres, ſes productions ſeront compaſſées & contraintes. Donnez moi un homme d'un eſprit libre, plein de la nature qu'il copie, il réuſſira. Preſque tous les artiſtes ſublimes, ou ont fleuri avant les établiſſemens des académies, ou ont travaillé dans un goût différent de celui qui régnait dans ces ſociétés.

Corneille, Racine, Despréaux, le Moine, non ſeulement prirent une route différente de leurs confréres, mais ils les avaient preſque tous pour ennemis.

Nicolas POUSSIN, né aux Andelis en Normandie en 1599, fut l'éléve de ſon génie ; il ſe perfectionna à Rome. On l'appelle le peintre des gens d'eſprit ; on pourrait auſſi l'appeler celui des gens de goût. Il n'a d'autre defaut que celui d'avoir outré le ſombre du coloris de l'école Romaine. Il était dans ſon tems le plus grand peintre de l'Europe. Rappelé de Rome à Paris, il y céda à l'envie & aux cabales ; il ſe retira. C'eſt ce qui eſt arrivé à plus d'un artiſte. Le *Pouſſin* retourna à Rome, où il vécut pauvre mais content. Sa philoſophie le mit au deſſus de la fortune. M. en 1665.

Euſtache LE SUEUR, né à Paris en 1607. N'aient eu que *Vouet* pour maître, devint

devint cependant un peintre excellent. Il avait porté l'art de la peinture au plus haut point, lorsqu'il mourut à l'âge de 38 ans en 1655.

BOURDON & LE VALENTIN ont été célébres. Trois des meilleurs tableaux qui ornent l'église de saint-Pierre de Rome, sont du *Poussin*, du *Bourdon* & du *Valentin*.

Charles LE BRUN né à Paris en 1619. A peine eût il dêvelopé son talent, que le surintendant Fouquet, l'un des plus généreux & des plus malheureux hommes qui aient jamais été, lui donna une pension de vingt-quatre-mille livres de notre monnoie d'aujourd'hui. Il est à remarquer que son tableau *de la famille de Darius*, qui est à Versailles, n'est point effacé par le coloris du tableau de *Paul Véronese* qu'on voit vis-à-vis, & le surpasse beaucoup par le dessein, la composition, la dignité, l'expression & la fidélité du *costume*. Les estampes de ses tableaux des *batailles d'Aléxandre* sont encor plus recherchées que les *batailles de Constantin* par *Raphaël* & par *Jules Romain*. M. en 1690.

Pierre MIGNARD, né à Troies en Champagne en 1610, fut le rival de *le Brun* pendant quelque tems ; mais il ne l'est pas aux yeux de la postérité. M. en 1695.

Joseph PAROSSEL, né en 1648. bon peintre & surpassé par son fils. M. en 1704.

Jean JOUVENET, né à Rouen en 1644. Eléve de *le Brun*, inférieur à son maître quoique bon peintre. Il a peint presque tous les objets d'une couleur jaune. Il les voiait de cette couleur par une singuliére conformation d'organes. M. en 1717.

Jean Baptiste SANTERRE. Il y a de lui des tableaux de Chevalet admirables, d'un coloris vrai & tendre. Son tableau *d'Adam & d'Eve* est un des plus beaux qu'il y ait en Europe.

LA FOSSE s'est distingué par un mérite à-peu-près semblable.

Bon BOULOGNE, excellent peintre; la preuve en est que ses tableaux sont vendus fort chèr.

Louis BOULOGNE. Ses tableaux qui ne sont pas sans mérite sont moins recherchés que ceux de son frére.

RAOUS, peintre inégal; mais quand il a réussi, il a égalé le Rimbrand.

RIGAUT: quoiqu'il n'ait guères de réputation que dans le portrait, le grand tableau où il à représenté le cardinal de Bouïllon ouvrant l'année sainte, est un chéf-d'œuvre égal aux plus beaux ouvrages de *Rubens*.

DE

DE TROIE a travaillé dans le goût de *Rigaut*.

VATEAU a été dans le gracieux a-peu-près ce que *Ténières* a été dans le grotesque. Il a fait des disciples dont les tableaux sont recherchés.

LE MOINE a peut-être surpassé tous ces peintres par la composition *du salon d'Hercule* à Versailles. Cette apothéose d'Hercule était une flatterie pour le cardinal Hercule de Fleuri, qui n'avait rien de commun avec l'Hercule de la fable. Il eût mieux valu dans le salon d'un roi de France représenter l'apothéose de Henri quatre. *Le Moine* envié de ses confréres, & se croiant mal récompensé du cardinal, se tua de désespoir.

Quelques autres ont excellé à peindre des animaux, comme DESPORTES & OUDRY; d'autres ont réussi dans la miniature; plusieurs dans le portrait. Quelques peintres se distinguent aujourd'hui dans les plus grands genres; & il est à croire que cet art ne périra pas.

La SCULPTURE a été poussée à sa perfection sous Louis XIV, & se soûtient dans sa force sous Louis XV.

Jacques SARRASIN, né en 1598. Il fit des chefs-d'œuvre à Rome pour le pape Clément VIII. Il travailla à Paris avec le même succès. M. en 1660.

Pierre PUGET, né en 1662, architecte, sculpteur & peintre: célébre principalement par l'*Andromède* & par le *Milon Crotoniate*. M. en 1695.

LE GROS & THEODON ont embelli l'Italie de leurs ouvrages.

François GIRARDON, né en 1627, a égalé tout ce que l'antiquité a de plus beau, par les bains d'Apollon & par le tombeau du cardinal de Richelieu. M. en 1715.

Les CORSEVAUX & les COUSTOUX se sont très distingués, & sont encor surpassés aujourd'hui par quatre ou cinq de nos sculpteurs.

CHAVEAU, NANTEUIL, MELAN, AUDRAN, HEDELING, LE CLERC, les DREVET, POILLY, PICART DUCHANGE & d'autres ont réussi dans les tailles douces, & leurs estampes ornent dans l'Europe les cabinets de ceux qui ne peuvent avoir de tableaux.

De simples orfévres, tels que BALIN & GERMAIN, ont mérité d'être mis au rang des plus célébres artistes par la beauté de leur dessein, & par l'élégance de leur exécution.

Il n'est pas aussi facile à un génie né avec le grand goût de l'ARCHITECTURE de faire valoir ses talens, qu'à tout autre artiste. Il ne peut élever de grands

mo-

monumens que quand des princes les ordonnent. Plus d'un bon architecte a eu des talens inutiles.

François MANSARD a été un des meilleurs architectes de l'Europe. Le château ou plustôt le palais de *Maisons* auprès de Saint-Germain est un chéf-d'œuvre, parce qu'il eut la liberté entiére de se livrer à son génie.

Jules Hardouin MANSARD son neveu fit une fortune immense sous Louis XIV, & fut surintendant des bâtimens.

On connait assez les ouvrages élevés sur les desseins de PERRAULT, de LE-VAU, & de DORBAY.

L'art des jardins a été créé & perfectionné par LE NOTRE pour l'agréable, & par LA QUINTINIE pour l'utile.

La GRAVÛRE en pierres précieuses, les coins des médailles, les fontes des caractéres pour l'imprimerie, tout cela s'est ressenti des progrès rapides des autres arts.

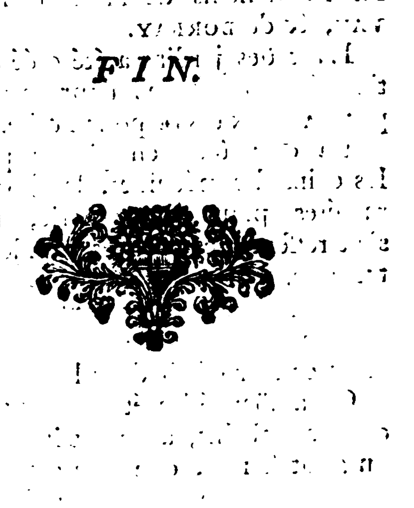
Les horlogers qu'on peut regarder comme des physiciens de pratique, ont fait admirer leur esprit dans leur travail.

On a nüancé les étoffes, & même l'or qui les embellit, avec une intelligence & un goût si rare, que telle étoffe, qui n'a été portée que par luxe, méritait d'être conservée comme un monument d'industrie.

On a commencé à faire de la *porcelaine* à saint-Cloud, avant que l'on en fit dans le reste de l'Europe.

Enfin le siécle passé a mis celui où nous sommes en état de rassembler en un corps, & de transmettre à la postérité le dépôt de toutes les sciences & de tous les arts, tous poussés aussi loin que l'industrie humaine a pu aller; & c'est à quoi travaille aujourd'hui une société de savans, remplis d'esprit & de lumiéres. Cet ouvrage immense & immortel semble accuser la briéveté de la vie des hommes.

FIN.



TA-

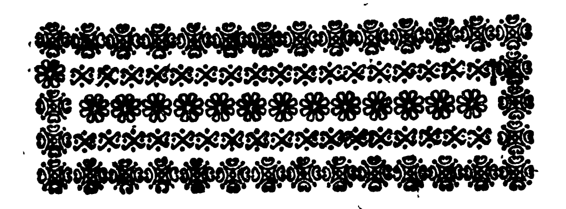


TABLE
DES
PRINCIPALES MATIERES.

A.

Ba-

Boi-

Con-

Duché,

Fou-

Guif-

L.

L.

Mon-

V.

S.



